



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



Picardie Objectif

2030

Schéma Régional d'Aménagement et
de Développement Durable du Territoire
adopté par l'assemblée régionale



Sommaire

Introduction Un SRADDT nouvelle génération p. 4

- 1 Innover quant au rôle du SRADDT
- 2 Innover sur le contenu du SRADDT
- 3 Innover dans la méthode de concertation

Chapitre 1 Le modèle Picard p. 7

Les permanences picardes p. 8

- 1 Une région d'entre deux
- 2 Une économie industrielle et agricole héritée
- 3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne
- 4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

Les influences externes p. 16

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

Les mutations induites par la diversification des influences p. 24

- 1 La diversification des populations
- 2 La mutation du système productif : logistique et secteurs de pointe
- 3 Le développement de l'économie résidentielle
- 4 La concurrence dans l'usage de l'espace

Les grands éléments de prospective p. 30

- 1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique
- 2 Vers une nouvelle économie territorialisée
- 3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

La synthèse p. 41

Chapitre 2 Ouvrir les territoires picards au dehors et au dedans p. 43

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges p. 45

L'argumentaire

Les objectifs

- 1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°
- 2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager

- 1 Conforter l'interrégionalité émergente
- 2 Renforcer la visibilité de la Picardie

La métropole en réseau : assumer la multipolarité, impulser une nouvelle approche ville - territoire p. 63

L'argumentaire

Les objectifs

- 1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire
- 2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité
- 3 Développer la fluidité des mobilités

Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager

- 1 Favoriser un dialogue permanent entre les villes piliers
- 2 Mettre en place une approche renouvelée de la territorialisation des politiques publiques

Les partis pris du SRADDT : une contribution à l'Ecorégion solidaire p. 86

- 1 Pour le développement économique
- 2 Pour la cohésion sociale
- 3 Pour la protection des ressources environnementales et la prise en compte de la problématique de l'énergie

La vision régionale p. 88

Chapitre 3 Créer les conditions d'une mobilisation des Picards autour d'une ambition collective régionale p. 89

Renouveler le modèle d'intégration sociale en développant toutes les formes de mobilité p. 91

- 1 Faciliter les mobilités résidentielles
- 2 Sécuriser les mobilités professionnelles
- 3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne
- 4 La santé, un préalable à toute forme de mobilité

Associer les Picards au projet régional p. 97

- 1 Donner les outils pour créer, favoriser l'inventivité
- 2 Renforcer la démocratie participative et l'investissement des Picards dans la vie publique

Chapitre 4 Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT permanent p. 101

Une gouvernance renouvelée et outillée p. 103

- 1 Des espaces de dialogue pour fédérer et pour construire ensemble
- 2 Une ingénierie et une expertise régionales partagées au service des planifications stratégiques
- 3 Un suivi et une évaluation permanents

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT p. 108

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Annexes Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008 p. 131

Glossaire p. 143

Un SRADDT nouvelle génération

Depuis vingt ans en Picardie, trois projets de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire ont précédé l'élaboration du présent SRADDT. Il s'agit aujourd'hui de s'appuyer sur cette expérience pour construire l'aménagement du territoire de demain, qu'il n'est plus possible de concevoir comme un simple exercice de programmation et de localisation de grands équipements structurants. L'aménagement du territoire doit mettre en cohérence les différentes politiques publiques pour assurer la qualité, l'attractivité et la cohésion du territoire. L'innovation de la démarche « Objectif Picardie 2030 » est triple : elle porte sur le rôle du document, sur son contenu, et sur la méthode d'élaboration.

Innover quant au rôle du SRADDT

Le rôle d'un document comme le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire pose question, dans la mesure où ce document ne dispose pas de valeur normative. Les SRADT précédents ont eu un impact opérationnel limité (peu d'outils concrets ont vu le jour à la suite de la validation du document à quelques exceptions près, comme le Fond de Développement Local de 1987, qui a servi à la contractualisation avec les territoires) et sont restés globalement des déclarations d'intention. Ils n'ont pas non plus véritablement joué de rôle particulier vis-à-vis des autres politiques de la Région. Or, le SRADDT ne doit pas devenir un

« document de plus » : il doit permettre à la Région d'accroître sa capacité d'action, et de nourrir son rôle de chef de file de l'aménagement du territoire. Le SRADDT doit conforter l'ensemble des politiques régionales et remplir deux conditions :

- D'une part, le SRADDT constitue le **volet spatial du projet régional d'Ecorégion Solidaire** et s'inscrit dans les orientations de l'Agenda 21 régional ; à ce titre, il contribue, à travers ses partis pris relatifs à l'organisation de l'espace, à l'attractivité économique, à la cohésion sociale et à l'excellence environnementale de la région.

- D'autre part, intervenant en aval de l'élaboration de **schémas sectoriels** majeurs (Schéma Régional de Développement Economique, Plan Régional Education Formation,...), il ne peut pas prétendre au titre de « schéma des schémas », au risque de déboucher de fait sur une simple récapitulation des politiques sectorielles. Le SRADDT doit donc venir **non pas « au-dessus » mais « entre »** ces schémas sectoriels. Il s'agit d'organiser l'interface des différentes politiques régionales, et de travailler à leur spatialisation. Cela signifie que le SRADDT doit prendre place dans un processus itératif permanent, permettant de questionner les schémas sectoriels afin d'ajuster en continu l'action publique régionale.

La vision spatiale stratégique constitue ainsi le premier volet du SRADDT.

Il doit à la fois affirmer les choix politiques de la Région, et être **fortement ancré dans l'opérationnalité**, en se concrétisant par des « **produits de sortie** » spécifiques, qui permettront à la Région et à ses partenaires de mettre en œuvre les grandes orientations stratégiques définies. C'est pourquoi le présent SRADDT se dotera de « Directives régionales d'aménagement » et de « Grands projets régionaux ». Par ces produits de sortie, le SRADDT sera continu et évolutif. Cette « opérationnalité » choisie ne constitue pas pour autant une programmation ferme ou un engagement unilatéral de la Région. Il s'agit bien ici de cohérence et de proposition d'objectifs communs, à mettre en œuvre dans une logique partenariale, au bénéfice de l'ensemble du territoire régional.



© Cyrille STRUY

Un SRADDT nouvelle génération

● Directive régionale d'aménagement :

Avec les Directives régionales d'aménagement, la Région propose, pour ses propres politiques et à ses partenaires, des **orientations et des principes d'aménagement**. Ces directives lui permettront d'assurer son rôle de productrice de références.

● Grand projet régional :

Avec les Grands projets régionaux, la Région propose d'assurer un rôle « **d'ensemblier** » : elle mobilisera ses propres politiques sectorielles et coordonnera l'intervention de ses partenaires territoriaux sur un ensemble d'enjeux importants pour le territoire. Il s'agit ici de définir un programme d'aménagement et d'investissements structurants et prioritaires.

Ces instruments opérationnels permettront également à la Région de **se positionner vis-à-vis de ses partenaires institutionnels** : ils seront le moyen par lequel **elle jouera son rôle d'animatrice et de chef de file** de la politique d'aménagement du territoire.

Les Directives régionales d'aménagement et les Grands projets régionaux seront préparés avec les partenaires de la Région dans la seconde phase de la concertation. Ils seront élaborés plus précisément par la suite, dans une logique de partenariat.

Ces instruments de mise en œuvre constituent le second volet du SRADDT.

Innover sur le contenu du SRADDT

Le positionnement des SRADDT précédents **était pour l'essentiel défensif** : la lecture du territoire picard mettait surtout en avant l'influence de l'Île-de-France, dont il fallait se « protéger ». Le présent SRADDT propose un **retournement stratégique en faveur d'une posture proactive** : dans une société ouverte, de plus en plus mobile, il ne s'agit plus seulement de se mettre à niveau, ni de se défendre des influences exercées par les grands attracteurs voisins. Le SRADDT vise à donner les moyens aux territoires picards de **tirer parti du meilleur de ces influences**.

Innover dans la méthode de concertation

L'élaboration du SRADDT est également l'occasion d'**innover dans la méthode de concertation**. La plupart des SRADDT sont soumis au débat selon une **méthode « techniciste »**, qui vise à suivre un processus balisé et rassurant : elle consiste à préparer d'abord un diagnostic exhaustif, pour choisir ensuite le futur idéal entre plusieurs scénarii dont le trait est volontairement grossier pour offrir différentes alternatives. Ce processus a le défaut de privilégier d'emblée le consensus.

Ce type de concertation commence par une longue phase d'écoute, mais se poursuit par la formalisation d'une proposition stratégique qui peut apparaître comme **arbitraire et réductrice** pour les participants. Ce processus d'élaboration, qui se veut ouvert, **ne permet donc pas l'émergence d'une stratégie réellement partagée**.

La méthode de concertation que nous avons choisie pour le présent SRADDT a cherché à éviter ces écueils, c'est une **concertation politique** :

- Elle a proposé d'emblée de vrais partis pris, afin de **susciter ainsi le débat** ;
- Elle a incité les participants à **formuler des contributions** « intégrables » à la stratégie régionale ;
- Elle a permis enfin l'**adoption d'une stratégie** à la fois **ferme et partagée**.

Le Conseil régional de Picardie a choisi de consulter l'ensemble de ses partenaires, les acteurs régionaux et le grand public dans une large concertation. **La première phase de cette concertation** a mis en débat les premières hypothèses stratégiques : les partis pris du SRADDT.



Un SRADDT nouvelle génération

Débutée par un **forum de lancement**, le 3 juillet 2008 à Amiens, à Mégacité, elle s'est poursuivie par une série d'**ateliers territoriaux**, qui se sont tenus à Soissons, Saint-Quentin, Creil, Abbeville et Amiens en septembre et octobre. Les participants aux ateliers territoriaux ont également été sollicités afin de contribuer, par écrit, au SRADDT.



Atelier territorial à Amiens, le 29 septembre 2008

© Région Picardie

En parallèle, de septembre à décembre ont eu lieu les **Conférences citoyennes**, que le Conseil régional de Picardie a souhaité mobiliser autour des thèmes forts du SRADDT. La conférence de citoyens est un procédé innovant d'implication et de participation des habitants à l'élaboration de politiques : un panel de citoyens, choisi par un institut de sondage, répond sous forme d'un avis rédigé, après une formation de 2 à 3 week-ends et un

débat avec des experts, à une question qui leur a été posée par la collectivité.

Les avis rédigés par les citoyens sont annexés au présent document. Ils portent sur les questions suivantes :

« **Le développement de la Picardie passe-t-il par l'affirmation de son identité, ou par l'ouverture sur le Nord-Ouest européen ?** »

« **Picardie durable : Comment doser l'incitation et la contrainte, la liberté de chacun et la maîtrise collective ?** »



Restitution des Conférences citoyennes à Amiens, le 6 décembre 2008

© Région Picardie

La **Conférence des exécutifs**, qui regroupe les Conseils généraux, les agglomérations et les Pays, a également été mobilisée.

Ces différents cercles de concertation ont permis de

débattre des partis pris, de nourrir le point de vue de la Région et d'élaborer une seconde version du document, enrichie des remarques et apports des partenaires collectés lors des ateliers, ou communiqués via contribution.

La **deuxième phase de concertation** a concerné plus précisément les déclinaisons opérationnelles du SRADDT, Directives régionales d'aménagement et Grands projets régionaux. Réunis en février 2009, **un groupe des grands opérateurs régionaux, un deuxième forum et la conférence des exécutifs** ont examiné et apporté des compléments à ces propositions concrètes, ce qui a permis de finaliser un **projet de SRADDT validé par l'Assemblée régionale le 17 avril 2009**.

La **consultation légale** composée de deux périodes successives a constitué la **troisième phase de concertation**. Le projet a été soumis d'avril à juillet à l'avis du Préfet de région, des trois Conseils généraux et du Conseil économique et social régional (devenu Conseil économique, social et environnemental régional), puis les contributions et le projet ont été mis à disposition du public de juillet à octobre. Enfin, enrichi **des apports des trois temps de concertation, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a été adopté le 27 novembre 2009 par l'Assemblée régionale**.

Chapitre 1 :

Le modèle picard

1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les permanences picardes

- 1 Une région d'entre deux
- 2 Une économie industrielle et agricole héritée
- 3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne
- 4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît



© PANORAMIQUE.COM

Les permanences picardes

1 Une région d'entre deux

Une région de passage

La situation géographique de la Picardie en fait historiquement une **terre de passage et de liaison**. Dès le Moyen-Âge, les villes, situées le long des axes de communication avec l'Angleterre et les Flandres, ont favorisé la commercialisation des productions picardes. La voie d'eau a contribué au transport des marchandises. Le réseau ferroviaire, à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, a complété ces infrastructures sans pour autant bouleverser l'organisation territoriale, puisqu'il suit

les grandes routes. Aujourd'hui, la Picardie se vit encore comme une « terre traversée » :

- par le grand corridor Nord-Sud (A1, LGV Paris-Lille vers Londres et Bruxelles) dont elle ne tire pas suffisamment profit (seule Compiègne en tire réellement bénéfice), et dont elle subit parfois les désagréments (forte pollution, effet coupure...);
- par d'autres corridors, pour l'instant moins importants : d'une part, les autoroutes (autoroute des estuaires, A16, A4, A26) et d'autre part la LGV (LGV Est qui traverse le Sud de l'Aisne).

Une région prise en tenaille entre deux régions « puissantes »

A l'échelle européenne, la région est intégrée au **pentagone formé par les 5 mégapoles que sont Londres, Paris, Milan, Munich et Hambourg**. Ce vaste espace se caractérise par une forte urbanisation, la présence de près d'un tiers des habitants de l'Union Européenne et génère 43% du PIB de l'UE. A une échelle nationale, la Picardie, pour la grande majorité de son territoire, fait partie de la zone peu dense entre les grandes régions Île-de-France et Nord-Pas de Calais.

1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les permanences picardes

- 1 Une région d'entre deux
- 2 Une économie industrielle et agricole héritée
- 3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne
- 4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît



Les principales infrastructures de Picardie

- Autoroutes
- Voies rapides
- Liaisons principales
- Pôles économiques de dimension internationale
- Ligne Grande Vitesse
- Principales lignes Corail Intercité
- Gares TGV
- Voies navigables principales
- Canaux grand gabarit en projet
- Ports
- Aéroports
- Préfectures
- Agglomérations > 20.000 habitants

Source : IGN Route 120 - Conseil Régional de Picardie
Réalisation : Conseil Régional de Picardie - carte 7784, le 13/10/2009

1 Chapitre 1 : Le modèle picard

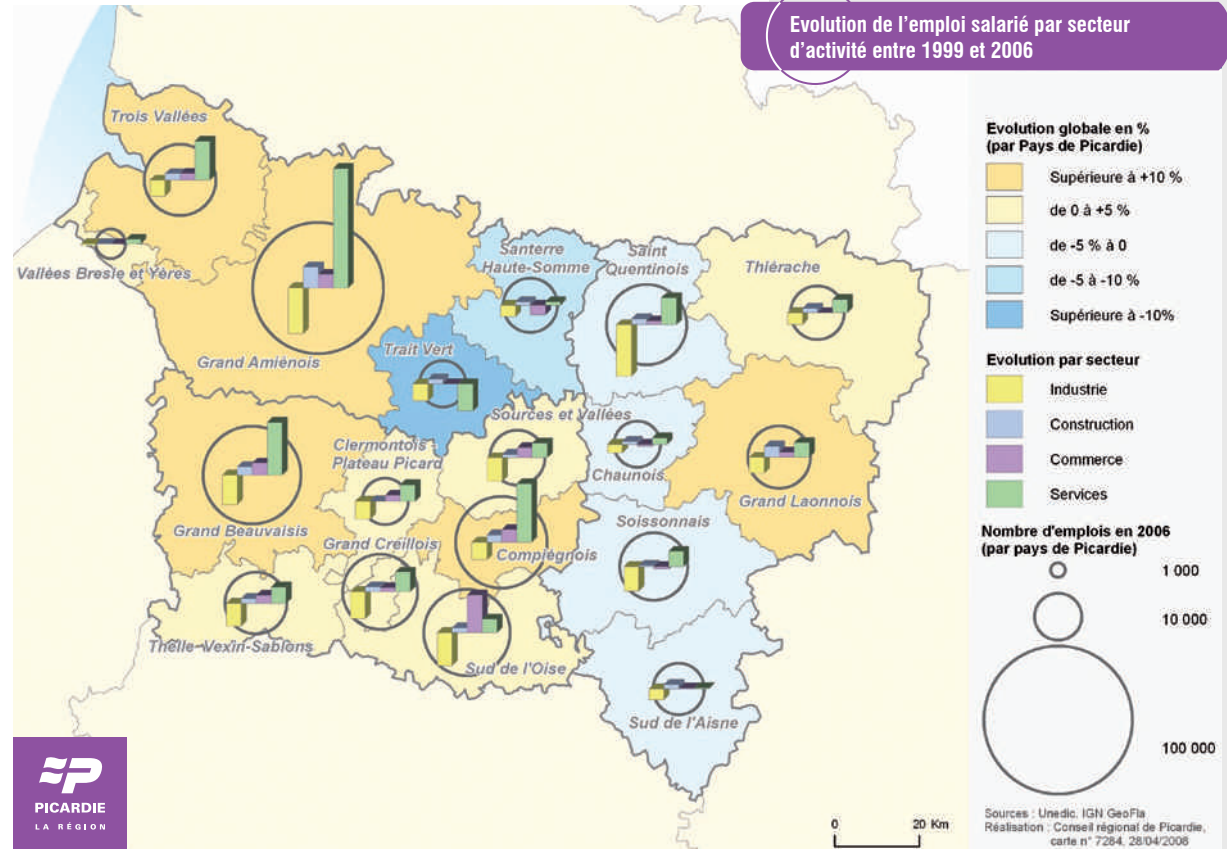
Les permanences picardes

- 1 Une région d'entre deux
- 2 Une économie industrielle et agricole héritée
- 3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne
- 4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

2 Une économie industrielle et agricole héritée

La structure de l'économie picarde se distingue de la moyenne nationale par le poids important de **l'agriculture** et de **l'industrie** : **le modèle picard est historiquement un modèle productif**. Ces deux secteurs, qui apparaissent au plan national moins dynamiques que le tertiaire, représentent plus de 31% de l'activité économique en terme de valeur ajoutée contre à peine 22% au niveau national. Avec cette spécificité, la contribution picarde à la richesse nationale (2,5% du PIB national en 2003) reste en-deçà de son poids démographique (3,2% de la population en 2003)¹.

¹ Données INSEE 2003, les données nationales correspondent à celles de la France métropolitaine. Le fait qu'un actif picard sur six travaille hors de la région peut également se ressentir dans ces mesures.



Les permanences picardes

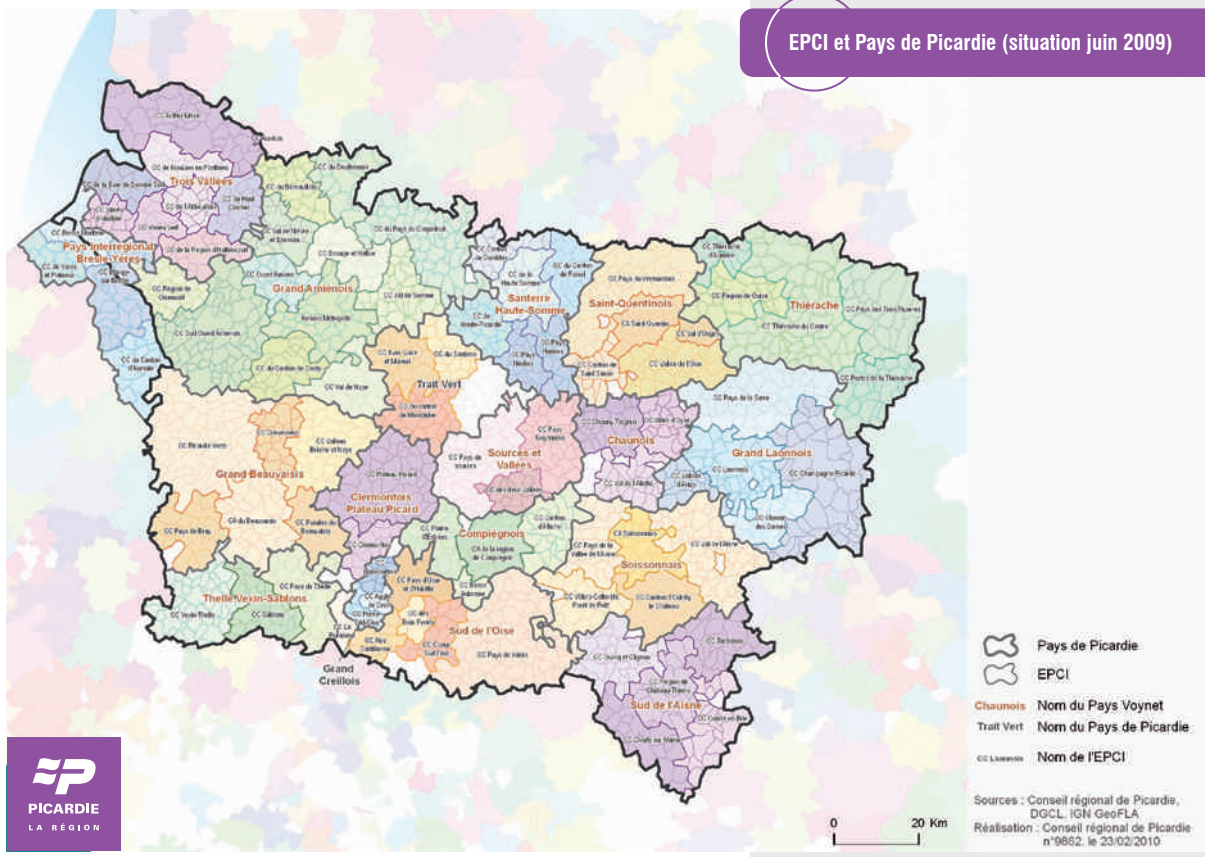
- 1 Une région d'entre deux
- 2 Une économie industrielle et agricole héritée
- 3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne
- 4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne

Des identités locales historiques encore fortes

L'histoire du territoire picard est marquée par la force des **identités locales rurales**. La Picardie est la région française dont la densité de communes de moins de 2 000 habitants est la plus élevée. Ce territoire est aujourd'hui structuré en une **mosaïque de Pays**.

Ces territoires sont d'autant plus structurants pour la région qu'ils sont historiquement le lieu d'accueil des grandes activités économiques. L'industrie s'est en effet développée selon un mode original, s'appuyant sur **l'implantation de grands sites de production à la campagne**. Les territoires sont également marqués par la présence de la **filière agricole**, particulièrement importante dans la région.



Chapitre 1 : Le modèle picard

Les permanences picardes

- 1 Une région d'entre deux
- 2 Une économie industrielle et agricole héritée
- 3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne
- 4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

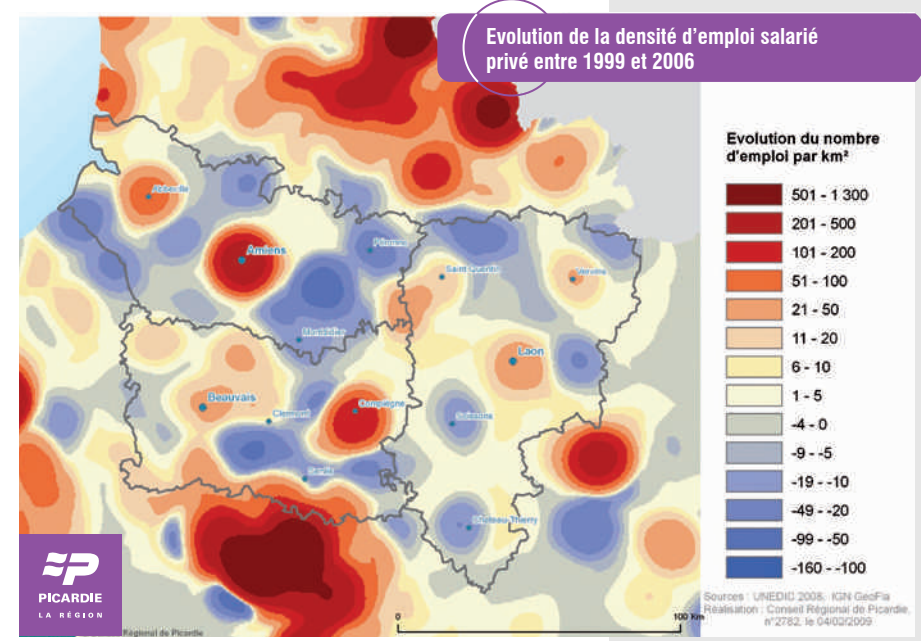
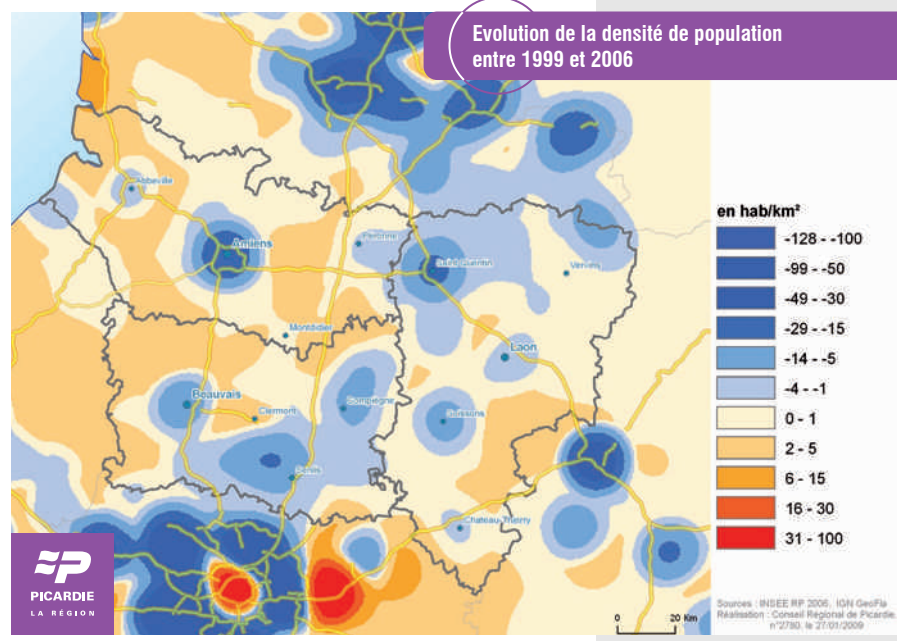
Des villes nombreuses, mais fragilisées

La Picardie est également caractérisée par un **semis de petites villes et de villes moyennes**. Toutefois, ces

villes « à taille humaine » sont fragiles : globalement, les villes centres des agglomérations picardes n'ont pas connu l'essor enregistré en France alors que la majorité des campagnes picardes connaît des évolutions

démographiques positives.

Hormis Amiens, capitale régionale, 11 villes moyennes structurent la Picardie mais subissent l'influence grandissante de pôles extérieurs (Paris, Reims...).



1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les permanences picardes

1 Une région d'entre deux

Elles peuvent, en dépit d'un solde migratoire négatif, demeurer « motrices » pour leur territoire sur le plan de l'emploi (comme Beauvais, Compiègne, Abbeville, Saint-Quentin, Laon), ou cumuler manque d'attractivité résidentielle et manque d'attractivité économique (comme Soissons, Péronne, Noyon). Amiens, capitale régionale, ne compte qu'un peu plus de 180 000 habitants en 2006. Seules quatre autres agglomérations dépassent les 70 000 habitants : Beauvais, Saint-Quentin, Compiègne et Creil.

Six agglomérations comprennent entre 20 000 et 50 000 habitants : Soissons, Chantilly, Laon, Abbeville, Tergnier et Château-Thierry. (NB : la Picardie comptait 1 894 000 habitants en 2008).

Le poids de la population urbaine de la région est plus faible que la moyenne nationale (en 1999, 61,2% des Picards vivent en ville contre 75,5% des Français). Toutefois, le déploiement et la dissémination des villes dans l'espace reflètent en réalité une « **rurbanisation** » qui se retrouve dans la structure des emplois. En Picardie, un peu moins de six emplois sur dix sont situés dans les pôles urbains, qui ne rassemblent que 37% de la population.

2 Une économie industrielle et agricole héritée

3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne

La Picardie se démarque ainsi de la province où 71% des emplois salariés sont concentrés dans les villes qui hébergent 55% de la population.

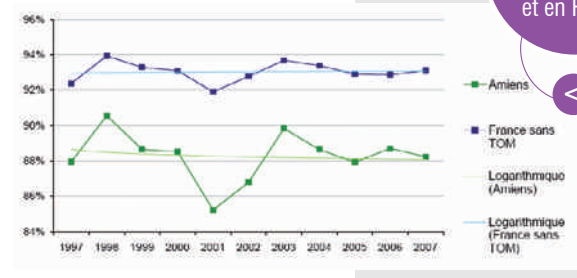
4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

Le niveau de formation des **jeunes** progresse globalement en Picardie mais un écart important avec la moyenne nationale demeure. Chaque année, une part importante de jeunes Picards quitte prématurément le système scolaire sans qualification. Malgré une certaine atténuation de la fréquence des sorties sans qualification, l'académie d'Amiens se situe toujours largement au-dessus de la moyenne nationale (9,6% contre 5,5% pour la France métropolitaine en 2005).

En dix ans, l'écart s'est accru entre la Picardie et le niveau national concernant les **taux d'accès** aux niveaux V et IV. En 2006, le taux d'accès au niveau IV (baccalauréat) était de 64,9% en Picardie contre

4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

70,0% au niveau national, représentant un écart de 5,1 points. L'amélioration des taux d'accès à partir de 2005 doit être confirmée dans les prochaines années pour pouvoir inverser la tendance.



Sources : Rectorat-Académie d'Amiens - Conseil régional de Picardie

Taux d'accès au niveau V en Picardie et en France



© gevuca Leandre Leber

Chapitre 1 : Le modèle picard

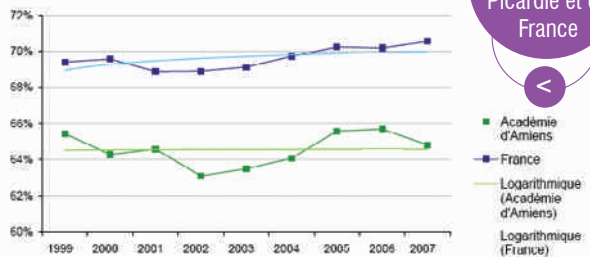
Les permanences picardes

1 Une région d'entre deux

2 Une économie industrielle et agricole héritée

3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne

4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

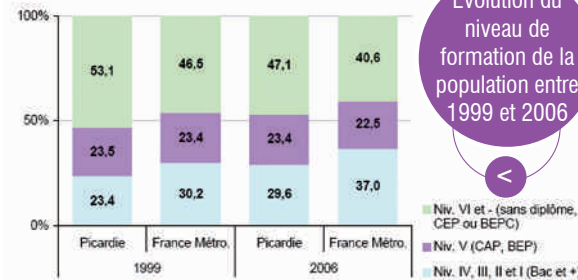


Taux d'accès au niveau IV en Picardie et en France

Globalement, la proportion de Picards possédant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat a sensiblement progressé depuis 1999, passant de 23,4% à 29,6%. Elle reste toutefois nettement inférieure à la proportion nationale (37%) et l'écart se creuse (+ 0,6 point). La part des sans-diplômes (incluant les détenteurs du seul certificat d'études primaires) passe sous le seuil des 40%.

Sources : Rectorat-Académie d'Amiens - Conseil régional de Picardie

Par ailleurs, malgré un accroissement significatif du nombre d'étudiants depuis plus de dix ans, la proportion de jeunes Picards poursuivant des études supérieures demeure inférieure au niveau national (elle ne regroupe que 9,6% de l'ensemble des effectifs scolarisés en 2003-2004 pour la Picardie contre 16,0% en France métropolitaine).



Evolution du niveau de formation de la population entre 1999 et 2006

Sources : Ministère de l'Education Nationale, DRAF, INSEE (RGP)



1 Chapitre 1 : Le modèle picard

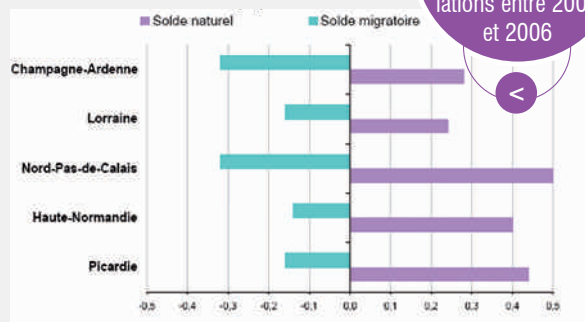
Les permanences picardes

- 1 Une région d'entre deux
- 2 Une économie industrielle et agricole héritée
- 3 Un maillage de petites villes et une imbrication ville-campagne
- 4 Un niveau de formation qui progresse mais dont l'écart avec le niveau national s'accroît

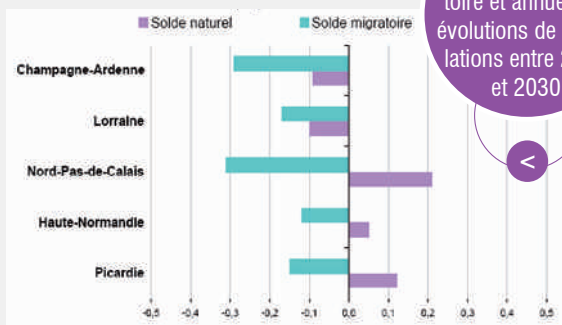
Éléments de synthèse

D'après les projections de population de l'INSEE (scénario central), la **structure globale de la population va perdurer, et les grands équilibres territoriaux se maintenir.**

La Picardie va continuer à avoir un solde migratoire négatif, et la croissance démographique va se faire de manière modérée, grâce au solde naturel. Inscrite dans la dynamique d'ensemble du Bassin Parisien, la croissance serait toutefois limitée à l'Oise et aux franges les plus proches de l'Île-de-France. L'Oise représenterait ainsi près de 44% de la population régionale en 2030, contre 42% actuellement.



Source : INSEE-Modèle Omphale

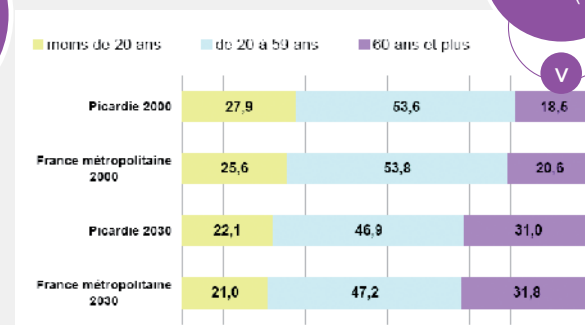


Source : INSEE-Modèle Omphale

Les hypothèses de vieillissement de la population sont proches de celles qui sont proposées pour la France.



© Didier RAUX



Source : INSEE-Modèle Omphale

La démographie apparaît donc comme une permanence en Picardie : elle ne constitue **pas un « levier »** sur lequel la Région peut s'appuyer pour mener ses politiques. A l'échéance 2030, la croissance démographique, et particulièrement l'inversion de la tendance migratoire, apparaît plutôt comme le résultat de politiques volontaristes, aptes à infléchir les projections. En revanche, **les influences** auxquelles est soumise la Picardie sont en train d'évoluer, et présentent une opportunité stratégique significative pour la Région.

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance



© PANORAMIQUE.COM

Les influences externes

La région présente la spécificité d'être soumise à des **influences multiples**. Longtemps, l'influence francilienne a dominé. Aujourd'hui, malgré la prédominance de cette influence, on assiste **d'une part à une « croissance » des influences, d'autre part à leur diversification qualitative** (l'influence francilienne n'est plus la seule). Cela induit également une forme de « rééquilibrage » de l'ouverture picarde, entre flux d'entrées et de sorties.

Ces influences sont de toutes natures : elles se concrétisent non seulement par les flux domicile-travail commentés ci-après, mais aussi par les installations résidentielles définitives ou par l'implantation de résidences secondaires d'Européens (témoignant de l'influence grandissante des grandes métropoles d'Angleterre, du Benelux et d'Allemagne), ou encore par des flux de marchandises, et par l'implantation d'activités économiques liées d'une

façon ou d'une autre à ces influences externes.

Cette mutation peut être particulièrement constatée à travers **l'évolution des flux domicile-travail**. Entre 1999 et 2005, l'observation des flux d'actifs entrant et sortant de Picardie atteste de ce triple mouvement d'augmentation, de diversification et de rééquilibrage.

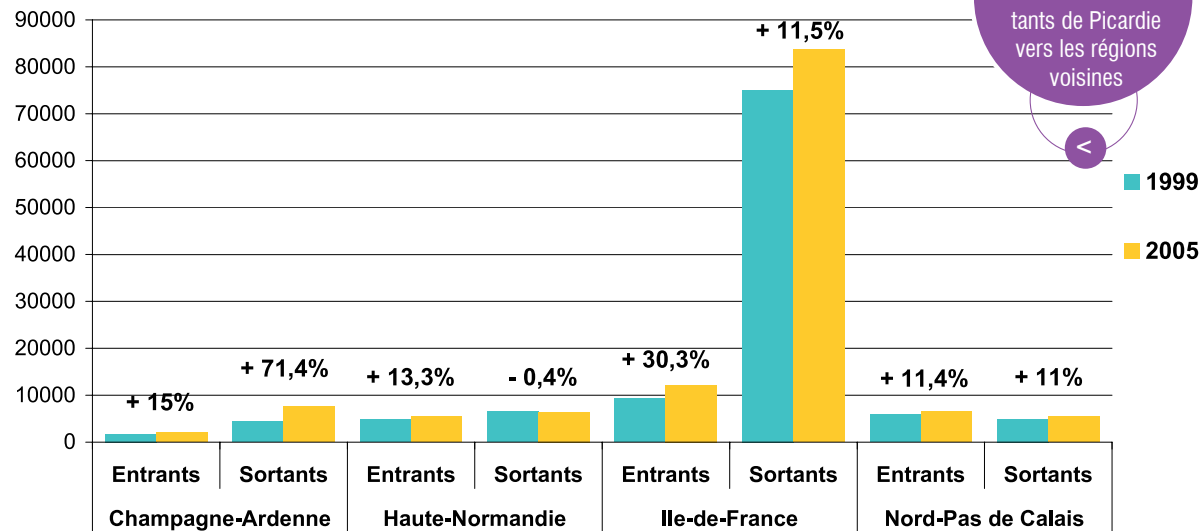
Les influences externes

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

1 Une augmentation des influences

Entre 1999 et 2005, la proportion d'actifs travaillant hors de la région est passée de 16 à 19%. Ils sont désormais **plus de 100 000**, soit près de 13 000 actifs de plus que six ans auparavant.

Ce renforcement de tendance contribue également à l'allongement des distances domicile-travail, faisant de la Picardie l'une des 3 régions où ces trajets sont les plus longs (avec une moyenne de 27 km, soit 5 km de plus que la moyenne nationale).



Source : DADS 1999 et 2005 - Traitement : ACADIE

Evolution des flux domicile-travail entrants et sortants de Picardie vers les régions voisines



© A-S FLAMENT

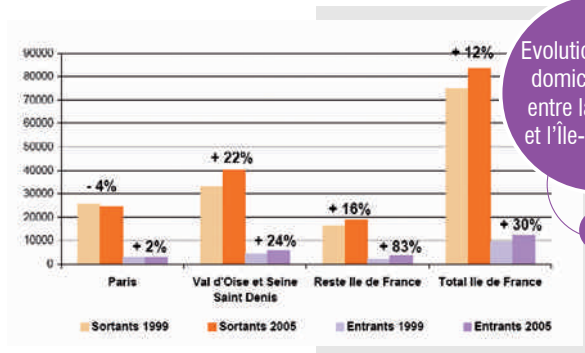
1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les influences externes

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

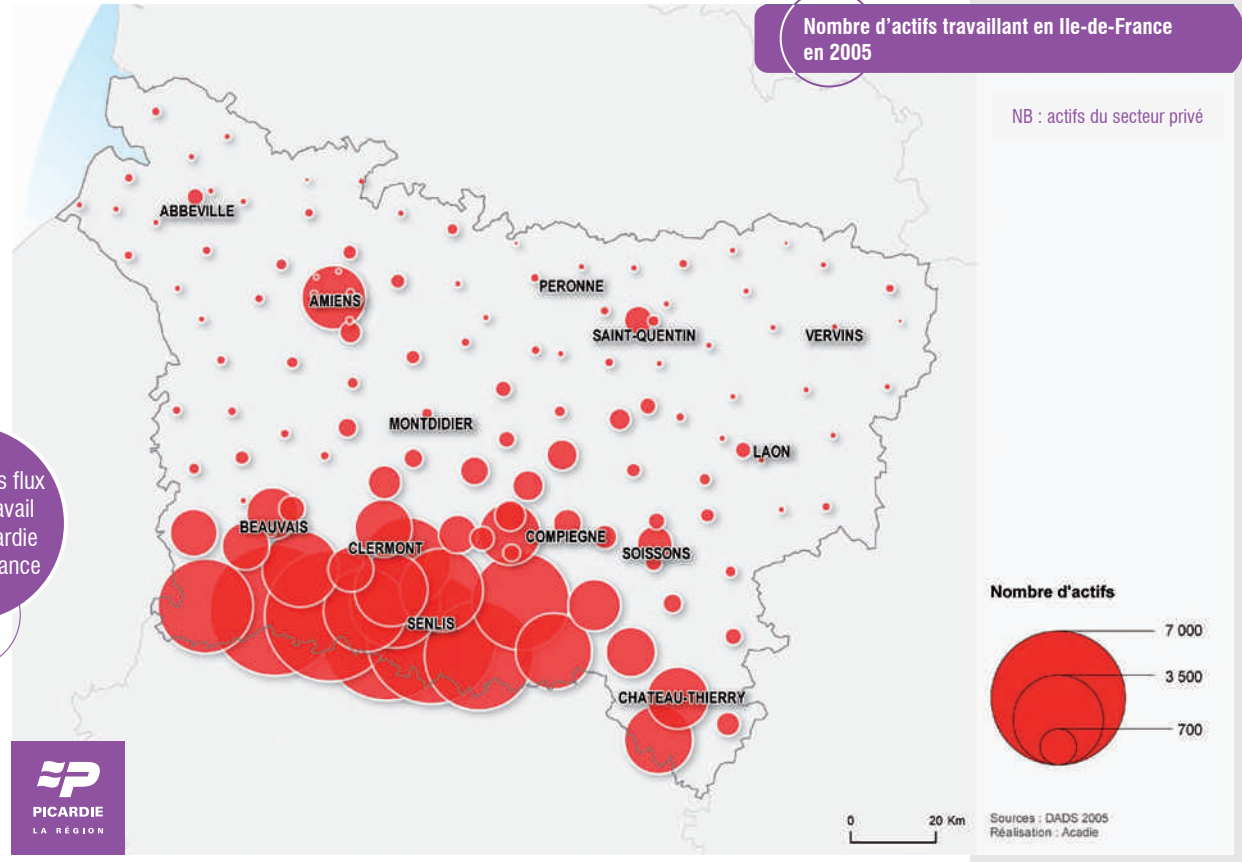
2 Une diversification des influences

L'influence francilienne demeure l'influence la plus forte. Elle ne cesse de croître, se manifestant de façon directe dans le Sud de la Picardie et sur Amiens. Cette influence francilienne a évolué entre 1999 et 2005 : alors que le nombre d'actifs picards travaillant à Paris a diminué de 4%, le nombre d'actifs picards travaillant dans le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis a fait un bond de 22%, témoignant de l'attractivité croissante du pôle de Roissy.



Evolution des flux domicile-travail entre la Picardie et l'Ile-de-France

Source : DADS 1999 et 2005 / Traitement : ACADIE

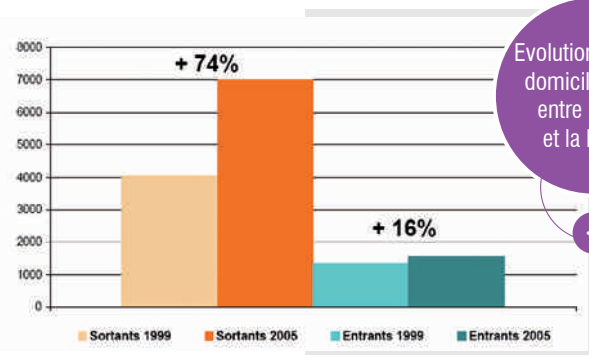


Les influences externes

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

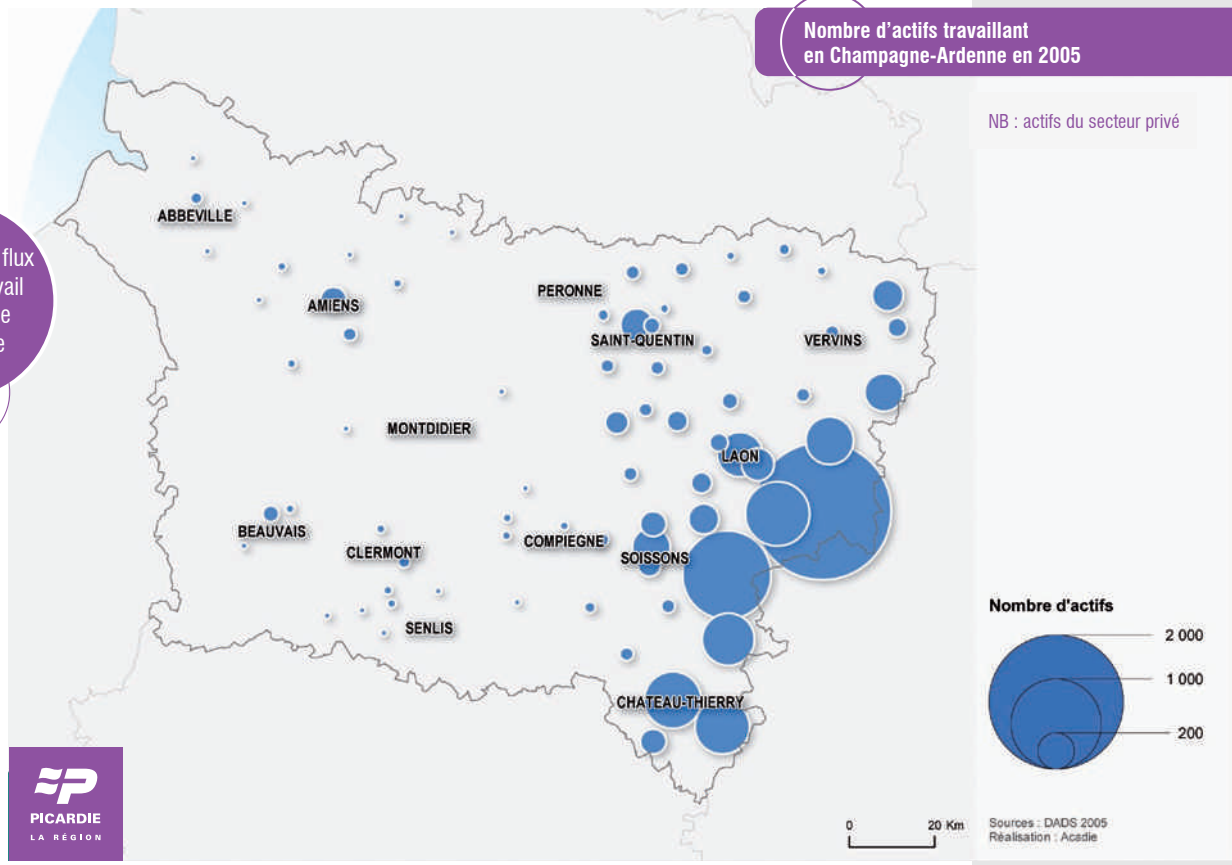
L'influence rémoise se développe également, notamment sur le Laonnois et sur le Sud de l'Aisne.

Le nombre d'actifs de l'Aisne travaillant dans la Marne a augmenté de 74% entre 1999 et 2005.



Evolution des flux domicile-travail entre l'Aisne et la Marne

Source : DADS 1999 et 2005 / Traitement : ACADIE



Chapitre 1 : Le modèle picard

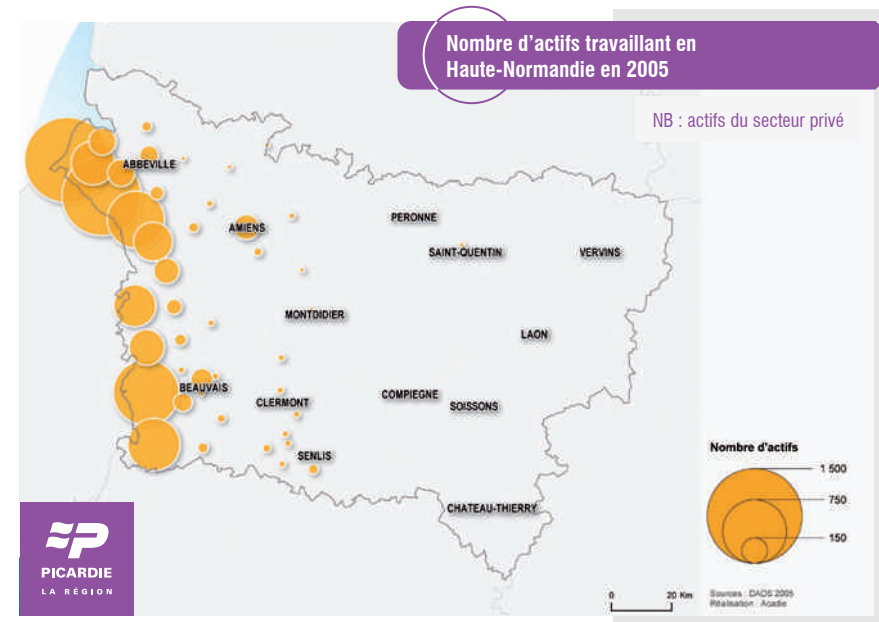
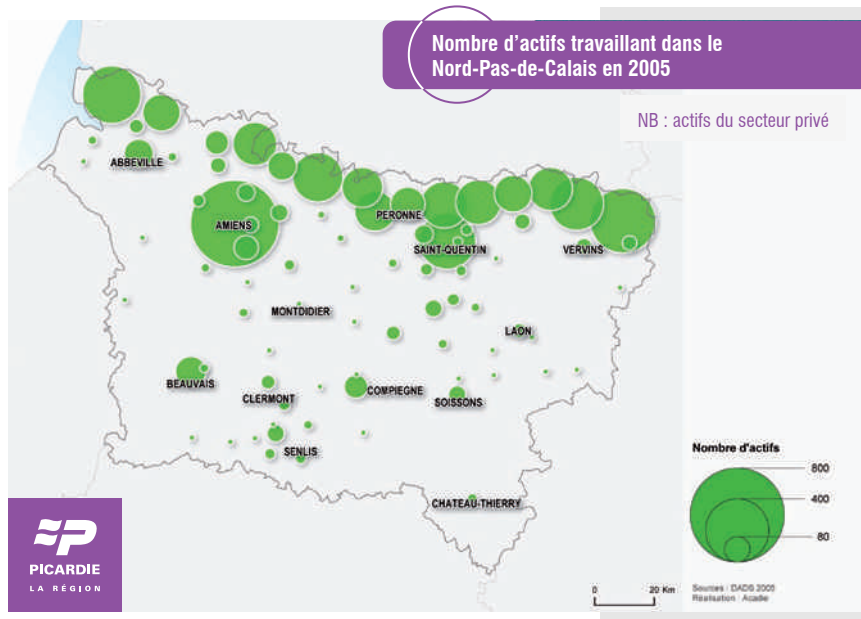
Les influences externes

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

L'influence du Nord-Pas de Calais est encore réduite comparée aux précédentes. Il s'agit également de la seule région avec laquelle le flux des entrants est supérieur au flux des sortants (cf. graphique p.17).

Toutefois, cette influence externe pourrait se développer dans les années à venir avec les dynamiques engagées autour de Cambrai, Valenciennes et Arras.

L'influence de la Haute-Normandie est relativement limitée, comme pour le Nord-Pas de Calais, aux zones limitrophes. Par ailleurs, on note une certaine stabilité des flux.



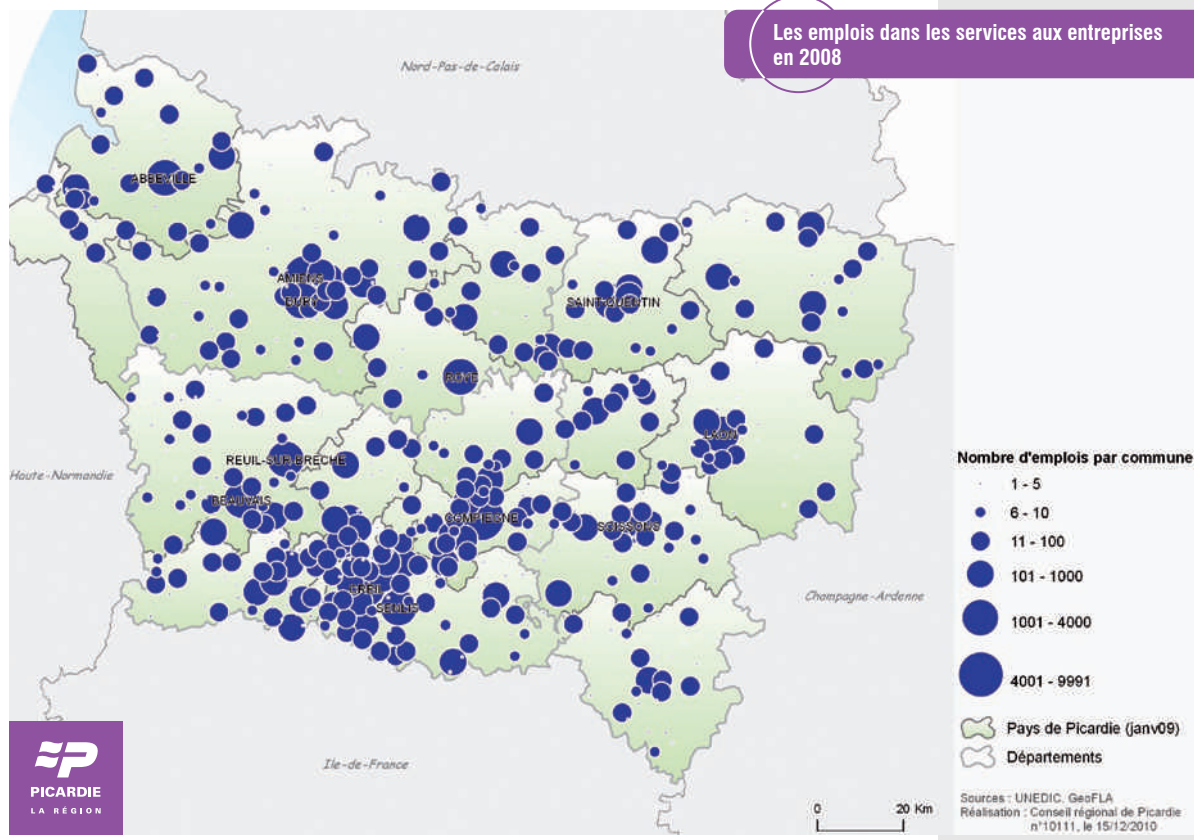
- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

3 Un rééquilibrage des flux

Globalement, on constate également un **certain rééquilibrage dans les flux, notamment avec l'Île-de-France**. Les relations économiques ne se font plus seulement à sens unique.

Alors que le nombre d'actifs picards travaillant en Île-de-France a progressé de 12%, **le nombre d'actifs franciliens travaillant en Picardie a augmenté plus rapidement en proportion (30%)** (cf. graphique p.18).

D'autre part, le voisinage francilien permet aujourd'hui **le développement d'activités en Picardie**. L'exemple de l'activité de services aux entreprises - avec sa géographie concentrée sur le Sud picard - l'atteste.



Chapitre 1 : Le modèle picard

Les influences externes

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

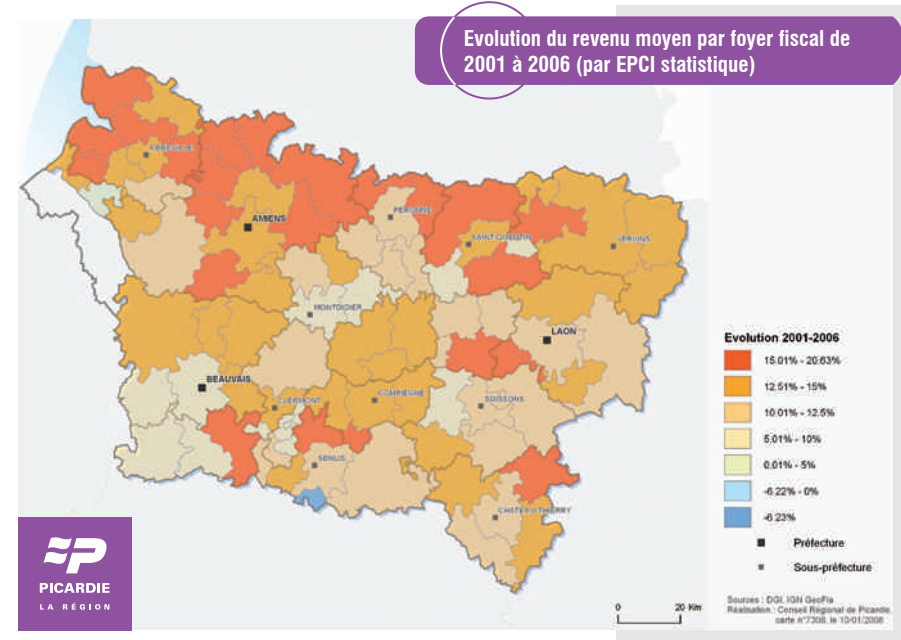
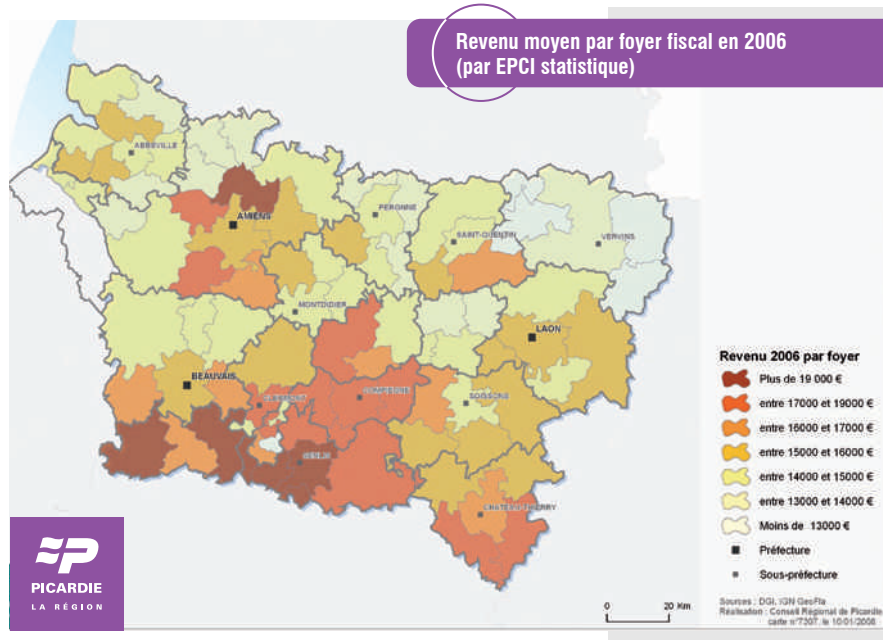
Les influences produisent désormais des effets en cascade sur le territoire picard. Ce ne sont plus seulement les « franges » de la région dont les dynamiques sont impactées par les territoires voisins, mais indirectement,

l'ensemble de la Picardie qui est influencé. D'autre part, il ne s'agit plus d'une relation de dépendance à l'égard des territoires voisins, mais plutôt d'une **situation d'interdépendance** : les effets produits sur le territoire picard ne sont plus seulement « négatifs », mais constituent désormais des **leviers de développement**.

Deux exemples illustrent cette « diffusion » sur le territoire : l'évolution des revenus et le développement des activités.

L'évolution des revenus

Longtemps, le territoire picard a été caractérisé par une dualité entre un Nord peuplé de ménages aux revenus modestes, et un Sud peuplé de ménages plus aisés. Cela reste vrai aujourd'hui, mais la tendance est à un « rattrapage » du Nord, comme le montrent les cartes ci-dessous :



NB : Le revenu fiscal moyen en France en 2006 était de 17 165 euros, en Picardie de 15 937 euros.

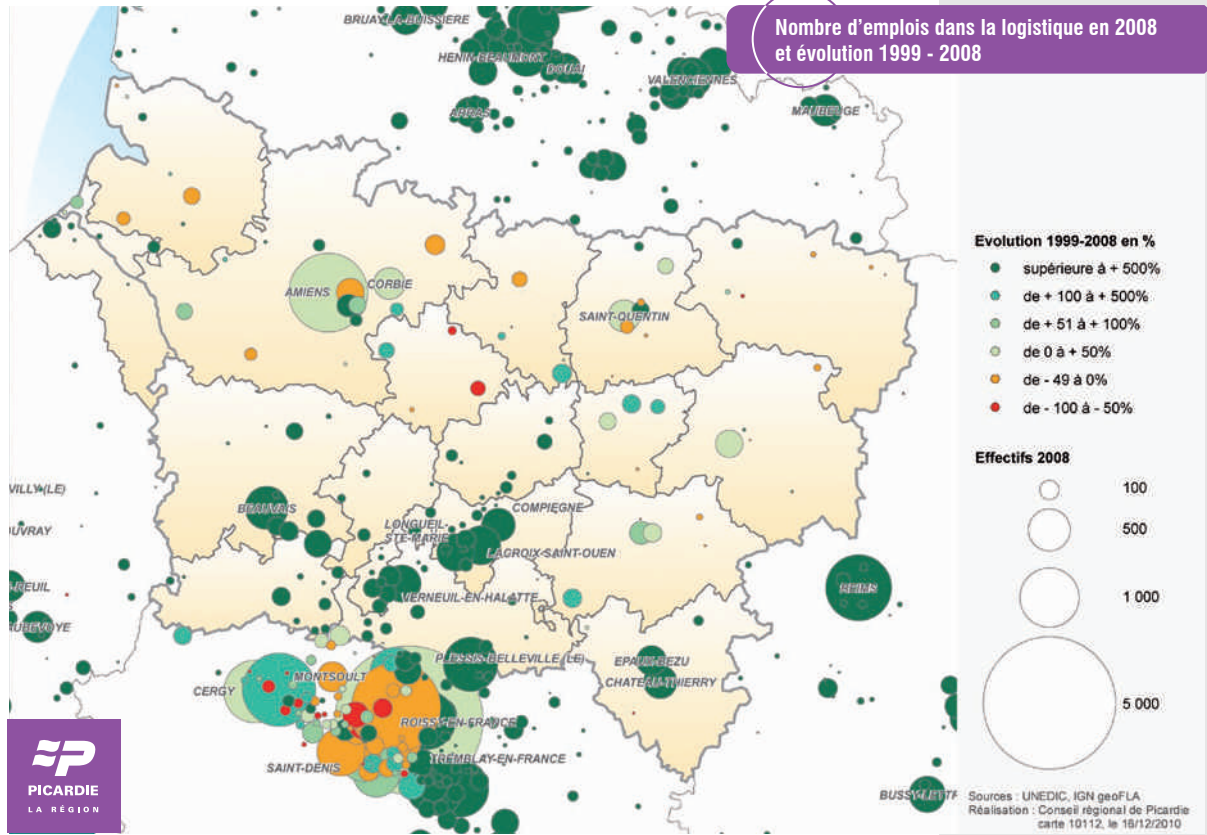
1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les influences externes

- 1 Une augmentation des influences
- 2 Une diversification des influences
- 3 Un rééquilibrage des flux
- 4 Une diffusion des influences : de la dépendance à l'interdépendance

Le développement des activités

Les activités liées à la logistique ne se concentrent plus uniquement dans le couloir Nord-Sud. Elles se diffusent désormais un peu partout sur le territoire de la Picardie.



1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les mutations induites par la diversification des influences

- 1 La diversification des populations
- 2 La mutation du système productif : logistique et secteurs de pointe
- 3 Le développement de l'économie résidentielle
- 4 La concurrence dans les usages de l'espace



© PANORAMIQUE.COM

Les mutations induites par la diversification des influences

La diversification des influences externes induit d'autres tendances nouvelles : la diversification des populations, la mutation du secteur productif et le développement de l'économie résidentielle, ainsi que des tensions grandissantes dans l'usage des sols et de l'espace.

1 La diversification des populations

Les multiples influences ont un effet direct sur l'évolution des mobilités résidentielles et contribuent donc à amplifier les phénomènes démographiques identifiés au niveau national. La Picardie se caractérise de plus en plus par une « cohabitation » de deux types de population, schématiquement les « sédentaires » et les « nomades » :

- La population ancrée sur le territoire picard présente de **fortes spécificités** : à **dominante ouvrière**, en particulier sur certains territoires, elle est plus fragile qu'en moyenne sur le plan sanitaire et social (faible niveau de formation, revenus contrastés, mortalité élevée...).
- En dépit d'un solde migratoire déficitaire persistant, la Picardie se caractérise par un **renouvellement de sa population parmi les plus élevés** : chaque année, 32 000 personnes arrivent en Picardie alors que 38 000 la quittent. Ces arrivées nouvelles induisent une certaine diversification sociale.

1 Chapitre 1 : Le modèle picard

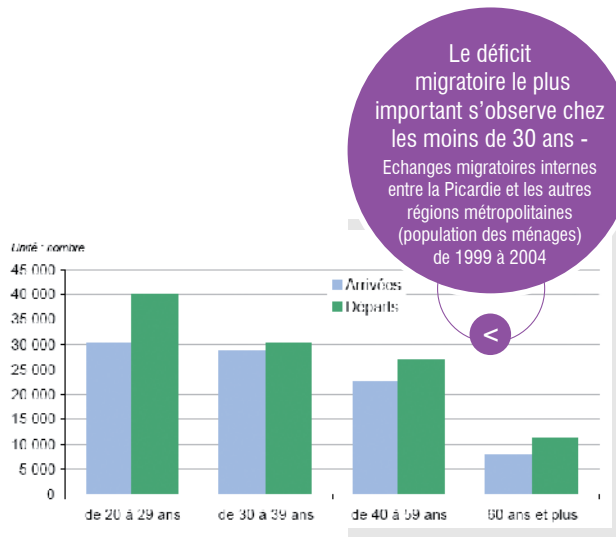
Les mutations induites par la diversification des influences

1 La diversification des populations

2 La mutation du système productif : logistique et secteurs de pointe

3 Le développement de l'économie résidentielle

4 La concurrence dans les usages de l'espace

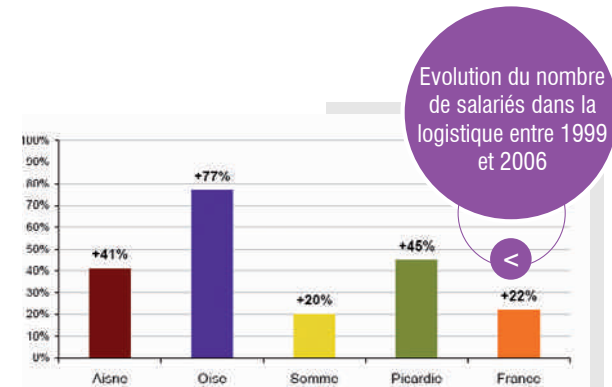


Source : INSEE - Enquête annuelle de recensement 2004

2 La mutation du système productif : logistique et secteurs de pointe

Globalement, l'appareil productif picard connaît des mutations importantes depuis une vingtaine d'années. Entre 1989 et 2003, l'industrie a perdu plus de 20% de ses emplois. Si les destructions d'emploi dans l'industrie sont significatives, elles doivent être relativisées par l'**externalisation de certains services** et par le **développement de l'intérim**, particulièrement appuyé en Picardie. En réalité, malgré la baisse importante du nombre de salariés, la valeur ajoutée de la branche industrielle a augmenté de 11% entre 1990 et 2002. L'industrie picarde réalise donc toujours des gains de productivité, en lien fort avec le développement des fonctions logistique et recherche.

En effet, la **logistique** a connu sur la période récente un développement important en Picardie comme le montre la croissance significative du nombre d'emplois (+45% contre +22% au niveau national entre 1999 et 2006, soit un gain de près de 3 300 emplois en Picardie).



Source : UNEDIC

Les mutations induites par la diversification des influences

- 1 La diversification des populations
- 2 La mutation du système productif : logistique et secteurs de pointe
- 3 Le développement de l'économie résidentielle
- 4 La concurrence dans les usages de l'espace

La situation géographique de la région, au cœur du marché du pentagone européen et sur le segment reliant ses principaux centres d'approvisionnement (ports de la Manche et de la Mer du Nord) au Sud de la France et de l'Europe et la faible pression foncière qu'elle subit par rapport aux territoires voisins, en ont fait progressivement un **espace d'accueil pour les implantations logistiques**. Le pôle d'Amiens profite d'un positionnement favorable entre les deux régions voisines et le Royaume-Uni. Hormis l'A1 qui apporte quelques installations dans la Somme, les routes RN31, RD1032 et RD330 concentrent les implantations dans l'Oise, qui a connu la plus forte progression sur les 7 dernières années.

Globalement, la Picardie souffre, comme de nombreuses régions françaises, d'une **sous-représentation de l'effort de recherche** (1,1% de l'effort national) par rapport à la représentation de sa population (3,2% de la population nationale) et sa contribution au PIB national (2,5%).

Cette situation est toutefois à nuancer. Depuis quelques années, la **recherche picarde** connaît un dynamisme renouvelé grâce à la mobilisation de différents acteurs (universités, grands centres techniques...). Cette dynamique est là encore en partie liée aux collaborations engagées avec les régions voisines : les **pôles de compétitivité Industries et Agro-Ressources, I-Trans**

et **Up-Tex** s'inscrivent dans des partenariats avec les Régions Champagne-Ardenne et Nord-Pas de Calais. Entre 1990 et 1999, le nombre de chercheurs, d'ingénieurs, techniciens et administratifs a augmenté de 40%, soit un peu plus que la moyenne nationale (+ 30%).

3 Le développement de l'économie résidentielle²

Les influences génèrent également un **potentiel de développement de l'économie résidentielle**. Inférieur de 5 points à la moyenne nationale, le poids de l'économie résidentielle est plus important là où se concentre la population mais aussi dans les zones touristiques.

L'**enjeu du développement du tourisme** est donc important en matière d'emploi. Selon l'INSEE, la fréquentation touristique en Picardie génère d'ores et déjà un peu plus de **15 000 emplois salariés** dans la région, effectif variant de 12 000 en janvier jusqu'à plus de 20 000 en août.

Au total, l'économie résidentielle **n'est pas encore un moteur suffisamment développé** en Picardie pour pouvoir en tirer des bénéfices significatifs en terme d'emploi. Toutefois, les influences qui agissent sur la région pouvant tendanciellement se développer (le développement

récent du tourisme étranger dans le Nord de l'Aisne le montre), le poids de l'économie résidentielle pourrait se renforcer dans les années à venir, sous certaines conditions (développement de l'attractivité, amélioration de l'accessibilité...).

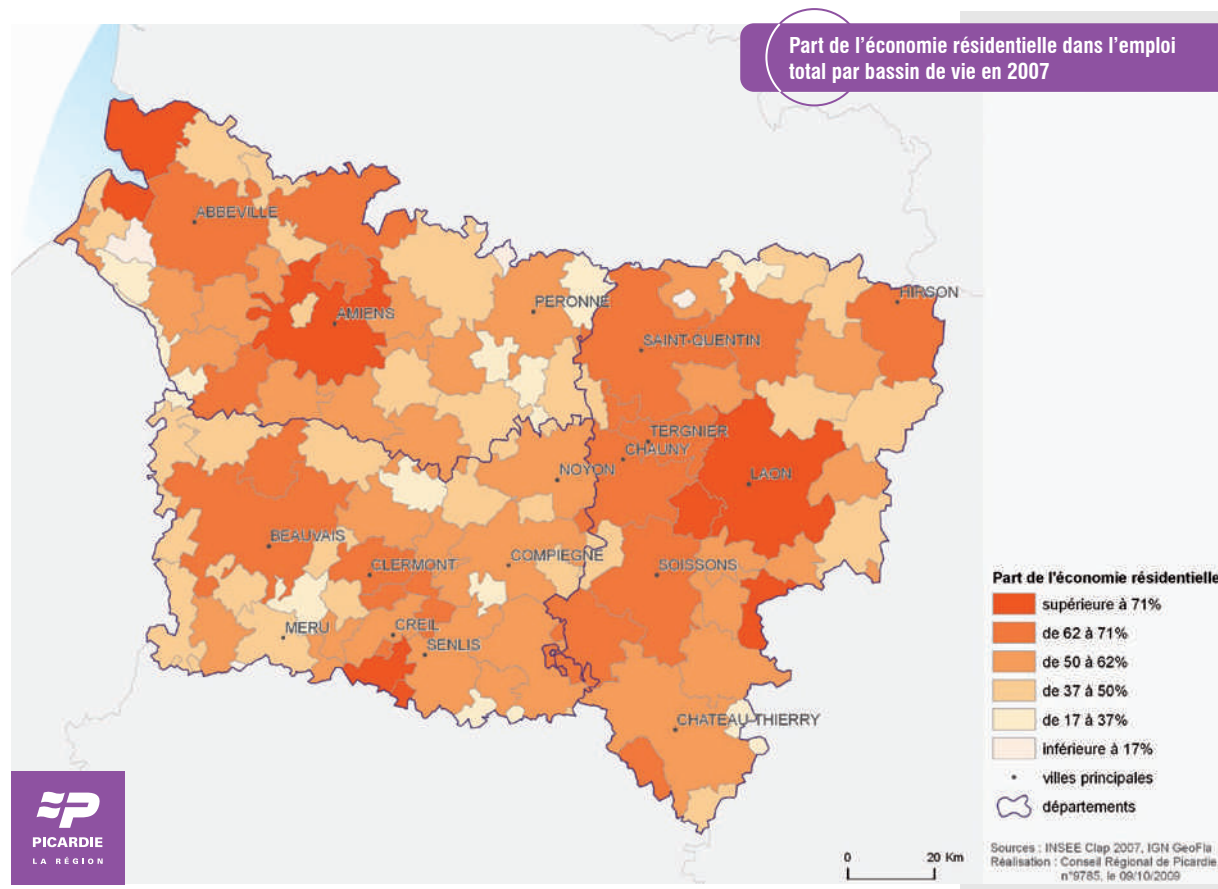
² La sphère de l'économie résidentielle dépend de la localisation de la population. Cette sphère, qui emploie 204 000 salariés en Picardie, rassemble les activités de services à la population telles que la santé, l'action sociale, le commerce de détail, le transport de voyageurs, à l'exclusion des services rendus par la sphère publique. Elle inclut également le secteur de la construction et les entreprises publiques à caractère industriel et commercial, comme la SNCF et la Poste.



Façades du secteur sauvegardé de Mers-les-Bains

Les mutations induites par la diversification des influences

- 1 La diversification des populations
- 2 La mutation du système productif : logistique et secteurs de pointe
- 3 Le développement de l'économie résidentielle
- 4 La concurrence dans les usages de l'espace



4 La concurrence dans les usages de l'espace

De par son positionnement géographique (effet corridor...) et ses caractéristiques (poids important de l'agriculture mais aussi de l'industrie, poids significatif du tourisme dans certaines zones et patrimoine naturel riche, chasse...), la Picardie est déjà soumise à d'importants conflits d'usage, lesquels sont amplifiés par le jeu des influences exogènes qui peuvent se traduire par des impacts négatifs sur l'environnement :

- La **périurbanisation** qui conduit au mitage de l'espace et porte atteinte aux paysages non protégés et aux terres agricoles, dans l'Est de l'Aisne à la proximité de Reims et dans l'Oise jusque dans l'aire d'Amiens, pour l'influence francilienne. Elle engendre également l'augmentation des migrations pendulaires et des équipements y afférant (infrastructures de transport, parkings...);
- Les pratiques liées au **tourisme** : déplacements en voiture, élargissement des réseaux aux abords des lieux touristiques et développement des résidences secondaires consomment voire confisquent de l'espace pour un usage limité à une partie de l'année ;

1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les mutations induites par la diversification des influences

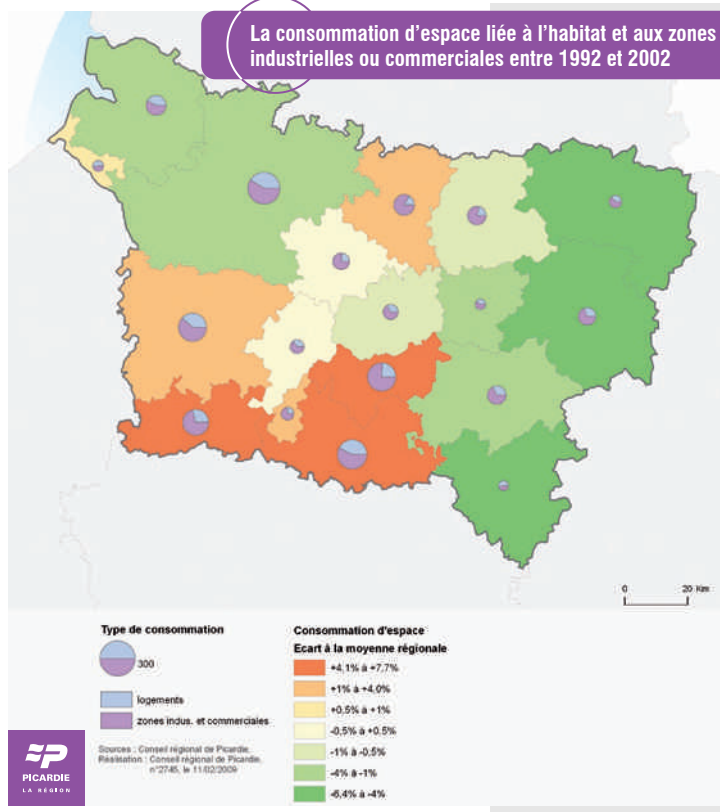
1 La diversification des populations

2 La mutation du système productif :
logistique et secteurs de pointe

3 Le développement de
l'économie résidentielle

4 La concurrence
dans les usages de l'espace

La consommation d'espace liée à l'habitat et aux zones industrielles ou commerciales entre 1992 et 2002



● **L'affectation des espaces** à des fins économiques ou à la création d'infrastructures est également source de conflit et menace les surfaces de terres agricoles ou les milieux naturels. A noter que les surfaces artificialisées ont augmenté de 4,5% entre 1992 et 2002.

La carte de droite présente les risques auxquels la Picardie est soumise aujourd'hui ; ils sont de 6 ordres :

● **Le risque de submersion marine** : la montée du niveau de la mer due au réchauffement climatique pourrait affecter fortement la Picardie du fait de sa situation géographique (zone Manche, susceptible d'enregistrer les plus hautes submersions), de sa topographie, résultat du relief et de l'histoire (polders et bas-champs), et de sa dépendance hydro-sédimentaire vis-à-vis des falaises du Pays de Caux au devant desquelles le transit des galets est fortement perturbé par les infrastruc-

tures perpendiculaires au trait de côte. La submersion marine menace l'habitat et certaines activités économiques. Dès à présent, il convient de prendre des mesures qui permettront d'en réduire les impacts (contrôle de l'urbanisation et du développement touristique...).

● **Le risque global sur l'environnement dû à la pression foncière** qui se mesure notamment dans le Sud de la région et en Picardie maritime. La pression de l'urbanisation engendre, la plupart du temps, l'artificialisation des terres, l'extension des réseaux et la destruction des milieux ou des passages indispensables au maintien de la biodiversité.

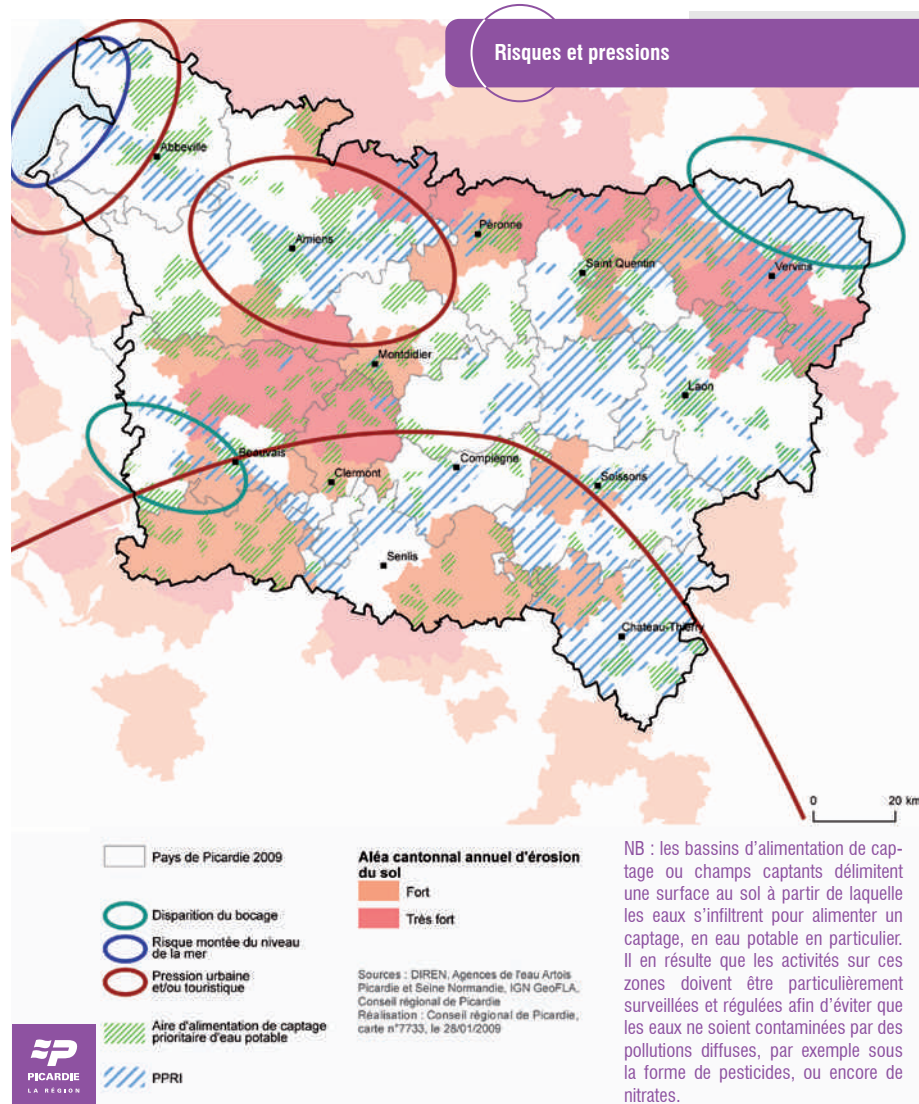


© Jean Charles GUTNER / Région Picardie

Les mutations induites par la diversification des influences

- 1 La diversification des populations
- 2 La mutation du système productif : logistique et secteurs de pointe
- 3 Le développement de l'économie résidentielle

4 La concurrence dans les usages de l'espace



Ces concurrences induisent des **pressions sur l'espace**, déjà soumis à des risques divers dans leur fréquence, leur origine, leur dangerosité, leur intensité.

- Le **risque d'inondations** : crues par remontées de la nappe (Somme notamment, d'ordre exceptionnel), crues par débordement pour l'Aisne et l'Oise, inondations par coulées de boue sur une grande partie de la Picardie. L'existence de l'aléa naturel est aggravée par la présence humaine, notamment par les installations (habitat, entreprises, réseaux...) dans une zone à risques, et le renforcement des ruissellements du fait de l'artificialisation des terres ou l'évolution des pratiques agricoles.

- Le **risque de manque d'eau de qualité** : la présence de l'eau en abondance en Picardie a façonné un patrimoine naturel remarquable et est à l'origine d'usages économiques anciens. Toutefois, les pollutions diverses, les ruissellements, l'imperméabilisation accélérée des espaces... mettent en difficulté la qualité de la ressource et des milieux, voire parfois la quantité. Par ailleurs, on évalue encore mal l'impact du

changement climatique, qui peut faire craindre une tension de plus en plus vive sur la ressource, avec des étiaages de plus en plus sévères sur les cours d'eau et un risque de baisse du niveau des nappes.

- Le **risque de disparition du bocage** sous l'effet conjugué de la modification des techniques agricoles, plus localement de la pression foncière (Pays de Bray), et, plus fondamentalement encore, des difficultés économiques rencontrées en général par l'élevage.

- Le **risque de dégradation de la qualité de l'air** due aux émissions de gaz, notamment des véhicules à moteur, mais également des industries et des bâtiments. La caractéristique de la qualité de l'air est sa variabilité : les effets de la pollution peuvent être diffus ou concentrés, durables ou éphémères, proches ou éloignés des zones d'émission du fait des conditions météorologiques et atmosphériques. A noter que le Conseil régional élabore actuellement son PRQA (Plan Régional de la Qualité de l'Air).

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités



© CAP RÉGIONS ÉDITIONS

Les grands éléments de prospective

Les éléments de diagnostic du modèle picard doivent être complétés par une **lecture des grandes tendances mondiales à l'œuvre** (économiques et environnementales) pour comprendre la place que pourrait tenir la Picardie dans une perspective de long terme.

Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique constituent le socle à partir duquel la Picardie doit penser son avenir. Ces grandes tendances environnementales ont d'ores et déjà un impact sur l'économie mondiale, et sur les modes de vie. Ces transformations

sont destinées à s'accroître, et la Picardie devra tenir compte de deux évolutions essentielles : la « reterritorialisation » de l'économie, et l'évolution des modes de vie vers moins de déplacements, mais plus de mobilités (professionnelles, résidentielles,...).

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

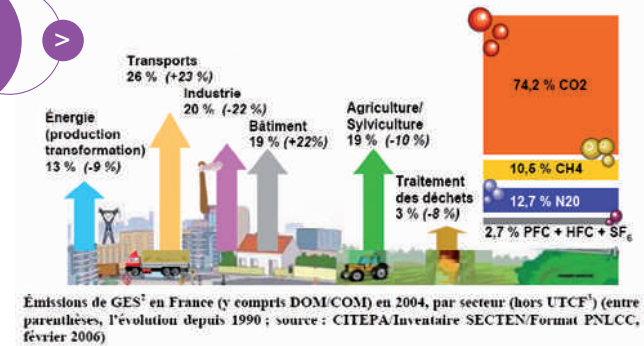
Le changement climatique

Les conditions de vie de l'Homme et des espèces vivantes sur la Terre vont être grandement modifiées à l'échelle d'une cinquantaine d'années, et davantage encore dans les 100 prochaines années. En effet, les gaz à effet de serre (GES)³ rejetés massivement par l'Homme depuis la révolution industrielle et notamment dans la seconde partie du XX^{ème} siècle ont conduit à des concentrations dans l'atmosphère jamais vues et en croissance exponentielle. Entre 1970 et 2004, les émissions mondiales de GES ont augmenté de 70%. La conséquence directe est ce qu'on appelle « l'effet de serre additionnel » à l'effet de serre naturel, provoquant une élévation de la température moyenne du globe terrestre et le bouleversement des dynamiques complexes du climat tel que nous le connaissons.

Ce phénomène, décrit par les scientifiques du monde entier et reconnu par les gouvernements de nombreux pays, est enclenché, produit vraisemblablement déjà certains effets, et son impact à moyen terme est une donnée majeure et incontournable pour les politiques publiques, les stratégies privées et les conditions de vie de la population.

³ GES : le CO₂ (dioxyde de carbone), résultat de la combustion des énergies fossiles, le CH₄ (méthane) émis par le secteur agricole (élevage et rizières), le N₂O (protoxyde d'azote), émis par les engrais agricoles et certaines industries chimiques, les gaz fluorés issus des systèmes de réfrigération, de climatisation, d'aérosols ... et certains procédés industriels.

Emissions de GES en France



1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

En l'état actuel des connaissances, qui s'affinent tous les jours, la température pourrait augmenter de 2 à 6,4°C d'ici la fin du siècle. A noter que la France a déjà vu sa température moyenne augmenter de 1°C depuis 50 ans. L'augmentation de la température moyenne d'ici 2100 pourrait s'inscrire dans une fourchette allant de +3°C à +4°C, selon les scénarii d'évolution des émissions mondiales. En première approximation, on peut estimer qu'une variation de 1°C équivaut à un déplacement en latitude de 200 km.

Les conséquences à prévoir pour la Picardie sont essentiellement **l'occurrence de très fortes températures d'été** (la canicule de 2003 prendrait alors la valeur d'une année moyenne), **l'accentuation des précipitations en période hivernale**, une **fréquence accrue d'évènements extrêmes** (tempêtes, ...) et la **montée du niveau de la mer**.

Les moyens d'agir sont de deux ordres :

● **l'atténuation** : le changement climatique peut être géré, maîtrisé par l'Homme, si ce dernier fait en sorte de limiter considérablement et rapidement ses émissions de GES. Les principales activités émettrices sont actuellement les transports, le logement et l'agriculture.

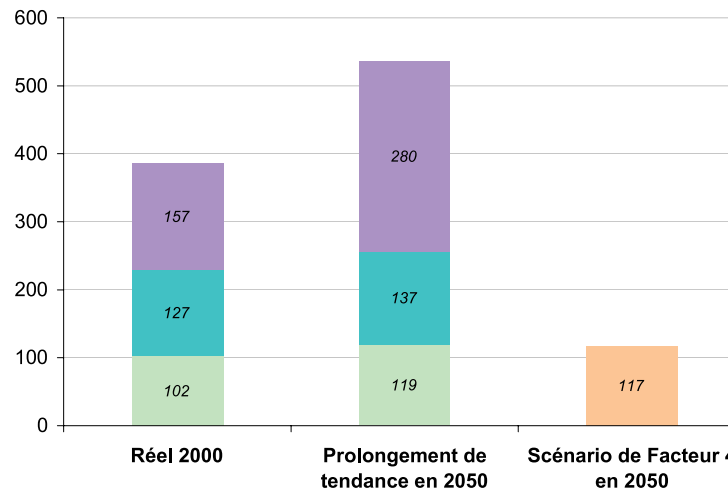
2 Vers une nouvelle économie territorialisée

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

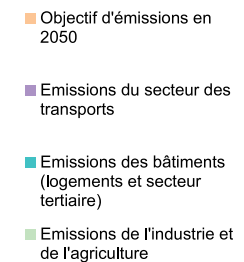
Les Etats se sont engagés par le protocole de Kyoto sur un premier objectif de réduction à l'horizon 2012. Des négociations sont en cours pour fixer le cap ultérieur. L'Union Européenne s'est donnée un objectif à 2020 de réduction de 20% des GES. Enfin, la France a fixé pour son propre compte l'objectif d'avoir divisé par 4 ses émissions en 2050. L'objectif général poursuivi est de limiter l'augmentation de température à 2°C, situation dont les conséquences multiples seraient encore acceptables.

● **l'adaptation** : le changement climatique étant pour une part inéluctable, les sociétés humaines ont les moyens d'anticiper et de prévoir les évolutions de leur territoire, de leurs conditions de vie... Elles peuvent gérer les risques et s'organiser pour faire face à des conditions différentes : protection des personnes fragiles, confort d'été dans les bâtiments et les villes, risque d'incendie, nouvelles pathologies, risque de submersion marine, ... Les écosystèmes devraient être modifiés ainsi que les conditions des activités agricoles et sylvicoles

En Mt CO₂



Le dimensionnement du problème de la France : diviser par 4 les émissions d'ici 2050



Source : « Changement climatique, Energie et Enjeux du XXIème siècle ». Intervention de Pierre Radanne - 22 sept. 2009 - Amiens

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

La nouvelle donne énergétique

Au changement climatique vient s'ajouter une autre dynamique qui accentue encore le changement de contexte radical qui s'annonce : la fin des énergies fossiles est annoncée selon les échéances suivantes : 2020 pour l' « oil peak » (la production devient inférieure à la consommation) pour une fin des stocks dans 40 ans environ, 2030 pour le « gaz peak » pour une fin des stocks dans 65 ans, la fin de l'uranium dans 60 ans et enfin encore 150 ans de stocks de charbon sur la base de l'utilisation actuelle.

Les progrès technologiques qui peuvent être espérés (amélioration des véhicules électriques, moteur à hydrogène, efficacité améliorée des appareils électriques ...) sont incertains, autant dans leurs échéances de mise au point que dans leur capacité à être diffusés largement.

L'enjeu des énergies renouvelables est réel et d'importantes marges de manœuvre sont devant nous. Cependant, la capacité de production qui pourra être mise en œuvre ne sera pas à la mesure de la demande en constante augmentation actuellement. La France s'est engagée à atteindre 23% d'énergie renouvelable en 2020. A titre de

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

comparaison, la production régionale d'énergies renouvelables en 2009 s'élève à 11% pour l'énergie électrique et à 9,7% pour l'énergie thermique (ADEME, 2009).

La nécessaire modification des comportements

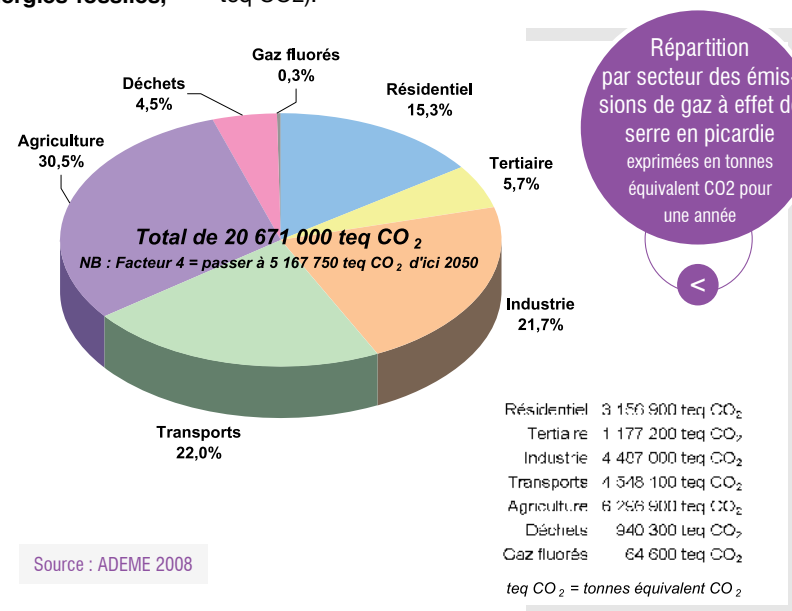
Il en résulte l'urgence de **modifier les habitudes de consommation d'énergie et à privilégier toutes les solutions alternatives au recours aux énergies fossiles**, émettrices de GES. Cela touche des décisions individuelles du quotidien (mon système de chauffage, l'usage de ma voiture, la consommation de mes appareils électroménagers, l'isolation de ma maison ...) comme les décisions des acteurs publics chargés de mettre en place des politiques, des aménagements et de tracer les contours du futur.

L'énergie et le changement climatique sont deux thèmes liés, absolument déterminants pour l'avenir du territoire : la plupart des grands choix d'aménagement posés aujourd'hui

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

existeront ou produiront encore leurs effets en 2030. Or le contexte énergétique et climatique va changer drastiquement pendant cette période.

En comparaison, 530 millions de teq CO₂ ont été émises en France en 2007. Le transport représente 27% de ces émissions (141,4 millions de teq CO₂), l'industrie 35% (181 millions de teq CO₂), l'agriculture 20% (105 millions de teq CO₂) et le résidentiel 11% (59 millions de teq CO₂).



Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

Pour que la Picardie contribue à hauteur de ses émissions d'aujourd'hui au facteur 4 (cf. définition sur le graphique p.33), objectif repris dans le projet de loi Grenelle 2, elle doit diminuer de 355 000 teq CO2 chaque année ses émissions de gaz à effet de serre.

Les secteurs sur lesquels les efforts pourraient porter sont en priorité :

- **L'habitat**, qui se caractérise en Picardie par la dispersion et la ruralité d'un parc plutôt vieillissant. Une réorientation de l'urbanisme et des incitations pour améliorer l'efficacité énergétique des logements permettraient d'amorcer une inversion de tendance.
- **Les transports**, pénalisés par un fort usage de la voiture pour les déplacements domicile/travail (en moyenne, les navetteurs picards parcourent 27 km soit 5 km de plus que les navetteurs français) et par les externalités négatives des grands flux (axes autoroutiers traversant le territoire). Une meilleure gestion des flux de fret et une offre de transport en commun performante peuvent être des premières réponses aux enjeux liés à ce secteur.
- **L'agriculture et l'industrie**, deux secteurs clés en Picardie, sont soumises à des contraintes fortes.

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

L'accompagnement des producteurs vers des processus et des approvisionnements plus économes en énergies et plus conformes aux normes environnementales peut initier un changement positif des comportements.

Au-delà de ces domaines majeurs, l'ensemble des Picards, dans leurs activités et dans leur consommation quotidienne, doivent agir pour répondre à l'enjeu de sobriété énergétique et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

La mondialisation des échanges est en train d'évoluer. Elle tend à prendre une forme nouvelle, notamment du fait du **changement climatique et des coûts énergétiques** en augmentation : les échanges fonctionnent d'ores et déjà dans le cadre de **grands ensembles régionaux**, européens, américains et asiatiques. Cette tendance à un « **ré-échelonnage** » des relations économiques pourrait s'accroître, dans la mesure où l'on observe les signaux faibles de **relocalisations**, et de **nouvelles formes d'échanges** marchands. Ces grandes tendances offrent des **opportunités nouvelles à la**

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

Picardie, si elle parvient à s'inscrire dans le **Nord-Ouest européen**.

La régionalisation des échanges

La mondialisation se traduit avant tout par une augmentation des flux de toutes natures (financiers, de marchandises, de personnes, d'informations et de services...). Avec le développement rapide de ces flux internationaux dans les années 60 et 70, plusieurs économistes ont parlé de « fin des territoires ».

En réalité, on assiste depuis quelques décennies à un phénomène simultané : celui de la **régionalisation des échanges**, en Amérique, en Europe, et en Asie du Sud-Est principalement. Un « thermomètre » de la régionalisation consiste dans l'observation des Accords Commerciaux Régionaux en vigueur (zones de libre échange et unions douanières). Le graphique ci-après montre qu'ils ont considérablement augmenté, surtout à partir du milieu des années 70. Aujourd'hui, **près de 50% du commerce mondial** (soit environ 6 300 milliards de dollars) s'effectue **au sein d'accords commerciaux régionaux**.

1 Chapitre 1 : Le modèle picard

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

L'Union Européenne est l'un de ces Accords Commerciaux Régionaux. Ce processus s'est traduit non seulement par une intégration monétaire, mais également, dans une moindre mesure, par une intégration institutionnelle. Au sein de la « région »

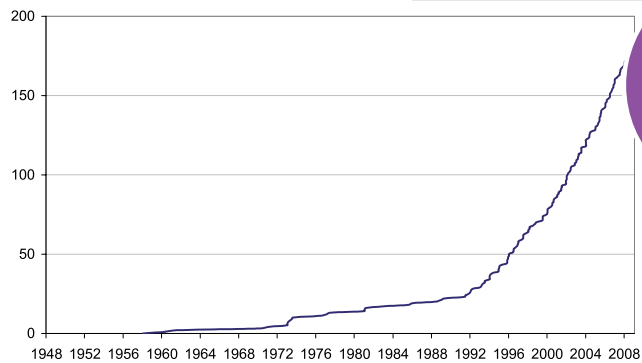
2 Vers une nouvelle économie territorialisée

européenne, **les marchandises, les capitaux et les hommes circulent librement**, et cette circulation est encouragée par des politiques préférentielles.

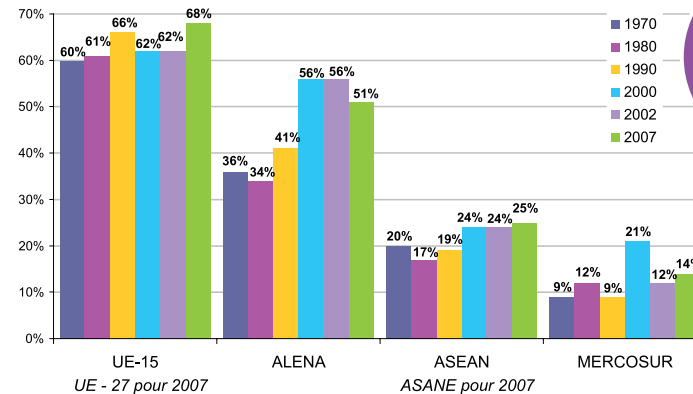
L'Union Européenne est la coopération régionale la plus poussée. Le graphique ci-dessous montre

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

que la part des échanges intra-zone représente plus de la moitié de l'ensemble des échanges de l'Union. Selon l'OMC, ce chiffre atteignait 68% en 2007.



Source : OMC



Source : OMC - Evolution du commerce mondial - Décembre 2008

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

Les exportations vers l'Europe, entre 1997 et 2007, principalement biens intermédiaires et biens de consommation, sont au-dessus de la moyenne française. Par ordre d'importance, les flux se dirigent vers l'Allemagne, la Belgique (dont une partie à destination du port d'Anvers), le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie.

Néanmoins, parmi les 50 premières entreprises, qui réalisent presque les deux tiers des ventes, 23 sont la propriété de groupes étrangers. En parallèle, le nombre d'entreprises picardes exportatrices est inférieur à la moyenne nationale.

Vers des relocalisations de l'économie ?

La globalisation de l'économie a notamment eu pour effet des délocalisations importantes d'activités, notamment manufacturières, vers les pays à bas coût de main d'oeuvre. Quelques signaux montrent que si la tendance aux délocalisations demeure prépondérante, un **phénomène de relocalisation de l'économie émerge**. Une étude menée par le cabinet Mc Kinsey a illustré ce retournement.

En 2003, la fabrication d'un ordinateur de moyenne gamme en Chine permettait une économie de 60% sur le coût du travail. Or, entre 2003 et 2008, souligne l'étude, l'augmentation annuelle moyenne des salaires a été de 19 %

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

en Chine contre 3 % aux Etats-Unis. Par conséquence, les gains sur les salaires ont chuté de plus de la moitié. Dans le même temps, les « coûts divers » (conditionnement, transport, retour de produits défectueux, perte de confiance des consommateurs...) ont presque doublé. L'avantage comparatif de la Chine disparaît progressivement.

On peut donc envisager un prolongement, voire une **intensification de cette tendance aux relocalisations**, aux Etats-Unis mais également en Europe. Bien que ce phénomène reste difficilement mesurable d'un point de vue statistique, la récente crise économique qui a débütée à l'automne 2008 montre que de nombreuses firmes sont amenées à réviser leur stratégie en rapatriant dans leur pays d'origine des activités stratégiques.

Le développement de l'économie des fonctionnalités

Dans l'économie des fonctionnalités, la création de valeur est fondée sur la **vente de services** plutôt que de biens matériels. Dans ce nouveau modèle de consommation, l'entreprise reste propriétaire des biens qu'elle met à disposition de ses clients, et vend ses services. Plusieurs exemples existent d'ores et déjà : les **photocopieuses** demeurent désormais souvent la propriété de l'entreprise, qui vend le service des photocopies et l'entretien de la

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

machine. Un autre exemple est celui des **vélos en location** dans les grandes villes.

Cette nouvelle forme d'économie permet de **répondre à l'évolution des contraintes environnementales**. La croissance n'est plus liée à une consommation exponentielle des ressources. L'économie des fonctionnalités **implique surtout un « rapprochement » entreprises/territoires à l'échelle de grandes régions** : le service vendu ne peut être exporté. Il est consommé « sur place » et permet donc une forte économie des ressources énergétiques.

Cette forme d'échange offre donc des opportunités importantes pour la Picardie : région industrielle (métallurgie, automobile, robinetterie,...), elle a les moyens de se positionner sur ce créneau en explorant les potentialités du marché francilien, et plus largement, du marché du Nord-Ouest européen.



© Phovoir

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

Une prospective des mobilités : des flux en croissance au sein des espaces régionaux

Ces différents phénomènes (régionalisation plutôt que mondialisation, relocalisations et développement de l'économie des fonctionnalités) vont de pair avec une **croissance des mobilités moyenne distance**.

La démarche « Prospective Transport 2050 », menée par le Conseil général des Ponts et Chaussées en 2006, montre que cette tendance va **se confirmer, et même s'accroître dans les décennies à venir**.

Dans les différents scénarii présentés dans le rapport, les flux de voyageurs à moyenne distance (excursions ou voyages de plusieurs jours entre 50 et 1 000 km) vont doubler sur la période. Le rythme de croissance des transports collectifs serait le plus important, notamment pour les TGV (+100% à +200% selon les scénarii).

Une Picardie qui s'inscrit dans l'espace économique du Nord-Ouest européen

Dans ce contexte de régionalisation et d'intensification des échanges et des mobilités au sein d'espaces d'échelle « meso », la Picardie doit se positionner à **une échelle pertinente : le Nord-Ouest européen**.

La Picardie se développe au sein du Nord-Ouest européen et au-delà, au croisement de plusieurs dynamiques

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

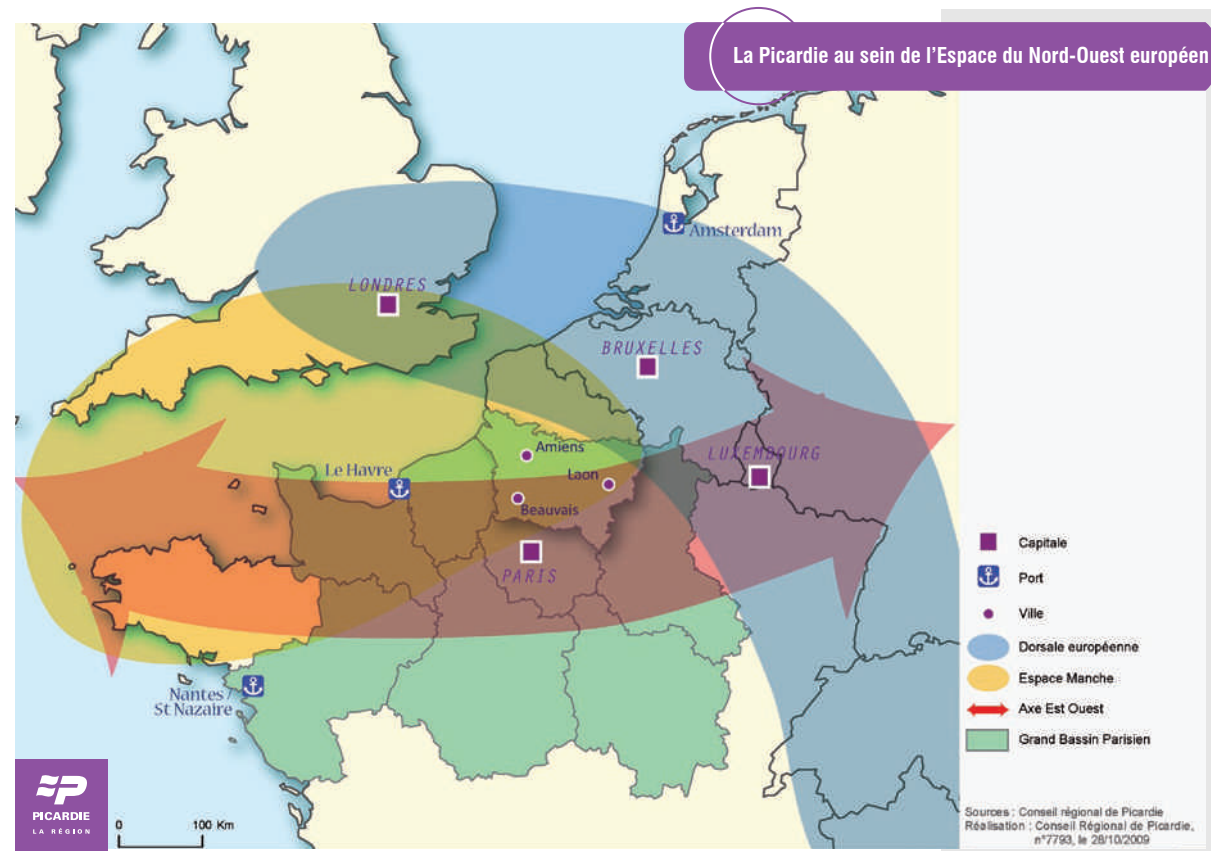
d'échanges et de coopérations à l'œuvre :

- Bassin Parisien ;
- Arc Manche ou espace Manche ;
- La dorsale européenne à l'Ouest / Nord-Ouest ;

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

● La dynamique d'échanges et de flux Est-Ouest.

Sa spécificité vis-à-vis des régions voisines lui donne des atouts pour élaborer un positionnement stratégique complémentaire.



Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

Depuis les années soixante, l'individu est de moins en moins porté par la tradition, les institutions et les formes d'appartenances normatives. **Il est plus libre dans ses choix** : identité, carrière, résidence, mode de vie... Ainsi, de plus en plus de Français et d'Européens vivent dans une **forme d'individualisme** où chacun peut choisir ce qui est bon pour lui.

Ce processus d'autonomisation des modes de vie a été pour partie alimenté par le travail des femmes, la solidarité organisée par l'Etat-providence, la massification de l'enseignement, et le développement des médias qui ont contribué à diffuser des valeurs individualistes. Ce phénomène **se renforcera encore à l'avenir avec la montée en puissance des technologies de l'information et de la communication**.

Dans ce contexte, **tout retour en arrière est difficilement imaginable**. Et cette autonomisation de la société a des **impacts majeurs sur les territoires**, en termes non seulement de déplacements, mais aussi de mobilités. Nous vivons désormais dans la société de l'**hypermobilité** : «La mobilité dans la société hypermoderne

se débride, s'éparpille, la mobilité revendique, la mobilité décroît, et les récurrences d'hier laissent place à une mobilité zigzagante, labile»⁴. Ces évolutions passées et futures **intéressent le SRADDT de deux manières** :

- D'une part, **les mobilités quotidiennes** ont crû de manière exponentielle avec la diffusion de l'automobile. Une prospective des mobilités de travail et de consommation montre cependant que **cette tendance est appelée à se stabiliser** ;
- D'autre part, **les mobilités de plus long terme** (mobilité professionnelle, mobilité résidentielle, mobilité affective) qui ont également crû de manière significative, sont **appelées à se développer** encore à l'avenir.

Moins de déplacements...

Une croissance ralentie des mobilités courte distance

Dans les décennies à venir, **les mobilités quotidiennes ne devraient pas connaître la croissance de ces dernières années**. La démarche «Prospective Transport 2050», menée par le Conseil général des Ponts et Chaussées en 2006, envisage une croissance faible des mobilités de courte distance, de l'ordre de 10 à 40% sur la période 2000-2050 selon les scénarii. Cette évolution tiendrait :

- au **ralentissement de la croissance de la population** ;
- aux limites du **temps quotidien** qui peut être consacré aux transports, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail et/ou des déplacements domicile-loisirs ; la vitesse des déplacements n'augmentant pas, les distances parcourues resteraient stables.

Quel que soit le scénario, la part des déplacements locaux contraints diminuera, du fait de l'évolution des comportements de consommation : **généralisation des services à distance** (banque, administration, billetterie à court terme, télémédecine, e-commerce, télétravail,...).

⁴ B. Marzloff, «On a ouvert la boîte de Pandore de la mobilité», in Mobilités. Net, Villes Transports, technologies face aux nouvelles technologies, Paris, LGDJ, 2004.



Un point
«Picardie
En Ligne»

© Irvin LEULLIER

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

Une diminution du trafic automobile au profit des transports collectifs

Un Français parcourait en moyenne, en 1960, 10 km par jour, transport aérien compris ; il en parcourt aujourd'hui 43. Cette croissance quantitative s'est accompagnée d'un changement profond de la répartition modale et de la nature des déplacements. **La part de l'automobile a régulièrement augmentée jusqu'en 1995.**

De nouvelles évolutions se dessinent actuellement :

La diminution du trafic automobile

Les tendances observées depuis deux ans annoncent **une diminution du trafic automobile**. Le ralentissement de la croissance du parc automobile et la diminution des parcours moyens contribuent, depuis le début de la décennie, à infléchir les tendances de long terme qui prévalaient avant 2000. En 2005, ces deux phénomènes s'amplifient encore : au total, la circulation des voitures particulières françaises diminue de 1,4%, après une baisse de 0,2% en 2004, alors qu'elle avait progressé de 1,7% en moyenne annuelle durant les années 90.

Cet infléchissement des tendances s'explique notamment par **la faiblesse de la croissance économique, qui se traduit aussi par le ralentissement du pouvoir**

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

d'achat des ménages. Leur budget est amputé par l'augmentation des coûts d'utilisation des voitures particulières, notamment la hausse des prix des carburants qui augmentent de 13% cette année, après 8% en 2004, soit 24% en deux ans.

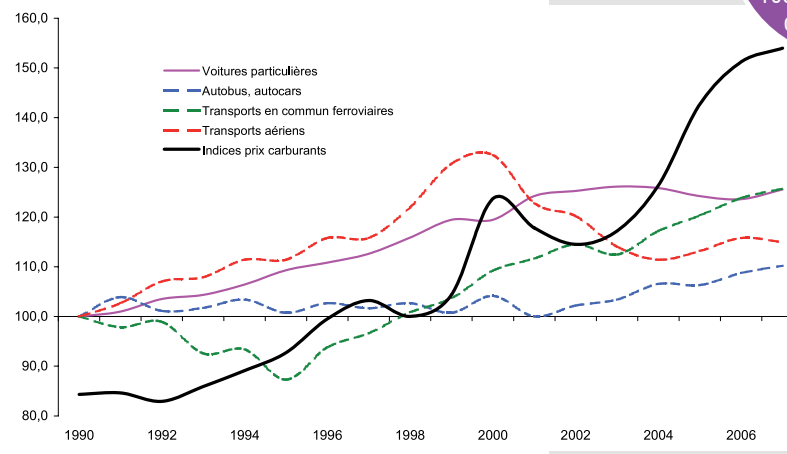
La part de l'automobile se stabilise, voire régresse au profit des transports collectifs.

Si l'automobile reste le mode de transport dominant, elle perd du terrain : sa part dans les transports est passée de 81,1% en 1980 à 84,3% en 1995, puis à 83,7% en 2004 et 81,7% en 2007. La croissance du parc automobile français est elle aussi en diminution : elle était de 1,6% par an entre début 2001 et début 2005 contre 2,3% au cours de la période 1997-2001. Tous les autres modes de transports sont en hausse : entre 2000 et 2004, le transport ferroviaire s'est accru de 1,8% de passagers-km par an contre 1,3% pour l'automobile. Le trafic des TER a augmenté de 2,9% par an et celui des TGV de 4,5% par an. La progression du transport ferroviaire (TGV et grandes lignes) s'effectue en partie au

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités

détriment de l'avion sur les destinations où les deux modes sont en concurrence.

Depuis la régionalisation ferroviaire en 2002, **l'offre TER** a fortement augmentée en Picardie et se traduit par une hausse de 9% en train-km. Cette augmentation est le fruit d'une pluralité d'actions du Conseil régional : nouvelle politique tarifaire et effort constant pour l'amélioration des dessertes et du matériel roulant. Ces initiatives ont permis d'augmenter de 27,6 % le volume de voyageurs-km (ce chiffre tient compte de l'extension du périmètre - desserte Vallée de la Marne - qui se traduit par une fréquentation supplémentaire de 7%).



Evolution des transports intérieurs de voyageurs par mode en voyageurs-kilomètres (indice 100 en 1990) et prix des carburants

Sources : Commission des Comptes de Transport de la Nation
INSEE Indices de prix à la consommation

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

...et plus de mobilités

Si les déplacements (mobilités quotidiennes) sont en voie de stabilisation, les mobilités résidentielles et professionnelles sont appelées à se développer dans les années à venir.

Après une **dynamique séculaire de croissance des migrations internes** liée à l'exode rural et à l'urbanisation qui s'accélère après la Seconde Guerre Mondiale, **la mobilité résidentielle a diminué en France entre 1975 et la fin des années 1990.**

Toutefois, sur la période récente, on observe **un changement du comportement** des ménages : on constate que **la mobilité résidentielle a augmenté à nouveau** depuis le milieu des années 1990. Cette reprise est confirmée par le recensement de 2004 qui montre que la mobilité résidentielle a légèrement augmenté entre 1999 et 2004 : sur cette période, en moyenne, chaque année, 12% des personnes ont changé de logement. Cette mobilité résidentielle est alimentée en premier lieu par les personnes de moins de 40 ans, souvent dans une **logique de migration longue distance** (changement de région). Cela s'explique notamment par la **multiplication des « étapes familiales »** et des modifications de la taille du ménage (décohabitation, mise en couple, séparation, naissance,

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

etc.). La bi-activité des ménages a également contribué à accentuer la disjonction entre lieu de domicile et lieu de travail, et à augmenter la fréquence des déménagements. On constate également que le vieillissement de la population et la propriété du logement ne freinent plus autant qu'auparavant la mobilité résidentielle globale.

L'emploi suscite également des mobilités importantes : depuis 1975, et de manière particulièrement forte depuis le courant des années 90, les **mobilités professionnelles se sont développées**. On occupe aujourd'hui plus de postes qu'auparavant pour une carrière. Cette évolution est due pour partie à la **transformation du fonctionnement des entreprises**, qui misent aujourd'hui davantage sur le court et le moyen terme : adaptabilité des employés, polyvalence, mobilité, flexibilité sont devenus des exigences.

La nature de la mobilité professionnelle a également évolué : les changements d'employeur s'accompagnent de plus en plus souvent de **périodes de chômage**, les recrutements se font de moins en moins en contrat à durée indéterminée. **Cette tendance risque de s'accroître dans le futur.**

L'augmentation de ces mobilités pose des questions nouvelles au politique. **Il s'agit de les accompagner tout en en diminuant les effets négatifs.**

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités



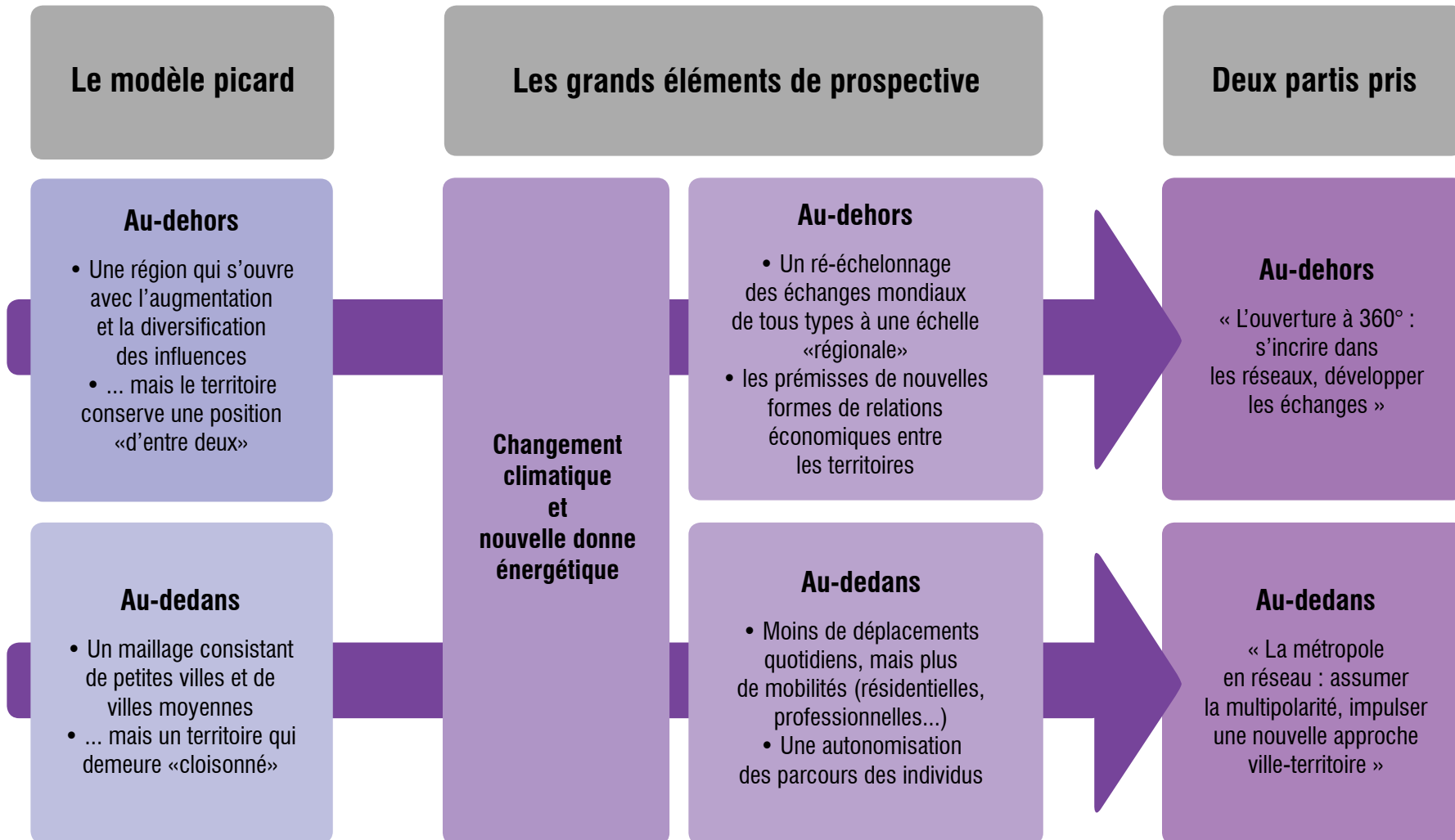
© Provenir

Les grands éléments de prospective

1 Le changement climatique et la nouvelle donne énergétique

2 Vers une nouvelle économie territorialisée

3 Vers l'autonomie généralisée : moins de déplacements, plus de mobilités





Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

Le pari d'un aménagement et d'un développement durable de la Picardie

Compte tenu des changements climatiques et des coûts énergétiques, la mondialisation des échanges et la nature des mobilités sont appelées à évoluer de manière significative dans les prochaines années. Eu égard à son positionnement géographique avantageux, au sein du Nord-Ouest européen, et ses nombreux atouts et savoir-faire, **l'ouverture constitue une chance pour la Picardie** en termes de développement économique, de diversification sociale et de valorisation environnementale.

Cette ouverture doit s'opérer à plusieurs niveaux – non seulement au sein du Nord-Ouest européen, mais également entre les territoires picards - et constituer la clé de voûte de l'aménagement et du développement durable de la Picardie.

Pour traduire cette ouverture au-dehors et au-dedans, intégrer globalement les enjeux de mobilité (géographique, résidentielle, professionnelle, culturelle) et prendre en compte à tous les niveaux le changement climatique et la problématique énergétique, **le SRADDT s'appuie sur deux partis pris spatiaux :**

● L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

Au-dehors, il s'agit en effet d'affirmer un positionnement à 360° de la Picardie permettant de valoriser ses atouts (excellences productives, qualité de vie, patrimoine naturel remarquable...) tout en préservant les écosystèmes régionaux et en pensant les échanges avec l'extérieur dans une perspective durable.

● La métropole en réseau : assumer la multipolarité, impulser une nouvelle approche ville-territoire

Au-dedans, il s'agit de promouvoir une organisation territoriale économe en ressources, particulièrement en énergie, en développant la mutualisation des fonctions et en renforçant l'accessibilité, notamment en transport collectif. Cette organisation territoriale doit permettre de créer des synergies et aboutir à une mise en réseau efficace des atouts et des fonctionnalités picards.



© Fotolia

II Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux



1er parti pris

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

La région Picardie a été longtemps caractérisée comme la périphérie de l'Île-de-France. Aujourd'hui, avec la diversification des influences, la région bénéficie d'une **position de carrefour** au cœur de la grande région du Nord-Ouest européen, à proximité des grands attracteurs (Londres, Bruxelles, Paris, la Ruhr) et de leur marché. Cette situation se révèle parfois négative quand elle fait de la Picardie un **territoire « d'interstice »** : les flux importants qui traversent la région ne sont pas toujours maîtrisés, les activités économiques attirées par le territoire sont souvent les plus consommatrices d'espaces et parfois les moins pourvoyeuses d'emplois.

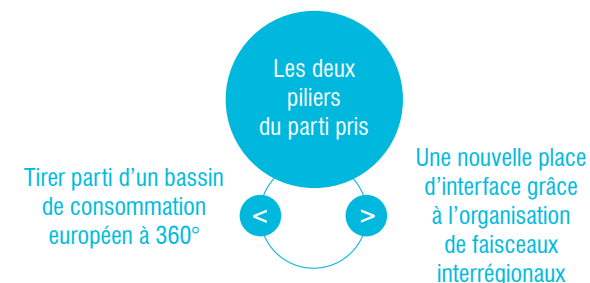
Cette situation interstitielle se lit également dans les positionnements des régions voisines de la Picardie. Certaines

prennent insuffisamment en compte la région pour positionner leur territoire directement en lien avec les grandes régions métropolitaines du Nord-Ouest européen (c'est le cas de la Haute-Normandie et du Nord-Pas de Calais). L'Île-de-France quant à elle ne néglige pas le territoire picard mais prend appui sur lui en le considérant comme un « réservoir d'actifs » et un chemin d'accès à l'international (via l'aéroport de Beauvais, le projet de Canal Seine-Nord-Europe soutenu dans le SDRIF - Schéma Directeur de la Région Île-de-France -...).

Le territoire picard est donc soumis à des **influences fortes**, qui placent le **territoire sous tension**. Pour autant, ces influences ne constituent pas nécessairement un danger. La stratégie défensive ne peut être considérée

comme une solution, dans la mesure où ces influences croisées constituent des ressources pour le développement.

Il faut convertir le positionnement d'entre deux actuel en un positionnement « à 360° », et valoriser les multiples faisceaux qui trament le territoire.



L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

La Picardie doit trouver sa place au sein du Nord-Ouest européen : se situer dans cet ensemble dense est une réelle opportunité pour la région, dans la mesure où il constitue un marché de consommation de

180 millions de consommateurs « à 360° », dont la Picardie peut tirer parti de deux manières différentes : en augmentant sa capacité à « exporter » des biens et services et à attirer des richesses. L'espace est structuré par deux villes globales (Londres et Paris), quatre aéroports intercontinentaux (Londres, Paris, Francfort et Amsterdam), trois ports majeurs (Rotterdam, Le Havre et Anvers), et dispose d'un réseau de villes important, d'une infrastructure autoroutière unique et d'un grand nombre d'entreprises de premier plan.

Une approche renouvelée du modèle productif pour consommer propre et sûr

Organiser les échanges au sein du Nord-Ouest européen dans une logique de « circuits courts »

Le contexte actuel fait coexister des tendances de fond qui peuvent sembler aller à l'encontre les unes des autres. La mondialisation de l'économie se poursuit, les échanges et les flux internationaux s'amplifient. D'un autre côté,

le changement climatique et le renchérissement de l'énergie poussent à repenser l'économie mondialisée à partir du local, de la grande proximité, à un rayon restreint à l'échelle du Nord-Ouest européen. Dans ce contexte, **les circuits courts apparaissent comme une alternative réelle**, qui présente une opportunité particulière pour la Picardie, dont le profil économique est encore industriel et agricole. Les **produits agricoles** sont concernés en premier lieu, mais les **biens manufacturés** sont également susceptibles de trouver d'amples débouchés grâce à un coût de transport modique et maîtrisé.

Ce parti pris implique en particulier une **évolution significative de l'agriculture picarde** portée par des politiques volontaristes. A titre d'exemple, seulement la moitié des 830 millions de litres de lait produits en région est transformée en Picardie, pourtant la valorisation de cette production par des opérateurs aval de la filière est un enjeu fort pour le développement des circuits courts. Il en va de même pour la filière viande pour laquelle moins de 30% des volumes sont abattus dans la région. Cette tendance risque de s'aggraver car l'étude menée en 2005-2006 par l'Institut de l'Élevage a montré que, si l'on ne met pas en place une politique dynamique, l'élevage risque de décroître au cours des prochaines années en raison de facteurs liés à la démographie agricole, aux droits à produire mais surtout à la concurrence des grandes cultures moins contraignantes en terme de qualité de la vie.

Cette orientation volontariste s'appuie aussi sur une **forte opportunité économique de valoriser sur place les productions végétales et les coproduits de l'industrie agroalimentaire et non-alimentaire en aliments du bétail**. En effet, les marchés de consommation proches offrent des possibilités de développement de l'élevage herbivore qui joue un rôle déterminant pour l'aménagement du territoire picard, particulièrement dans la valorisation et l'entretien des herbages (qualité des paysages, qualité de l'eau, lutte contre l'érosion...). Ces capacités de production permettent aussi d'améliorer la compétitivité de l'aval de la filière.



© Thierry RAMBAUD

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

En ce qui concerne les biens manufacturés, la Picardie dispose d'atouts importants si elle se donne les moyens d'explorer les potentialités de l'économie des fonctionnalités. En intégrant la vente de services au-delà de la fabrication de biens, elle peut investir des nouveaux marchés, notamment en Île-de-France, par la haute qualité des services développés et la réactivité des entreprises. Mais cette réorientation du modèle productif picard implique des transformations profondes dans les modes de fonctionnement : en particulier, **elle implique une étroite et durable collaboration entre les industries travaillant sur les matériaux et les industries produisant les biens.**

Les citoyens consultés dans le cadre des Conférences citoyennes ont insisté sur ce point :

Nous pensons qu'il est tout aussi important que les consommateurs puissent prendre en compte et expérimenter (...) les actions [engagées] au quotidien par les grands distributeurs en faveur du développement durable :

- Réduction des marges sur les produits régionaux et promotion active de ces produits pour favoriser les circuits courts (...)
- Valorisation du retour à la production laitière et des viandes naturelles.

Cf. Annexes.

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

Soutenir l'innovation, s'inscrire dans les réseaux

Dans ce contexte, la stratégie régionale de **soutien à toutes les formes d'innovation** est d'autant plus indispensable. La Région Picardie a déjà formalisé sa stratégie régionale de l'innovation dans le cadre du Programme Opérationnel Européen « Compétitivité » et a mis en place une Agence Régionale de l'Innovation (ARI). Le Schéma Régional de Développement Economique promeut lui aussi la création et l'activation des réseaux et le développement d'une culture de l'innovation.

La Région participe à **trois pôles de compétitivité** interrégionaux dont deux à vocation mondiale. Le **pôle Industrie et Agro-Ressources**, en partenariat avec la Région Champagne-Ardenne, cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante à des finalités industrielles et innovantes. Le **pôle I-Trans**, en partenariat avec la Région Nord-Pas de Calais, ambitionne de construire le premier pôle européen, reconnu au niveau mondial, pour la conception, la construction, l'exploitation compétitive et la maintenance d'équipements et systèmes ferroviaires. Le **pôle Up-Text**, quant à lui, se mobilise sur l'innovation textile, tant sur les matériaux que sur le développement des usages et applications.

Au titre des programmes servant à mettre en œuvre les politiques sectorielles de l'Union Européenne et plus précisément dans le domaine de la recherche (7ème PCRD - Programme Cadre de Recherche et de Développement technologique), l'**INERIS** (Institut National de l'Environnement et des Risques industriels) basé en Picardie est l'un des 22 partenaires d'un projet nommé **ALFA-BIRD** visant à développer l'utilisation de carburants alternatifs dans le secteur aéronautique.

La mise en place d'un **réseau technopolitain** (s'appuyant notamment sur le pôle de recherche du Griffon à Laon, Picardie Technopôle à Amiens, le Parc technologique des rives de l'Oise à Compiègne...) constitue l'un des axes majeurs pour ouvrir la Picardie. La Région soutiendra cette mise en réseau.

Ces réseaux internes doivent être développés par le **renforcement de réseaux économiques hors Picardie**. L'effort du Conseil régional pour l'export picard se base sur deux axes stratégiques :

- Le soutien aux entreprises passe par le **développement d'une réelle capacité à exporter** : financement pour l'accueil de VIE (Volontaires internationaux en entreprise), incitation aux initiatives collectives (salons, expositions), afin de générer des synergies et des échanges d'informations nécessaires pour conquérir les marchés étrangers ;

Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Le développement de réseaux au-delà du périmètre régional. La Région étudie sa participation à des réseaux européens qui travaillent sur l'innovation et la filière de l'éco-innovation. En outre, le Conseil régional lance le dispositif « Picardie International » qui rassemble des « ambassadeurs », Picards ou personnes ayant un lien avec la région, qui ont pour objectif d'aider les entreprises picardes à s'intégrer dans des nouveaux marchés en fournissant informations, contacts et soutien initial pour conquérir de nouveaux marchés. Il s'agit de créer, dans le long terme, un réseau de délégations picardes à l'étranger, appui stratégique pour consolider la présence internationale d'entreprises picardes.

Par ailleurs, la qualité des productions picardes et leurs avantages technologiques par rapport à leurs concurrentes sont des atouts essentiels dans ces processus. Dans ce cadre, le soutien de la Région au Centre de Construction Durable et Eco-Matériaux (CODEM) constitue un fort point d'appui.

Concernant plus particulièrement l'agriculture et compte tenu du faible nombre des productions en région reconnues par des labels (AOC, Agriculture Biologique, ...), le Plan Régional à l'Agriculture contenu dans le Sché-

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

ma Régional de Développement Economique promeut notamment le soutien à l'élevage herbivore et l'accompagnement des agriculteurs dans la création de valeur ajoutée sur les exploitations picardes.

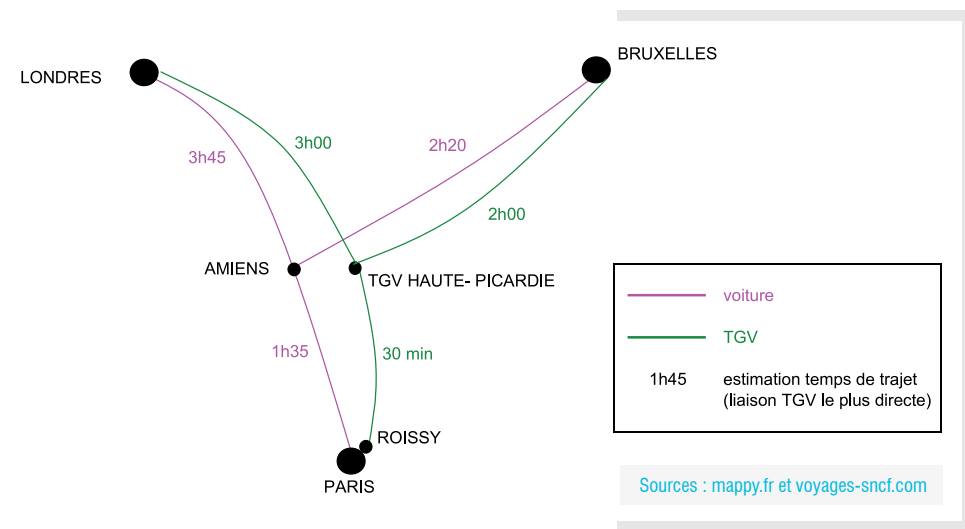
Un environnement de qualité pour un développement touristique et résidentiel durable

Faire pleinement jouer à la région son rôle de respiration en valorisant la qualité du territoire

L'espace picard, peu urbanisé et encore préservé, riche d'un patrimoine naturel et historique, représente pour les régions voisines et au-delà, pour les conurbations du Nord-Ouest européen, un espace de respiration, de loisirs et de repos.

Les évolutions dans les modes de consommation du loisir et des vacances (partir plus souvent mais moins

longtemps) renforce l'attractivité des destinations de court séjour comme la Picardie située à moins de 300 km ou 3 heures de transport (limite généralement admise pour les destinations de court séjour). La région peut s'appuyer sur plusieurs zones de concentration urbaine représentant un potentiel d'environ 90 millions de personnes : Grand Londres et Sud-Est de l'Angleterre (18 millions d'habitants), Île-de-France (11 millions d'habitants), Nord-Pas de Calais (4 millions d'habitants), Belgique (10 millions d'habitants), Bassin de la Ruhr (10 millions d'habitants)...



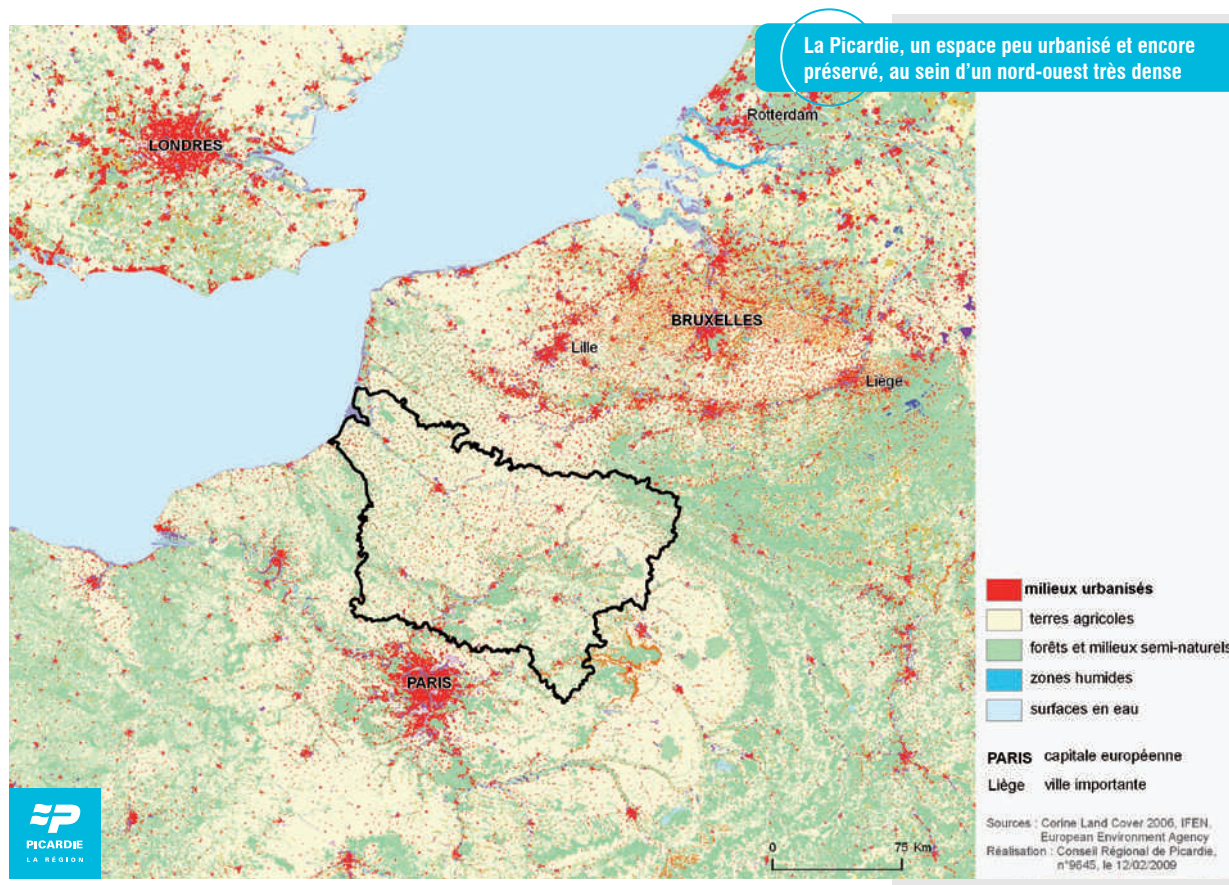
L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

- 1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°
- 2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

La variété des activités et paysages offerts (sport de nature, dont le réseau de véloroutes et voies vertes, littoral, pêche, chasse, patrimoine naturel, 1 565 monuments historiques protégés dont les cathédrales et les beffrois, tourisme de mémoire...) sont des atouts indéniables pour le marché du séjour « à la carte ».

Toutefois dans le même périmètre, d'autres sites ont des potentiels comparables. La politique du Comité régional du Tourisme consiste à **renforcer les atouts naturels ou historiques par l'accueil chaleureux et authentique des Picards, devenus « ambassadeurs » de leur région, hôtes et premiers promoteurs. Une politique active de marketing territorial** appuierait cette démarche en valorisant le potentiel régional et en améliorant la notoriété de la Picardie en général.

Cette exigence de qualité induit trois conséquences positives : les touristes « conquis » font la promotion du territoire, reviennent pour d'autres séjours et éventuellement s'installent plus durablement par une résidence secondaire, une activité partielle ou une implantation définitive. Au-delà du secteur touristique, c'est l'ensemble de la région qui bénéficie de la dynamique.



L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Ce parti pris implique une **vigilance forte sur la qualité du territoire** : le développement touristique ne doit pas consommer les richesses locales mais au contraire améliorer la qualité de vie des habitants.

Il convient donc de veiller à :

- **préserver les sites naturels sensibles** et envisager le développement des zones touristiques dans un souci d'économie de l'espace ;
- **mettre en œuvre un urbanisme maîtrisé et harmonieux** qui préserve les atouts des villes et des paysages et participe à l'attractivité régionale ;
- **restaurer soigneusement le patrimoine**, y compris le bâti vernaculaire qui participe du charme et de l'authenticité des territoires ;
- **maintenir les équilibres économiques du territoire** comme la mixité des fonctions, le maintien de l'agriculture, les commerces et services...

Dans ce cadre, l'actualisation du Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs permettra d'identifier les modalités concrètes de renforcement de l'attractivité touristique.

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

Faire de la Picardie un espace choisi pour sa qualité de vie

L'attractivité naturelle du territoire et son image renouvelée incitent à l'implantation d'activités et au choix de la Picardie pour l'installation résidentielle.

L'offre de services constitue un maillon essentiel pour valoriser les atouts de la région : pas seulement pour améliorer les conditions économiques d'accueil des entreprises, mais également pour l'accueil de nouvelles populations (liées ou non à l'installation d'activités). Il s'agit de proposer une offre de qualité, appropriée aux particularités des territoires. Le défi consiste en la création et la coordination de services pour un équilibre entre accueil de populations, urbanisme maîtrisé et valorisation des patrimoines.

Pour réussir, on peut prendre en considération le parcours de vie, personnelle et familiale, des résidents et des nouvelles populations. Ce parcours est lié à la diversification des temps travaillés, des pratiques de loisirs, des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information.

Penser l'offre de services du point de vue des étapes de la vie signifie mettre en évidence la pluralité des besoins :

- ceux des enfants avant et pendant leur scolarisation : garderies, assistance médicale, déplacements domicile-école, loisirs,...
- ceux des familles dans leur ensemble, dont les familles monoparentales, en nombre croissant, comme l'a montré le dernier recensement ;
- ceux des étudiants et jeunes actifs : services pour la formation, l'accès à l'emploi et au logement, offre culturelle et de loisirs. Ces services construisent et renforcent les mobilités (physiques ou plus cognitives) ;
- ceux du troisième âge, pour lequel les problématiques de soins apparaissent, tout comme une volonté d'engagement dans la vie sociale et une demande culturelle et de loisirs différentes ;
- ceux du quatrième âge : offre de soins spécialisée aux attentes de personnes désireuses de conserver leur cadre familial.



© Com des images

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

L'ensemble des services doit donc répondre à l'enjeu de l'articulation des temps et **organiser le territoire pour une offre graduée** : services de base dans les bourgs centres ; services qui répondent aux exigences de populations différentes dans les petites villes ; services de pointe dans les grandes villes. Cette offre doit prendre en compte toutes les localisations : centres-villes, quartiers périphériques, zones périurbaines, campagnes polarisées, campagnes éloignées...

La Picardie peut également être un lieu privilégié pour accueillir toutes les formes de **création** (culturelle, scientifique...). Par la qualité de vie et les services qu'elle peut proposer, la région dispose d'atouts pour accueillir des populations dont le « métier » ne requiert pas toujours de vivre dans les métropoles. Le positionnement géographique de la Picardie lui permet de se positionner comme « base arrière » de ces grands centres : sportifs, artistes ou scientifiques, peuvent y vivre pour une certaine période de leur vie, de la semaine ou de l'année.

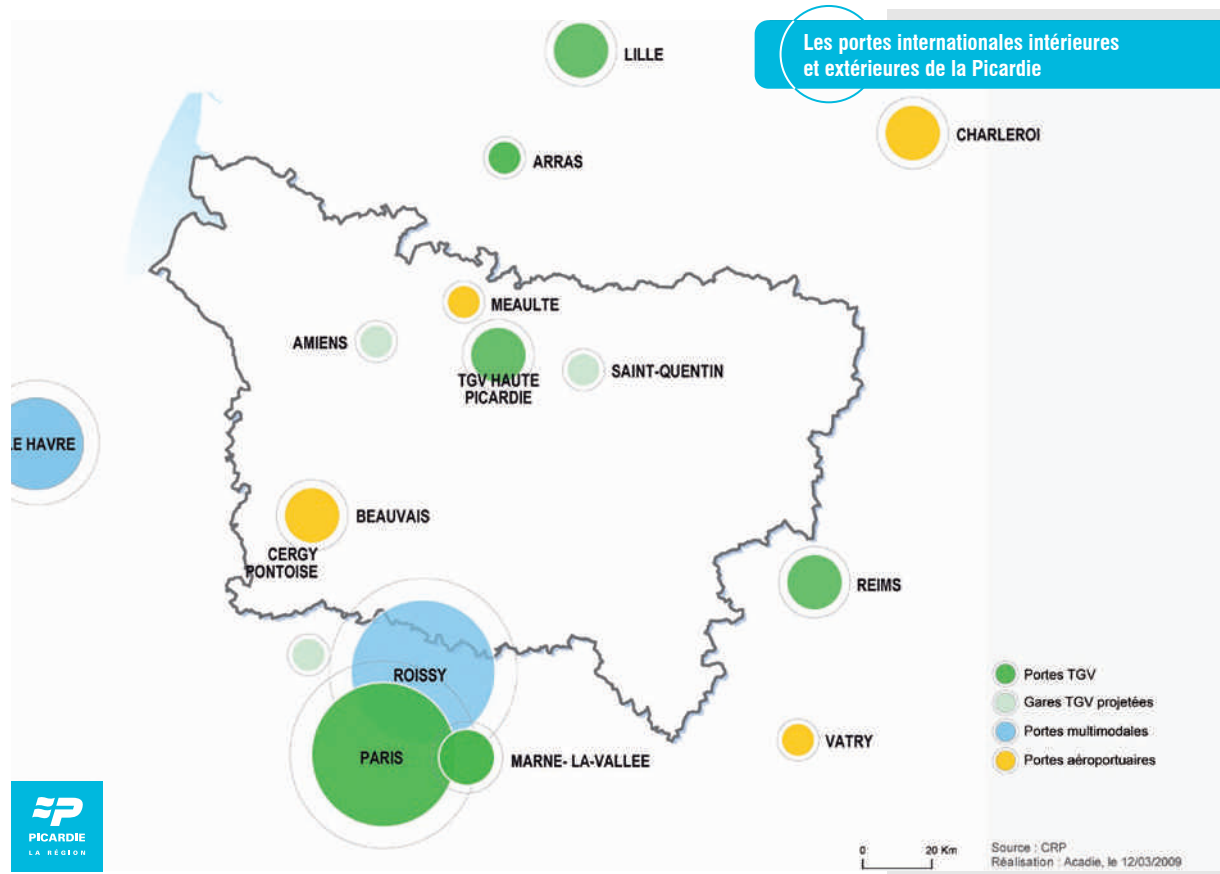
Comme l'indique le GESR, dans son rapport avis du 16 décembre 2003 sur la conciliation du temps, une offre de services organisée est cruciale pour garantir à chacun l'accès aux activités nécessaires à son équilibre personnel et social. Cette concordance des temps favorise le développement des capacités des Picardes et Picards et l'accueil de nouvelles populations.

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

Tirer parti des portes internationales

Un autre pilier de ce parti pris d'aménagement régional consiste à appuyer et à conforter **les portes extérieures et intérieures de la Picardie** comme autant d'ouvertures et de points d'accès vers l'international. Il

s'agit notamment des **gares TGV** (TGV Haute-Picardie, TGV Lille-Europe, TGV Reims-Bezannes), les **portes aéroportuaires** (Beauvais, Charleroi), de la **porte multimodale de Roissy**, de la **porte maritime du Havre**, de la **porte aéro-industrielle de Méaulte** et de la **porte fret de Vatry**.



L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Ces portes présentent une double fonction :

- Elles contribuent à **insérer le territoire picard dans le Nord-Ouest européen** et à accroître l'attractivité économique, résidentielle et présentielle ;
- Elles sont en retour **un point d'appui au développement des territoires picards**.

Certaines portes pourraient émerger dans les décennies à venir ; un projet de gare TGV à Cergy intéresse directement la Picardie, tout comme une éventuelle ceinture TGV de l'agglomération parisienne.

La volonté de conforter les portes internationales est déjà prise en compte dans les contractualisations engagées. Il s'agit par exemple d'améliorer l'accès à Roissy (CPER 2007-2013) ou encore d'aménager les accès de l'aéroport de Beauvais-Tillé (Contrat de Développement Picardie-Oise 2008-2013).

La Région poursuit ses réflexions, et envisage plusieurs hypothèses pour poursuivre le renforcement des portes internationales. Au-dedans, il convient d'engager une réflexion sur la recomposition des fonctions et les progrès à apporter pour que ces portes internationales soient plus accessibles aux Picards, pour des motivations professionnelles ou personnelles. A cet égard, le rôle de la plateforme aéroindustrielle de Méaulte et une nouvelle

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

orientation vers le tourisme d'affaire pour l'aéroport de Beauvais-Tillé doivent être étudiés pour appuyer le développement économique de la région. Au-dehors, **l'amélioration des liaisons à l'est** (gare TGV Est, aéroport de Vatry...) et **l'accessibilité aux portes internationales de la région parisienne** sont structurantes pour la Picardie.

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

Penser l'ouverture de la Picardie requiert également de travailler **aux grandes continuités** qui structurent et relient le territoire régional aux territoires voisins. Les grands espaces picards sont façonnés par **deux trames** : la trame des infrastructures de communication, et la trame verte et bleue, constituée par les corridors biologiques. Ces deux trames ont une forte dimension interrégionale : **elles dessinent des faisceaux** qui raccrochent la Picardie aux territoires voisins.

Afin de donner à la région une nouvelle place d'interface au sein du Nord de la France, et plus largement du Nord-Ouest européen, il faut optimiser ces grandes trames :

- **La trame des infrastructures** : aujourd'hui, les espaces picards sont fortement structurés par un faisceau

d'infrastructures Nord-Sud, sans en tirer pleinement parti. Ils sont également structurés, mais dans une moindre mesure, par un faisceau Est-Ouest qu'il convient de valoriser afin de développer des alternatives.

- **La trame verte et bleue** : les continuités écologiques dépassent les frontières administratives. En Picardie, elles « débordent » vers le Nord-Pas de Calais, la Belgique, la Haute-Normandie et l'Île-de-France. La réussite de l'ouverture nécessitera une coopération interrégionale sur ces questions.



Chemin de halage, bords de la Somme

© David GFOULARD

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Tirer parti du faisceau d'infrastructures Nord-Sud

Le faisceau d'infrastructures Nord-Sud est d'ores et déjà très développé en Picardie. Toutefois, il convient de le renforcer, dans un contexte où la Picardie peut, mieux que jamais, **tirer parti du développement francilien au Sud, et du développement des métropoles belges, anglaises et néerlandaises au Nord.**

Au Sud notamment, il convient de prendre acte et de s'appuyer sur des transformations du fonctionnement de la métropole francilienne :

- d'une part, des pôles alternatifs, au cœur de l'agglomération, se développent. Les fonctions d'excellence franciliennes s'y répartissent « en archipels ». Ainsi, Roissy constitue un pôle métropolitain d'envergure aux portes de la Picardie ;

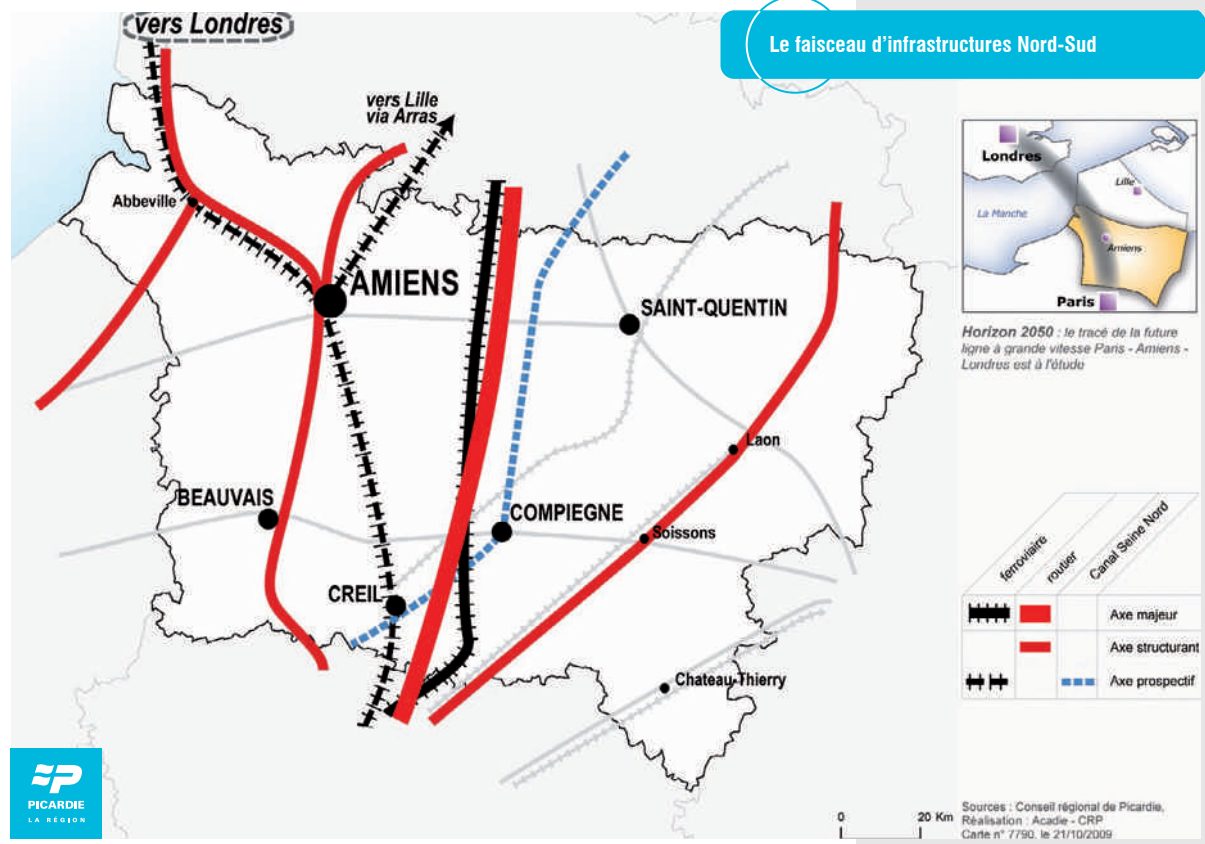
- d'autre part, on observe un « glissement » Nord-Sud de la région Île-de-France : alors qu'auparavant, le site de la Défense à l'Ouest constituait un polarisateur majeur dans la région, on observe désormais un axe de développement francilien, de Saclay et Orly jusqu'au Bourget et Roissy, appelé à se développer avec les projets de l'Etat sur ces différents pôles.

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

Le SRADDT propose une lecture de ce faisceau Nord-Sud, qui permettra des arbitrages stratégiques.

Il est constitué de trois axes :

- un axe « majeur » à développer et optimiser ;
- un axe structurant à conforter ;
- un axe prospectif à explorer.



L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Développer et optimiser un axe majeur

L'axe majeur, composé de l'A1 et de la LGV, est une réalité pour la Picardie. Les flux qui l'empruntent sont considérables, particulièrement pour l'A1 qui supporte par endroits 60 000 véhicules par jour. Le projet de canal à grand gabarit le renforce encore. Le parti pris d'une région ouverte à 360° prend en compte cet axe et conduit à l'organiser, à l'exploiter comme une ressource propre au territoire, afin d'en retirer de l'activité en limitant les nuisances. Les enjeux ne sont cependant pas homogènes sur l'ensemble de l'axe. La Région s'attachera à :

- maîtriser les effets de l'axe majeur au sud : sur ce tronçon, l'axe majeur est désormais très structuré, et il convient d'en maîtriser les aspects positifs (implantations d'activités) et négatifs (nuisances, conflits d'usages..);
- optimiser les effets de l'axe majeur au nord : sur ce tronçon, il s'agit plutôt de rendre l'axe pleinement effectif, et de lui faire jouer son rôle européen : les politiques de développement doivent donc être pensées dans une perspective qui va au-delà de Lille.

La perspective de l'aménagement du canal Seine-Nord-Europe représente une composante du faisceau Nord-Sud et un élément de la réflexion autour du report

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

modal et du transport de marchandises à l'usage régional ou extrarégional. Les concertations prévues autour de l'implantation des plateformes multimodales offrent l'opportunité de réfléchir globalement à cette question du fret et à la manière d'accrocher les flux globaux aux territoires locaux.

Il s'agit aussi de conforter les liaisons Picardie - Nord-Pas de Calais ou Picardie - Haute-Normandie via les axes existants routiers ou ferrés (A16, ligne Paris-Boulogne, A28, A26, liaison Amiens-Lille...). Par ailleurs, l'amélioration de la desserte et de l'infrastructure « Creil-Paris » et la modernisation de la liaison « Creil-Beauvais » renforcent cet axe en favorisant ses impacts locaux.

Conforter un axe structurant

La RN2 et la voie ferrée reliant Paris à la Belgique constituent un axe historique structurant. Cet axe était en effet le principal lien vers l'extérieur, et notamment vers l'Europe, pour la région Picardie. Aujourd'hui, bien que la dimension interrégionale soit moins significative, cet axe historique conserve une fonction de structuration très forte pour le territoire picard. De même, l'accès d'Amiens au Nord-Pas de Calais constitue également un axe structurant pour le Nord de la Somme. La Région

réaffirme donc la nécessité de conforter ces voies majeures du développement picard.

En ce qui concerne la ligne de chemin de fer, la Région étudie le projet de raccordement de la ligne « Laon-Soissons-Paris » à Charles de Gaulle Express, afin d'assurer une liaison directe entre l'Aisne, le Sud de l'Oise et Roissy.



La gare TGV Haute-Picardie

© Cyrille STRUY

Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Explorer un axe prospectif

Le faisceau Nord-Sud est enfin susceptible de se développer avec une **nouvelle ligne TGV qui relierait Paris à Londres via Amiens**. Cette hypothèse constituerait une opportunité d'envergure pour l'agglomération d'Amiens, et permettrait à l'ensemble de la région de bénéficier d'une ouverture « directe » sur la capitale londonienne et le territoire anglais. La réalisation de ce projet est envisagée pour une période au-delà de 2030.

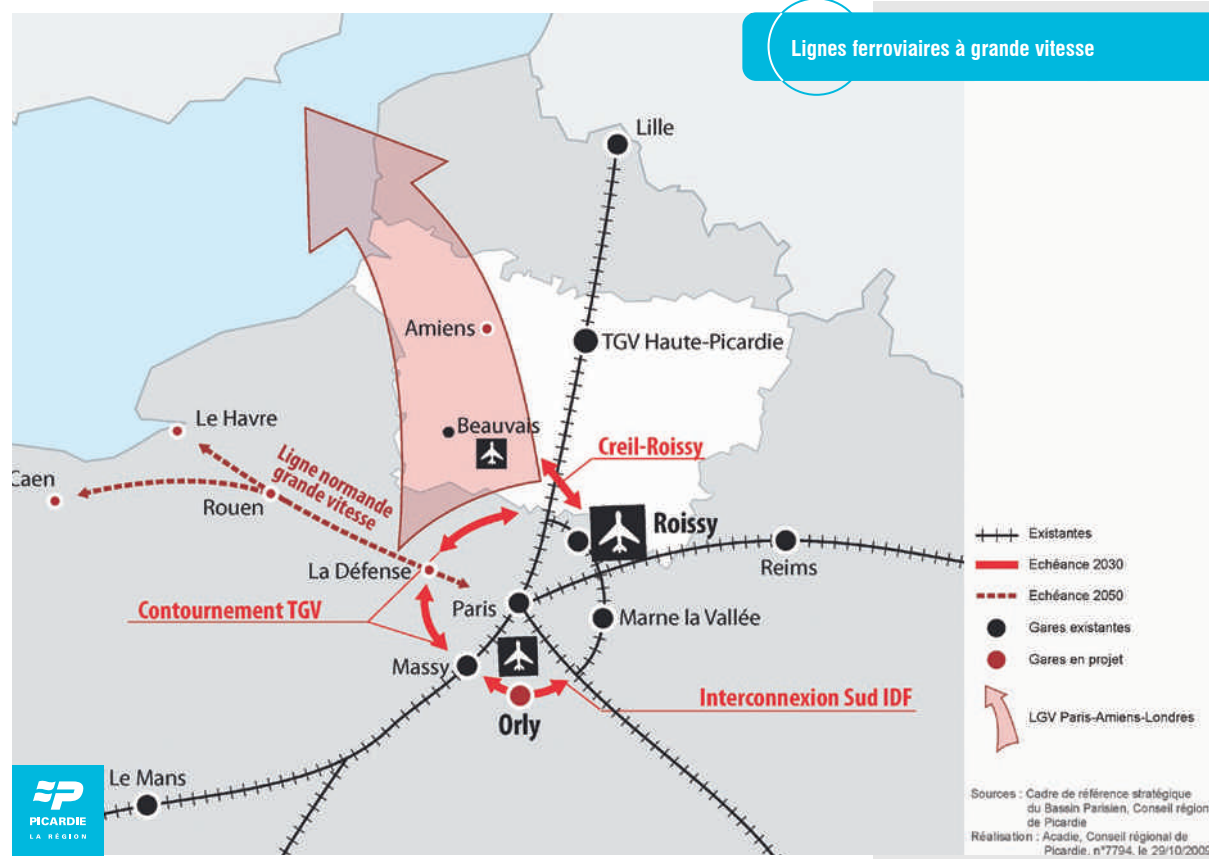
Toutefois, la Région travaille d'ores et déjà à la structuration de ce faisceau en soutenant le **projet de connexion de Creil à Roissy**. La réalisation du barreau Creil-Roissy est une première étape essentielle pour raccorder à moyen terme (horizon 2020) la Picardie au réseau LGV et améliorer sa connexion à la plateforme aéroportuaire de Roissy.

Ce barreau est destiné à fluidifier les liaisons domicile-travail pour les Picards ou les Franciliens qui travaillent sur la plateforme aéroportuaire. Il peut également permettre le raccordement des villes d'Amiens, de Compiègne, de Saint-Quentin et de Beauvais directement au réseau TGV par la circulation de TGV à destination de l'est et du sud sur les lignes picardes (voir Grand Projet Régional

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

« Picardie Creil Roissy » présenté dans le chapitre 4). La modernisation des lignes entre Amiens et Boulogne-sur-Mer

d'une part et Amiens et Lille d'autre part développeraient d'autres opportunités vers le nord pour Amiens et Abbeville.



Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

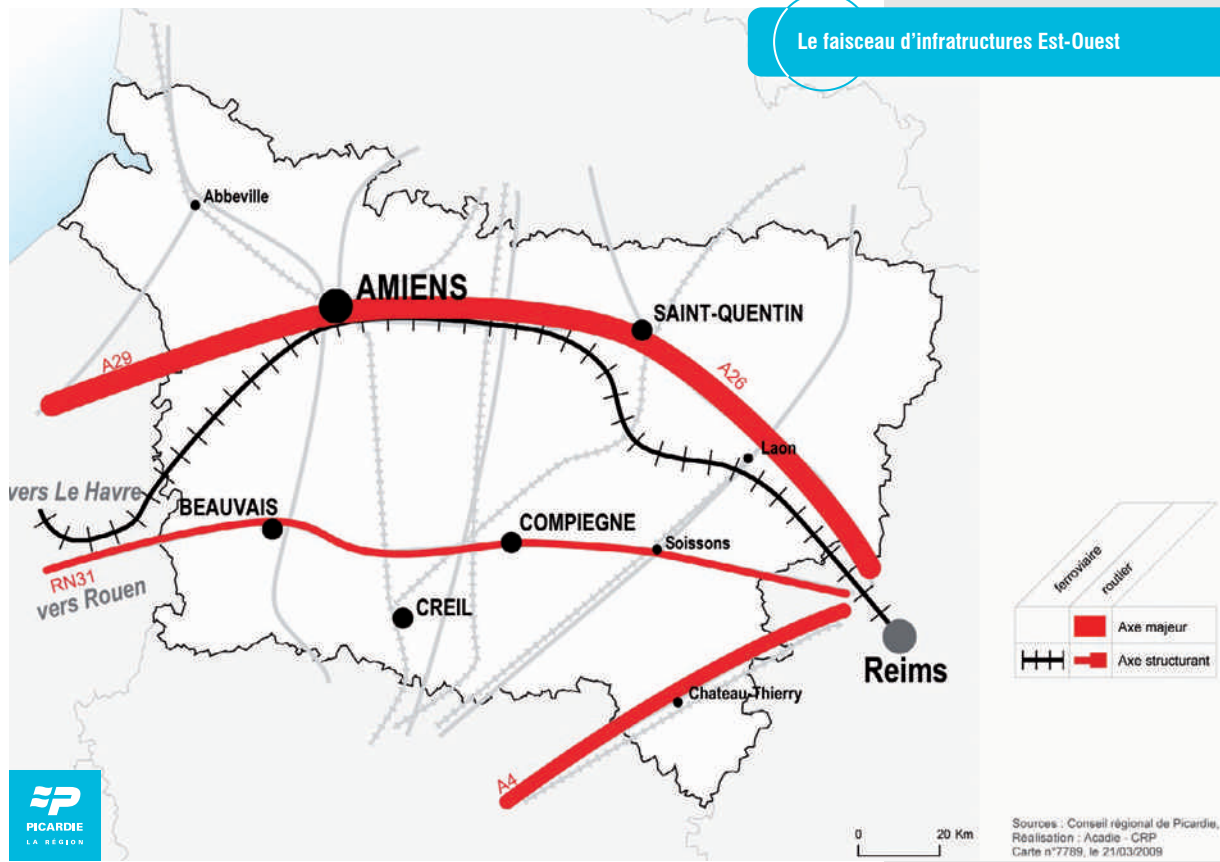
- 1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°
- 2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

Développer le faisceau d'infrastructures Est-Ouest

Afin de renforcer la situation d'interface de la région, le faisceau Est-Ouest doit lui aussi être développé et organisé. Il est aujourd'hui « plus faible » que le faisceau Nord-Sud, mais son déploiement présente des avantages majeurs pour le territoire picard : il s'agit de valoriser les axes « tangents » à l'Île-de-France, afin de diversifier les ouvertures de la Picardie, et d'ouvrir des circulations alternatives à la traversée de Paris. Cette option se fonde sur plusieurs hypothèses de développement : les axes tangentiels liés au contexte d'intégration européenne et mondiale, et ceux, interrégionaux, liés à la recomposition de la métropole francilienne.



© X.RENOUX



L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Les axes tangentiels d'échelle européenne

Les flux Est-Ouest vont s'intensifier en raison de l'ouverture de l'Union Européenne aux Pays de l'Est. Ces nouveaux entrants constituent un marché considérable, dont la Picardie pourra tirer parti si elle structure ses territoires en fonction de ces nouvelles opportunités vers l'est. La **ligne ferroviaire Boulogne-Amiens-Laon** constitue une alternative à l'artère fret Nord-Est (Valenciennes vers Metz et les Pays de l'Est). Elle doit être confortée. A plus long terme, il convient également d'examiner les **possibilités de développement d'une offre de transports éco-compatible sur la liaison Rouen-Beauvais-Compiègne-Soissons-Reims (RN31)**, tout en veillant à l'amélioration de l'axe dans ses parties les moins performantes (Compiègne- Soissons) ou pour sa connexion avec les axes autoroutiers alentour (liaison Beauvais-Neufchâtel-en Bray). A cet égard, l'Etat devra pleinement jouer son rôle sur l'aménagement de cet axe structurant.

La région doit également diversifier son ouverture à l'ouest, en faisant du Havre sa porte maritime. Les nouveaux débouchés ouverts notamment grâce à Port 2000 permettront à la Picardie de jouer un rôle central en matière de transport de marchandises, à la croisée des grands

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

axes européens, voire mondiaux, terrestres, fluviaux et maritimes. Dans cette optique, le Grand projet régional « Multimodalité et échanges » (présenté dans le chapitre 4 du document) s'articule avec le **projet de réalisation du « maillon ouest » du réseau de transport de fret**, qui consiste à développer un système multimodal de transport de marchandises au niveau du Bassin Parisien. A cet égard, le projet de rocade fret Le Havre-Amiens-Metz devra notamment être soutenu, en programmant la réalisation de plates-formes multimodales en Picardie. Enfin, la valorisation des axes Est-Ouest permettra également de développer l'économie résidentielle du territoire régional, en facilitant notamment l'arrivée des touristes.

Les axes tangentiels à l'échelle interrégionale

La recomposition de l'Île-de-France dans une logique davantage multipolaire permet aujourd'hui l'émergence de véritables pôles d'envergure métropolitaine. Au nord, Roissy joue désormais ce rôle, à une dimension interrégionale. Cela a pour effet de déplacer le centre de gravité du Bassin Parisien. Les régions voisines de la Picardie ne regardent plus seulement vers Paris : en particulier, Rouen et Reims cherchent à développer les liaisons directes avec Roissy. La Picardie pourrait tirer parti de cette évolution, en fixant les richesses produites par le développement de

ces nouveaux axes, en développant des activités autour, et en captant les flux de voyageurs vers la Picardie. Cette vision est potentiellement compatible avec les régions voisines, qui cherchent elles aussi à rééquilibrer les flux au profit d'un axe Est-Ouest :

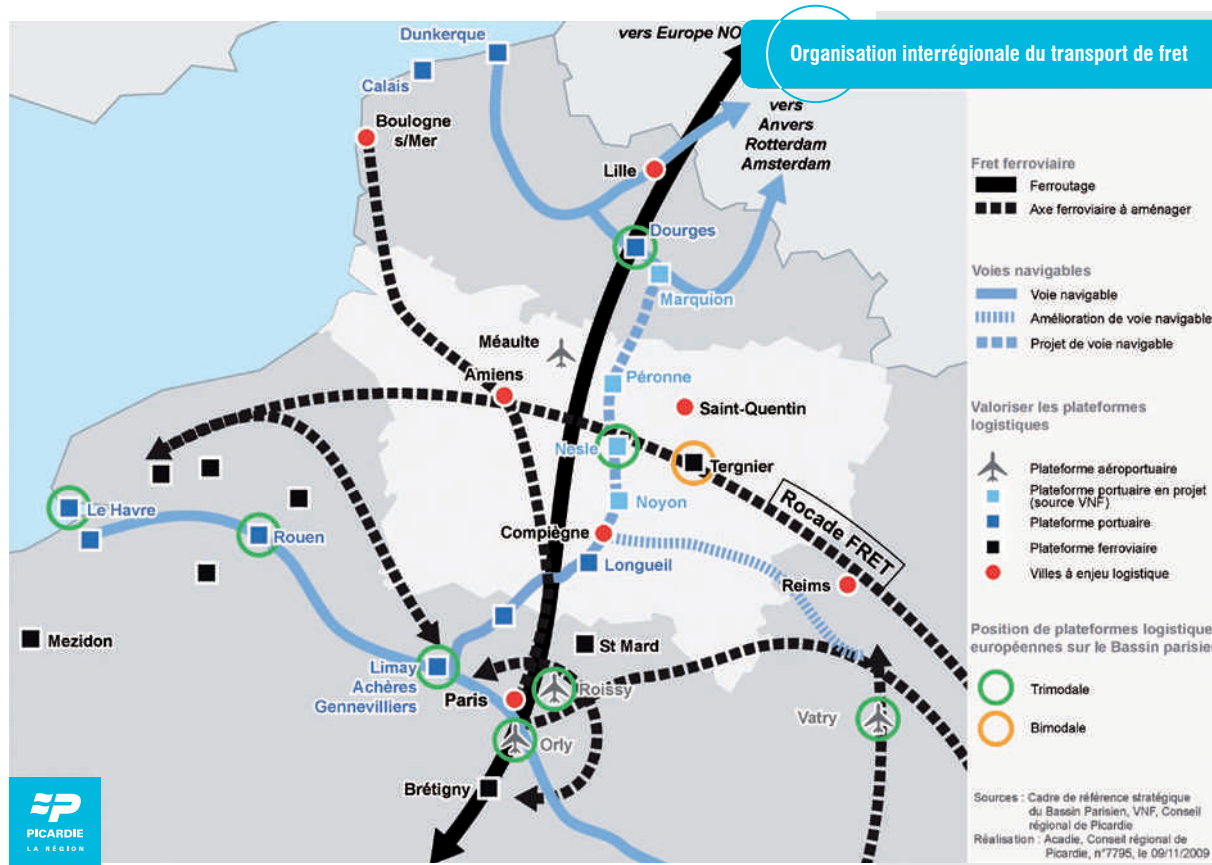
- La **Haute-Normandie** envisage un projet majeur de liaison à Roissy-Charles de Gaulle, avec pour finalité un point d'accroche à l'Île-de-France, mais surtout au reste de la France et à l'Europe ;
- La **Champagne-Ardenne** considère le TGV Est comme une opportunité pour capter les richesses de l'Île-de-France, et pour être reliée à des territoires métropolitains au nord et à l'est (Lille, Bruxelles, Francfort...) ;
- Le **Nord-Pas de Calais** s'appuie sur une stratégie de développement du réseau TER-GV Est-Ouest (Littoral-Sambre-Avesnois) pour « brancher » l'ensemble des territoires de la région aux flux Nord-Sud. La Région s'engage dans une stratégie de renforcement et de réorganisation du réseau routier littoral/aire urbaine de Lille et encourage une évacuation du fret maritime par des liaisons Nord-Sud et Ouest-Est.

Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux



La logistique s'est préférentiellement développée sur des zones à proximité des échangeurs autoroutiers. A ce titre, l'A1 fait office de vecteur logistique (zone de Roye, plus récemment le parc d'activités Haute-Picardie...). D'autres régions françaises ont connu un développement logistique beaucoup plus concentré sur certains pôles. Par exemple, en Rhône-Alpes, l'Isle-d'Abeau concentre 35% des surfaces logistiques de la région ou encore dans la région Centre où le développement logistique s'est largement concentré autour d'Orléans.

Le territoire dans son ensemble doit faire face à un **essaimage de la logistique** qui peut paraître préjudiciable à plus d'un titre :

- une faiblesse pour la représentativité du territoire en dehors de ses frontières (difficile promotion en l'absence de zones logistiques emblématiques) ;
- un mitage de l'espace et une consommation foncière accrue ;
- un manque de synergie (l'effet d'entraînement et l'offre de services associés au développement logistique sont plus difficiles à obtenir) ;
- un frein à la massification des flux de marchandises sur des modes autres que le transport routier et à la desserte des zones logistiques en transport en commun.

Renforcer l'offre multimodale et réduire l'essaimage de la logistique

Comme le montre l'Observatoire Régional des Transports, on recense en Picardie une vingtaine de zones accueillant

des activités logistiques. Toutes, à l'exception de la ZAC Paris-Oise à Longueil-Ste-Marie, sont des zones mixtes accueillant à la fois des activités logistiques et industrielles.

Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

L'Observatoire Régional des Transports pointe également la **faiblesse actuelle de l'offre multimodale picarde**. En effet, les chargeurs picards ont dû faire face à l'abandon de certains services de fret ferroviaire dans le cadre du redéploiement de Fret SNCF (16 gares ont cessé leur trafic fret depuis 2003). Aujourd'hui, la demande ne peut plus être satisfaite dans tous les bassins économiques de la région.

La question de la desserte multimodale se posera avec acuité dans plusieurs années sous l'effet de l'augmentation des coûts de transport routier. Par conséquent, la Picardie ne pourra prétendre à une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux que si l'offre multimodale est développée dans une perspective durable et si la fonction logistique n'est pas trop dispersée sur le territoire picard.

Réussir le pari de la captation des flux Nord-Sud et Est-Ouest implique d'organiser davantage cette fonction logistique en mutualisant les potentialités des sites à enjeu et en réduisant l'implantation anarchique des entrepôts, inutilement consommatrice d'espace et peu efficace.

Envisager la trame verte et bleue dans une perspective interrégionale

Les grands espaces ne sont pas seulement ceux des couloirs de développement. Les **grands couloirs**

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

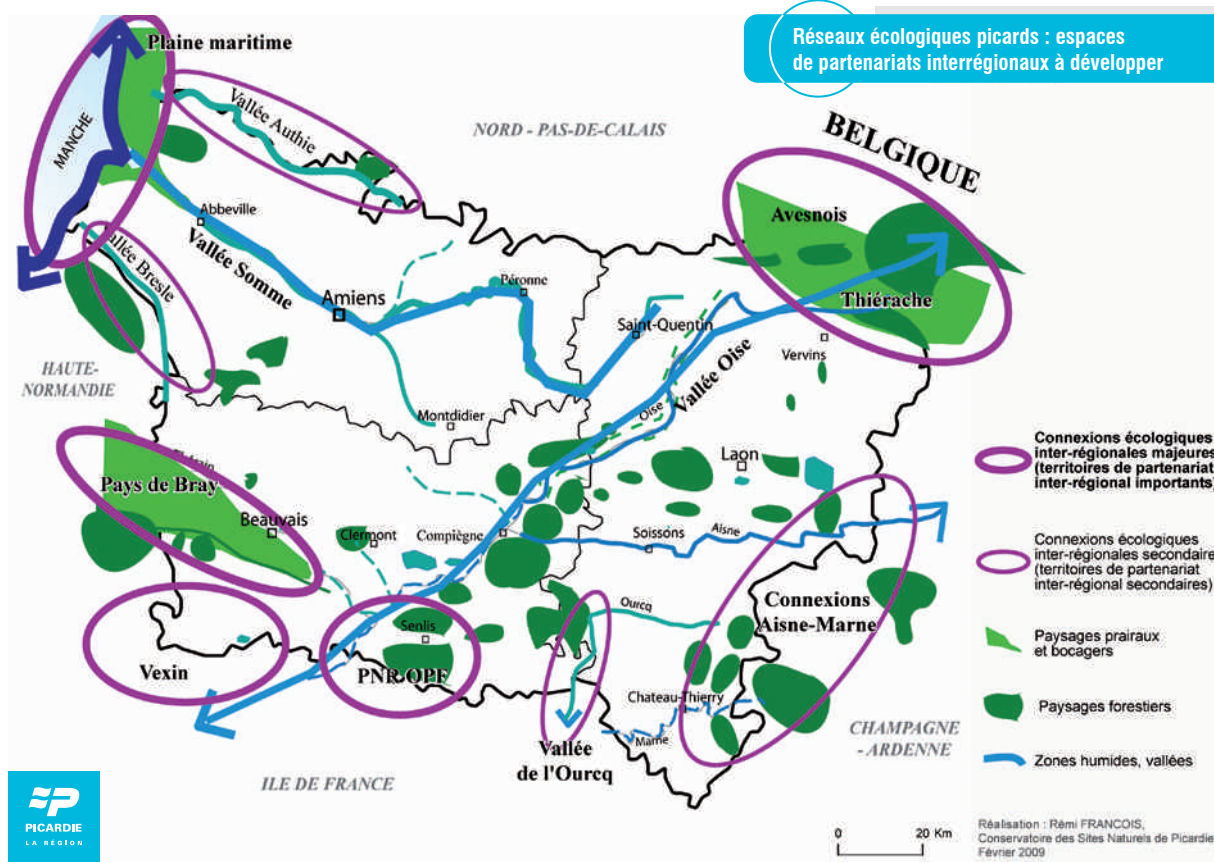
biologiques tissent également des liens entre la Picardie et les régions voisines.

La trame verte et bleue dessine deux principaux faisceaux de continuités interrégionales :

● un faisceau littoral ;

● un faisceau Sud-Ouest / Nord-Est de continuités bocagères, forestières et de rivières.

La gestion de l'eau est également porteuse d'interrégionalité.



L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

1 Tirer parti d'un bassin de consommation européen à 360°

Le faisceau littoral et maritime

La Région souhaite que les **coopérations interrégionales autour des questions littorales et maritimes** soient renforcées.

Les problématiques de la Côte Picarde se retrouvent en partie sur les littoraux des régions Haute-Normandie et Nord-Pas de Calais voisines, de Dieppe à Boulogne-sur-Mer et sur l'ensemble des côtes de la Manche ; c'est l'objet notamment de l'**assemblée des régions Arc Manche**, unissant les régions françaises et les comtés britanniques de part et d'autre de la Manche. En effet, seules des politiques intégrées peuvent remédier aux risques et dégradations engendrés par le réchauffement climatique, l'aménagement touristique, les mouvements naturels, la pollution... et assurer la préservation de la qualité des paysages du littoral picard, fondement de l'attractivité touristique.

Aujourd'hui, par exemple, alors que la baie de Somme tend à se combler en perdant de sa productivité écologique, la fragilité du trait de côte est très préoccupante. L'interruption du transit naturel de galets en provenance de Normandie conjuguée à l'élévation du niveau de la mer et à l'abaissement de la plage de sable fait craindre une submersion des bas-champs de Cayeux-sur-Mer, qui pose question quant à l'avenir de la ville à l'horizon de quelques décennies et aux dispositions à adopter, au moins transitoirement, pour la protéger.

Par ailleurs, l'érosion du littoral concerne également les falaises et les plages du Marquenterre. Pour y faire face,

2 Une nouvelle place d'interface grâce à l'organisation de faisceaux interrégionaux

il est nécessaire d'étudier soigneusement et de manière concertée l'océanologie et les évolutions hydro-sédimentaires et d'adopter des mesures conservatoires communes.

Il s'agit donc d'engager une démarche de réflexion concertée autour des risques et des changements à venir sur le littoral dans une logique d'acceptation du recul maîtrisé du trait de côte.

Le faisceau Est-Ouest

Un large faisceau Est-Ouest de **continuités biologiques** structure la Picardie, notamment la **diagonale Sud-Ouest/Nord-Est** qui relie le bocage du Bray et les forêts du Sud de l'Oise (connectées avec celles de la région Île-de-France) aux massifs forestiers des Ardennes et au bocage de Thiérache, via le grand corridor fluvial qui est la vallée de l'Oise. Cette vaste zone, comme le montre la carte précédente, abrite encore un **patrimoine forestier et des zones humides remarquables**.

Les nombreuses connexions biologiques qui existent encore et qui permettent la vie d'importantes populations de grands mammifères ou le maintien de l'avifaune des prairies inondables dont quelques espèces menacées ou en fort déclin à l'échelle européenne, sont menacées par l'activité humaine. Le développement d'infrastructures linéaires (routes, liaison Seine Nord), l'extension de l'urbanisation, la régression de l'élevage et du bocage ainsi que la création d'ouvrages de surstockage sur les rivières

du bassin versant (Haute Vallée de l'Oise en particulier) constituent des pressions de dégradation des écosystèmes et de destruction des connexions biologiques les reliant.

La gestion interrégionale de l'eau

Les cours d'eau nécessitent une concertation interrégionale pour une partie d'entre eux. **La Région Picardie coordonne déjà ses actions avec les agences de bassin Seine-Normandie et Artois-Picardie**. Au sein de ces agences et en concertation, la Picardie collabore avec tout ou partie des régions Haute et Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Centre, Lorraine et Île-de-France pour le secteur couvert par l'agence Seine-Normandie et avec le Nord-Pas de Calais pour l'agence Artois-Picardie. A une échelle inférieure, les **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), assemblées de concertation pour la protection du patrimoine aquatique local, s'affranchissent également des limites administratives pour correspondre au mieux aux bassins versants. Cette concertation interrégionale vise le maintien et le renforcement des efforts réalisés pour préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau et la richesse du patrimoine aquatique.

Seule une **gestion interrégionale et internationale de ces espaces remarquables et de leurs continuités** peut permettre de maintenir, voire de développer cette richesse écologique, support naturel et d'activités compatibles et bénéfiques pour le territoire.

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager : ● Conforter l'interrégionalité émergente ● Renforcer la visibilité de la Picardie

Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager

La concrétisation du parti pris de l'ouverture à 360° nécessite une nouvelle forme de concertation des partenaires de la gouvernance dans la région. La Région ne peut pas réussir seule : l'ensemble des acteurs doit se donner les moyens de contribuer à l'ouverture. Cette nouvelle gouvernance passe d'abord par le développement de stratégies interrégionales ainsi que par un renforcement de la visibilité de la Picardie.

Conforter l'interrégionalité émergente

Jusqu'à présent, c'est une vision Nord-Sud qui primait pour la Picardie. Le parti pris de l'ouverture à 360° induit un **rééquilibrage** de cette vision au profit de l'axe Est-Ouest : les enjeux dont se saisit la Région sont désormais intimement liés à ceux des régions Haute-Normandie et Champagne-Ardenne voisines avec lesquelles des coopérations existent déjà.

Pour mettre en oeuvre la stratégie d'ouverture à 360°, les partenariats classiques de Région à Région ne suffisent plus. Il faut passer de partenariats encore trop « diplomatiques » à des **coopérations plus concrètes, qui**

impliquent la construction de politiques publiques communes et l'émergence d'une **interrégionalité de gestion et de projets**.

Les réflexions et coopérations engagées au sein de la **C8, instance de concertation à l'échelle du Grand Bassin Parisien**, en sont un exemple : conscientes qu'elles sont souvent confrontées à des problématiques similaires, les huit Régions du Bassin parisien (Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre, Pays de La Loire, Basse et Haute Normandie, Picardie et Île-de-France) ont choisi de mettre en commun leurs énergies pour produire une vision partagée de cet espace de vie de 25 millions d'habitants. Concrètement, il s'agit de **fonder une dynamique interrégionale qui s'inscrit à l'échelle européenne et respecte l'équilibre des territoires**, en définissant et en mettant en œuvre une stratégie de développement équilibrée et durable, autour de 6 principaux engagements :

- Ouvrir le Bassin parisien aux échanges maritimes :
 - ⋮ internationaux ;
- Renforcer l'accessibilité au réseau LGV européen et :
 - ⋮ aux plates-formes aéroportuaires ;
- Faciliter les déplacements au sein du Bassin parisien ;

- Impulser la construction d'un Bassin parisien par et :
 - ⋮ autour des métropoles régionales ;
- Promouvoir des stratégies communes d'innovation et :
 - ⋮ de développement économique ;
- Valoriser les continuités écologiques.

Jouxtant la dorsale européenne, la Picardie, chef de file sur le volet des transports au sein de la Conférence des Régions du Bassin parisien, entend prendre toute sa place dans ce nouvel espace de coopération pour rééquilibrer davantage cette vision Nord-Sud au profit d'un axe « Ouest-Est ».



Conférence des Régions du Grand Bassin Parisien à Amiens, le 23 janvier 2008

© Com des Images

L'ouverture à 360° : s'inscrire dans les réseaux, développer les échanges

Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager : ● Conforter l'interrégionalité émergente ● Renforcer la visibilité de la Picardie

Renforcer la visibilité de la Picardie

La Picardie est au cœur du Nord-Ouest européen, mais elle y est peu identifiée. Souvent absente, ou au second plan des documents stratégiques des régions voisines, elle est également faiblement identifiable par les actifs résidents hors Picardie et les touristes.

Il faut impulser un retournement d'image de la région par une **politique forte de marketing territorial**.

Elle existe déjà dans le domaine du tourisme, menée par le Comité régional du Tourisme, et doit désormais être étendue à d'autres domaines, à d'autres publics (entreprises, étudiants, chercheurs,...).

Cette stratégie de marketing territorial pourrait par exemple s'appuyer sur un événement fort (candidature à

un événement international,...) ou sur la construction d'un lieu ou d'un événement « emblématique »...

Les citoyens consultés dans le cadre des Conférences citoyennes ont insisté sur ce point :

Cela signifie aussi que la Picardie doit être visitée, qu'elle doit être présente ailleurs et qu'elle doit donc disposer pour cela d'ambassadeurs convaincus de son potentiel. Ceci concerne tant les investissements que le tourisme.

La Région aura ainsi à cœur de remédier à son manque de visibilité par une publicité opportune et interdépartementale, pour rendre ses atouts paysagers et culturels attractifs et attrayants. Elle devra promouvoir aussi son « folklore », ses traditions, pour les faire connaître et les rendre accessibles à tous.

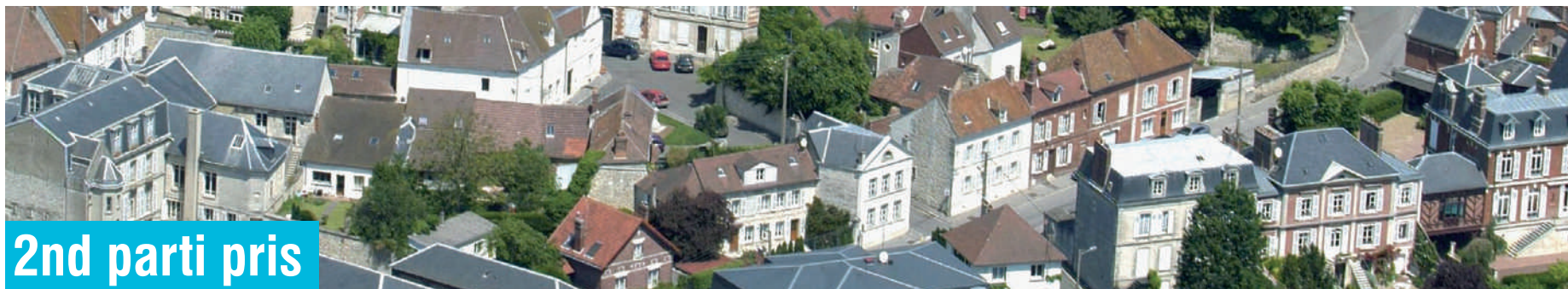
Cf. Annexes.



© X.RENOUX

La métropole en réseau

- 1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire
- 2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité
- 3 Développer la fluidité des mobilités



2nd parti pris

La métropole en réseau : assumer la multipolarité, impulser une nouvelle approche ville-territoire

La région Picardie dispose d'une structure spatiale spécifique, sur laquelle elle peut s'appuyer : le **maillage de villes moyennes à environ une demi-heure de trajet les unes des autres**. Ce modèle de développement territorial ne correspond pas au modèle de nombreuses régions, dont Midi-Pyrénées constitue l'archétype, organisées selon une hiérarchie de tous les territoires autour d'une métropole. En dépit de son dynamisme, et de son poids incontestable dans l'armature urbaine régionale, Amiens ne peut porter à elle seule l'ensemble des fonctions métropolitaines au bénéfice du territoire régional.

De plus, le modèle d'organisation ne s'identifie plus au modèle historique picard en « nid d'abeilles », où les territoires fonctionnaient tous de manière indépendante, polyvalente et équivalente.

Les derniers résultats du recensement de la population et les évolutions récentes des déplacements domicile-travail montrent que la « multipolarité » et la « rurbanité » se confirment en Picardie. D'une part, la périurbanisation reste le principal mode de croissance démographique de la région. D'autre part, les flux de dé-

placements domicile-travail entre les zones d'emploi ont fortement progressé (+28% entre 1999 et 2004), montrant que les aires urbaines sont aujourd'hui ouvertes les unes aux autres (l'attraction étant exercée par un autre pôle économique que celui qui structure l'espace local, qu'il soit situé ou non dans la région).

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Toutefois, l'ouverture récente du territoire est susceptible d'engendrer un éclatement des dynamiques régionales, voire des concurrences nouvelles entre les territoires et les villes de Picardie : concurrence économique, ou pour les

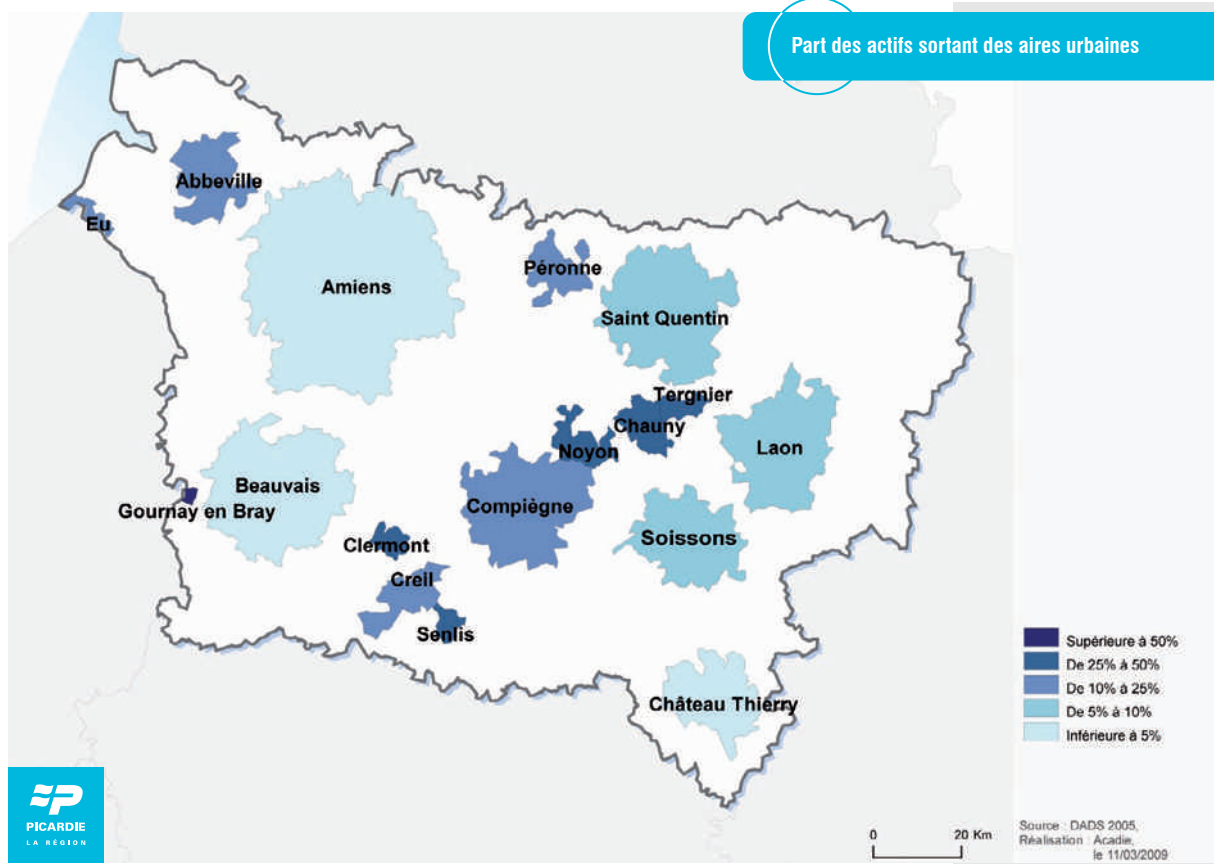
2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

équipements publics,... Par ailleurs, la croissance démographique du périurbain et de certaines petites villes doit s'inscrire dans une organisation territoriale qui prenne en compte la problématique énergétique. Dans ce contexte,

3 Développer la fluidité des mobilités

il est donc nécessaire d'inventer une nouvelle forme de cohérence territoriale capable de créer des synergies et d'aboutir à une mise en réseau efficace des atouts et des fonctionnalités picards.

Il s'agit par conséquent de construire un espace métropolitain intégré et ouvert, autour de trois concepts d'organisation :



La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

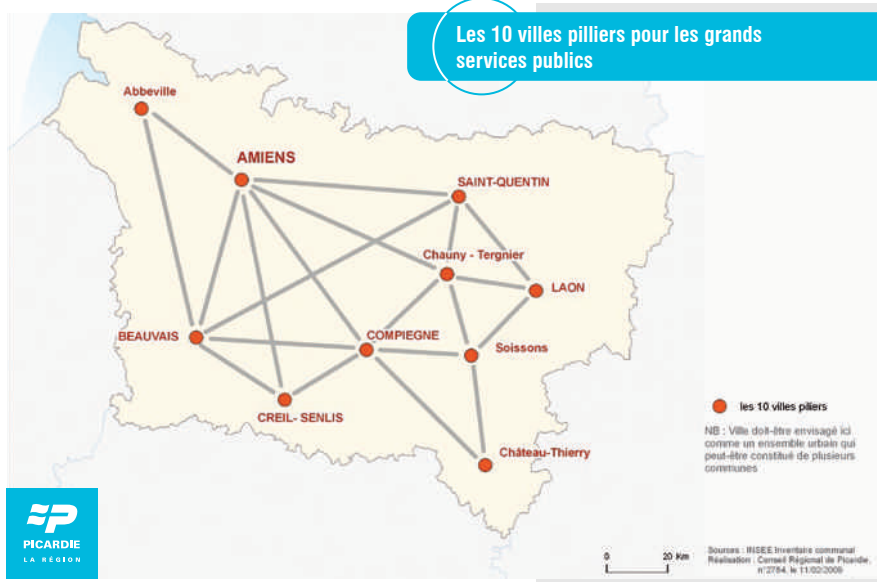
Cet énoncé ne constitue pas seulement une façon de prendre acte de la réalité du « semis des villes » picardes. Il suggère une nouvelle perspective : **les villes seraient désormais toutes porteuses d'au moins un projet ou une fonction d'excellence et c'est l'ensemble qui devrait faire métropole, grâce à une mutualisation des fonctions.**

En effet, **la répartition équilibrée des fonctions de base sur le territoire picard** constitue une priorité forte (Services d'Accès aux Savoirs, socle minimum d'offre de formation par territoire, Picardie en Ligne, Maisons de l'Emploi et de la Formation...) et la constitution de pôles d'excellences (fonctions métropolitaines supérieures) dans tous les domaines doit permettre de **créer des synergies et de renforcer la visibilité de l'offre régionale** (antennes universitaires, pôles spécialisés de formation, pôles de santé, pôles de recherche, établissements culturels, festivals, équipements touristiques et de loisirs...). Il s'agit donc pour la Région de donner aux villes les moyens de développer un secteur d'excellence au service d'elles-mêmes et de toutes les autres, au sein d'un système urbain régional composé de spécialités polarisées et d'interdépendances.

S'appuyer sur 10 villes⁵ piliers, «en première ligne» pour les grands services publics

A l'intérieur du territoire picard, les dix premières aires urbaines constituent un **réseau de villes « piliers »** : Abbeville, Amiens, Beauvais, Château-Thierry, Chauny-Tergnier, Compiègne, Creil-Senlis, Laon, Saint-Quentin et Soissons. La Thiérache ne bénéficie pas d'aire urbaine au sens de l'INSEE. Pour autant, son organisation territoriale particulière, constituée par un maillage de petites villes, permet d'envisager des modalités spécifiques de mutualisation des fonctions structurantes⁶.

Aires urbaines	Popu. 2006	Popu. 1999
Amiens	273 816	270 809
Creil et Senlis	119 363	115 533
Compiègne	110 753	108 200
Beauvais	103 885	100 738
Saint-Quentin	101 438	103 733
Soissons	63 396	64 033
Laon	51 011	49 815
Chauny et Tergnier	45 500	45 768
Abbeville	37 459	37 314
Château-Thierry	32 735	32 389



Source : INSEE Population municipale

⁵ « Ville » doit ici être envisagé au sens générique du terme : un ensemble urbain constitué de plusieurs communes.

⁶ Cette organisation territoriale particulière fera l'objet d'une réflexion dans le cadre du Grand projet régional « Porte verte européenne ».

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Cependant, ce système urbain est aujourd'hui relativement faible au regard de la concurrence interrégionale : sur certains territoires, les Picards **ont tendance à aller consommer les services supérieurs à l'extérieur** (à Paris, Lille, ou Reims notamment).

Le Conseil régional affirme la nécessité de **renforcer ces villes dans leur rôle de maillage du territoire** autour des fonctions urbaines structurantes. Avec la réorganisation des services de l'Etat, ces dix pôles urbains se retrouvent effectivement « **en première ligne** » pour les **grands services publics** (santé, formation, grands équipements culturels,...) dans la mesure où les petites villes voient leur rôle évoluer, constituant de moins en moins des « relais » locaux. Elles doivent donc organiser et assurer les grandes fonctions urbaines sur le territoire, **chacune de manière polyvalente**.

Ces villes doivent notamment offrir un **niveau maximum de services publics en matière de formation tout au long de la vie en s'appuyant notamment sur les acteurs d'un service public régional de formation**. La dynamique engagée depuis 2005 autour des Maisons de l'Emploi et de la Formation doit en être la clé de voûte

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

et permettre aux populations de trouver les réponses adéquates en vue de sécuriser leur trajectoire professionnelle et leur parcours de formation.

Dans le même esprit, la Région devra s'attacher à ce que ces « villes » disposent d'un **équipement adapté en matière de formation professionnelle** et ce, dans une véritable logique de service public. Les réseaux des principaux opérateurs (AFPA, GRETA, CFPPA) complétés par les structures associatives et privées sont pour la plupart déjà présents et impliqués dans ces 10 grandes villes. La Région s'efforcera de leur donner la légitimité nécessaire pour qu'ils se mobilisent au service de la qualification des personnes et des besoins des entreprises.

Globalement, il y a là **matière à initier des coopérations sur le mode d'échange de bonnes pratiques sur des problématiques communes**. Notamment, les dix villes pourront travailler ensemble sur les **questions de centralités et de mobilité** : les villes piliers ont pour point commun un fort enjeu urbain autour des **quartiers de gare**, dont le potentiel de développement (en termes de services, d'activités, d'accessibilité,...) est aujourd'hui faiblement valorisé.

3 Développer la fluidité des mobilités



© Didier RAUX

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Faire monter en gamme les fonctions d'excellence au service du rayonnement régional

La métropole picarde multipolaire doit également être en mesure de **faire monter en gamme les fonctions métropolitaines d'excellence** sur le territoire régional.

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

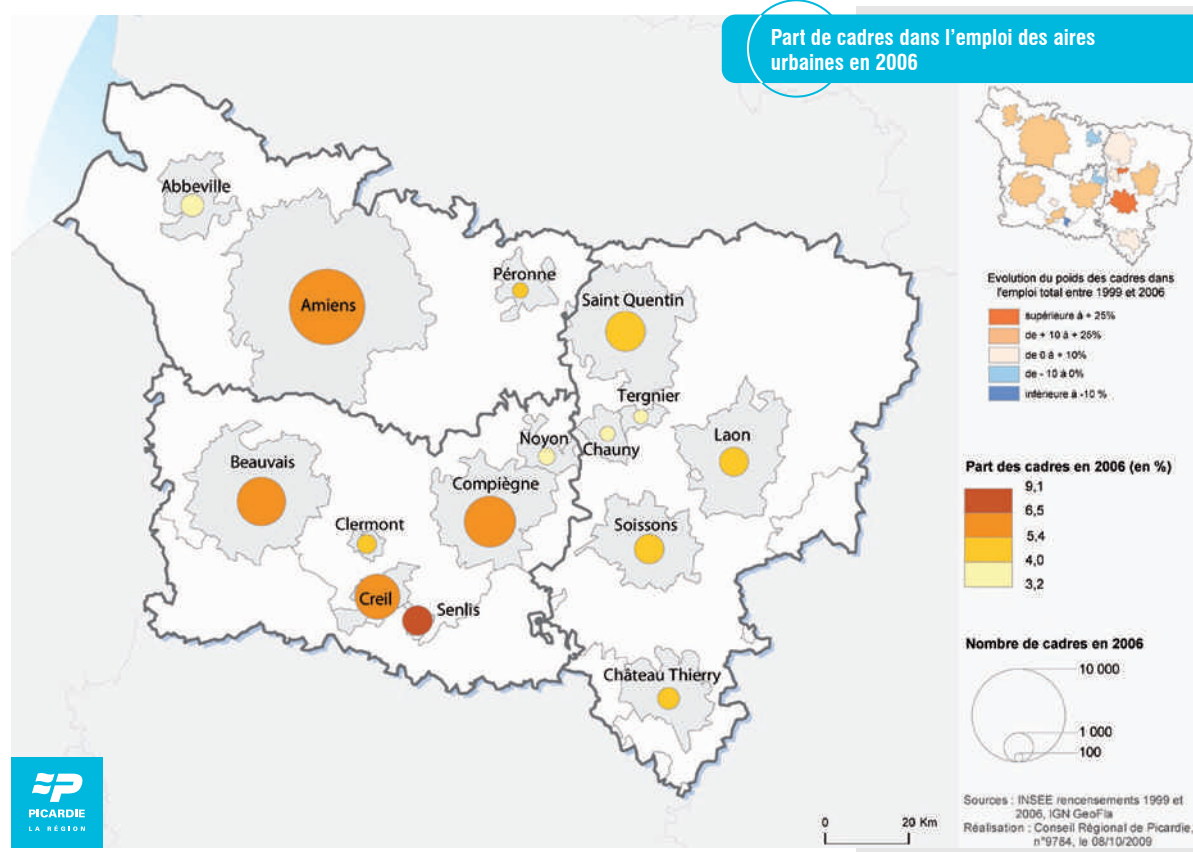
Les dix premières aires urbaines doivent constituer « **des vitrines** » de la Picardie : ce sont elles qui concentrent les emplois métropolitains supérieurs (emplois à contenu décisionnel ou hautement qualifiés - cadres, ingénieurs, chercheurs...-), comme le montre la carte ci-dessous :

3 Développer la fluidité des mobilités

Le SRADDT vise donc à renforcer les excellences et les spécialités de ces villes afin d'améliorer leur attractivité. Pour ce faire, les **villes constituant le réseau doivent dialoguer, et réfléchir à leurs complémentarités** plutôt que se placer en compétition. La progression qualitative de leurs fonctions d'excellence et à terme leur survie, en dépendent, face à la concurrence des forts attracteurs extérieurs et aisément accessibles. Le défi consiste donc à mettre en place des **modalités de gouvernance partagées** afin que ces villes se saisissent de leurs enjeux communs.

La montée en gamme des fonctions d'excellences régionales vise entre autres à insérer la Picardie dans une dynamique de métropolisation au sein du Grand Bassin Parisien. Elle concerne en particulier **l'enseignement supérieur et la recherche, la santé, la culture et le tourisme d'affaire**.

Pour chacun de ces domaines stratégiques, la Région a d'ores et déjà établi certains schémas (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Schéma Régional de Développement Culturel) et encouragera l'élaboration d'autres documents stratégiques visant à développer les synergies et à mutualiser les atouts.



La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

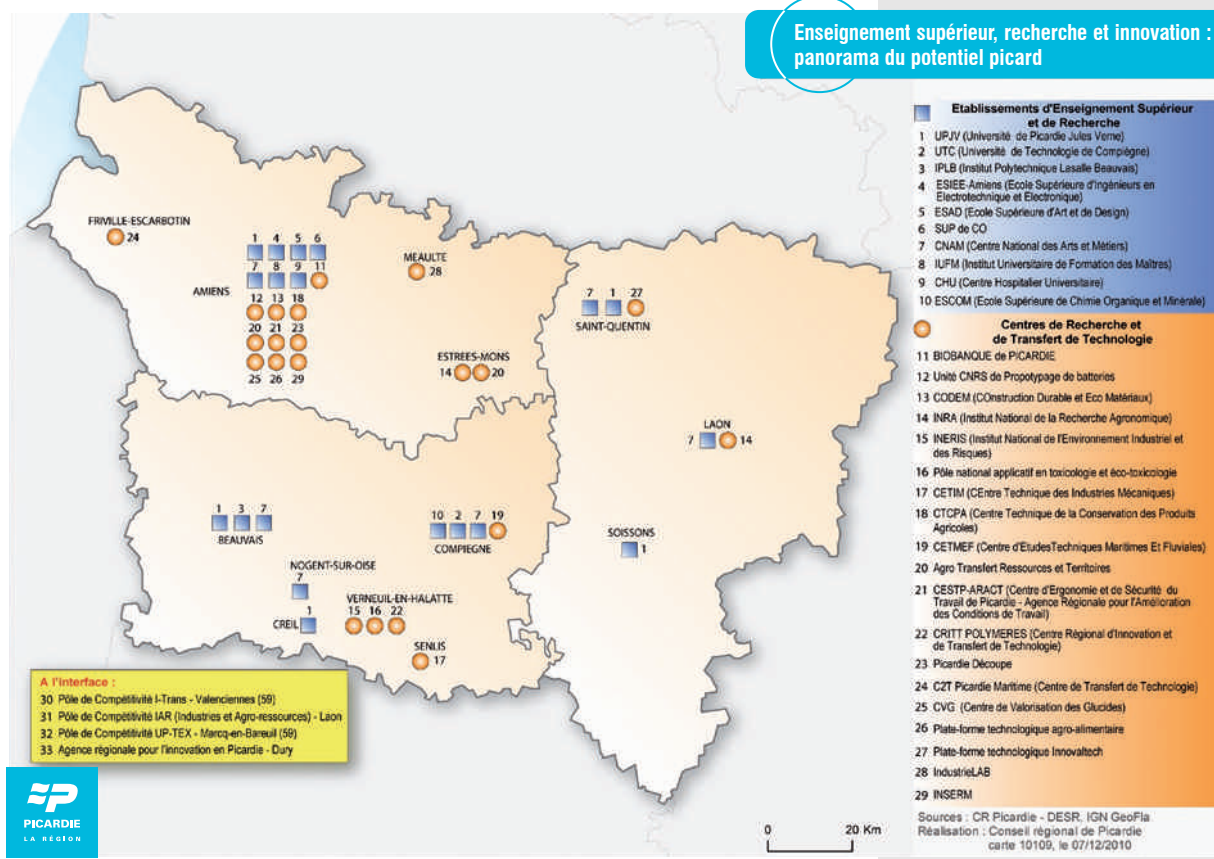
L'enseignement supérieur et la recherche constituent l'une des clés de l'émergence d'une métropole en réseau, et un levier majeur du développement économique de demain en offrant des formations de haut niveau et des capacités d'innovation et d'anticipation au sein des équipes de recherche. Le développement du potentiel d'enseignement supérieur et de la recherche en Picardie est par

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

conséquent stratégique pour la région à bien des égards. Dans un contexte d'autonomisation croissante des universités et de compétition accrue au sein de l'Europe, l'attractivité du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche picard est un **enjeu fondamental pour la région à l'horizon 2030**. Or, **cette attractivité ne peut**

3 Développer la fluidité des mobilités

se développer qu'en renforçant les coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur de Picardie en appui sur leurs complémentarités et leurs atouts respectifs. Ces coopérations renforceront la visibilité, et permettront aussi de garantir une offre de formation diversifiée, de haut niveau et accessible sur tout le territoire. Elles devront être couplées à des **partenariats externes**, notamment avec les régions limitrophes mais également à l'international.



Les opérations inscrites au CPER 2007-2013 complétées par des financements européens de type FEDER (équipements scientifiques structurants, constructions universitaires permettant de regrouper des sites à Saint-Quentin, Amiens ou Laon, construction d'un centre d'innovation à Compiègne, centre de recherche sur les technologies de l'environnement, ...) tout comme la **mise en place de coopérations inter-établissements** (Institut de chimie verte basé sur les compétences de l'UPJV et de l'UTC, association d'écoles et d'universités à l'instar de l'opération UTC/ESCOM, université numérique régionale, pôle de toxicologie et éco-toxicologie...) s'orientent déjà dans ce sens.

Par ailleurs, comme l'affirme le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la réflexion sur l'offre de formation supérieure et sa répartition sur le territoire régional doit s'inscrire dans une approche plus globale d'aménagement et de développement du territoire (antennes universitaires, logements, transport, culture et loisirs...).

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

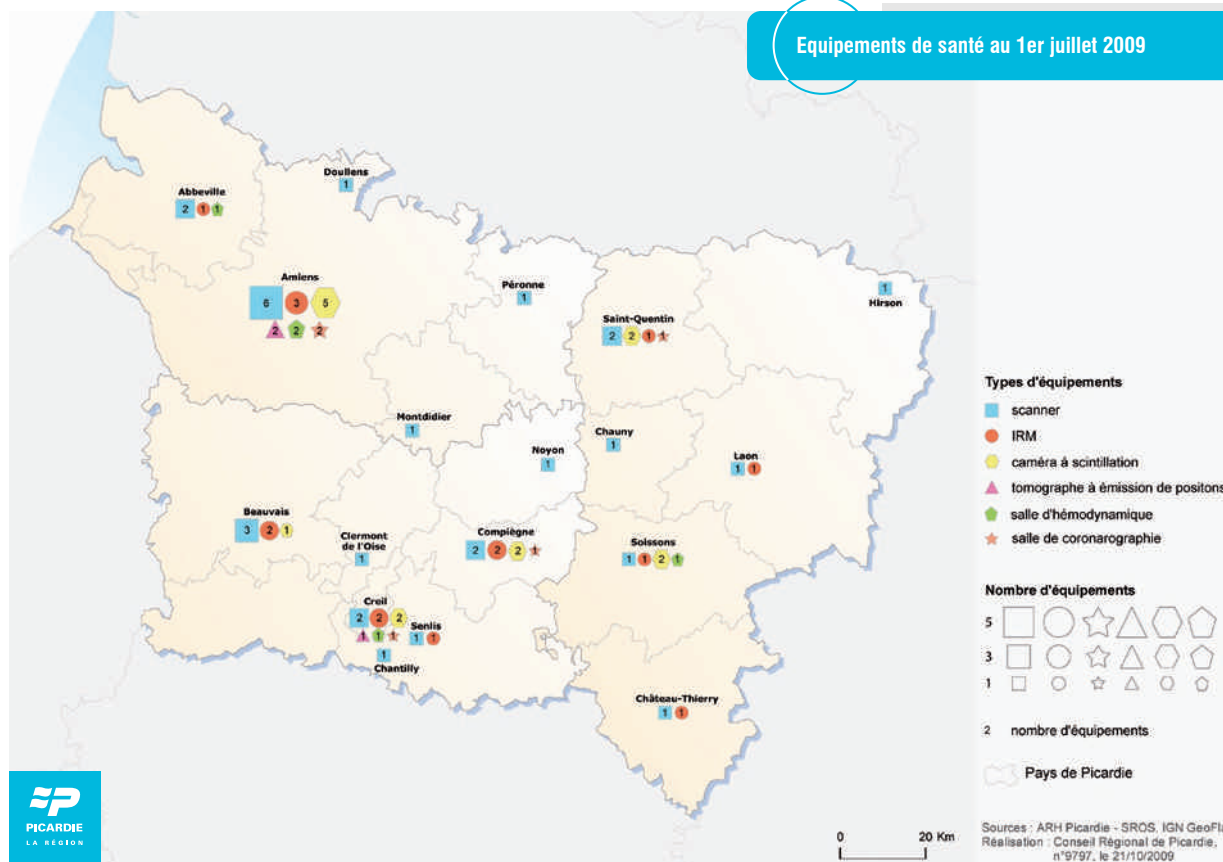
En lien direct avec la recherche, la **santé** constitue également un domaine clé dans l'émergence de la métropole en réseau. **Le partenariat entre les deux universités, le CHU, et les instituts (INERIS, IPLB...)** qui se met aujourd'hui en place renforcera la visibilité de ce secteur

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

qui doit devenir plus attractif pour le milieu médical. **Le futur complexe hospitalo-universitaire, scientifique et bio-technologique**, s'inscrit dans cette démarche de mise en réseau des excellences. Il se positionne sur des thématiques comme la thérapie cellulaire, les pathologies

3 Développer la fluidité des mobilités

cardiovasculaires et métaboliques, le cancer, ou les neurosciences qui porteront leurs fruits à long terme, pour la médecine. Enfin, **un pôle sur l'autonomie des personnes** se met en place pour stimuler toutes les initiatives innovantes dans ce secteur, qu'elles émanent des laboratoires de recherche, des organismes de formation, des entreprises, des associations ou des territoires.



© Alice SIDOLI

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Le développement de la **fonction culturelle** est aussi un des piliers du fait métropolitain. La qualité et la diversité de l'offre culturelle picarde constituent un enjeu fondamental. **La mise en réseau des acteurs, la valorisation régionale de grands équipements culturels structurants et de**

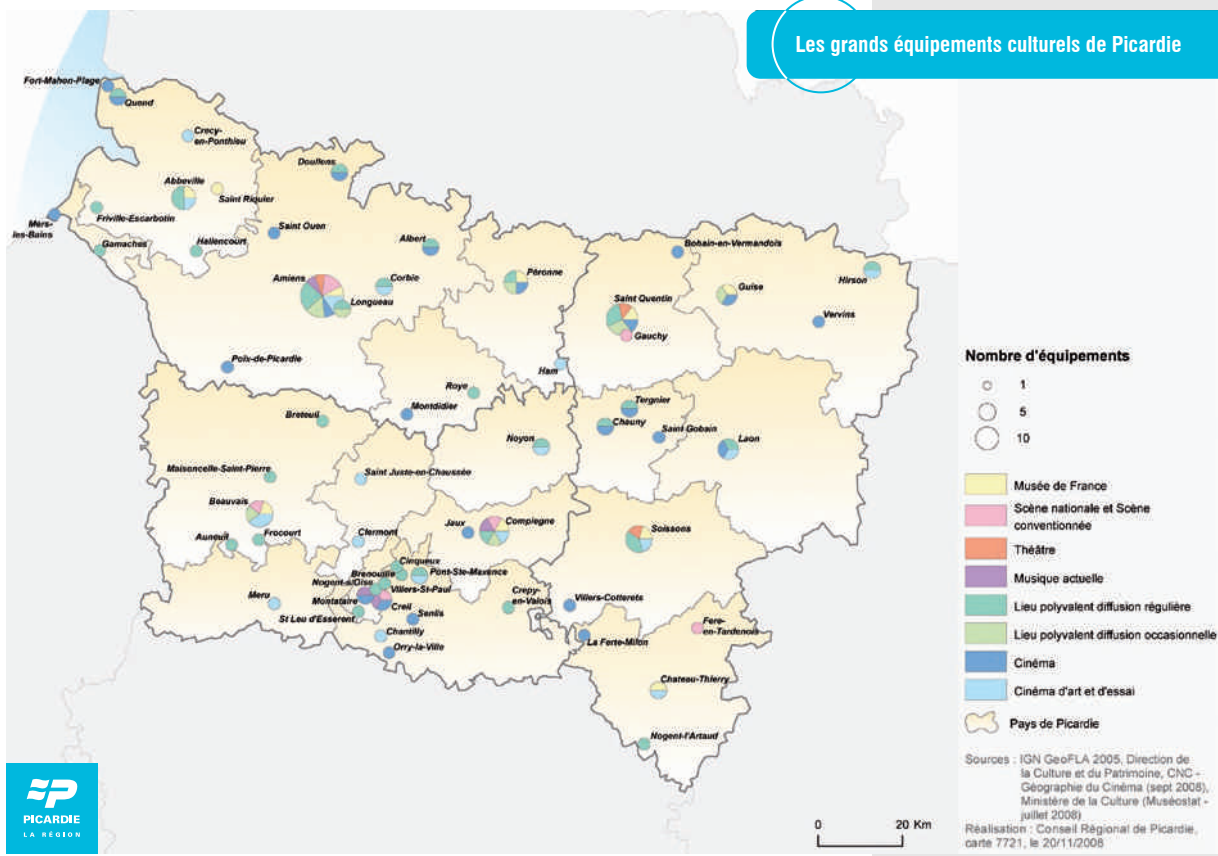
2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

lieux de diffusion permettront d'en accroître l'accessibilité et de favoriser un rayonnement dépassant largement les frontières régionales. La création des EPCC (Etablissements Publics de Coopération Culturelle) et le renforcement des agences régionales autour de

3 Développer la fluidité des mobilités

leurs missions fondamentales permettront une mise en œuvre plus efficace des politiques culturelles publiques et des mises en complémentarités qui manquaient jusqu'à présent. **La création d'une scène nationale dans l'Oise** correspond aussi à cette volonté (CPER 2007-2013).

Les grands équipements culturels de Picardie



NB : il s'agit ici de la variété de l'offre culturelle, en considérant le lieu de diffusion. D'autres critères qualifient une offre culturelle : qualité de la programmation, des enseignements, actions culturelle... Par ailleurs, la diffusion culturelle peut s'abstenir d'un équipement. (cf. Schéma Régional du Développement Culturel).



Théâtre impérial de Compiègne

© Benjamin TESEDE

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Enfin, l'émergence d'une dynamique métropolitaine doit également être confortée par le **développement du tourisme d'affaire**. Là encore, la **mise en réseau des sites constitue une opportunité pour structurer une véritable offre régionale, adossée à des équipements**

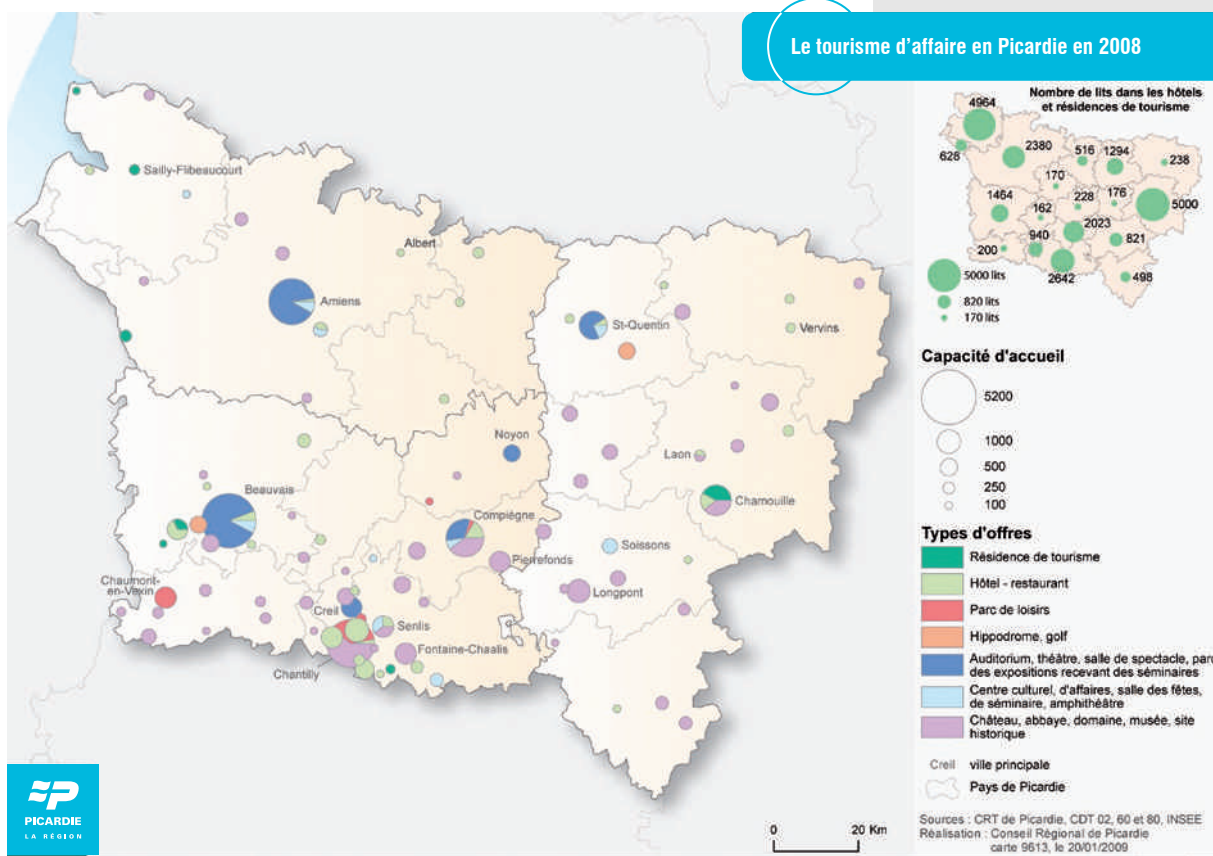
2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

de qualité et à un patrimoine naturel remarquable, du Sud de la Picardie jusqu'à Amiens et la Côte Picarde. Il s'agira notamment de renforcer la capacité d'accueil en matière de congrès en améliorant l'existant et en favorisant l'implantation de nouveaux centres de congrès de

3 Développer la fluidité des mobilités

rayonnement international. Dans cette perspective, une attention particulière sera portée au tourisme d'affaire dans le Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs (en cours d'élaboration).

NB : La fonction de tourisme d'affaire s'appuie sur deux éléments indispensables à l'organisation d'un séminaire par exemple : les salles de réunion (carte principale) et l'hébergement des congressistes ou collaborateurs (carte par pays en haut à droite). La fonction est présente quand les deux offres coïncident.



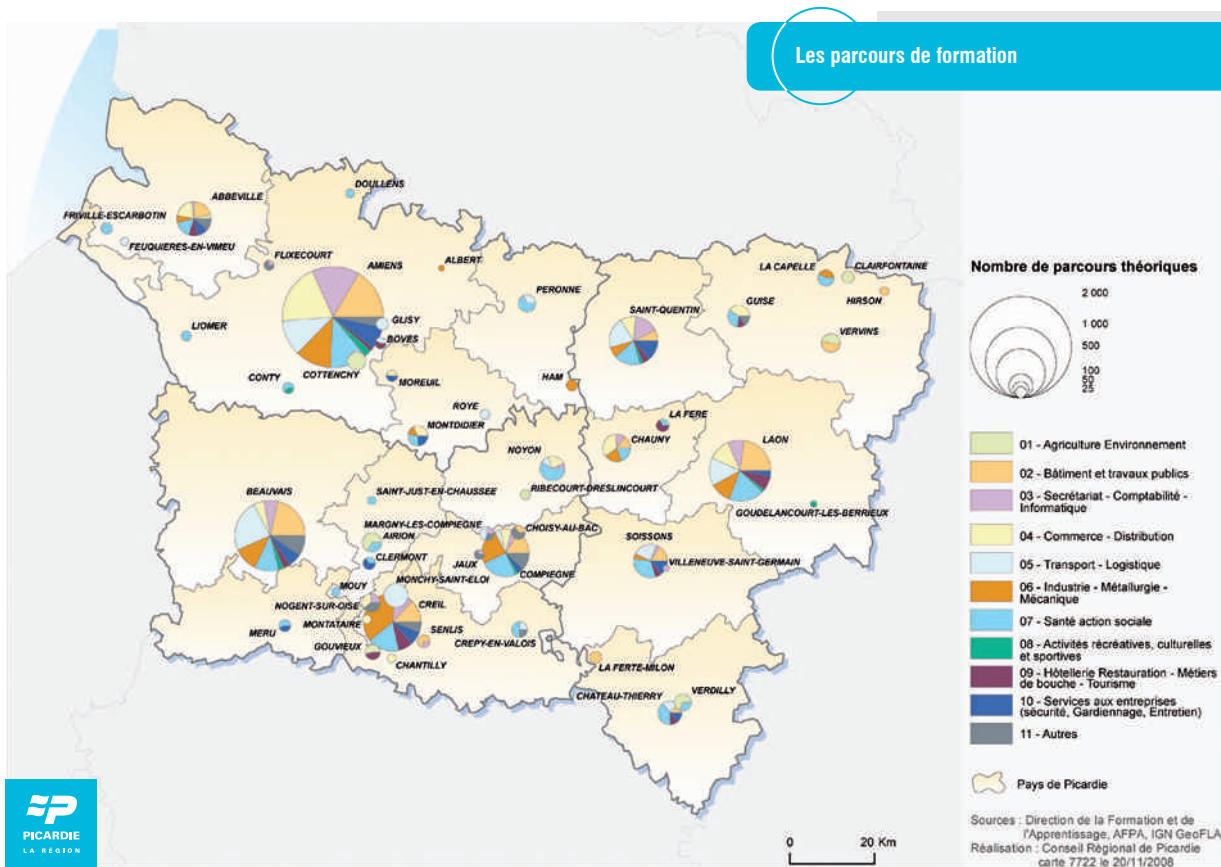
© François DELAHAYE

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités



Les trois cartes précédentes montrent que la répartition des fonctions d'excellence en Picardie ne répond pas à une logique de concentration mais bien à un maillage qui modifie, selon les sujets (4 seulement sont présentés ici) la hiérarchie des villes sans toutefois fragiliser

la capitale régionale, détentrice de fonctions majeures dans tous les domaines exposés.

Sur tous ces domaines, les dix villes de l'excellence picarde seront d'autant plus fortes qu'elles joueront également

dans une **logique de coopération avec les métropoles voisines**. Le renforcement des excellences et des spécialités de ces dix aires urbaines passera ainsi par une **ouverture sur les territoires voisins, en travaillant sur les complémentarités**, en particulier dans le cadre du Grand Bassin Parisien.

La mise en réseau des atouts et fonctionnalités entre les territoires picards sera d'autant plus efficace qu'elle sera accompagnée d'une **inscription dans les réseaux européens**. La mutualisation de moyens (notamment à une échelle interrégionale, comme en Thiérache) et la réalisation d'économies d'échelle (en conduisant à plusieurs un même projet) apportent aux initiatives lancées en Picardie une valeur ajoutée certaine et contribuent grandement à l'attractivité de la région. L'évolution du budget communautaire incite d'ailleurs les Européens à coopérer. De plus en plus, le soutien financier européen est en effet conditionné à la réalisation de projets multi-partenariaux poursuivant un ou plusieurs objectifs communs.



La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Renforcer le positionnement européen de la capitale régionale en confortant son rôle de tête de réseau

Capitale régionale de la Picardie, Amiens connaît un dynamisme économique significatif, en particulier dans le secteur tertiaire. Son attractivité sur d'autres territoires picards s'accroît, surtout vers le Sud et le Nord-Ouest, en direction de l'Oise et d'Abbeville, comme le montrent les récentes analyses des déplacements domicile-travail réalisées par l'INSEE et l'ADUGA (Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois). Avec 180 000 habitants, Amiens Métropole se place au 31ème rang des agglomérations françaises.

L'enjeu consiste à développer sa visibilité au niveau national et européen. Il convient donc de renforcer le positionnement européen d'Amiens en valorisant d'une part ses fonctions de capitale régionale qui lui sont propres et d'autre part en mutualisant ses atouts avec ceux des autres villes picardes pour produire des synergies et appuyer le développement régional.

Un rôle majeur au sein de la métropole en réseau

Parmi les dix villes piliers, Amiens peut revendiquer un **rôle de tête de réseau sur plusieurs fonctions spécifiques. Elle est la capitale régionale, concentrant une part importante des fonctions administratives, universitaires et médicales, et s'inscrit à l'intersection de**

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

tous les réseaux picards.

En particulier, la filière santé-biomédical constitue un enjeu important avec la montée en puissance des coopérations du Centre Hospitalier Universitaire avec ceux de Lille, Rouen et Caen (au sein du G4). Amiens a également une responsabilité forte en matière de technologies liées à l'exploitation des matières végétales qui offrent des débouchés importants sur les matériaux innovants, et dans la montée en puissance des pôles de compétitivité I-Trans (recherche sur les batteries...) et Industrie Agro-Ressources.

Le rôle moteur d'Amiens dans le développement des fonctions métropolitaines picardes s'avère déterminant aussi bien vis-à-vis des autres villes picardes qu'en terme de visibilité extérieure (rôle de vitrine). Au sein de la métropole en réseau, son rôle sera décisif dans la montée en gamme :

- **de l'enseignement supérieur et de la recherche** dans son ensemble, notamment avec l'Université de Picardie Jules Verne et ses antennes ainsi que les grandes écoles ;
- **du tourisme d'affaire**, notamment en complémentarité avec le Grand projet régional « Picardie Creil Roissy » ;
- **de l'excellence culturelle** avec l'offre déjà existante (théâtres, Comédie de Picardie, Maison de la Culture,

3 Développer la fluidité des mobilités

Orchestre de Picardie, festivals, patrimoine...) et la perspective d'une spécialisation dans l'interprétation et la mise en valeur de l'art gothique (colorisation, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, techniques numériques au service de la culture...);

- **des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** avec comme point d'appui le pôle technologique Gare-la-Vallée.

La visibilité de ces différentes fonctions doit être renforcée par un **marketing territorial utile à l'ensemble de la région** et identifié comme clé du succès de l'ouverture à 360°. Tête de pont de cette ouverture, Amiens doit être confortée dans son rôle de pôle d'échanges en s'appuyant également sur les atouts régionaux (Amiens peut par exemple tirer parti de la côte picarde en valorisant davantage son positionnement sur la Vallée de la Somme ou sa proximité avec la mer).



Amiens, vue de la Tour Perret

© Didier RAUX

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Une accessibilité régionale et européenne à développer pour conforter Amiens dans son rôle d'échanges

Le renforcement du rôle d'Amiens sur le plan européen et au sein de la métropole en réseau passe également par le développement de son accessibilité.

Tout d'abord, à l'échelle européenne, **la connexion d'Amiens au réseau Grande Vitesse via le Grand projet régional « Picardie Creil Roissy »** constituera un atout important et contribuera à mieux inscrire l'agglomération dans les réseaux économiques, de recherche et d'innovation. Ce projet contribuera à renforcer Amiens dans une dynamique métropolitaine et créera d'ores et déjà les conditions d'une montée en gamme de la capitale régionale dans la perspective d'une LGV entre les pôles d'affaires de Paris et de Londres, à un horizon plus éloigné.

Ensuite, à l'échelle interrégionale, **Amiens doit également jouer un rôle de tête de pont en développant ses**

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

relations avec les autres capitales régionales situées à proximité de la Picardie. Il convient ainsi d'amorcer une réflexion sur l'amélioration des liaisons en transport en commun avec Lille, Reims et Rouen. A cet égard, une étude est engagée avec le Conseil régional du Nord-Pas de Calais et RFF pour améliorer le raccordement d'Amiens à Lille via Arras en TER-GV (un gain de 30 minutes environ serait envisageable) à l'horizon 2015-2020. Une attention toute particulière pourrait également être portée aux liaisons d'Amiens avec les grands ports du Havre ou du Pas de Calais dans une logique de rationalisation des transports et d'ouverture.

Enfin, à l'échelle régionale, **l'offre de transports collectifs entre Amiens et les autres villes piliers doit être améliorée** (cf. partie suivante consacré à la fluidité des mobilités). En effet, les fonctions structurantes et des grands équipements (Centre Hospitalier Universitaire, Zénith, Stade de la Licorne, Mégacité...) de la capitale régionale doivent être accessibles à l'ensemble des habitants de la région.

3 Développer la fluidité des mobilités



© Cyrille STRUY

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

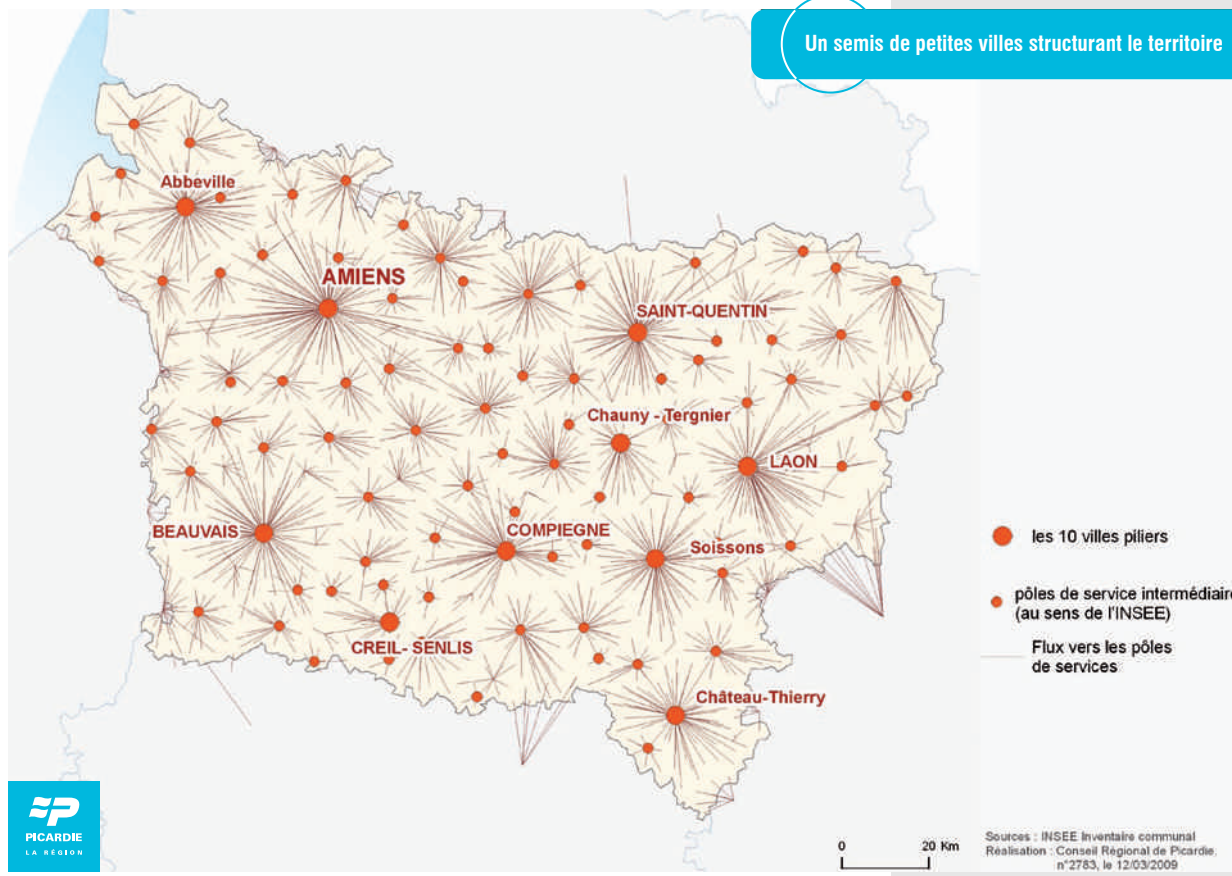
Positionner les petites villes sur une nouvelle offre de services (services au secteur productif, services à la personne...)

L'organisation de la métropole picarde en réseau doit permettre de renforcer la **cohérence territoriale de l'ensemble de la Picardie**, en créant des **synergies « en cascade »**. A ce titre, les petites villes et les territoires bénéficient de la métropole en réseau de deux manières :

- L'accès aux grandes fonctions urbaines des ménages résidant dans les petites villes et les territoires est amélioré ;
- Des rôles nouveaux émergent pour les petites villes et les territoires, dans une **logique de complémentarité** pensée à l'échelle régionale.

L'une des **grandes spécificités du territoire picard réside dans le semis de petites villes** qui le structurent :

Un semis de petites villes structurant le territoire



La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Cependant, le modèle régional est un **modèle plutôt « urbain »** : en dépit de certains signes encourageants (certaines petites villes ont accru leur attractivité entre 1999 et 2006), ces petites villes sont relativement **fragilisées**, surtout lorsqu'on les compare aux territoires ruraux, qui concentrent encore aujourd'hui le potentiel de développement, que ce soit sur le plan de l'économie productive, ou de l'économie résidentielle.

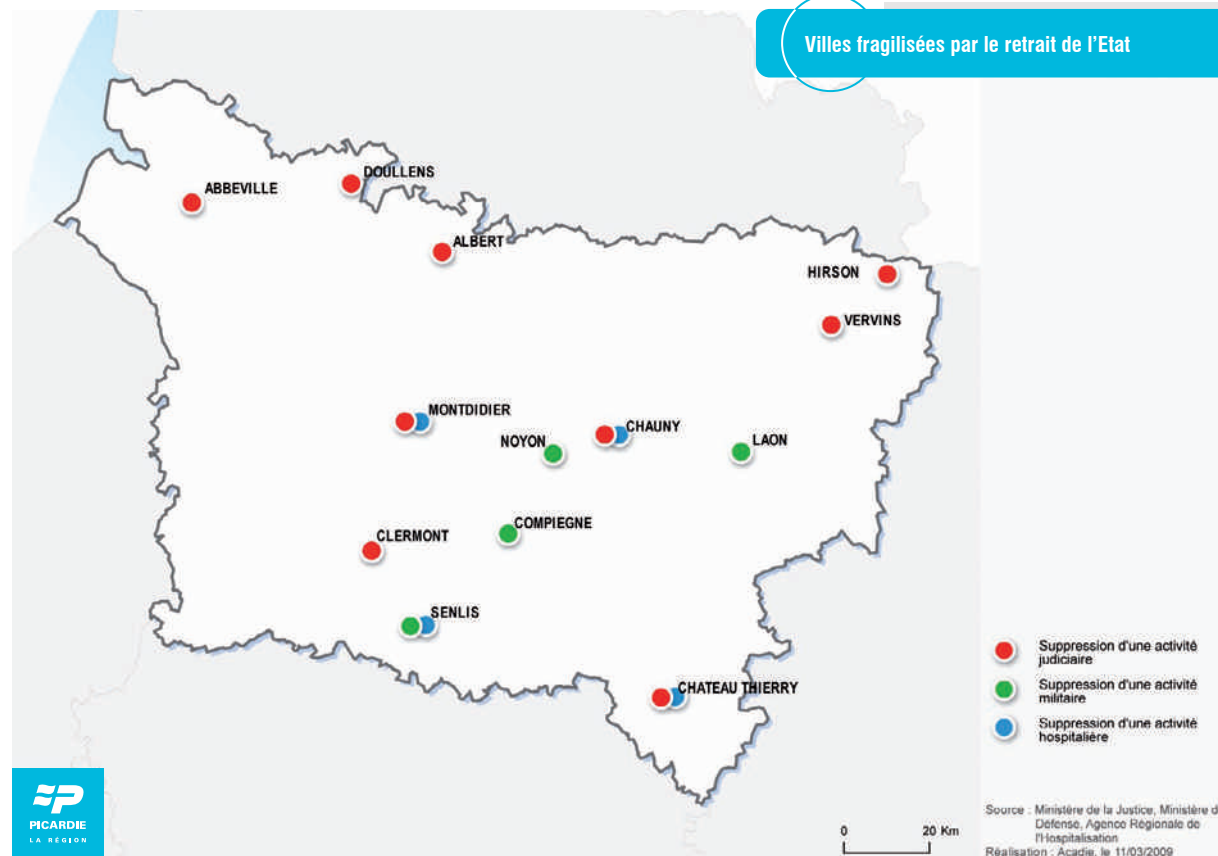
Ces petites villes sont d'autant plus fragilisées qu'elles voient actuellement le **retrait des services de l'Etat** : des activités judiciaires, hospitalières, militaires sont supprimées. La carte ci-dessous identifie les villes touchées par la fermeture de services ou d'activités étatiques. Dans ce contexte, le **Conseil régional réaffirme la nécessité de maintenir un niveau de service équitable** dans les petites villes picardes.

Au-delà de cette affirmation, l'exercice du SRADDT constitue pour la Région et l'ensemble des acteurs locaux une **opportunité afin d'anticiper ces grandes transformations** territoriales, et de **réfléchir à un positionnement renouvelé pour ce semis de petites villes**. La Région a ainsi identifié deux fonctions clés dont elle encouragera le développement dans les pôles urbains **services à la personne**.

Ces services sont en effet essentiels pour les zones

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités



rurales. Au niveau des acteurs locaux, contribuant au renforcement de l'offre de services en milieu rural, les entreprises commerciales et artisanales ont un rôle fondamental qui doit être renforcé pour contenir la

tendance montrée par l'INSEE à la réduction de l'offre au-delà des grandes zones urbaines.

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités

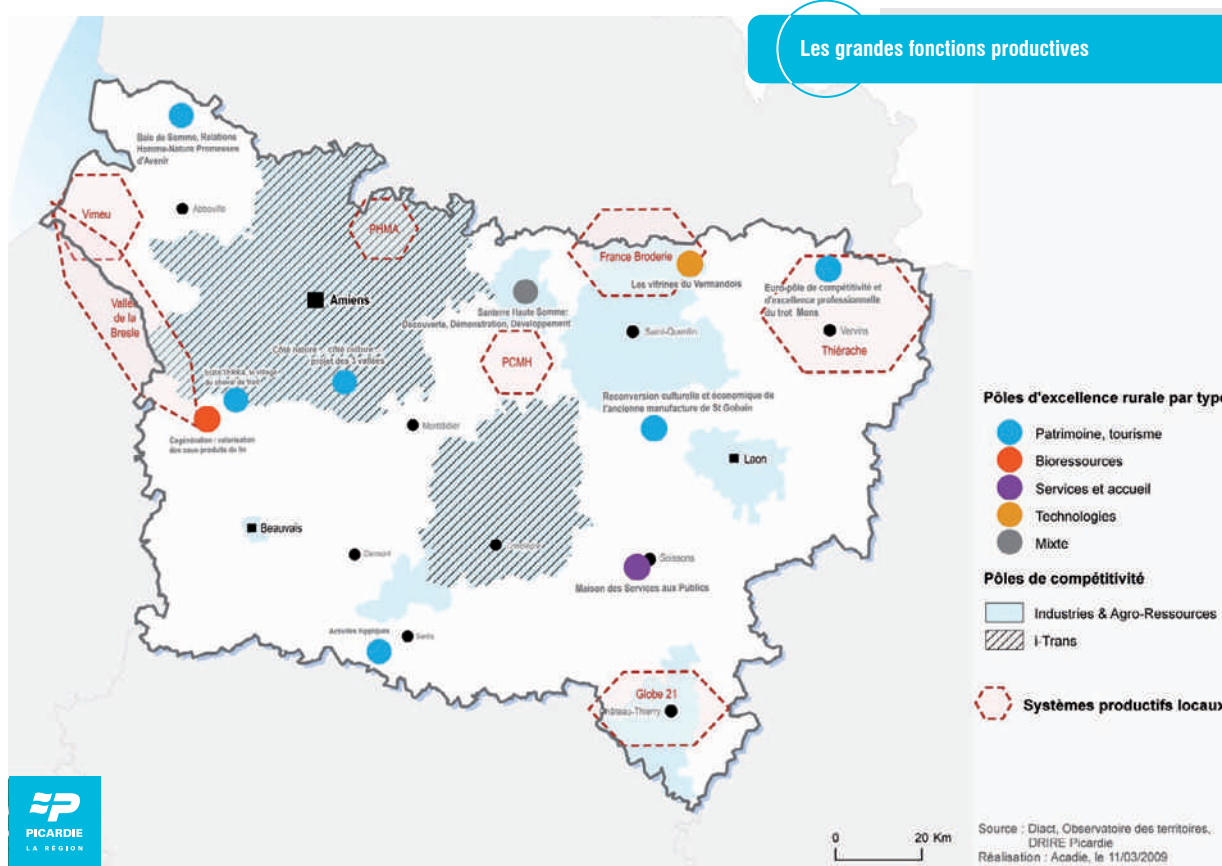
Développer les services au secteur productif

Comme l'a montré le diagnostic du modèle picard, les **grandes fonctions productives (industrie et agriculture) sont localisées dans les territoires**. La carte

ci-après l'atteste : les pôles de compétitivité sont principalement implantés dans le rural, ainsi que les SPL (Systèmes Productifs Locaux). La Picardie dispose également d'un tissu de pôles d'excellence rurale bien développé.

Les petites villes ont une carte à jouer dans ce domaine, **en développant des fonctions d'appui au tissu productif rural**. Elles peuvent constituer **des pôles de services** aux entreprises industrielles et agricoles localisées dans les campagnes alentour.

Des expérimentations sont déjà engagées par le Conseil régional (en matière de commerce, d'artisanat et de tourisme), dans le cadre du réseau « **J'entreprends en Picardie** », pour développer sur les Pays de Picardie « un bouquet de services » de proximité aux candidats à la création, aux cédants et aux repreneurs. Ces initiatives s'ajoutent à la politique régionale en faveur de la création et de la transmission-reprise d'entreprises.



© Com de Images - T.HENIN

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

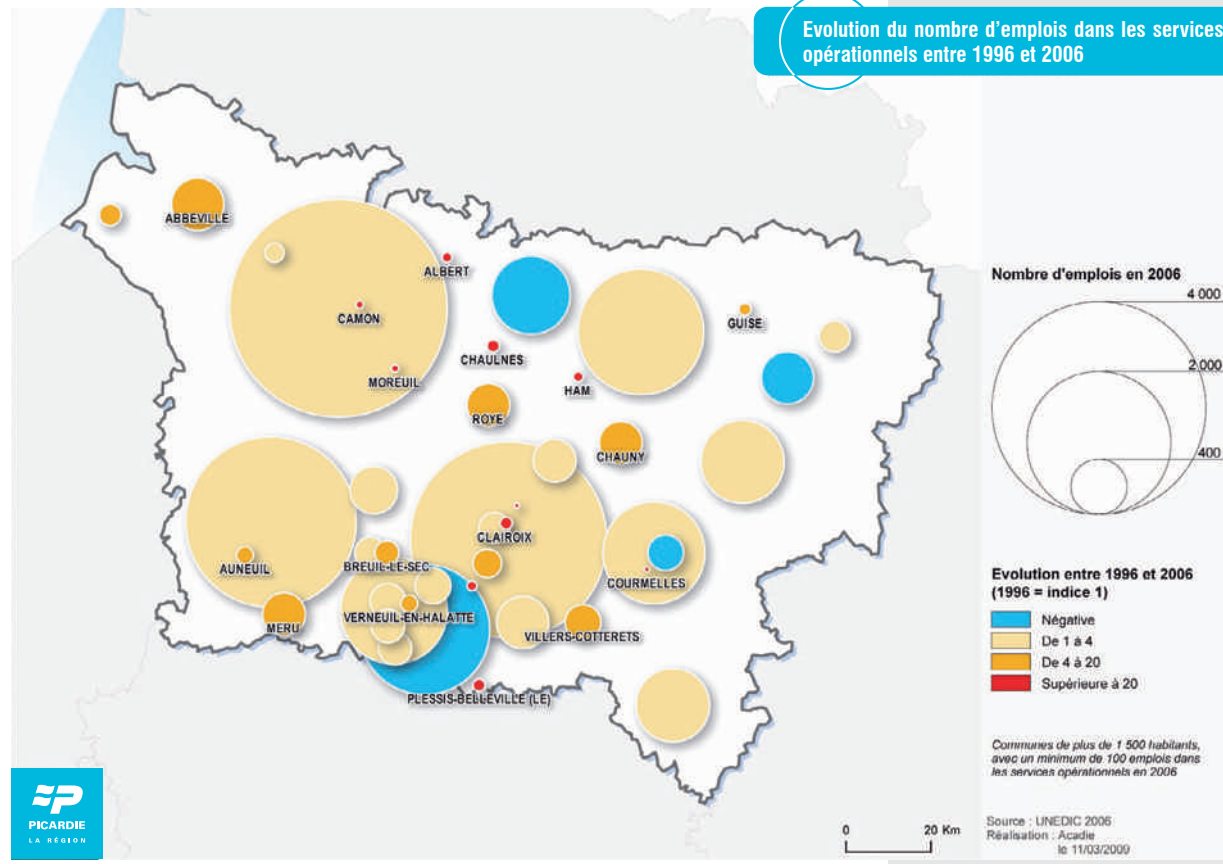
Les services opérationnels constituent un secteur pour lequel les petites villes disposent d'un potentiel important. Ces services « de base » (nettoyage, gardiennage, travail intérimaire) incarnent un niveau de service particulier : **la proximité géographique est primordiale, et la fréquence de la demande élevée.** Leur développement n'est donc pas compromis par la proximité de villes d'importance. Ainsi, ces dix dernières années, ce sont les petites villes de Picardie qui ont vu l'emploi dans ce secteur augmenter le plus rapidement. A titre d'exemple, dans l'Aisne, alors que cet emploi a crû modérément dans les grandes villes comme Saint-Quentin, Laon et Soissons, les petites villes de Villers-Cotterêts, Charmes et Guise ont connu des progressions beaucoup plus importantes.



© Cyille STRUY

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités



La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Développer les services à la personne

Dans les petites villes, le retrait de l'Etat concerne actuellement pour une bonne partie des **services administratifs** : services judiciaires, sous-préfecture,... Cette évolution peut être considérée comme une opportunité à saisir, afin d'**infléchir le modèle de services** offert par ces pôles : la Région souhaite que les services à la personne soient considérés comme un moteur de développement à part entière, capable d'embrancher sur une redynamisation globale des petites villes.

Ainsi, le SRADDT fait le choix de privilégier le développement d'une offre diffuse de services à la personne. Plusieurs pistes ont été identifiées :

- Les **services à l'emploi et à la formation** (relais des Maisons de l'Emploi et de la Formation) ;
- Les **services à la petite enfance** ;
- Les **services aux personnes âgées**, notamment les maisons médicales afin d'assurer la venue de médecins et à terme la démographie médicale nécessaire à la population picarde dans son ensemble ;
- Les **services liés aux loisirs et à la culture** ;

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

- Les **points d'accès gratuits au web et des formations à l'informatique, à la bureautique et à l'Internet** (Picardie en Ligne, points d'accès à la Formation Ouverte à Distance...).

Dans ce domaine spécifique, les Conseils généraux constituent les premiers partenaires de la Région.

L'ensemble de ces nouveaux services induit une montée en qualification des personnes qui oeuvrent déjà dans ces domaines, ainsi que la mise en place d'un plan très structuré de formation pour les personnes qui intégreront ces nouveaux métiers. La Région doit, de ce fait, se doter des outils d'observation, d'ingénierie et de formation qui permettront d'apporter les réponses adaptées tant aux branches professionnelles qu'aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

C'est notamment dans cette perspective que la Région poursuit le **développement de l'IRTS (Institut Régional du Travail Social)** et qu'elle souhaite **créer un institut des métiers du service à la personne**. Dans une logique de proximité, ces instituts et les organismes de formation devront être visibles et opérationnels sur le réseau des petites villes.

Bien entendu, la même logique sera à déployer sur l'ensemble de la thématique plus transversale relative à

3 Développer la fluidité des mobilités

l'acquisition ou la maîtrise des savoirs fondamentaux. Les structures qui répondent à ces besoins des populations devront, avec l'appui de la collectivité, être accessibles et/ou présentes sur ce réseau de villes.

La Région expérimente en outre des projets territorialisés (à l'échelle des Pays de Picardie) de développement concerté du commerce, de l'artisanat et du tourisme, prenant en considération le maillage commercial des Pays : cette innovation doit être soutenue et appropriée par les acteurs locaux.

Intégrer tous les territoires à la dynamique picarde

Le diagnostic a montré que les territoires picards sont historiquement le lieu d'implantation des activités productives, à la fois agricoles et industrielles. Ce sont également eux qui accueillent en majorité les activités résidentielles : tourisme, installation,... Mais **ces territoires ne sont pas homogènes** sur l'ensemble du territoire : la **bande Sud** de la région, ainsi que le Pays du Grand Amiénois sont constitués pour l'essentiel de territoires **périurbains**, alimentés par une forte **croissance résidentielle** ; dans la **bande Nord** de la région, les campagnes sont davantage **agricoles et industrielles**, et connaissent une dynamique de déclin démographique et de **vieillesse**.

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Sur ces territoires, le Conseil régional affirme avant tout la **nécessité d'assurer l'accès aux services et de développer les solidarités**. En effet, selon l'INSEE, les communes de la Picardie sont moins bien équipées en commerces et services que celles de la France métropolitaine. La Picardie se situe parmi les trois régions les moins bien dotées en compagnie de la Franche-Comté et de la Champagne-Ardenne.

Il existe donc des enjeux de nature très différente pour les ruralités picardes. Le Conseil régional travaillera à la **qualité urbaine des nouvelles campagnes résidentielles**. Dans les **campagnes traditionnelles**, il s'attachera à assurer l'**ouverture, la mobilité, et l'accès aux services**.

Les citoyens consultés dans le cadre des Conférences citoyennes ont insisté sur la nécessité de « *Protéger et développer les commerces de proximité en créant un fonds destiné à acquérir ces commerces pour les louer. Éviter la désertification de certaines zones et maintenir en vie les services publics locaux (exemple : réouverture de La Poste de Goincourt) qui sont des espaces de rencontre et de communication et qui évitent des transports inutiles* ». Cf. Annexes.

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

Assurer la qualité urbaine des nouvelles campagnes résidentielles

L'enjeu des nouvelles campagnes résidentielles réside dans le **maintien de leur qualité**. Ces espaces, surtout dans l'Oise, sont soumis à **des pressions et à des usages divers** : développement résidentiel, implantation d'activités logistiques, maraîchage, espaces naturels de qualité, ... **Cette imbrication des usages peut nuire à la qualité du territoire** si elle n'est pas prise en compte et gérée. Outre la détérioration des paysages, elle peut aussi amener une moindre efficacité des services si ceux-ci ne sont envisagés qu'en terme de concurrence et non de complémentarité.

Le Conseil régional propose donc de travailler à la réduction de ces conflits d'usage à travers une **réflexion sur la gestion du foncier, qui fait l'objet de l'une des déclinaisons opérationnelles du SRADDT**. Il s'agit également de trouver un équilibre entre réduction des impacts et valorisation de l'espace rural, qui garantisse d'une part une certaine forme de densification (petites résidences collectives, réduction des « dents creuses »), et d'autre part un renouveau des formes d'accès à la nature : jardins collectifs, ou jardins ouvriers, parcours dans les milieux naturels, rapport direct avec la production agricole, « ceinture verte », le maintien, voire la reconquête de la qualité paysagère, bénéficieront d'une attention particulière dans les actions proposées.

3 Développer la fluidité des mobilités

Ouvrir les territoires ruraux traditionnels

Sur ces territoires, le Conseil régional affirme avant tout la **nécessité d'assurer l'accès aux services**, tout en prenant acte de la réorganisation territoriale amorcée par l'Etat. L'accès aux services dans les territoires ruraux passera désormais par « **l'ouverture** ». Celle-ci pourra se concrétiser de diverses façons : le développement des réseaux numériques, la promotion d'études fines des mobilités et le déploiement d'offres de transport optimales à mettre en place dans les Pays picards, ...

D'autre part, le Conseil régional souhaite que se dessinent des **perspectives nouvelles** pour ces territoires. Il existe aujourd'hui quelques signes d'un renouveau possible des campagnes traditionnelles, qui pourraient constituer le socle d'une **nouvelle ruralité, d'un laboratoire de l'art de vivre picard**. En effet, dans ces zones de faibles densités, sont présentes aujourd'hui des **activités agricoles de qualité, et une économie productive dynamique**. Mais on observe également, de manière encore faible, les **signaux d'une attractivité résidentielle et touristique**. Ces territoires ont donc un rôle à jouer dans l'attractivité globale de la région. La Région soutiendra le développement des initiatives liées au développement de la **qualité résidentielle** et du **tourisme** dans ces territoires ruraux traditionnels.

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Veiller à la conservation du patrimoine naturel

Riche d'un **patrimoine naturel exceptionnel et de paysages diversifiés** dont notamment les grandes vallées de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, la Picardie voit pourtant

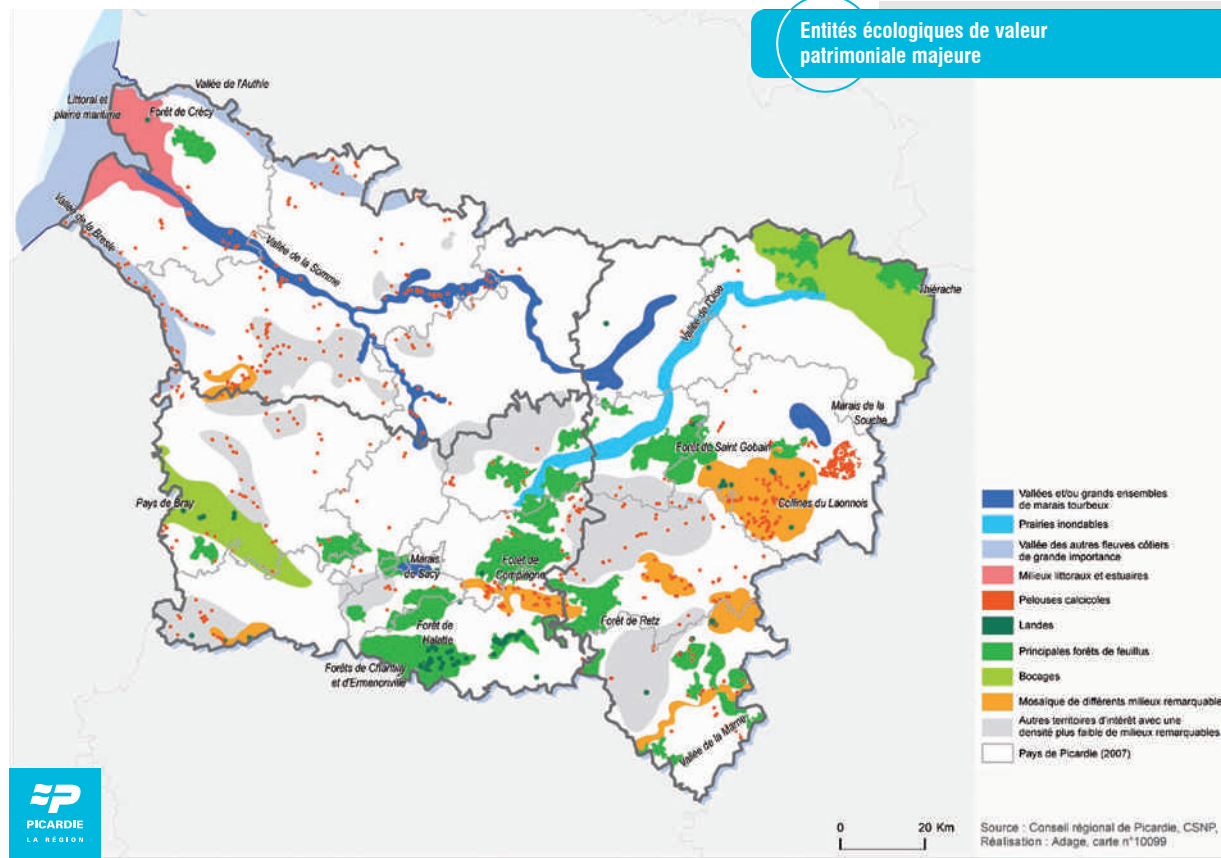
2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

son patrimoine menacé sous l'effet combiné de « l'abandon des pratiques d'élevage traditionnelles, l'intensification de l'agriculture, la dégradation des cours d'eau, la fragmentation de l'espace, les espèces invasives... » (Stratégie régionale du Patrimoine Naturel). Par ailleurs,

3 Développer la fluidité des mobilités

le territoire de Picardie a une responsabilité patrimoniale particulièrement forte pour certains milieux, habitats ou espèces qu'il abrite et qui sont rares ou menacés à l'échelle nationale voire européenne ou en limite d'aire de répartition. D'après les travaux du Conservatoire des sites naturels de Picardie, cette responsabilité porte en particulier sur les grandes entités suivantes :

La **préservation de la trame verte et bleue** est donc un enjeu majeur pour la **sauvegarde de la biodiversité, le maintien voire la restauration des circulations écologiques, la restauration de la qualité des eaux.**



© Cécile STRUY

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités

3 Développer la fluidité des mobilités

Pour que l'**accessibilité à « moins d'une heure »** des différentes fonctions urbaines soit assurée pour tout Picard, quel que soit son territoire de résidence, il faut également améliorer les mobilités au sein de la métropole multipolaire.

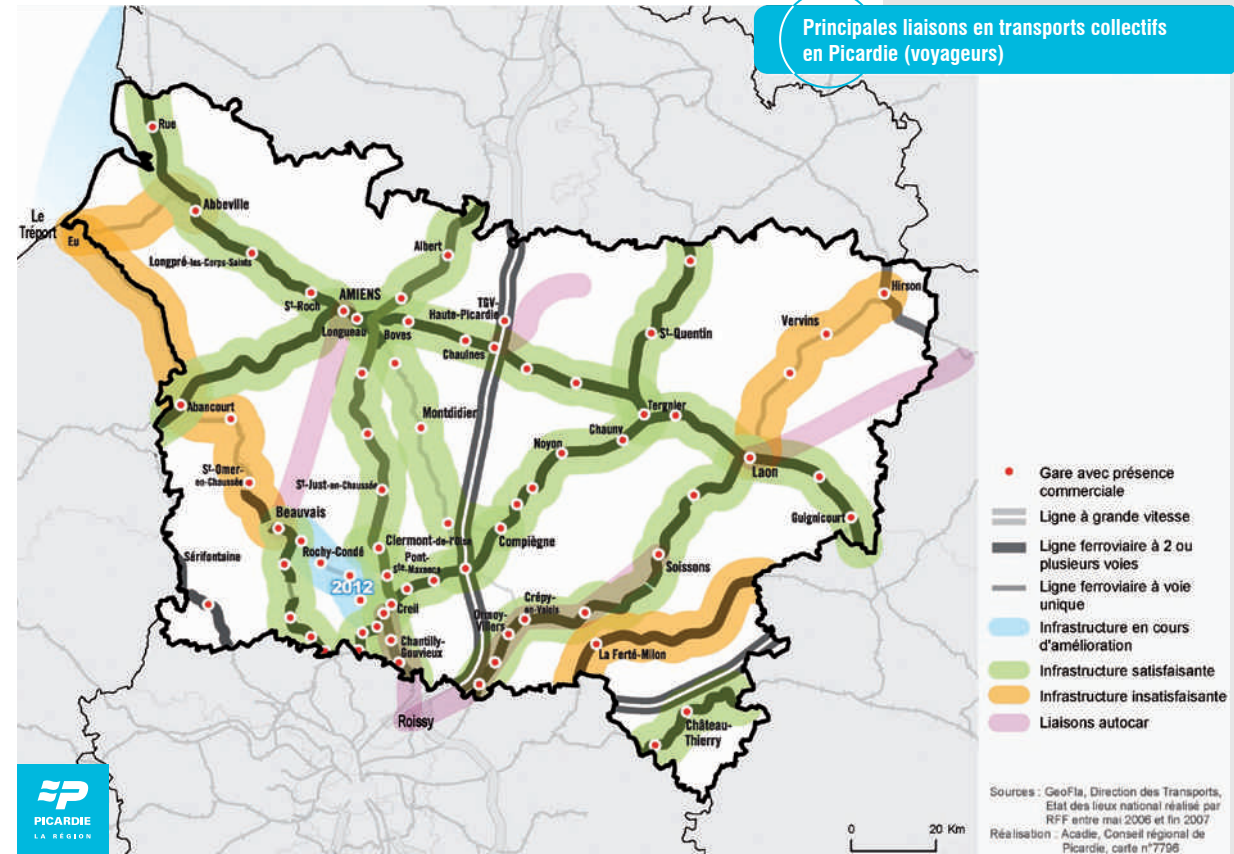
L'amélioration des mobilités doit permettre :

- un **meilleur accès aux grands équipements** culturels, de santé, universitaires, aux portes internationales...
- un **éventail des possibles plus ouvert** pour les trajectoires résidentielles et professionnelles.

Optimiser et renforcer le maillage en transports collectifs

Comme l'illustrent les cartes présentées ci-après, les mobilités au sein de la métropole multipolaire s'appuient d'ores et déjà sur des **liaisons en transport collectif efficaces**.

Toutefois, **certaines liaisons demeurent insatisfaisantes et devront être aménagées, en privilégiant les équipements de transports collectifs comme le ferroviaire,**



là où ce sera possible et efficient. Sur certaines sections, des liaisons en transport collectif routier sont envisageables pour offrir une alternative à l'usage de la voiture

individuelle comme c'est déjà le cas pour la liaison Beauvais-Amiens en bus avec l'application des tarifs d'abonnement de la SNCF, par exemple.

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Outre l'amélioration de ces liaisons, le Conseil régional affirme la **nécessité de maintenir un maillage de lignes et de gares ferroviaires** de qualité sur l'ensemble du territoire, et notamment dans les petites villes de Picardie. Les **petites gares**, bien que faiblement fréquentées, sont essentielles au maillage. En effet, les liaisons principales s'affaibliraient considérablement en cas de fermetures, dans la mesure où elles servent de point de rabattement pour les résidents des campagnes alentour.

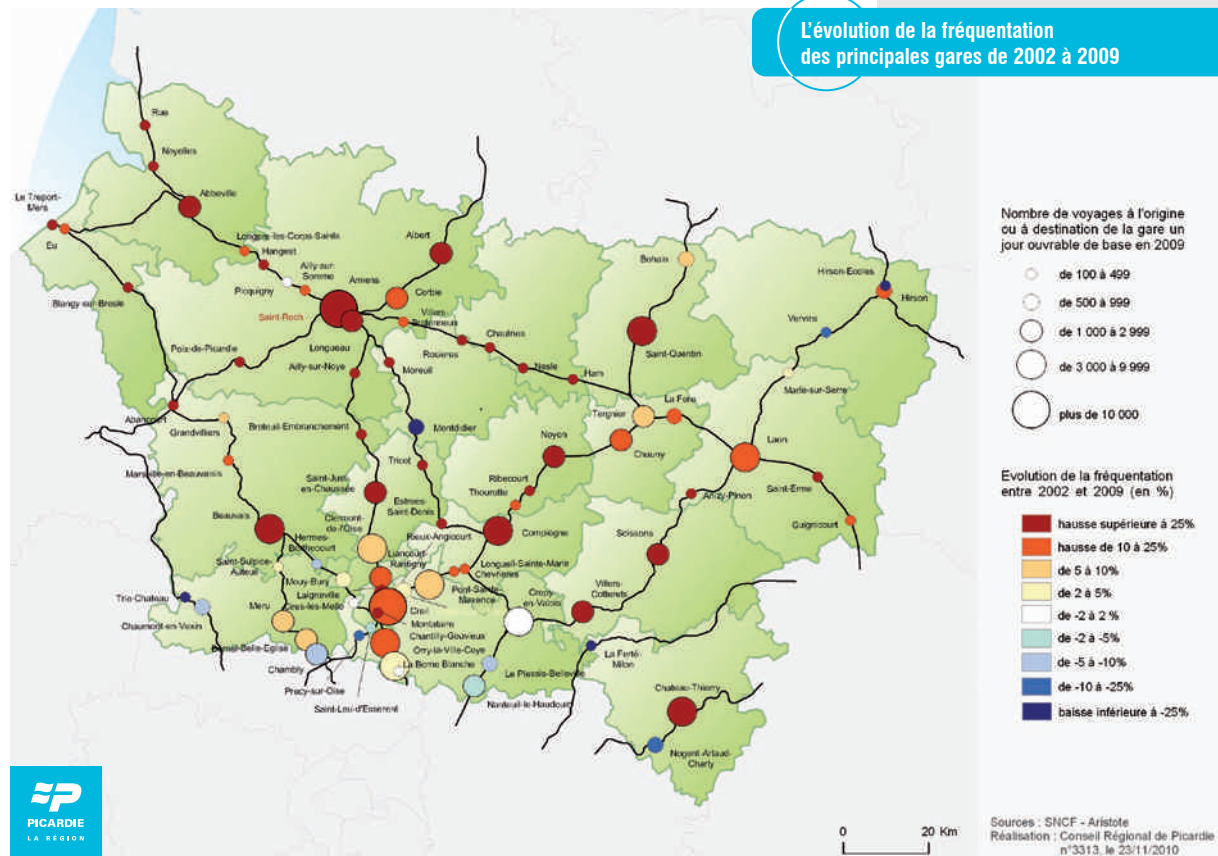
L'organisation du service de transport doit également permettre de circuler assez aisément entre les villes composant la métropole en réseau et vers l'extérieur de la région.

Les efforts du Conseil régional pour l'amélioration et la rénovation des gares et des lignes, tout comme les refontes d'offre qui conduisent au cadencement ou à une plus grande amplitude horaire des liaisons, contribuent à **offrir aux Picards un service concurrentiel à la voiture individuelle. Le Schéma Régional d'Infrastructures de Transport**, dont les travaux préparatoires ont débuté à l'automne 2008, développera cette démarche. Son adoption est prévue au cours de l'année 2010.

Dans le cadre de ce schéma, la contribution du réseau routier à l'objectif de fluidité et d'accessibilité sera étudiée. D'ores et déjà, plusieurs axes ont été identifiés comme stratégiques (RN31, RN2...). Il appartient à l'Etat de jouer tout son rôle et d'assumer ses

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

3 Développer la fluidité des mobilités



responsabilités sur l'aménagement de ces axes structurants. A ce sujet, les citoyens consultés dans le cadre des conférences citoyennes indiquent que l'incitation au développement durable demande de :

« Développer l'usage des transports en commun dans les

villes par des prix fixes très bas pour tout le monde et entre les agglomérations en maillant le territoire avec des bus neufs et des trains sécurisés. Arrêter de fermer certaines gares et les petites lignes ».

Cf Annexes.

La métropole en réseau

1 Renforcer l'armature urbaine en consolidant la métropole picarde multipolaire

Conforter l'arrimage aux portes internationales

Une attention particulière sera également portée à l'**accès aux portes internationales**, en particulier celles situées en dehors de la région. Outils indispensables de l'ouverture à 360°, elles constituent également un point d'appui essentiel de la métropole multipolaire pour permettre aux Picards d'accéder aux fonctions non présentes sur le territoire régional : aéroport de rang mondial, centres d'affaires, événements sportifs, culturels, économiques...

Développer un territoire numérique attractif et citoyen

Les **Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** contribuent à augmenter les mobilités des Picards et à leur faciliter l'accès à un ensemble de fonctions et de services sur tout point du territoire, tout en mettant en réseau les compétences disponibles. Elles sont des outils de développement local durable, moteurs de dynamique économique et de cohésion sociale et participent à l'**effet de métropolisation**, comme le font déjà les infrastructures de transports.

En Picardie, comme en France, le taux d'équipement en haut débit est satisfaisant mais les fortes différences de qualité de service traduisent une fracture qui pourrait s'accroître lors du déploiement du très haut débit. Les clivages urbain/périurbain ou urbain/rural qui apparaissent

2 Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité

nécessitent de la part de l'Etat, des actions de correction et d'anticipation des futurs standards technologiques et de leurs conséquences territoriales.

L'enjeu est que chaque Picard bénéficie de l'accès à un réseau en tout point du territoire régional.

Le développement des **usages des TIC** a pour enjeu l'appropriation à la fois plus massive et plus fine des outils et des potentialités qu'ils offrent : les applications qui renforcent les espaces de sociabilité et d'entre-aide, qui valorisent les savoirs et les connaissances, qui structurent les services à la personne et à domicile, et qui augmentent la compétitivité économique des entreprises.

En complément, le **dispositif d'espaces publics numériques « Picardie en Ligne »** a permis un maillage du territoire régional et devra être conforté pour, en particulier, renforcer l'accessibilité des territoires aux services (e-administration, e-formation, e-loisirs...). L'action publique devra aussi faciliter la mise en œuvre de plates-formes collaboratives mutualisées aptes à fédérer les différents groupes d'acteurs (services publics, filières économiques, tissu associatif...) afin de concourir à la création d'intelligences collectives et au développement de pratiques innovantes. Enfin, l'utilisation et le développement du **logiciel libre** en Picardie seront promus dans une logique, à la fois, de mutualisation et de moindre

3 Développer la fluidité des mobilités

coût, de valorisation des savoir-faire existants, de circuits courts et d'appui à l'économie locale.

De fait, l'achèvement de la couverture numérique du territoire en technologies filaires et mobiles, est une nécessité, notamment pour augmenter l'attractivité de certaines zones d'activités mais aussi pour répondre de manière équitable aux besoins exprimés dans tous les territoires de Picardie.



© Léandre LEBER - GEVUCA

La métropole en réseau

Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager :

Favoriser un dialogue permanent entre les villes piliers

Mettre en place une approche renouvelée de la territorialisation des politiques publiques

Des nouvelles modalités de gouvernance à envisager

Favoriser un dialogue permanent entre les villes piliers

La Région fait le **pari d'une métropole en réseau** pour structurer et entraîner l'ensemble du territoire picard. Pour que cette métropole fonctionne, **les villes qui la constituent doivent dialoguer et réfléchir à leurs complémentarités.**

La Région propose de lancer **une réflexion sur les formes que pourrait prendre une coopération renforcée** entre les villes picardes. Il s'agira d'inventer des **modalités souples** de mise en réseau, qui permette à chaque ville de s'y retrouver.

Cette coopération renforcée entre les grandes villes picardes permettra par ailleurs de conforter le sentiment d'appartenance à la région Picardie.

Mettre en place une approche renouvelée de la territorialisation des politiques publiques

Développer « la ville autrement » dans les territoires, en organisant les fonctions d'excellence et de proximité implique un renouvellement de la territorialisation des

politiques publiques croisant approche sectorielle et approche locale. L'enjeu est triple :

● Il s'agit de **construire avec les territoires l'articulation entre les politiques sectorielles définies dans les schémas** (Schéma Régional de Développement Economique, Plan Régional Education Formation, Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Schéma Régional de Développement Culturel...) et **les enjeux locaux afin de renforcer l'effet levier de l'intervention régionale.**

● Il s'agit également d'intégrer les principes du développement durable et d'**impulser la prise en compte de problématiques transversales au niveau territorial telles que l'énergie et le climat en favorisant notamment l'élaboration de plans climat territoriaux.**

● Enfin, la **Région favorisera les approches intégrées à l'échelle des Pays, permettant de prendre en compte les problématiques détaillées dans le second parti pris** (assurer la qualité urbaine des nouvelles campagnes résidentielles...).

Sans être exclusif, les Pays constituent un échelon majeur avec lequel la Région développera cette nouvelle approche territoriale.

Depuis plusieurs années, la Région a encouragé **l'émergence de « Pays » au sens de la loi « Voynet » de juin 1999**. Ces espaces se sont constitués progressivement en intercommunalités de projets, en établissant des diagnostics partagés de territoires et en définissant avec tous les acteurs publics concernés, les priorités d'intervention et les actions les plus adaptées à mettre en place. En passant d'une approche sectorisée et verticale à une approche plus transversale et intégrée des politiques, ces collectivités ont mené, à des rythmes différents, une réflexion sur la structuration de leur espace. Aujourd'hui, le territoire régional est maillé en 18 espaces : 16 Pays « Voynet » et 2 Pays en préfiguration.



© Léandre LEBER - GEVUCA

Les partis pris du SRADDT : une contribution à l'Ecorégion solidaire

- 1 Pour le développement économique
- 2 Pour la cohésion sociale
- 3 Pour la protection des ressources environnementales et la prise en compte de la problématique de l'énergie



© Com des Images

Les partis pris du SRADDT : une contribution à l'Ecorégion solidaire

Les deux partis pris du SRADDT contribuent au développement durable en Picardie en lien avec l'Agenda 21 régional et l'ensemble des schémas sectoriels.

1 Pour le développement économique

Le SRADDT favorise le développement économique en proposant une stratégie qui valorise le positionnement et les spécificités territoriales de la Picardie :

- **Au-dehors**, il s'agit « d'intensifier » le rapport de la région à son environnement proche, c'est-à-dire au Nord-Ouest Européen, afin de tirer parti au mieux de ce bassin de consommation :

- L'économie productive de la Picardie bénéficie d'un positionnement renouvelé, en s'insérant dans un circuit de consommation « court ». L'agriculture et l'industrie ont l'opportunité de se renouveler en investissant de nouvelles formes d'échanges ;

- Les efforts portés en matière d'innovation et de recherche ouvrent les marchés et donnent de la valeur aux productions picardes qui répondent mieux encore aux besoins de consommer « propre et sûr » ;

- L'économie présentielle est également promue, grâce à une image et une attractivité renforcées du territoire, qui s'appuient avant tout sur la valorisation de la qualité de vie offerte par la Picardie : équilibre des fonctions, patrimoine naturel préservé, ...

- **Au-dedans**, le SRADDT propose de s'appuyer sur le tissu productif picard, réparti entre villes et territoires, pour permettre une « mise en réseau » de l'économie picarde :

- En impulsant une réflexion sur les complémentarités des territoires et des acteurs picards, le SRADDT suggère des coopérations qui permettront d'atteindre les effets de seuil nécessaires à l'ensemble de l'économie picarde, et en particulier de l'économie de la connaissance.

- Ce parti pris ouvre plus largement le marché du travail aux Picards en favorisant les mobilités des actifs, en termes de déplacements mais aussi de mobilité professionnelle ou personnelle.

Les partis pris du SRADDT : une contribution à l'Ecorégion solidaire

- 1 Pour le développement économique
- 2 Pour la cohésion sociale
- 3 Pour la protection des ressources environnementales et la prise en compte de la problématique de l'énergie

2 Pour la cohésion sociale

Le SRADDT favorise la cohésion sociale en ouvrant le territoire à l'accueil de populations et d'activités nouvelles, et en proposant une accessibilité renforcée aux services et aux fonctions urbaines pour l'ensemble des Picards.

- **La stratégie d'ouverture** au-dehors dépasse une posture défensive qui voudrait contrer les influences. En s'appuyant sur ces influences, le SRADDT favorise une certaine diversification sociale :
 - L'attractivité renforcée conduit de nouvelles populations à séjourner plus ou moins durablement sur le territoire régional (étudiants, retraités, chercheurs, touristes,...). Il en résulte une diversification sociale.
 - Le renforcement de l'image et l'exploitation du positionnement géographique permettent d'attirer des entreprises, et de créer de nouveaux emplois sur l'ensemble du territoire picard.
- **La stratégie de la métropole multipolaire**, et de la solidarité villes/territoires prend en compte la réorganisation des grands services de l'Etat et d'une manière plus

large ambition de rendre plus accessible l'ensemble des services et des fonctions urbaines aux Picards :

- Le SRADDT ouvre les horizons des Picards en leur facilitant l'accès aux emplois, aux fonctions urbaines et aux services. Cette accessibilité est améliorée par la mise en réseau des territoires, et par un renforcement des transports collectifs.
- Le SRADDT favorise également la cohésion territoriale en suggérant un positionnement renouvelé pour les villes et territoires fragilisés. Chaque territoire dispose d'opportunités particulières de développement, au bénéfice de lui-même et de l'ensemble de la région.

3 Pour la protection des ressources environnementales et la prise en compte de la problématique de l'énergie

- **Le choix de l'ouverture à 360°** permet de penser les rapports développement/préservation de l'environnement à une échelle élargie, qui dépasse les frontières administratives :
 - L'orientation choisie de favoriser les circuits courts à l'échelle du Nord-Ouest européen conduit d'une part

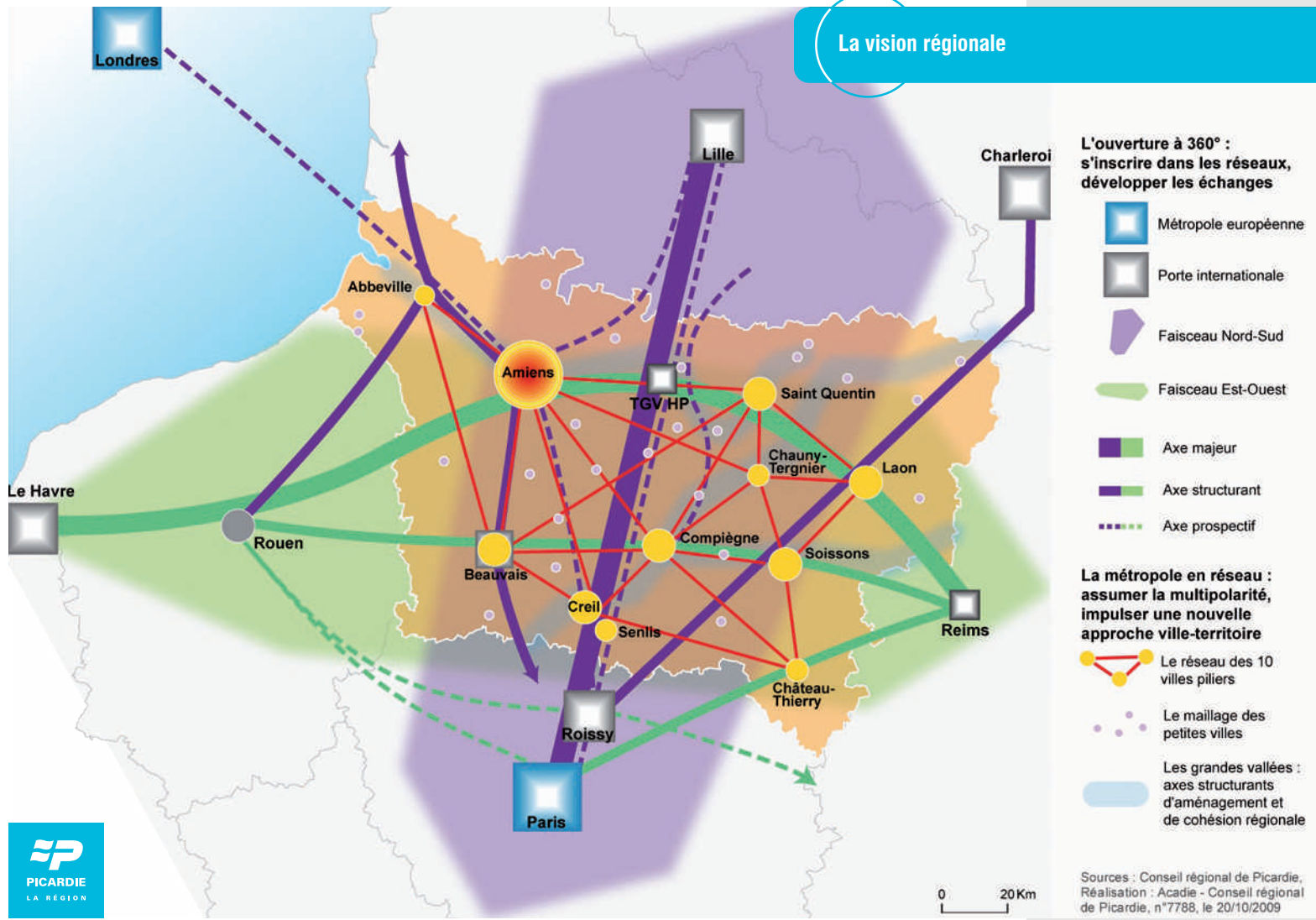
à limiter les distances et d'autre part à développer les modes de transport alternatifs à la route, limitant ainsi les conséquences négatives sur l'environnement (pollution, consommation d'énergie fossile...)

- La lecture stratégique par grands faisceaux, intégrant les continuités vertes et bleues à une échelle interrégionale, permet d'amorcer une maîtrise des impacts environnementaux du développement de la Picardie.
- **La stratégie de la métropole multipolaire et de la solidarité villes/territoires :**
 - L'aménagement concerté qui découle de cette vision favorise la mobilité en modes de transport plus doux pour l'environnement et accessibles à tous.
 - L'étalement urbain est mieux maîtrisé. La coordination des acteurs de l'aménagement du territoire amène une gestion économe de l'espace et des ressources naturelles.
 - Les déplacements inutiles quotidiens sont réduits (emplois, services...), ce qui induit une réduction des gaz à effet de serre et de la pollution.

Chapitre 2 : Ouvrir les territoires picards au-dehors et au-dedans

Les partis pris du SRADDT : une contribution à l'Ecorégion solidaire

La vision régionale



**Chapitre 3 :
Créer les conditions
d'une mobilisation
des Picards autour
d'une ambition
collective régionale**

La mobilité géographique ne peut être appréhendée sans une approche globale de la mobilité dans toutes ses composantes sociales (mobilité résidentielle, professionnelle et culturelle). Le succès des partis pris du SRADDT passe donc par l'investissement des Picards en tant qu'acteurs. Ils doivent être associés au projet régional et ainsi intervenir dans leur propre développement et dans celui de leur région : comme l'indique le guide de marque de la Région Picardie, il s'agit de « donner un avenir à la Picardie en permettant aux Picards de devenir les acteurs de leur développement ».

Pour cela, le SRADDT doit permettre de lever les freins aux différentes formes de mobilités que peuvent rencontrer les Picards. Ce n'est qu'une fois ces freins levés que l'investissement des populations peut pleinement porter ses fruits. La Picardie est riche de savoir-faire et d'initiatives, le projet régional doit les porter et les encourager.

Deux axes
pour créer ces
conditions

Renouveler le modèle
d'intégration sociale
en développant toutes
les formes de mobilité

Associer les Picards
au projet régional



Festival
«Festisis» à
Pargny-Filain

Renouveler le modèle d'intégration sociale

- 1 Faciliter les mobilités résidentielles
- 2 Sécuriser les mobilités professionnelles
- 3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne
- 4 La santé, un préalable à toute forme de mobilité



© Com des Images

Renouveler le modèle d'intégration sociale en développant toutes les formes de mobilité

Les freins à la mobilité (géographique, sociale, professionnelle...) tendent généralement à se cumuler : absence de moyens (pas de véhicule ou véhicule en mauvais état technique, déficit de transports collectifs...), problèmes de santé, manque de maîtrise des savoirs fondamentaux (être mobile suppose de savoir lire et de se repérer dans l'espace...)⁷.

Loin d'être un simple problème technique étroitement circonscrit à la question des « déplacements » dans l'espace, la problématique même de la mobilité renvoie au problème central des conditions sociales et économiques d'accès à l'autonomie des personnes dans un contexte de dégradation de la norme d'emploi (stable à durée indéterminée). Les inégalités face à la mobilité tiennent tout autant aux caractéristiques des individus (âge, niveau de formation, origine sociale, chômage, problèmes

de santé...) qu'au territoire dans lequel ils vivent. De nombreux travaux identifient plusieurs déterminants fondamentaux à la mobilité : le niveau de formation et de qualification (les plus qualifiés sont presque toujours les plus mobiles), la situation professionnelle (en emploi, en situation de chômage...), le type de logement occupé, l'état de santé...

« Parce qu'il ne suffit pas de disposer d'un métro, d'un bus ou d'une mobylette pour s'en servir dès lors que se posent des problèmes de santé, de compréhension de la langue, de peur de sortir de chez soi, de honte d'aller dans des endroits où l'on sera repéré comme un pauvre », le transport n'est, selon Eric Le Breton, que la dernière étape de la mobilité⁸.

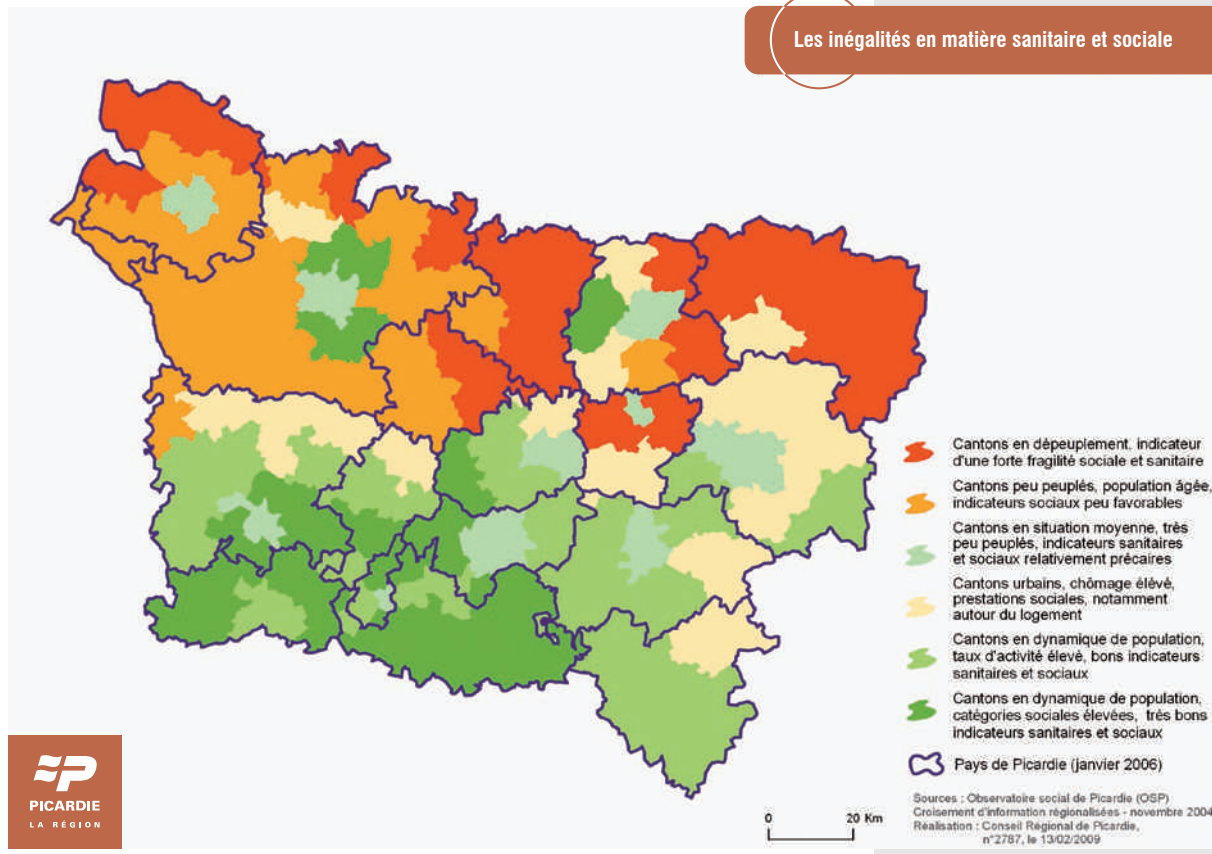
Le SRADDT doit donc permettre de mettre en œuvre une véritable politique publique de la mobilité dans une approche globale. L'organisation régionale des infrastructures de transports et des fonctions structurantes développée dans le second parti pris ne générera des effets que si les différents freins à la mobilité sont appréhendés en amont. Comme le montre la carte sur la page suivante, il convient en effet d'accorder une vigilance particulière aux territoires qui tendent à cumuler de nombreuses difficultés sanitaires et sociales.

⁷ Eric Le Breton, *Mobilité quotidienne et exclusion sociale. Eléments d'enquête auprès de structure d'insertion par l'activité économique et de leurs publics*, Institut pour la ville en mouvement, 2003.

⁸ Eric Le Breton, *La mobilité : entre exclusion et inclusion*, article paru dans le cadre de l'Institut pour la Ville en Mouvement.

Renouveler le modèle d'intégration sociale

- 1 Faciliter les mobilités résidentielles
- 2 Sécuriser les mobilités professionnelles
- 3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne
- 4 La santé, un préalable à toute forme de mobilité



Renouveler le modèle picard d'intégration sociale signifie appréhender la mobilité sous un angle plus global en prenant en compte toutes ses composantes : mobilités résidentielles, mobilités professionnelles et mobilités culturelles, la santé constituant un préalable à toutes ces formes de mobilités.

1 Faciliter les mobilités résidentielles

Les acteurs de l'aménagement du territoire doivent s'engager dans une politique de logement qui réponde aux besoins spécifiques des populations. La qualité et la variété de l'offre de logement doivent contribuer à maintenir les populations les moins favorisées dans les zones attractives économiquement, favoriser l'arrivée de nouvelles populations (jeunes ménages...) et contenir le départ de certaines catégories de populations (jeunes, employés...).

Renouveler le modèle d'intégration sociale

1 Faciliter les mobilités résidentielles

Le logement constitue en effet un enjeu primordial pour la Picardie à différents titres :

- Tout d'abord, pour une partie de la population picarde ayant des revenus relativement faibles ou des emplois peu stables (intérim, alternance avec les périodes de chômage...), il convient de **développer l'offre de logement social**, en particulier dans les territoires où le prix des logements connaît une hausse significative (influences francilienne, rémoise et touristique).
- Ensuite, la qualité de l'habitat étant globalement inférieure à la moyenne nationale (faible confort, faible efficacité énergétique dans certaines zones...), il convient d'en **favoriser l'amélioration (en lien avec l'Agenda 21) et de créer les conditions d'une diversification de l'offre de logements (éco-habitat)** en particulier dans les territoires susceptibles d'accueillir de nouvelles populations. La Région sera attentive à la qualification environnementale de l'habitat, à la maîtrise de l'énergie et à sa connexion aux réseaux (transports, haut débit numérique, eau...).
- Enfin, le déficit migratoire des villes-centres se confirmant entre 1999 et 2006, **l'accroissement et la diversification de l'offre de logements en milieu urbain** dans une logique de densification constituent un enjeu

2 Sécuriser les mobilités professionnelles

fondamental pour garantir la mixité sociale et contenir la fuite de certaines populations (par exemple, les jeunes ménages doivent bien souvent renoncer à habiter dans les villes-centres ou en proche périphérie dès qu'ils ont des enfants).

Par ailleurs, en toile de fond, le vieillissement de la population ainsi que l'accroissement des phénomènes de décohabitation viennent se superposer à ces problématiques picardes.

Il s'agira par conséquent de **faciliter les mobilités résidentielles** (« d'une mobilité subie à une mobilité choisie ») **en conciliant les parcours résidentiels avec les cycles de vie des ménages**. Les politiques de l'habitat devront, à tous les échelons territoriaux, viser la satisfaction des besoins et des aspirations des habitants à tous les moments de leur vie. Dans cette optique, les enjeux locaux devront être articulés avec les problématiques régionales (accueil de nouvelles populations et préservation de la mixité sociale, préservation du patrimoine naturel et construction de nouvelles zones résidentielles, développement des résidences secondaires et politiques de services...).

Par l'intermédiaire des Directives régionales d'aménagement, la Région favorisera cette articulation entre différents outils dans le respect des compétences de chacun des partenaires : Programmes Locaux de l'Habitat

3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne

4 La santé, un préalable à toute forme de mobilité

(PLH), plan départemental pour le logement des personnes défavorisées, projets de rénovation, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)...

2 Sécuriser les mobilités professionnelles

Les mutations à venir vont entraîner un accroissement des périodes de mobilité professionnelle qu'il importe de mieux anticiper pour y préparer les Picards. L'ouverture à 360° de la Picardie ne sera possible que si les Picards sont pleinement acteurs de l'innovation et construisent ensemble l'attractivité du territoire.

Pourtant, force est de constater que les situations des individus sont très contrastées au regard de la mobilité professionnelle selon les groupes sociaux auxquels ils appartiennent :

- D'une part, pour une majorité des salariés, la mobilité professionnelle s'accompagne d'un changement d'employeur (mobilité externe). **Ces situations, souvent contraintes, concernent essentiellement les salariés peu qualifiés ou en début de carrière** : la perte d'un emploi suite à un licenciement, la fin d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim, les propositions de mutation suite à la délocalisation d'une entreprise multiplient les déménagements suscités par l'emploi ;

Renouveler le modèle d'intégration sociale

1 Faciliter les mobilités résidentielles

2 Sécuriser les mobilités professionnelles

3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne

4 La santé, un préalable à toute forme de mobilité

● D'autre part, lorsque la mobilité professionnelle est interne (entre deux établissements d'une entreprise ou de la fonction publique), elle offre généralement des perspectives de carrière et de promotion. D'après certaines enquêtes statistiques, la promotion professionnelle implique souvent un déplacement géographique, notamment vers les grandes agglomérations. **Ce sont alors les salariés les plus qualifiés qui en bénéficient le plus souvent.**

On assiste donc à une croissance structurelle de l'instabilité professionnelle, à une diversification voire à une dualisation des trajectoires professionnelles entre les plus qualifiés, bénéficiant d'emplois stabilisés et de mobilités choisies, et les moins qualifiés, circulant sur des emplois précaires et dans le cadre de mobilités contraintes.

L'enjeu des mobilités professionnelles est donc double pour la Picardie.

En premier lieu, il s'agit de sécuriser les mobilités externes des Picards les moins qualifiés en valorisant leur savoir-faire reconnu (selon l'INSEE, la région concentre une forte proportion d'ouvriers non qualifiés en activité, en particulier dans certains territoires). L'idée de sécurisation invite ainsi à concilier deux approches : la première (préventive) cherche à donner aux individus une meilleure

maîtrise de leur devenir professionnel, aujourd'hui fortement façonné par l'héritage scolaire qui reproduit, très largement, les inégalités sociales. La seconde approche, davantage curative, cherche à atténuer le plus possible les conséquences des aléas de la vie professionnelle, notamment en favorisant une insertion ou une réinsertion la plus rapide possible.

Comme le propose le **Plan Régional Education Formation**, il convient d'engager une réflexion-action sur la nécessité de sécuriser des parcours qui associent des **temps de formation**, d'accès au marché du travail, de chômage... En effet, l'exigence de mobilité ne doit pas se transformer en source de précarité au détriment des plus fragiles et des moins qualifiés. Dans ce contexte de mobilité accrue, le **concept de « parcours » doit prendre en compte les périodes de chômage ou de formation que peut être amené à traverser chaque individu, en lien avec les parcours résidentiels.**

En second lieu, il s'agit de développer les mobilités professionnelles internes, en particulier chez les moins qualifiés, afin de « relancer l'ascenseur social ». Plusieurs études ont en effet montré que ce sont les salariés les moins qualifiés qui bénéficient le moins d'un accès à la formation pour laquelle ils ont par ailleurs une appétence relativement limitée. En lien avec le Plan Régional Education Formation, il conviendra d'appuyer le développe-

ment de la formation tout au long de la vie, permettant à chacun d'évoluer professionnellement. Dans cette optique, la concrétisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) et l'élargissement de l'accès à la Validation des Acquis d'Expérience (VAE) constituent notamment un enjeu fort. Globalement, la Région affirme la nécessité de sécuriser les mobilités professionnelles en agissant de deux manières différentes mais indissociables :

● En amont, **il s'agit d'accroître l'accès à l'éducation et à la formation et de travailler sur l'acquisition de savoirs de base et fondamentaux** afin de réduire les sorties sans qualification du système scolaire et de renforcer leurs compétences transversales (maîtrise des langues étrangères...). Les publics n'ayant aucun diplôme et/ou en situation d'illettrisme rencontreront en effet des difficultés croissantes dans leur parcours professionnel.

● En aval, **il s'agit de concrétiser avec les partenaires de la Région (Départements, branches professionnelles, universités, pôles emploi...) un accompagnement lisible et cohérent du parcours professionnel des Picards** faisant alterner des temps de formation, des accès au marché du travail, des temps d'orientation...

Renouveler le modèle d'intégration sociale

1 Faciliter les mobilités résidentielles

2 Sécuriser les mobilités professionnelles

3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne

4 La santé, un préalable à toute forme de mobilité

3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne

Malgré les efforts accomplis, des disparités en terme d'accès à la culture persistent. Au plan national, les pratiques culturelles se transforment, mais le nombre de personnes ayant une pratique culturelle volontaire et régulière n'a guère augmenté depuis la mise en œuvre des politiques culturelles. Ce constat vaut aussi au plan régional.

Comme le mentionnent les citoyens consultés dans le cadre des Conférences citoyennes, le **développement des mobilités professionnelles va de pair avec une ouverture culturelle sous toutes ses formes** : « *il nous semble également nécessaire de mettre le maximum de moyens pour permettre à chacun d'avoir le niveau de culture générale lui permettant de s'adapter aux futurs changements et aux métiers du futur* ».

Cf. Annexes.

C'est la raison pour laquelle la Région encouragera toutes les actions et **toutes les formes d'échanges** permettant d'accroître les mobilités culturelles des Picards en lien avec le **Schéma Régional de Développement Culturel**, notamment :

- Développer l'éducation artistique et culturelle et valoriser la fonction éducative et sociale du sport ;
- Faire bénéficier les jeunes, dès leur plus jeune âge, des nouvelles dynamiques territoriales, en particulier via les points d'accueil « Picardie en Ligne » devenant à terme des lieux de production multimédia sur lesquels s'appuiera, entre autres, le projet d'encyclopédie en ligne de la Région ;
- Soutenir les actions innovantes et l'aide au développement de la pratique amateur notamment en favorisant la formation des encadrants professionnels et en encourageant les rencontres et les collaborations entre professionnels et amateurs ;
- Permettre des échanges riches et pérennes entre artistes, acteurs culturels, publics et population des territoires ;
- Développer le travail partenarial et en réseau en matière culturelle ;
- Encourager les mobilités internationales notamment chez les jeunes et les étudiants dans une optique d'ouverture culturelle et d'échanges de pratiques.

La Région affirme donc l'**ouverture culturelle** comme l'un des moteurs et des vecteurs pour l'apprentissage de nouvelles connaissances, l'émancipation des citoyens et la mobilité professionnelle.

Les échanges avec nos voisins européens, qu'ils soient dans le cadre scolaire, universitaire, professionnel ou personnel, doivent être développés pour permettre de resituer et d'orienter les ambitions et les projets des Picards et Picardes dans leur contexte européen, afin de leur assurer le succès attendu.



© Ludovic LELEU

Renouveler le modèle d'intégration sociale

- 1 Faciliter les mobilités résidentielles
- 2 Sécuriser les mobilités professionnelles
- 3 Encourager les mobilités culturelles de l'échelle locale à l'échelle européenne
- 4 **La santé, un préalable à toute forme de mobilité**

4 La santé, un préalable à toute forme de mobilité

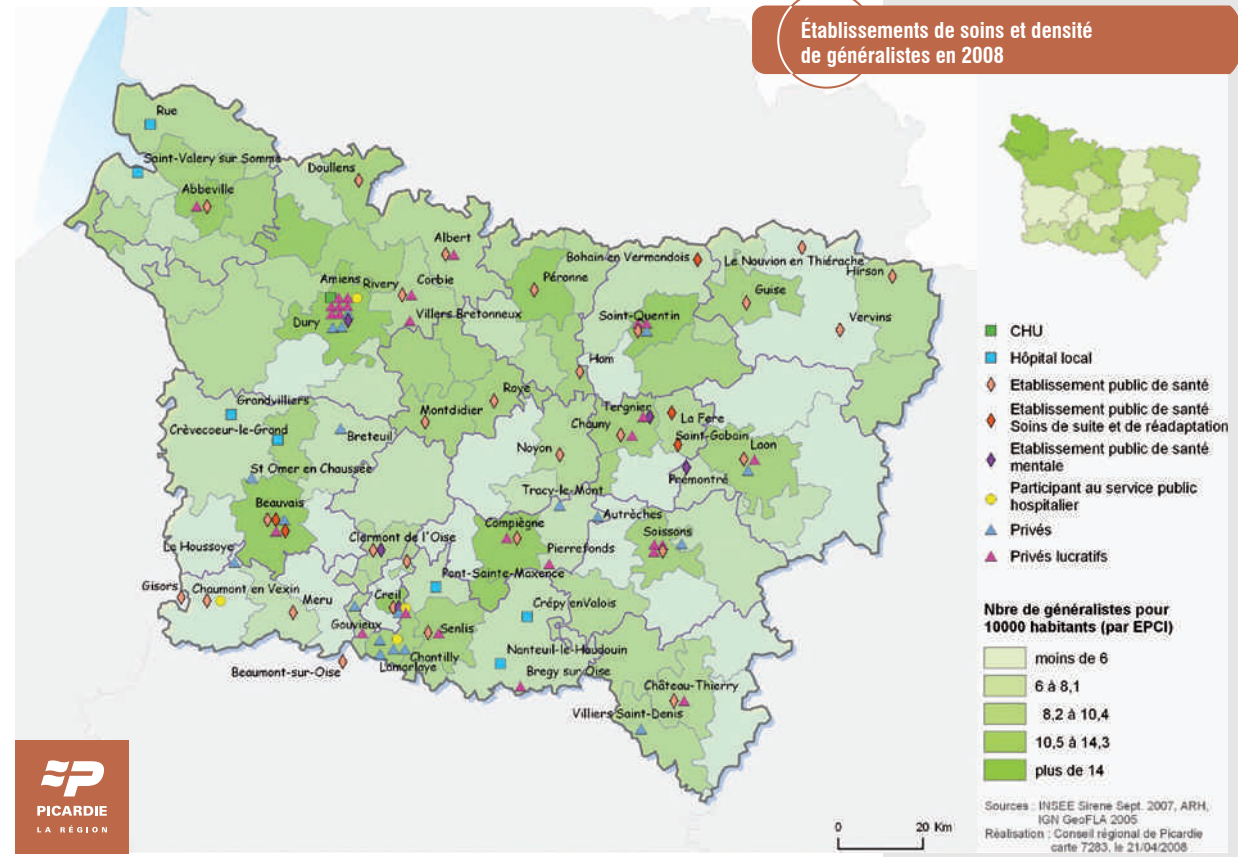
En 2006, la Picardie est l'une des régions où l'espérance de vie est la plus faible avec 75,7 pour les hommes, et 82,8 pour les femmes, ce qui la place juste devant le Nord-Pas de Calais.

Eu égard à ces spécificités, l'amélioration de l'état sanitaire de la population doit constituer une priorité régionale. Il s'agira notamment de **renforcer les actions de prévention et l'information sur les conduites à risque (en lien avec l'Agenda 21)**. Par ailleurs, la densité régionale de médecins généralistes et de spécialistes étant nettement inférieure par rapport au niveau national (respectivement 14,0 et 11,8 pour 10 000 habitants contre 16,4 et 17,3 en janvier 2007), **il convient de favoriser l'installation de médecins en particulier en dehors des principaux pôles urbains**. Globalement, la répartition de l'offre de soins et l'accessibilité doivent être améliorées (voir second parti pris).

L'amélioration globale de l'état sanitaire de la population constitue en effet un préalable à toute

forme de mobilité : être en mauvaise santé ne permet généralement pas de trouver un emploi durable,

d'envisager une évolution professionnelle, de se former et favorise l'isolement.



Associer les Picards au projet régional

- 1 Donner les outils pour créer, favoriser l'inventivité
- 2 Renforcer la démocratie participative et l'investissement des Picards dans la vie publique



Associer les Picards au projet régional

La Picardie se caractérise par une véritable identité culturelle historique, une tradition d'ouverture et d'échanges, une force de l'invention et une alliance entre agriculture et industrie.

Pourtant, en dépit de nombreux savoir-faire reconnus, plusieurs études pointent une tendance au repli sur soi et à une forme de modestie qui minimise les potentiels pourtant présents.

1 Donner les outils pour créer, favoriser l'inventivité

Les différents schémas sectoriels, déjà adoptés par le Conseil régional, le Schéma Régional de Développement Economique, le Schéma Plan Régional Education Formation et le Schéma Régional de Développement Culturel, sont soucieux d'appuyer les Picards dans leurs projets.

Valoriser les savoir-faire picards

Les savoir-faire picards doivent être valorisés, notamment par la formation, afin d'accompagner les mutations économiques et de réussir l'ouverture à 360° de la Picardie. Les Picards doivent être moteurs de la montée en gamme des fonctions d'excellence de la région, en particulier dans l'industrie, en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique et le Plan Régional Education Formation. **Les savoir-faire de Picardie contribuent également à la renommée et à l'identité régionale.** Il est indispensable de mettre en valeur les savoir-faire d'excellence comme les spécialisations extrêmes des pôles d'excellence ruraux, systèmes productifs locaux, ou métiers d'art notamment. Les relations à renforcer avec les régions voisines, françaises comme européennes, concourent à cette valorisation, à la fois pour promouvoir et pour enrichir nos propres savoir-faire.

Stimuler la création et l'innovation

L'invention constitue un trait de personnalité des Picards qu'il convient de conforter. Des « inventeurs picards » (les pionniers de l'art gothique et de l'utopie sociale, les précurseurs de l'aéronautique, les archéologues, les scientifiques...) à la permanence du génie industriel, **la Picardie dispose d'un terreau favorable à la création et à l'innovation.** Il s'agit donc de les stimuler sous toutes leurs formes (innovation scientifique, technique, sociale, création artistique...) en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Schéma Régional de Développement Culturel, et le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire. La Picardie est une région atypique dans son environnement. Les Picards ont les moyens par leur créativité d'en accroître la qualité de vie et l'attractivité.

Associer les Picards au projet régional

- 1 Donner les outils pour créer, favoriser l'inventivité
- 2 Renforcer la démocratie participative et l'investissement des Picards dans la vie publique

Encourager l'entrepreneuriat

La **création d'entreprise** est un enjeu fondamental pour la Picardie. Pour réaliser les objectifs de développement de services, d'accessibilité et d'ouverture, les entreprises picardes constituent la concrétisation de ces principes. Le commerce et l'artisanat de proximité ont bien sûr un rôle déterminant, tout comme les entreprises touristiques, les créateurs (communication, image, mode...), etc. Pour soutenir ce secteur, le Conseil régional souhaite accompagner ses partenaires en particulier sur la thématique de la transmission d'entreprises dans le cadre des nombreuses cessations d'activités à venir pour des raisons démographiques. A cet effet, il a engagé depuis plusieurs années une politique régionale en faveur de la création et de la transmission-reprise d'entreprise, concrétisée en 2009 par le Plan Création et le Plan Transmission-Reprise. Par l'impulsion que la Région donne au réseau « **J'entreprends en Picardie** », elle souhaite favoriser les synergies entre les partenaires au bénéfice des porteurs de projets.

Par ailleurs, l'**Economie sociale et solidaire** qui représente 10% de l'économie régionale est une ressource et un atout pour la région grâce au fort ancrage territorial des emplois. Les entreprises de l'Economie sociale et solidaire contribuent à éviter le décrochement des territoires en se développant au plus près des besoins des populations. Elles constituent un levier important du renforcement de

la cohésion territoriale de certains territoires, de l'accompagnement des mutations sociales et du développement de l'économie et l'emploi.

Pour soutenir ce secteur, le Conseil régional a mis en place son **plan régional de développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2009-2015** « **Pour entreprendre en Picardie** » qui entend agir en contribuant à développer le champ de l'Economie sociale et solidaire, tant sur la recherche et l'innovation que sur la création de structures et d'emplois.

2 Renforcer la démocratie participative et l'investissement des Picards dans la vie publique

Mobiliser les Conseils de développement

Directement associé au Pays et constitué avant l'adoption de la charte, le Conseil de développement est selon la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 « composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs ». Il s'agit donc d'un lieu de démocratie participative appliquée aux objectifs et projets d'un territoire précis qu'est le Pays. La grande liberté d'organisation induite par la loi a conduit à des situations très différentes

(cf. rapport-avis du CESR du 22 juin 2007 « Promouvoir les Pays de Picardie »). **Le Conseil régional souhaite s'appuyer plus fortement sur les Conseils de développement, qui paraissent être un vecteur de communication utile et à double sens entre l'échelon régional et les Picards**, et répondre ainsi en partie au souhait des citoyens interrogés dans le cadre de la démarche des Conférences citoyennes : informer plus complètement les Picards de ce que la Région fait pour eux, mais aussi de leur donner la possibilité de s'exprimer au mieux vis-à-vis de leurs élus.



Conférence citoyenne à Amiens à l'automne 2008

Associer les Picards au projet régional

1 Donner les outils pour créer, favoriser l'inventivité

Consulter les Picards sur les grands enjeux d'aménagement et de développement (Conférences citoyennes, comités de ligne SNCF...)

A chaque grande étape d'aménagement, les habitants sont consultés, souvent par enquête publique sur le projet et ses conséquences. L'exploitation de l'équipement fait rarement l'objet d'une consultation, et le Conseil régional affirme sa volonté de développer ces démarches, à l'instar des comités de ligne qui mettent directement en relation la collectivité commanditaire du service de transport ferroviaire (Conseil régional), l'opérateur qui le réalise et le commercialise (SNCF) et les usagers, constitués ou non en association. Ces rencontres permettent d'améliorer le service rendu. A plus long terme, d'autres types de concertation se mettent en place comme le Comité Régional des Partenaires du Transport Collectif, créé en 2006 et qui rassemble associations et partenaires institutionnels dont les autorités organisatrices de transport (AOT). Ce comité a pour but de réfléchir à l'amélioration du service régional par une meilleure concertation entre AOT, des efforts particuliers sur une billettique intégrée par exemple, et la programmation d'actions concertées. Ces lieux de concertation pourraient être composés pour d'autres thématiques.

Par ailleurs, comme cela a été initié au sujet des grandes orientations du SRADDT dans la phase d'élaboration du projet, le **recours aux Conférences citoyennes** pourrait

2 Renforcer la démocratie participative et l'investissement des Picards dans la vie publique

être développé. Le principe rappelé en introduction de ce document en est simple : une collectivité pose à un groupe de citoyens constitué en panel représentatif de la population une question qui engage un débat. A l'issue d'une formation qui présente les aspects du sujet soulevés et de compléments d'information qui peuvent prendre des formes diverses, les citoyens rédigent un avis qu'ils remettent aux élus.

Les citoyens qui y ont participé ont évalué la démarche :

Celle-ci présente de vrais points forts :

Elle permet d'abord de donner la parole aux citoyens ; nous sommes heureux d'avoir été consultés et d'avoir pu construire un avis en commun. Nous considérons également que la diversité de notre panel nous a permis de mener une réflexion riche ; de confronter différents points de vue et de réfléchir à notre avenir. La démarche a permis de rencontrer de nombreux intervenants de qualité qui nous ont apporté beaucoup d'informations.

Cependant, le dispositif présente aussi des limites et des faiblesses :

Difficile à comprendre au démarrage, il ne nous a pas toujours laissé suffisamment de temps pour approfondir certains sujets avec d'autres intervenants, dont des professionnels aux approches plus concrètes. Enfin, nous aurions aimé travailler davantage sur les options de départ du SRADDT.

Cf. Annexes.

Encourager la vie associative

La possibilité pour les citoyens d'intervenir dans les processus décisionnels sur les questions concernant le territoire régional passe également par l'attention aux points de vue et aux besoins des associations qui sont des acteurs centraux de la démocratie participative. A ce titre, le Conseil régional souhaite continuer à les soutenir : les **Assises de la vie associative et de l'engagement citoyen** ont réuni au cours de l'année 2008 un grand nombre d'associations locales sur les 35 000 que compte la région. La concertation se poursuit, dans les territoires avec l'appui des Groupes Associatifs de Pays et au niveau régional par la mise en place d'une conférence des élus en charge de la vie associative.

La vitalité des associations est indispensable à la vitalité publique et à l'autonomisation des personnes. La variété, la richesse des structures, des thématiques, des objectifs permettent à chacun de trouver un équilibre et ainsi développer ses propres capacités.



Relacher d'un phoque gris en milieu naturel par l'association Picardie nature

© Picardie Nature

Associer les Picards au projet régional

- 1 Donner les outils pour créer, favoriser l'inventivité
- 2 Renforcer la démocratie participative et l'investissement des Picards dans la vie publique

Par ailleurs, le monde associatif est un rempart de solidarité face aux difficultés économiques présentes et à venir. Il est également créateur de lien social en milieu rural comme en milieu urbain.

Les associations renforcent également l'identité picarde par la conservation, la mise en public, la recherche, la création... de pratiques ou d'œuvres, capables de fédérer les Picards.

Les citoyens consultés dans le cadre des Conférences citoyennes ont souhaité attirer l'attention du Conseil régional sur ce point précis de l'identité :

Certes, l'état d'esprit picard est différent dans l'Aisne, dans l'Oise ou dans la Somme, mais nous ressentons le besoin d'une plus grande cohésion entre ces départements, même et surtout s'ils étaient amenés à disparaître. Malgré la différence des trois départements, l'identité plurielle ne doit donc pas constituer un frein pour la cohésion. En effet cette cohésion est nécessaire, tant pour le développement interne de la Picardie que pour son ouverture sur l'extérieur.

Une différence bien employée est un enrichissement. C'est dans ce sens que nos différences d'identités seront source de cohésion. Plus les Picards seront soudés, plus ils pourront avancer, et se tourner vers les autres. L'identité ne devra pas isoler.

Cf. Annexes

Le Conseil régional soutient les associations par le financement d'emplois solidaires et un prix régional de l'innovation sociale permettra de valoriser dans chaque territoire les actions les plus intéressantes des associations : investissement d'un champ nouveau ou création

d'un projet innovant. Prochainement, un guichet unique ou Dispositif d'information sur la vie associative et l'initiation d'un dossier unique de subvention compléteront les dispositifs régionaux qui visent à répondre aux besoins de développement de la vie associative.



Assises régionales de la vie associative dans le Sud de l'Aisne

Chapitre 4 : **Les déclinaisons** **opérationnelles** **du SRADDT** **permanent**

IV Chapitre 4 : Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT permanent

La Région Picardie a fait le choix d'élaborer un SRADDT « efficace », en concevant des produits de sortie. Ces déclinaisons concrètes (Grands projets régionaux, Directives régionales d'aménagement, territorialisation et appui à la métropolisation) « opérationnalisent » le SRADDT, et permettent de dépasser le caractère non prescriptible du document. Ils doivent contribuer à la mise en œuvre des deux partis pris, en proposant des outils communs à l'ensemble des acteurs du territoire.



Une gouvernance renouvelée et outillée

- 1 Des espaces de dialogue pour fédérer et pour construire ensemble
- 2 Une ingénierie et une expertise régionales partagées au service des planifications stratégiques
- 3 Un suivi et une évaluation permanents



Une gouvernance renouvelée et outillée

L'Agenda 21 pose le principe d'une action publique renouvelée, adoptant un fonctionnement plus transversal, plus partenarial.

Intégrant ce principe, la Région propose d'initier une **nouvelle gouvernance apte à renouveler les modalités de collaborations avec ses partenaires et assurer une mise en œuvre concertée, coordonnée et efficace** du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Les fructueuses réflexions menées avec l'ensemble des partenaires régionaux pour co-élaborer le SRADDT doivent trouver des prolongements tant les enjeux sont complexes et les éléments de contexte en perpétuelle évolution. C'est la raison pour laquelle le SRADDT doit être appréhendé comme un **exercice de réflexion et de dialogue permanent au service de l'intérêt régional**. Cette nouvelle approche nécessite d'être outillée, tant au-dedans (l'organisation territoriale de la région) qu'au-dehors (l'interrégionalité).

1 Des espaces de dialogue pour fédérer et pour construire ensemble

Tout d'abord, il s'agira de **maintenir un dialogue permanent** entre les principaux exécutifs picards pour mettre en œuvre les deux partis pris du SRADDT.

La **Conférence des exécutifs** permettra notamment d'effectuer un suivi partagé de la mise en œuvre des orientations du SRADDT (un rapport annuel sera établi et présenté au CESR), de co-élaborer et valider les Grands projets régionaux et les Directives régionales d'aménagement, de concrétiser la mutualisation des fonctions métropolitaines et d'organiser la répartition des grandes fonctions urbaines au sein du territoire régional. Dans une logique de « SRADDT permanent », elle sera aussi l'instance privilégiée pour réajuster les orientations du

SRADDT en fonction du contexte interrégional, national et européen, en particulier au prisme des enjeux climat - énergie. La Conférence des exécutifs **se réunira dans des configurations adaptées** aux sujets abordés. Elle pourra notamment être ouverte à l'Etat et aux acteurs territoriaux, le cas échéant.



© Fotolia

Une gouvernance renouvelée et outillée

1 Des espaces de dialogue pour fédérer et pour construire ensemble

Ensuite, la **Conférence du Grand Bassin Parisien (C8)** permettra quant à elle de concrétiser la nécessaire interrégionalité au service de l'ouverture à 360° du territoire régional. Les réflexions liées aux faisceaux Nord-Sud et Est-Ouest feront l'objet d'une attention particulière, tant sur le plan des infrastructures routières et ferroviaires que sur la question du patrimoine naturel. A ce titre, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) devront être appréhendés dans une logique transrégionale. Il s'agira également d'affirmer la présence régionale au niveau européen (Arc Manche...).

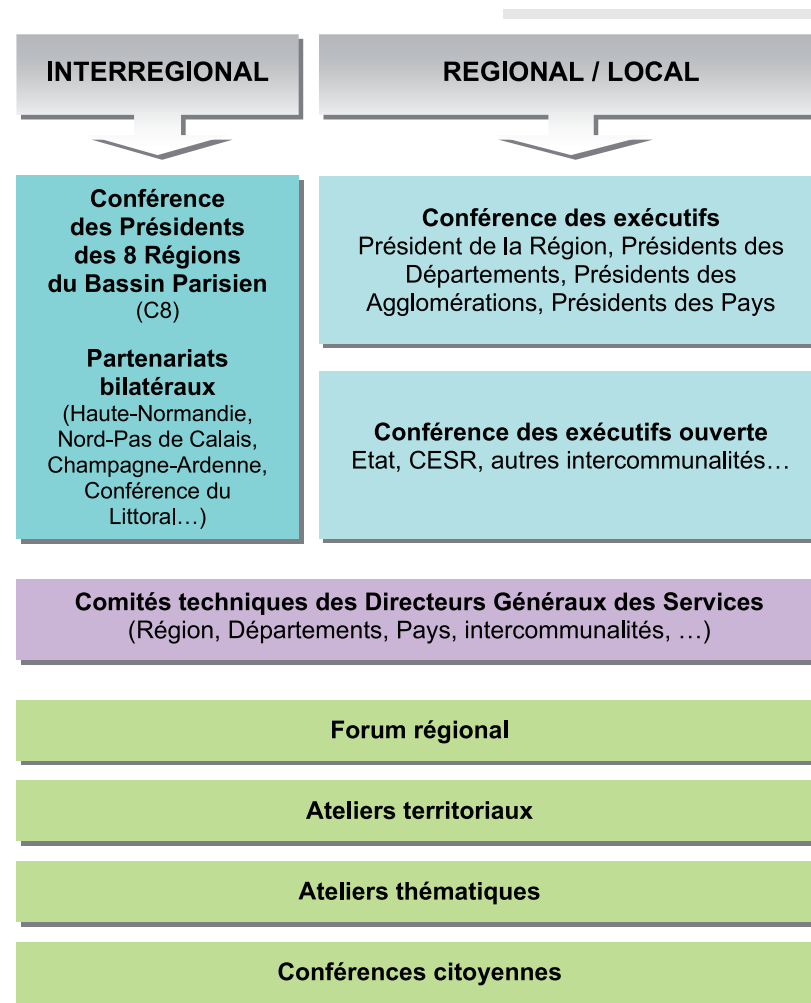
Enfin, plusieurs **instances participatives** permettront d'alimenter de manière permanente la démarche SRADDT :

- Un **Forum régional** se réunira annuellement afin d'exposer l'état d'avancement du volet opérationnel du SRADDT et de recueillir les contributions des différents partenaires de la Région ;
- Des **ateliers thématiques ou territoriaux** destinés à élaborer les Directives régionales d'aménagement et les Grands projets régionaux seront également proposés ;
- Afin d'associer les Picards aux différents projets, des **Conférences citoyennes** pourraient être à nouveau mobilisées sur des sujets ponctuels.

2 Une ingénierie et une expertise régionales partagées au service des planifications stratégiques



3 Un suivi et une évaluation permanents



Une gouvernance renouvelée et outillée

1 Des espaces de dialogue pour fédérer et pour construire ensemble

2 Une ingénierie et une expertise régionales partagées au service des planifications stratégiques

Priorités régionales et enjeux locaux doivent s'articuler. A travers le SRADDT, la Région invite les territoires à construire un aménagement plus durable de la Picardie, notamment en articulant et en mettant en cohérence les différents exercices de planification, qu'elle soit stratégique ou territoriale.

Pour ce faire, il conviendra d'outiller les démarches de planification, d'offrir des référentiels pour l'action, de mettre à disposition et de mutualiser des moyens adaptés auprès des maîtres d'ouvrage territoriaux en charge des planifications et de faciliter les échanges de bonnes pratiques.

La démarche du SRADDT permanent propose de faire émerger **quatre grandes fonctions régionales** au service des planifications stratégiques.

Tout d'abord, il convient en amont d'organiser une **fonction ressources autour de l'information afin de mutualiser les données**, notamment géographiques. La démarche « GéoPicardie » s'inscrit dans ce cadre.

2 Une ingénierie et une expertise régionales partagées au service des planifications stratégiques

Cette première fonction permettra de créer des référentiels partagés et d'établir des outils au service des territoires tels que les monographies⁹.

Parallèlement, cette **fonction ressources doit s'articuler avec une réelle fonction d'études partagées au niveau régional**. Il s'agit ici d'identifier des enjeux fondamentaux du territoire régional et de proposer un programme d'études en concertation afin d'optimiser leur utilisation. Il sera possible de s'appuyer sur la mise en réseau des observatoires régionaux existants et des Agences d'Urbanisme et de Développement (un partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France est à l'étude). La création d'un observatoire de l'aménagement pourrait également être envisagée dans ce cadre.

Ensuite, afin d'outiller les différents espaces de dialogue et d'éclairer la décision publique sur les différentes déclinaisons opérationnelles du SRADDT, il est nécessaire de développer une culture prospective commune sur de nombreux aspects. A cet effet, une **fonction prospective** au service des acteurs régionaux sera développée en lien avec l'Université et le Centre d'Analyse Régional des Mutations Economiques et de l'Emploi (CARMEE), explorant des problématiques telles que le vieillissement de la population, les mutations économiques ou encore le changement climatique.

3 Un suivi et une évaluation permanents

La mutualisation de ces différentes fonctions (information, études, prospective) permettra de faire émerger une véritable **fonction d'appui méthodologique aux planifications stratégiques locales**. Les Directives régionales d'aménagement, visant à construire des règles communes partagées sur certains sujets, participent elles-mêmes à relever cet enjeu.

⁹ Synthèse de documents (cartes, graphiques, textes...) présentant les caractéristiques principales des territoires de Picardie et du territoire régional. Dernière parution novembre 2008.



Une gouvernance renouvelée et outillée

1 Des espaces de dialogue pour fédérer et pour construire ensemble

Il s'agira notamment de développer les passerelles entre le SRADDT et les SCoT, au moment de leur élaboration, tout en encourageant les démarches interSCoT et de favoriser la mise en cohérence des outils de planification locaux (PLU, PLH...).

A titre d'exemple, **des référentiels méthodologiques et des outils d'observation et de connaissance** adaptés seront proposés. Les démarches coordonnées entre territoires seront encouragées pour :

- l'élaboration d'une « trame bleue et verte », pour la Picardie, dont l'enjeu est de protéger et développer les espaces naturels, restaurer la biodiversité en favorisant la circulation des espèces, garantir la fonctionnalité des écosystèmes et in fine, offrir aux habitants de la Picardie des lieux de détente et un cadre de vie de qualité. Elle pourra se construire progressivement par l'appui aux démarches locales ;
- l'élaboration de plans énergie-climat portés au niveau des territoires, à la fois pour faciliter la prise en compte des enjeux développement durable mais aussi dans une perspective de traduction dans les SCoT par exemple.

La structuration de ces différentes fonctions contribuera à **favoriser progressivement l'émergence d'un réseau régional et d'une plate-forme de mutualisation de l'ingénierie et de l'expertise** au bénéfice de l'aménagement

2 Une ingénierie et une expertise régionales partagées au service des planifications stratégiques

et du développement durable du territoire. Ce réseau sera au service des territoires, des agglomérations et de l'ensemble des acteurs territoriaux, dont la Région, les Départements et les services déconcentrés de l'Etat. Outre la production de référentiels, le partage de données et l'élaboration de programmes d'études, il permettra d'échanger sur les bonnes pratiques, de susciter les échanges techniques en inter-territoires et de les capitaliser. Cet espace pourra être également, grâce à la mutualisation en amont, un lieu d'appui à la maîtrise d'ouvrage sur des aspects techniques ou méthodologiques.

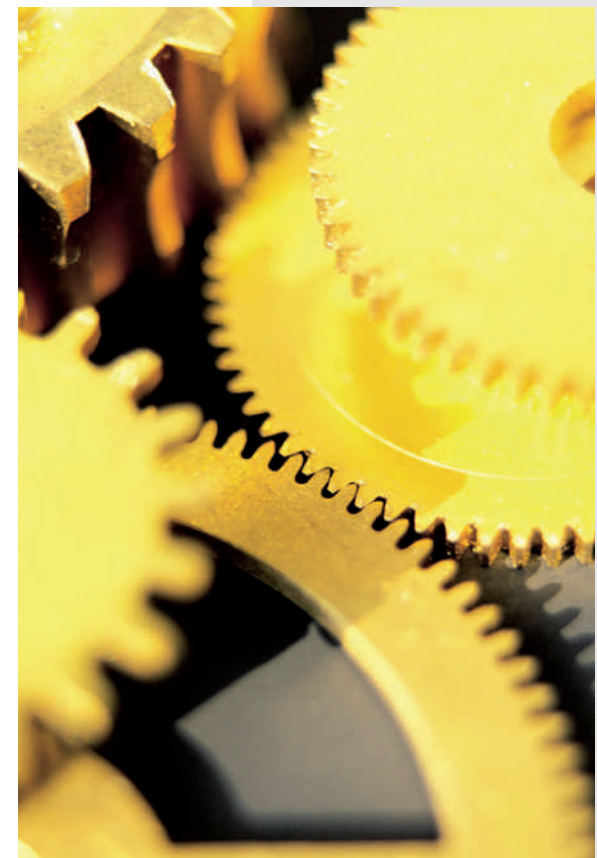
3 Un suivi et une évaluation permanents

Afin d'alimenter les différents espaces de dialogue et de garantir l'intégration des principes du développement durable dans la mise en œuvre du SRADDT en lien avec l'Agenda 21, il convient de :

- rénover l'approche de suivi des démarches sectorielles et territoriales en développant des indicateurs spécifiques sur l'ouverture de la Picardie et son organisation territoriale (le dehors et le dedans),
- développer l'évaluation des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire,

3 Un suivi et une évaluation permanents

- s'assurer que l'ensemble des politiques régionales respecte bien les orientations du SRADDT et intègre les objectifs de l'Agenda 21.



Une gouvernance renouvelée et outillée

- 1 Des espaces de dialogue pour fédérer et pour construire ensemble
- 2 Une ingénierie et une expertise régionales partagées au service des planifications stratégiques

Pour ce faire, un **dispositif de suivi/évaluation** sera mis en place visant à :

1. Assurer le suivi à moyen et long terme des partis pris du SRADDT en développant des indicateurs spécifiques sur l'ouverture de la Picardie et son organisation territoriale - le dehors et le dedans - (indicateurs d'impact). Au terme des 5 premières années de mise en œuvre du SRADDT, il pourra être envisagé par ailleurs une évaluation de l'impact de ces orientations sur les politiques d'aménagement du territoire, conduites par les partenaires de la Région.

2. Optimiser le pilotage des Grands projets régionaux, à travers la mise en place d'indicateurs de réalisation et de résultat. En outre, une évaluation stratégique environnementale des Grands projets pourrait être conduite de manière systématique avant le lancement des opérations, afin d'ajuster ceux-ci aux exigences environnementales. Le suivi des opérations

financées par la Région donnera lieu à une adaptation de l'outil informatique de gestion administrative - mise en place d'un codage spécifique. L'enjeu énergie-climat sera également intégré.

3. Garantir la prise en compte des grands objectifs du SRADDT (DRA) dans l'ensemble des politiques régionales par le lancement régulier d'évaluations visant à mesurer l'atteinte ou non de ces objectifs, et portant notamment sur une échelle territoriale (Pays ou territoires test) ou une thématique particulière.

Au-delà de ces outils, un organe de pilotage des évaluations sera mis en place et associera l'ensemble des acteurs parties prenantes de l'aménagement du territoire. Un comité de pilotage sera institué qui se réunira au moins une fois par an en particulier dans le cadre de la Conférence des exécutifs.

- 3 Un suivi et une évaluation permanents



© Phovoir

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation



© Bruno GOUHOURY

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

1 Les Grands projets régionaux

« Faire jouer un rôle régional et interrégional à un ensemble de territoires porteurs d'une même problématique ».

Les Grands projets régionaux ont pour objet de mettre en synergie un ensemble d'opérations d'investissement autour d'un objectif commun. Il s'agit de définir un **programme d'aménagements structurants, prioritaires et formant un tout cohérent**. Ces investissements lourds sont également appuyés par un ensemble de politiques (emploi, logement, formation, santé,...) qui doivent contribuer à renforcer l'effet levier des opérations d'aménagement.

Les Grands projets s'organisent sur des **territoires « élargis »** : ils ne concernent pas seulement une localité restreinte, lieu d'implantation d'une infrastructure, mais se déploient sur un **espace de projet**, afin d'initier une

dynamique de développement de niveau régional. Ainsi, la géographie dessinée par les Grands projets régionaux permet de **faire travailler ensemble des territoires partageant des enjeux communs**, même s'ils ne constituent pas des bassins de vie. Au-delà des Grands projets régionaux, ces territoires pourront par la suite mettre en chantier des coopérations plus larges et plus durables. Les problématiques traitées par ces Grands projets sont d'ordre régional :

- Un rapport renouvelé à la métropole mondiale française,
- L'organisation et la valorisation des flux,
- L'accueil de ménages et d'entreprises dans une perspective de développement durable,
- L'ouverture européenne par les atouts spécifiques picards (et notamment environnementaux et culturels),

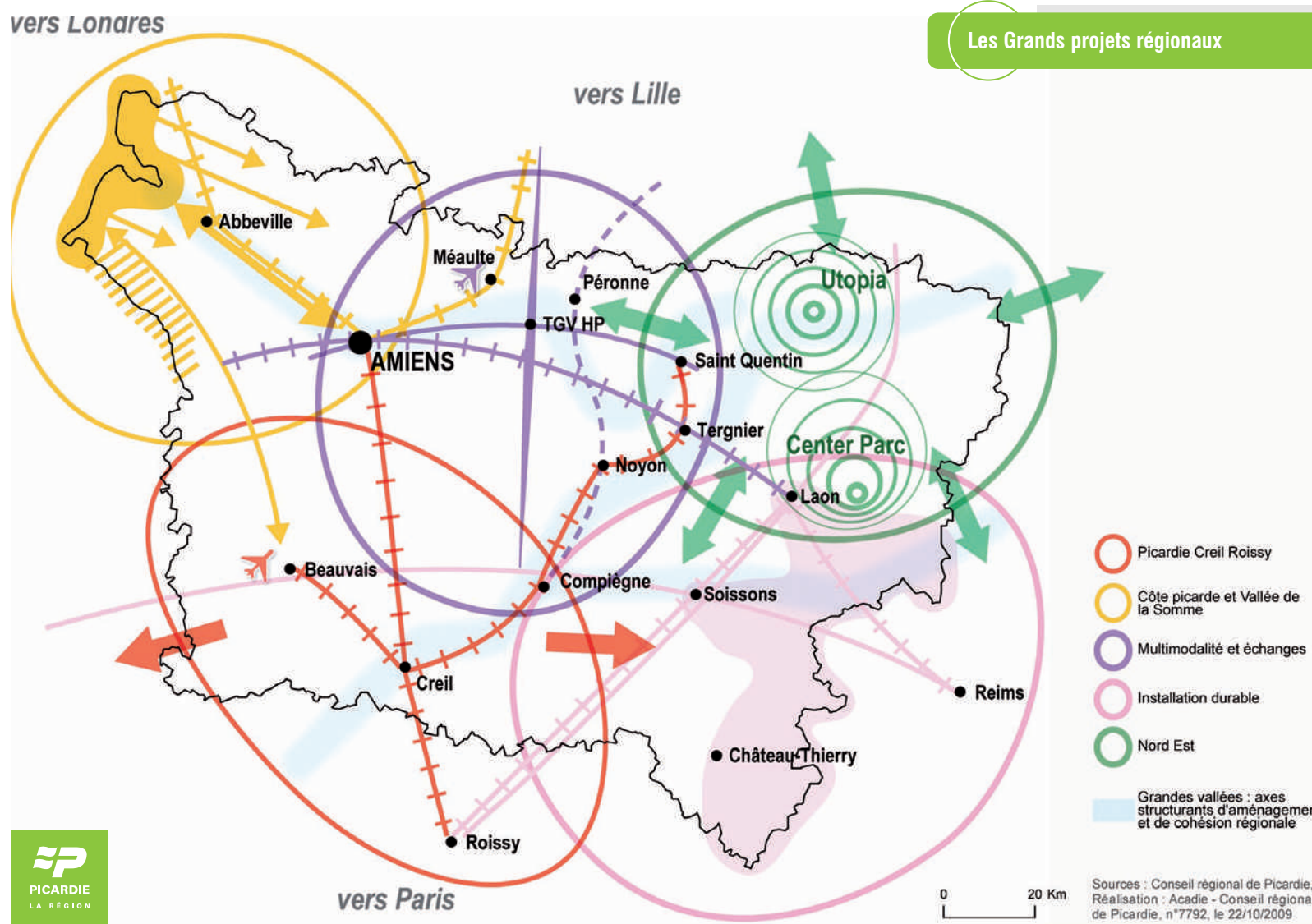
- La mise en synergie des moteurs de développement résidentiel et productif.

Cependant, ces problématiques se manifestent de manière plus ou moins saillante sur les territoires picards. Chacun des Grands projets se concentre donc sur l'une de ces problématiques. Il s'agit ainsi de constituer des **« laboratoires picards »**, où **des politiques d'investissement seront expérimentées**, dans une logique de développement du territoire concerné et de partage d'expérience à l'échelle régionale.

Par ailleurs, les Grands projets régionaux ne concrétisent pas à eux seuls les orientations du SRADDT sur les territoires. Ils s'articuleront avec les contractualisations initiées par la Région, autour d'enjeux locaux ou d'une dynamique de métropolisation.

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation



Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

PROJET PICARDIE CREIL ROISSY

S'appuyer sur la liaison Creil-Roissy pour ouvrir la Picardie et accroître son rayonnement économique

Longtemps, le Sud de la Picardie a été considéré comme la « banlieue dortoir » de l'agglomération parisienne (plus de résidents picards travaillant en Île-de-France que l'inverse, y compris pour Amiens).

Cette situation évolue, et ce, pour plusieurs raisons :

- Aujourd'hui, l'influence francilienne se modifie : alors que le nombre d'actifs picards travaillant en Île-de-France a progressé de 12% entre 1999 et 2005, le nombre d'actifs franciliens travaillant en Picardie a augmenté de 30%. Le rapport est bien sûr toujours inégal, mais il tend à se rééquilibrer en faveur de la Picardie.
- D'autre part, l'influence de Paris s'amoindrit au profit de « territoires alternatifs » comme Roissy, qui gagne en attractivité et se développe. Ce pôle est d'ailleurs appelé à se renforcer dans le futur : les politiques des différents niveaux (Etat et Région) convergent sur un soutien fort à Roissy, en tant que hub et pôle économique.

La présence de cette forte polarité métropolitaine aux portes de la Picardie offre des opportunités multiples au territoire et aux populations régionales, si l'on réussit à en tirer parti.

La problématique

Retourner l'influence francilienne en atout en s'appuyant sur la liaison Creil-Roissy et ainsi rééquilibrer les relations au bénéfice de la Picardie.

Il s'agit de jouer sur les synergies économiques avec le pôle de Roissy, de raccorder la Picardie aux réseaux européens et de faciliter les déplacements domicile-travail, à double sens.



Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

L'horizon

Le développement d'une stratégie transversale autour du projet ferroviaire Picardie-Creil-Roissy permet un rééquilibrage des relations économiques avec l'Île-de-France, et ce, à double sens : accès renforcé au marché francilien, et installation en Picardie de nouvelles entreprises, ainsi que de nouveaux salariés. Cette stratégie bénéficie :

- à un vaste territoire :
 - le Sud de la Picardie et les villes et bassins d'emplois reliés au TGV (Amiens en première ligne) développent leur potentiel économique ;
 - les synergies entre les aéroports de Beauvais-Tillé et de Roissy sont développées au bénéfice d'une attractivité économique et résidentielle du territoire.
- aux Picards qui bénéficient d'un accès amélioré à l'emploi et aux loisirs, via le raccordement au réseau à grande vitesse, les liaisons régulières entre Creil et Roissy, et grâce à une stratégie de développement des services (rabattement vers la gare TGV de Roissy CDG ...).



© Thierry RAMBAUD

Les principales orientations d'aménagement du projet

● Créer la liaison ferroviaire Creil-Roissy et assurer sa diffusion sur l'ensemble de la Picardie

- Organiser une gouvernance autour du projet d'infrastructure Creil-Roissy,
- Moderniser la ligne Creil-Amiens pour raccorder Amiens au réseau TGV,
- Étudier les possibilités développées par le barreau Creil-Roissy de faire circuler des TGV sur les lignes classiques jusqu'à Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin ...

● Développer une approche globale du transport et des déplacements sur le Sud de la Picardie

- Développer l'offre multimodale de rabattement autour des gares, et ce, à une vaste échelle, afin qu'un maximum de Picards bénéficient d'une bonne accessibilité au réseau francilien,
- Développer des services de transport complémentaires (réseaux de bus urbains, services de location de voitures et de vélos...),
- Aménager et moderniser la gare de Creil.

● Accroître les complémentarités et les synergies entre Roissy et Beauvais-Tillé

- S'appuyer sur la modernisation de l'axe Creil-Beauvais,

- Valoriser le potentiel de développement économique lié aux deux aéroports.

● Initier une dynamique de développement économique autour des savoir-faire industriels et du tourisme d'affaire

- Valoriser les sites technopolitains, développer les partenariats économiques avec Roissy Pôle autour du savoir-faire industriel,
- Organiser le tourisme d'affaire en s'appuyant sur le patrimoine historique, culturel et naturel du Sud picard, en optimisant notamment les locaux ou espaces laissés vacants par le départ d'activités (armée, écoles...),
- Ouvrir des formations portant sur les métiers de la plate-forme aéroportuaire.

● Valoriser les atouts résidentiels du secteur en s'appuyant sur le patrimoine (naturel, bâti, paysager) et sur les services à la population

- Mettre en valeur des espaces verts et de loisirs, du patrimoine historique exceptionnel, des activités hippiques ou artistiques...,
- S'appuyer sur le PNR Oise-Pays de France pour proposer des solutions optimales d'intégration des activités et de l'habitat dans le paysage,
- Adapter les services aux nouveaux enjeux (vieillesse, arrivée de population, ...).

NB : Il s'agit d'exemples qui seront mis en débat lors de l'élaboration du Grand projet dans le cadre du SRADDT permanent.

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

PROJET PORTE VERTE EUROPEENNE

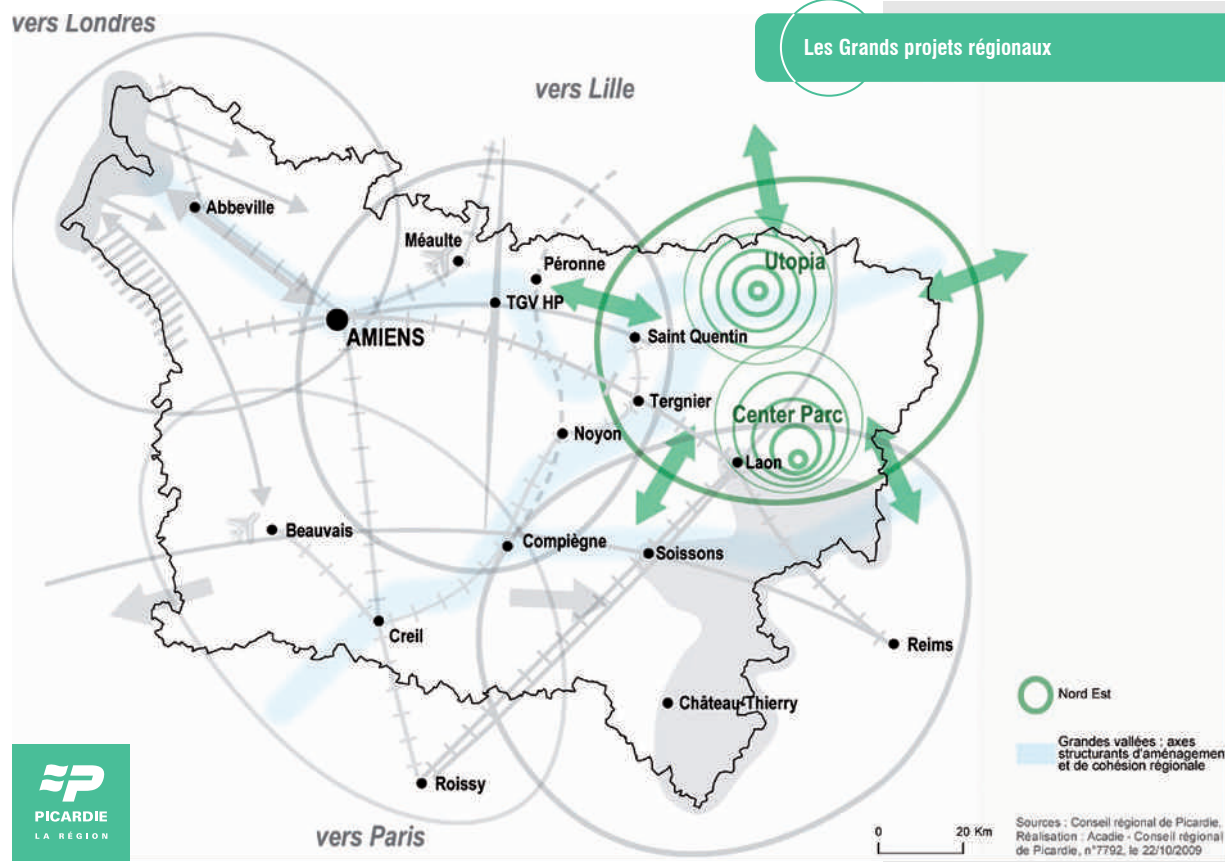
Une nouvelle porte d'entrée verte de la Picardie pour valoriser le potentiel économique et naturel du territoire

La Picardie dispose d'atouts spécifiques pour trouver sa place dans le Nord-Ouest européen. Notamment, la qualité de son environnement et sa culture lui permettent d'envisager une visibilité accrue. Ces fortes potentialités se retrouvent particulièrement dans le Nord-Est (nature, culture, savoir-faire industriel, gastronomie...), territoire relativement dynamique économiquement mais perçu comme peu attractif (baisse démographique).

Aujourd'hui, une amorce d'ouverture apparaît par des comportements de consommation qui dépassent les limites régionales (Nord, Champagne-Ardenne et Wallonie), des investissements étrangers sur le territoire, l'émergence d'une nouvelle population résidentielle (Néerlandais, Belges et rurbains), et de grandes pratiques des acteurs locaux à travailler dans une logique de coopération transfrontalière ou plus largement à l'échelle européenne (INTERREG...).

La problématique

Conforter le dynamisme économique, en dépit d'une baisse démographique qui perdure, en ouvrant le territoire vers l'Europe et en valorisant ses atouts touristiques et productifs.



Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

L'horizon

Le Nord-Est du territoire s'ouvre aux territoires voisins : Saint-Quentinois et Grand Laonnois, mais aussi Nord-Pas de Calais, Wallonie, Champagne-Ardenne. Les partenariats de proximité permettent d'accroître la renommée du territoire au sein du Nord-Ouest européen et de dynamiser toutes les formes de présence sur le territoire. La réussite de cette ouverture et le développement qui en découle sont permis par :

- un renforcement des points forts du territoire : culture et gastronomie, savoir-faire industriel, tourisme vert... qui fondent une attractivité durable,
- une meilleure accessibilité,
- et une solidarité villes-territoires, qui organise la complémentarité des fonctions entre les différents pôles.

Le Nord-Est devient le laboratoire du développement intégré.



© Anne-Sophie FLAMENT

Les principales orientations d'aménagement du projet

● Faire des excellences productives (agriculture, artisanat, industrie...) un vecteur de promotion du territoire et une ressource pour anticiper les mutations économiques

- Renforcer les réseaux économiques,
- Accompagner les dispositifs de soutien aux créations et reprises d'entreprises (J'entreprends en Thiérache...),
- Développer les AOC et les labels,
- Structurer les filières interrégionales (cheval, bois...) et encourager les innovations fonctionnelles comme le télétravail.

● Développer une offre de tourisme vert et patrimonial à vocations régionale et transrégionale en optimisant tous les réseaux

- Mettre en réseau des acteurs,
- Accompagner la réalisation du maillage de véloroutes et voies vertes autour de l'itinéraire européen Paris-Moscou, qui longe les milieux naturels remarquables de la vallée de l'Oise et traverse ceux de la Thiérache, et de l'itinéraire national Baie de Somme-Amiens-Reims, dans lequel s'inscrit aujourd'hui la voie verte de l'Ailette (près du Center Parc),
- Mettre en valeur les sites (églises fortifiées, patrimoine industriel, architecture...),
- Encourager la création de structures d'accueil pour

optimiser l'offre touristique,

- Associer la Vallée de l'Oise à la nouvelle porte d'entrée verte de la Picardie.

● Développer les synergies avec les pôles urbains de proximité, la Vallée de l'Oise et optimiser les liaisons avec l'extérieur

- Améliorer les liaisons avec Saint-Quentin, Laon, Fourmies,
- Explorer les possibilités d'amélioration des infrastructures et de l'offre de transport avec l'extérieur (Lille avec le projet de la Région Nord-Pas de Calais d'améliorer la liaison jusqu'à Fourmies, la Belgique notamment avec Charleroi, l'ensemble de la Picardie et la région francilienne avec le projet de raccordement à Roissy...),
- Renforcer les liaisons entre les territoires, les villes, la Vallée de l'Oise, et l'ensemble de la Picardie.

● Développer l'action culturelle pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'implantation d'entreprises de création artistique

- Valoriser le Familistère de Guise, et travailler en réseau européen autour des utopies,
- Renforcer globalement l'offre culturelle et sa mise en valeur,
- Positionner Saint-Quentin comme pôle de l'art nouveau et des arts décoratifs, résidences d'artistes, actions avec les habitants.

NB : Il s'agit d'exemples qui seront mis en débat lors de l'élaboration du Grand projet dans le cadre du SRADDT permanent.

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

PROJET MULTIMODALITE ET ECHANGES

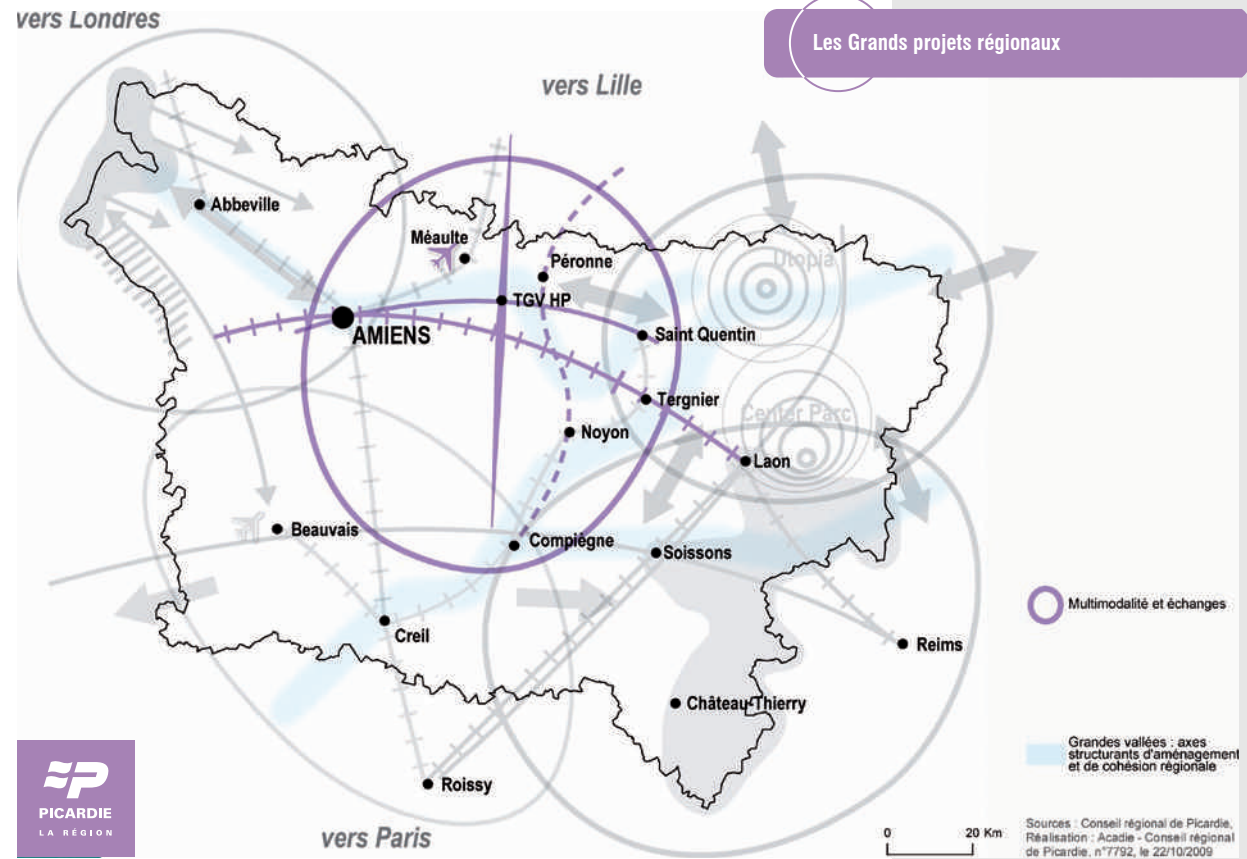
Un nœud d'échange multimodal organisé pour renforcer la place de la région au sein du Nord-Ouest européen

La Picardie est historiquement un territoire de passage, traversé par de grands flux européens. Cependant, ni la région dans son ensemble, ni les territoires en particulier, n'en tirent réellement parti. C'est par exemple le cas du centre de la Picardie, un territoire disposant de nombreux sites à enjeu sur le plan des échanges (axes routiers et ferroviaires, Tergnier, Longueau, Longueil-Sainte-Marie, Méaulte, sites logistiques, zones d'activités, dont celle de TGV Haute-Picardie, ...) mais les atouts ne sont pas suffisamment coordonnés et mutualisés.

Aujourd'hui, les influences auxquelles est soumise la Picardie, dont la saturation du Sud de l'Oise, accentuent la dispersion de la fonction logistique, et de nombreux projets sont à l'étude avec la perspective du canal Seine-Nord. Les flux Est-Ouest sont insuffisamment valorisés et on constate un déficit d'offre multimodale.

La problématique

Passer d'un territoire aux flux insuffisamment organisés à l'émergence d'une véritable fonction d'échange pour la Picardie en développant la multimodalité et en appuyant l'industrie régionale.



Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

L'horizon

Le territoire renforce son positionnement au sein du Grand Bassin Parisien (par la C8, conférence des 8 Régions du Grand Bassin Parisien) en devenant un véritable nœud d'échanges, grâce à la mutualisation des atouts en matière d'infrastructures de transports et de sites à vocation multimodale en lien avec le projet « maillon ouest ». Le déploiement de politiques économiques, environnementales, de transports collectifs, ... permet d'optimiser les investissements en infrastructures, d'initier une dynamique de développement durable, en fixant les richesses issues des flux traversant le territoire, sans en dégrader les qualités paysagères et environnementales. En particulier, Tergnier est conforté, Amiens (Longueau), Compiègne (Longueuil-Sainte-Marie) et Saint-Quentin profitent de cette fonction d'échange structurée. Les retombées en terme de dynamisme économique bénéficient à l'ensemble des territoires.



© Anne-Sophie FLAMENT

Les principales orientations d'aménagement du projet

● Structurer un axe Est-Ouest

- Contribuer à la mise en œuvre du grand contournement fret Nord-Est de l'Île-de-France (Le Havre-Rouen-Amiens-Tergnier-Reims) en anticipant la connexion de cette rocade avec les sites stratégiques en Picardie. (A terme, cette rocade doit notamment faciliter un accès de ces sites picards aux ports haut-normands, dont Port 2000, et au port de Dunkerque).

● Optimiser les connexions avec l'axe Nord-Sud

- Favoriser les retombées picardes de l'autoroute ferroviaire Atlantique éco-fret (qui devrait assurer les liaisons vers Amiens et Lille depuis le nord de Paris) grâce à une irrigation du territoire et à la connexion de sites multimodaux (fer/route ou fer/eau),
- Valoriser les sites à enjeu (appui au développement économique autour de la plate-forme de Méaulte, gare TGV Haute-Picardie et nœud autoroutier A1-A29, site de Longueau, Clermont-Avrigny...).

● Coordonner et mutualiser les potentialités des sites multimodaux et définir une stratégie de promotion et d'aménagement

- Étudier les potentialités picardes, l'environnement économique, les besoins présents et à venir du secteur,
- Conforter la plate-forme multimodale de Longueuil-

Sainte-Marie, le site de triage de Tergnier,

- Accompagner et hiérarchiser les pôles logistiques et les plates-formes multimodales liées au Canal Seine-Nord-Europe, en privilégiant les sites bi ou trimodaux,
- Former aux métiers du transport et de la logistique en valorisant et élargissant les parcours de formation afin d'optimiser les qualifications locales.

● Créer les conditions de développement durable des faisceaux Nord-Sud et Ouest-Est en optimisant leur performance environnementale

- Prendre en compte les bio-corridors et valoriser la Vallée de la Somme,
- Mettre en place une politique du paysage liée au réseau fluvial,
- Veiller au maintien et à l'amélioration du réseau fluvial secondaire,
- Être vigilant sur la qualité environnementale de tous les aménagements.

● Favoriser les modes de transports doux et innovants

- Créer les conditions du développement des projets liés aux transports (I-Trans, INSET, ...), et soutenir les expérimentations,
- Favoriser l'invention et l'utilisation de nouveaux matériaux...

NB : Il s'agit d'exemples qui seront mis en débat lors de l'élaboration du Grand projet dans le cadre du SRADDT permanent.

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

PROJET INSTALLATION DURABLE

Une dynamique d'installation maîtrisée et confortée par une accessibilité renforcée pour générer une diversification économique

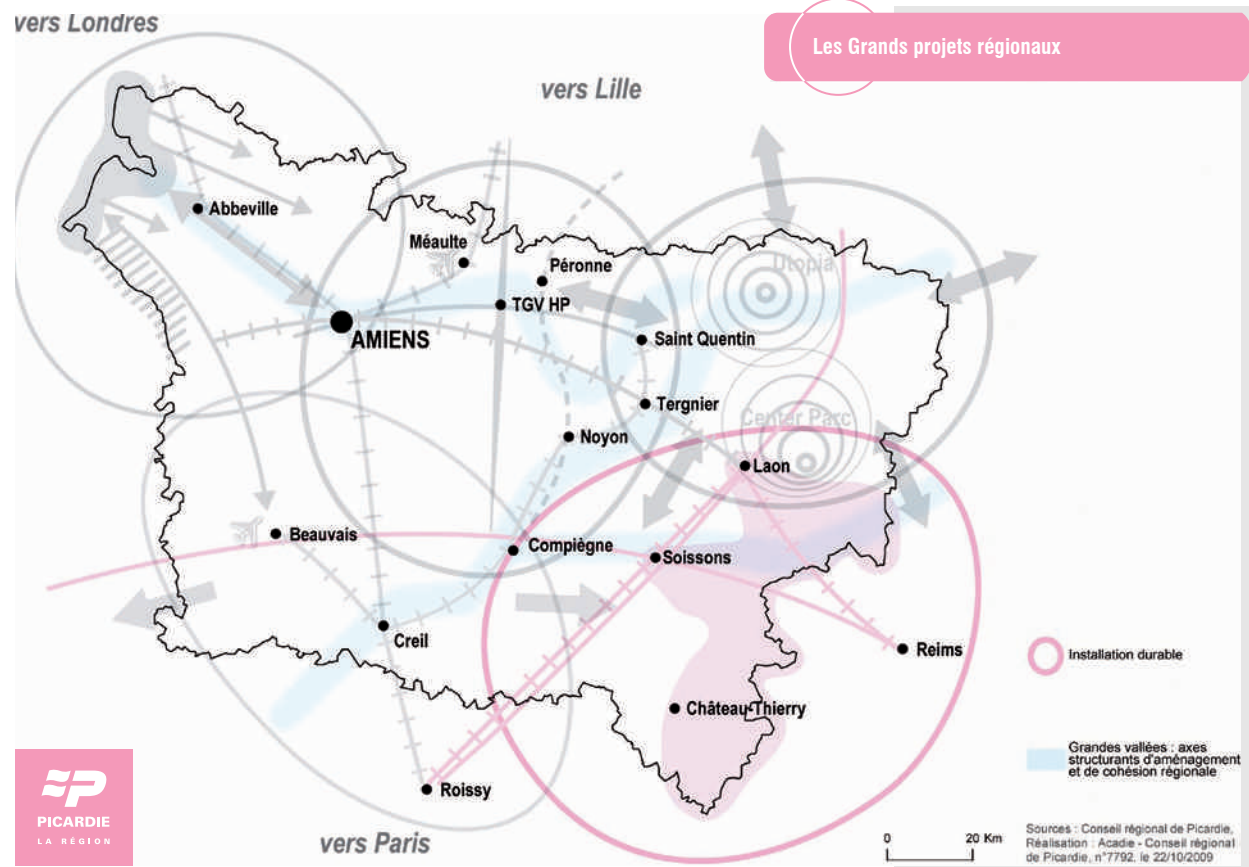
La Picardie s'ouvre progressivement, et sa fonction d'accueil de nouveaux ménages se diffuse sur l'ensemble du territoire. Cette dynamique est particulièrement visible dans le Sud-Est.

Longtemps, le Sud-Est de la Picardie a été considéré comme un territoire insuffisamment accessible et fragilisé économiquement.

Aujourd'hui, les influences rémoise et francilienne génèrent une dynamique d'installation de ménages (solde migratoire globalement positif) qui n'est pas organisée, ce qui permet un mitage de l'espace, et dont l'influence en matière économique reste limitée.

La problématique

Passer d'une influence résidentielle subie à un territoire d'installation durable, économiquement diversifié : conforter la dynamique démographique, développer la dynamique économique.



Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

L'horizon

Le territoire tire parti de la double influence Reims / métropole francilienne pour transformer l'actuel mouvement d'installation naturelle en dynamique globale du territoire. Ce développement résidentiel permet au Sud-Est de la Picardie, grâce à une accessibilité du territoire renforcée, de diversifier ses activités économiques. Soissons, Laon et Château-Thierry profitent de cette dynamique. Les habitants du Sud-Est picard bénéficient :

- d'une accessibilité améliorée à l'emploi, que ce soit sur place, ou dans les métropoles voisines ;
- d'un cadre de vie mis en valeur grâce à une gestion durable du développement résidentiel (patrimoine naturel, éco-quartiers, expérimentations d'habitat durable, aménagements contribuant à maintenir et mettre en valeur le paysage, offre de services sur le territoire ou à proximité...).



© X.RENOUX

Les principales orientations d'aménagement du projet

• Renforcer l'accessibilité du territoire à Roissy et Reims

- Améliorer la qualité de l'offre entre Laon et Reims, ainsi qu'entre La Ferté-Milon, Fismes et Reims, pour polariser la périurbanisation de l'agglomération rémoise,
- Améliorer les accès du territoire vers le nord de l'Aisne et la Belgique, et vers le sud et l'Île-de-France, en s'appuyant sur la ligne Laon-Soissons-Crépy en Valois-Paris (connexion à Roissy en lien avec le projet Charles de Gaulle Express) et un réseau routier conforté, dont les RN2 et 31 sont des axes structurants,
- Vérifier la pertinence, à partir de Crépy-en-Valois, de développer une offre ferrée vers Compiègne et Creil en utilisant le barreau d'Ormy-Villers.

• Capitaliser sur la qualité de vie et expérimenter de nouvelles formes d'habitat durable

- Étudier la possibilité de créer des éco-quartiers en s'appuyant sur des gares,
- Renforcer le SPL éco-construction,
- Poursuivre la rénovation urbaine,
- Développer les services de proximité...

• Favoriser le développement économique autour des filières d'excellence

- Étendre la ZA du Griffon, soutenir le pôle « logiciel libre » à Soissons,
- Étudier les complémentarités des filières avec Reims...

• Travailler à la mise en réseau des villes picardes du territoire du Grand projet pour être force de proposition auprès des grands pôles d'attraction voisins

- Favoriser les projets communs,
- Veiller à la cohérence des documents de planification,
- Définir les modalités de mobilisation du potentiel foncier pour renforcer l'attractivité du territoire,
- Rechercher des solutions concertées pour des implantations de logement qui optimisent la consommation d'espace...

• Optimiser les attaches à l'extérieur du territoire, en jouant sur la double influence Reims/Île-de-France

- Investir durablement le G10 (association de Reims et des neuf villes moyennes voisines) et se positionner en tant que territoire d'accueil du desserrement rémois, pour négocier des contreparties (en termes de transport, de services,...),
- Explorer les possibilités de coopération avec l'Est Parisien, et notamment la Seine-et-Marne en matière de questions universitaires avec Marne-la-Vallée, et d'agro-ressources.

NB : Il s'agit d'exemples qui seront mis en débat lors de l'élaboration du Grand projet dans le cadre du SRADDT permanent.

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

PROJET CÔTE PICARDE VALLEE DE SOMME

Un axe structurant Est-Ouest affirmé, générateur d'attractivité au-dehors et de synergies au-dedans

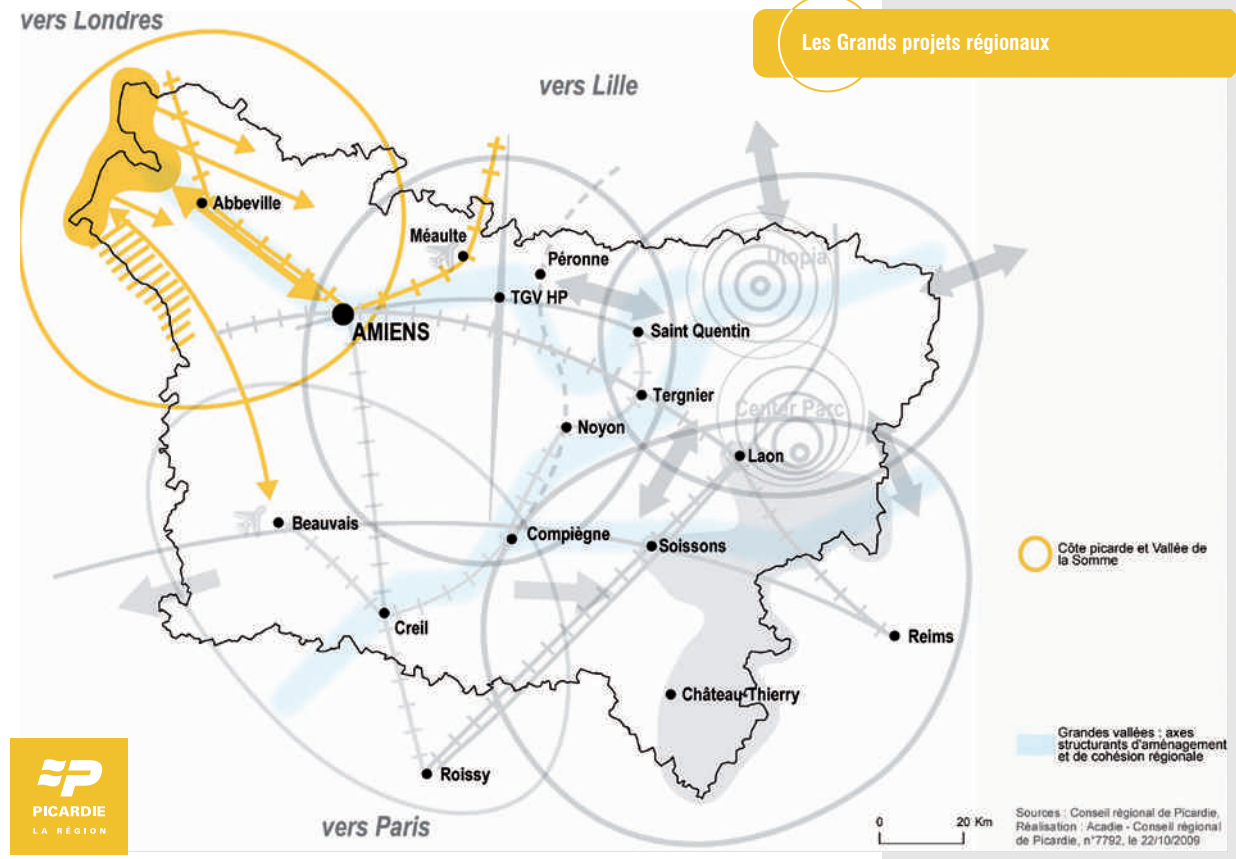
La Picardie est d'ores et déjà très attractive du point de vue résidentiel et productif. Cependant, ses moteurs de développement demeurent souvent indépendants, voire concurrentiels. Cette situation se retrouve notamment à l'ouest : un territoire à fortes potentialités et porteur d'identité (excellences productives, nature et tourisme, image internationale) mais un déséquilibre Est-Ouest en terme de développement touristique et une fragmentation économique (résidentiel au nord, productif au sud...).

Aujourd'hui, l'Ouest picard se structure autour de problématiques communes :

- Les influences externes produisent des effets (touristes étrangers, résidences secondaires de Franciliens...),
- Les échanges domicile-travail s'intensifient entre Amiens, Abbeville et la Côte Picarde.

La problématique

Passer d'un territoire à fort potentiel mais contrasté, à un territoire qui s'appuie sur une image internationale, mutualise ses atouts et développe de nouvelles synergies entre les espaces à forte attractivité touristique et entre ceux qui ambitionnent de valoriser leur potentiel, les espaces productifs et les secteurs résidentiels.



Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

L'horizon

Grâce à une mise en réseau des acteurs et des sites, les territoires et les villes se renforcent mutuellement et s'ouvrent pour faire face aux grands enjeux identifiés. Les aménagements de la Côte Picarde et de l'arrière-pays sont réalisés en concertation, y compris avec les territoires voisins, et respectent et valorisent les patrimoines. Ils renforcent, d'une façon équilibrée, l'attractivité résidentielle et économique. Une gouvernance de projets est mise en place entre les différents intervenants. Les expérimentations, qui se conduisent dans le cadre du Parc naturel régional Picardie Maritime, profitent à tous. Amiens et Abbeville développent leurs complémentarités, sont plus accessibles et bénéficient de l'image renouvelée du territoire.

Les principales orientations d'aménagement du projet

● Développer et coordonner l'éco-tourisme de la Côte Picarde et le long de la Vallée de la Somme

- Préserver et valoriser la qualité environnementale de la Côte Picarde et de la Vallée de la Somme (opération Grand Site, projet du Conseil général « Vallée de la Somme »...),
- Développer et mettre en synergie des pôles d'activités et de services d'éco-tourisme, des sports et des loisirs de nature,
- Accompagner la mise en œuvre des itinéraires verts structurants suivants : l'Eurovelo n°4 longeant la Côte Picarde qui propose d'ores et déjà des aménagements cyclables exemplaires et l'itinéraire national longeant la Vallée de la Somme qui permettra à terme de relier la Baie de Somme à Amiens,
- Qualifier et diversifier l'offre d'hébergement...

● S'appuyer sur l'image attractive du territoire pour conforter l'activité économique, la diversifier et anticiper les mutations à venir

- Structurer un axe économique Amiens-Abbeville-Côte Picarde,
- Initier des coopérations économiques avec les régions limitrophes et transfrontalières,
- Générer des complémentarités entre le tissu économique, les services et les formations pour conforter les filières et SPL,
- Favoriser les coopérations inter-filières afin de créer sur le territoire des secteurs d'excellence qui s'appuient et se confortent mutuellement (diversification dans les exploitations agricoles, action sur la valeur ajoutée, coopération avec le secteur industriel, travail sur l'image...),
- Accompagner la structuration d'une filière autour des activités de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelable.

● Conforter le maillage ferroviaire et l'accessibilité du territoire Est-Ouest et Nord-Sud

- Conforter les liaisons vers le nord (axe Amiens-Abbeville-Boulogne et axe Amiens-Arras-Lille) par la modernisation et le renouvellement de l'offre pour favoriser les échanges et les mobilités,
- Améliorer l'accès ferroviaire à la Côte Picarde/Vallée de la Somme par les voies d'accès que sont les axes Paris- Beauvais-Le Tréport et Amiens-Abbeville-Noyelles,
- Réfléchir aux interconnexions afin de créer une offre intermodale vers les lieux touristiques (complémentarités TER / Chemins de fer de la Baie de Somme ou autres offres locales),

- Améliorer l'accessibilité depuis l'aéroport de Beauvais et renforcer la visibilité de la Picardie et de la Baie de Somme au sein de l'aéroport,
- Etudier la redynamisation de la ligne Abbeville-Le Tréport dans le cadre de réflexions globales sur l'accessibilité de l'ensemble du territoire,
- Organiser l'intermodalité à l'échelle du territoire du Grand projet.

● Anticiper et gérer l'évolution du trait de côte

- Favoriser les coopérations et les réflexions concertées avec les régions limitrophes pour le littoral et la gestion des trois vallées,
- Mettre en place, grâce à un réseau d'observation, une gestion prévisionnelle du trait de côte et des inondations en Vallée de la Somme,
- Anticiper les conséquences du changement climatique par un développement raisonné et maîtrisé du territoire.

● Encourager la mixité des fonctions (économiques, résidentielles, culturelles...)

- Accroître les fonctions de centralités d'Abbeville (services, politiques culturelles, ...) en réseau avec les pôles urbains du territoire,
- Créer les conditions d'accueil et d'attractivité, grâce à une diversification économique et en s'appuyant sur l'évolution des modes de vie,
- Appuyer les développements touristiques pérennes au service de tous.

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

2 Les Directives régionales d'aménagement

Définition

Les Directives régionales d'aménagement (DRA) sont des **documents cadres** que le Conseil régional de Picardie souhaite co-élaborer avec les partenaires régionaux. Ils ont pour **objectif** d'impulser des politiques cohérentes d'aménagement du territoire régional.

Les DRA s'inspirent des **Directives territoriales d'aménagement** (DTA, issues de la loi du 4 février 1995). L'objectif des DTA est d'identifier des problématiques de gestion territoriale et de définir des priorités d'aménagement pour y répondre. Elles sont opposables aux documents d'aménagement classiques. Les Directives régionales d'aménagement reprennent le principe des DTA : répondre à des problématiques spécifiques d'un territoire pour mettre en cohérence les efforts des acteurs territoriaux. Dans le cadre des DTA, l'État joue le rôle de facilitateur et d'incitateur. L'ambition du Conseil régional réside dans la volonté de positionner les DRA comme un **outil de mise en cohérence** des politiques régionales et locales, notamment en influençant les choix de finance-

ment des futurs projets de développement territorial. Par ailleurs, les DRA visent à construire une gouvernance et une coopération de l'expertise régionale pour développer des outils innovants d'aménagement.

D'autres régions françaises travaillent à des DRA, en particulier le Nord-Pas de Calais, qui a défini trois thèmes : trame verte et bleue, maîtrise de la périurbanisation, et ingénierie.

Les DRA n'ont **pas de force juridique**. Toutefois, elles veulent créer un **référentiel commun** à tous les acteurs territoriaux sur des thématiques précises, en lien avec la stratégie du SRADDT. Ce référentiel donnera des principes concrets pour aider les choix d'aménagement au niveau local.

Le Conseil régional pilotera la **co-élaboration** des DRA : son souhait est de faire travailler ensemble les différents décideurs régionaux et de mobiliser au mieux les expertises locales sur des problématiques que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire régional.

Les thèmes des DRA ont été définis en réponse au diagnostic et à la stratégie du SRADDT. Un travail de concertation est à engager sur chaque DRA afin d'en définir le cadre et commencer leur élaboration. Le Conseil régional souhaite associer ses partenaires dans un processus de co-construction.

Les **résultats** du travail de concertation autour des DRA pourront être :

- une action partagée de l'ensemble des acteurs régionaux et une mise en commun de moyens et de données sur des problématiques clés ;
- des chartes de principes et des guides pour appuyer la réflexion et la mise en place de documents stratégiques locaux ;
- des initiatives de plus long terme : groupes de travail sur des thèmes précis, conférences régulières, études.

La finalisation des DRA s'inscrit dans le moyen terme.



La gare d'Abbeville

© Anne-Sophie FLAMENT

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Vue d'ensemble des trois DRA

Le diagnostic et la stratégie des partis pris du SRADDT, confortés par les trois phases de concertation, ont mis en avant trois axes importants de travail pour l'amélioration des outils d'aménagement territorial en Picardie :

- les mobilités, en termes de déplacements physiques et de capacité des Picardes et Picards ;
- les services, aux populations et aux entreprises ;
- les trames verte et bleue, l'énergie, la biodiversité et l'eau.

La clé d'entrée générale de l'ensemble des DRA est le **foncier**. Chaque DRA vise à décliner cette thématique dans des objets spatiaux plus précis : les vallées, les quartiers de gare et les nouvelles campagnes.

Les partis pris de la métropole multipolaire et de l'ouverture à 360° se concrétisent dans les DRA. Il s'agit en effet de valoriser la transversalité territoriale des vallées pour l'ensemble de la région. Les vallées sont à la fois les lieux d'un développement endogène à appuyer (ex. Vallée de la Bresle), les corridors naturels où développer un tourisme vert, les milieux naturels où renforcer la **trame verte et bleue**. Les vallées représentent également des liaisons

intrarégionales, entre les villes picardes, et interrégionales et à ce titre vecteur d'identité.

Les quartiers de gare constituent des nœuds à valoriser pour propulser les **mobilités** de la population et le dynamisme des villes, en offrant **services et logements** de qualité et en expérimentant des solutions innovantes pour prendre en compte la donnée énergétique. Les gares sont des carrefours où il convient de mieux organiser l'intermodalité et les échanges : au-dedans, entre villes picardes ; au-dehors, entre villes picardes et villes des régions voisines (françaises et européennes).

La Picardie se développe dans ses territoires qui accueillent les acteurs de l'économie et de la recherche régionale. La DRA sur les « nouvelles campagnes », espaces ruraux soumis à des mutations profondes, doit permettre l'évolution des outils d'aménagement pour viser l'équilibre entre la mixité des fonctions, entre qualité environnementale et développement. La Picardie a les atouts économiques et intellectuels pour chercher des solutions adaptées à cette complexité des fonctions, dans le respect des principes du développement durable et de l'Agenda 21 régional.

La clé de la réussite réside dans un **dialogue renouvelé** entre institutions, collectivités, acteurs économiques, experts, société...



© David GROUARD

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Assurer les continuités écologiques, fonctionnelles et paysagères dans les vallées picardes

Problème et enjeux d'action publique

Espace de vie privilégié, les vallées picardes ont été investies par toutes les activités humaines (port, transport, habitat, loisirs, exploitation de la tourbe, étangs et jardins maraîchers, marais drainés, moulins, anguillères, etc.). Au-delà des particularismes très locaux, **les vallées fédèrent** une identité picarde dont le paysage « gorgé d'eau » est l'expression visuelle.

La Directive régionale d'aménagement s'inscrit dans cette continuité historique et identitaire. A ce titre, elle porte les enjeux du SRADDT.

Le SRADDT introduit le principe de la prise en compte des grands espaces en Picardie. Cet angle de vue permet de traiter trois questions majeures :

- La première est celle de **l'appréhension des problématiques environnementales et de développement à l'échelle régionale et interrégionale**, à l'heure où se développent des outils tels que les trames verte et bleue.
- La seconde consiste à **valoriser le paysage picard**. A l'extérieur de la région, la Picardie est avant tout connue pour un seul type de paysage, agriculture intensive pour les uns, grandes forêts pour les autres. Agir sur les

grandes continuités paysagères est un moyen d'enrichir la perception de la région, et de « révéler » la diversité des paysages picards. Il s'agit également de valoriser les identités des territoires traversés par les vallées pour révéler leur socle commun.

- Enfin, la troisième se rapporte aux **activités humaines qui s'établissent dans ces espaces d'interface**. Les notions de continuité et de partage d'espace à l'échelle des vallées, leur articulation, leurs impacts, sont au cœur de cette réflexion.

Ces trois problématiques impliquent la prise en compte du patrimoine naturel par les activités économiques ; des thématiques environnementales par les politiques d'aménagement (infrastructures,...), etc. Elles se croisent sur un élément fondamental du territoire picard : ses vallées. À cette échelle, la Région, avec ses partenaires, peut travailler à un **équilibre entre milieux naturels et activités humaines** :

- Les vallées jouent un rôle de premier plan dans le maintien des grands équilibres écologiques et paysagers (corridors et échanges biologiques, cours d'eau, berges,...) ;
- Les vallées relient historiquement les villes entre elles (la vallée de la Somme relie Abbeville, Amiens, Péronne

et Saint-Quentin ; la vallée de l'Oise relie Creil, Compiègne, Chauny ; la vallée de l'Aisne relie la Champagne à Soissons et Compiègne...), structurant ainsi autour d'un réseau naturel, des axes de transport, des espaces économiques, des zones d'urbanisation et des lieux de loisirs.

Avec cette DRA, il s'agit de **favoriser l'émergence d'une culture de l'aménagement** qui prenne en compte des thématiques importantes comme les risques et la biodiversité et qui travaille aux relations entre villes, à la cohabitation des espaces productifs et du tourisme... La concrétisation des partis pris du SRADDT et le développement d'une politique du paysage ambitieuse passent par la revalorisation des continuités des vallées.

« Il faut souligner que l'eau est le fil rouge pour la Vallée de la Somme : autour de l'eau on peut développer le tourisme, aller de la côte à Amiens en passant par Abbeville. D'ailleurs, il n'y a pas que la Vallée de la Somme en Picardie. Mais pour rester sur l'eau dans l'ouest de la région, il faut dire aussi attention ! Attention à la vie, aux milieux naturels pendant qu'on aménage la vallée... ».

Forum SRADDT, atelier Ouest, février 2009

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Mots clés du débat

Paysage
Biodiversité, biocorridors
Risques
Trames verte et bleue
Identité
Modes d'occupation de l'espace
Impacts du développement économique
Berges et rives
Transport et mobilités

Description de la DRA et ses objectifs

La Directive régionale d'aménagement aura un rôle spécifique à jouer dans la structuration de la métropole en réseau. Les outils de la DRA auront pour objectif de rendre possible **l'interface entre les fonctions des villes** (économique, d'habitat, culturel,...), **des territoires** (transport, économie, tourisme,...), et **des milieux naturels** (biodiversité, milieux aquatiques,...). Dans cette optique, le Conseil régional propose à ses partenaires de réfléchir à une **politique du paysage** en Picardie :

- Comment valoriser le patrimoine paysager et bâti lié à l'eau ? Quel rôle pour les cours d'eau dans l'aménagement du territoire ?

- Comment valoriser la place et les fonctions des cours d'eau dans les villes picardes ?
- Quelle conciliation possible entre grandes infrastructures, continuités écologiques et qualité paysagère ?
- Comment promouvoir et valoriser le développement économique durable (tourisme, loisirs, productif,...) le long des vallées ?
- Comment intégrer les risques naturels (crue, montée du niveau de la mer,...) aux réflexions sur l'urbanisation et l'aménagement du territoire ? Comment développer une culture de l'eau dans les documents d'aménagement ? Quelles relations entre SAGE et SCoT ?
- Comment concilier et prévoir les conflits potentiels sur quantité et qualité des cours d'eau ?
- Comment faire des vallées un élément fédérateur des villes et des territoires autour de problématiques communes (patrimoine naturel et paysager, industrie, tourisme...)?



© Didier RAUX

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Développer les fonctions de centralité autour des quartiers de gare

Problème et enjeux d'action publique

Le deuxième parti pris du SRADDT pose le principe de la métropole picarde multipolaire, où les **villes piliers** de la région sont porteuses des grands services publics et des fonctions d'excellence.

Or, le modèle picard est un modèle plutôt rural : les villes sont **relativement fragilisées**, surtout si on les compare aux territoires ruraux, qui concentrent encore aujourd'hui une part importante du potentiel de développement résidentiel et productif. L'un des enjeux majeurs auquel sont confrontées ces villes est celui de leurs **fonctions de centralité**.

Elles voient en effet leurs périphéries se développer par le biais de la périurbanisation, au détriment de leurs centres qui perdent des activités et de la population.

Pour que le réseau des villes soit en mesure de structurer fortement le territoire picard, il s'agit donc de réfléchir aux modalités de **redynamisation des centres-villes** :

il faut que ces villes renforcent leurs fonctions de centralité. Dans cette optique, **l'entrée par les quartiers de gare** semble particulièrement pertinente :

- Les gares constituent le lieu de l'« **inter-urbain** » : elles sont l'un des maillons principaux du réseau de villes picardes. Elles peuvent constituer le centre intermodal pour penser les déplacements au niveau des territoires, mais également pour penser l'accessibilité des territoires et des fonctions ;
- Les quartiers de gare présentent une **capacité de densification importante** : les friches ou terrains aux alentours des gares constituent une potentialité foncière à exploiter à proximité des centres-villes ;
- Les quartiers de gare constituent l'opportunité pour les villes de fabriquer de la centralité en proposant des **projets de développement mixtes** mêlant mobilités, services (TIC, informations touristiques, informations sur le territoire, commerces de proximité,...), logement « durable »,...

« La question des liens entre l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité et les transports a occupé une part importante de nos débats. L'augmentation de la circulation automobile qui entraîne la perte de temps, le stress, la pollution, les accidents... doit nous conduire à repenser les mobilités [...] ».

Conférences citoyennes, Atelier 2, décembre 2008.



© Com.cies Images

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Mots clés du débat

Centralités
Gares
Services
Foncier, friches,
Documents d'urbanisme
Intermodalité
Biodiversité
Densification, étalement
Mobilités
Mixité fonctionnelle
Morphologie urbaine
Ecoquartiers
...

Description de la DRA et ses objectifs

Avec cette DRA, la Région se propose d'explorer avec ses partenaires les possibilités et les modalités de renforcement de la centralité des villes moyennes picardes à partir d'un travail sur les quartiers de gare. La coopération de l'expertise régionale devra permettre d'identifier les différents contextes dans lesquels se situent les gares picardes (notamment en s'appuyant sur l'étude, traitant d'un urbanisme orienté autour du rail en Picardie, actuellement menée par l'Observatoire Régional des

Transports). Il s'agit d'engager un travail partenarial sur les choix d'aménagement qui visent à renforcer l'attractivité des quartiers de gare, tant dans leurs fonctions productives et résidentielles, que dans leurs fonctions d'accueil :

- L'angle des fonctions de centralités : quelle stratégie en matière de déplacements et d'accessibilité au niveau des territoires ? Quelles fonctions de centralités développer (services, loisirs, commerces, écoles,...) ? Comment gère-t-on les contradictions possibles entre le développement des différentes fonctions ? Comment développer des services aux entreprises et à la personne dans les quartiers de gare ? Comment développer l'offre multimodale et faire de la « place de la gare » un lieu d'échange performant (voitures, bus-train, train-vélo...) ?
- L'angle de l'aménagement : comment concilier les différentes fonctions (mobilité, résidence, consommation de services) d'un point de vue urbain ? Comment exploiter au mieux le potentiel de densification ? Quels montages opérationnels (financier, foncier) pour des quartiers où le marché immobilier n'est pas sous pression ? Comment aménager l'avant et l'arrière gare (friches ferroviaires, logements, bureaux,...) ?



© Cyrille STRUY

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Développer la mixité des fonctions et préserver le patrimoine naturel dans les nouvelles campagnes

Problème et enjeux d'action publique

La Picardie a **longtemps été caractérisée par un « zonage spatial » des fonctions** : l'industrie, l'agriculture et les villes se partageaient l'espace picard.

Aujourd'hui, avec l'ouverture du territoire et l'augmentation des influences extérieures, la donne change : **les fonctions sont moins dissociées dans l'espace**. Le résidentiel et le productif sont de plus en plus enchevêtrés et en « concurrence spatiale », notamment dans le sud de la région, où l'influence francilienne est la plus forte. Cet enchevêtrement crée de la « complexité ».

Les espaces ne fonctionnent plus séparément les uns des autres : les évolutions d'un espace peuvent avoir des répercussions importantes sur les espaces voisins, ou même plus lointains.

A cette complexité nouvelle s'ajoute la prise en compte de la **biodiversité** et de l'**énergie**. Les fonctions spatiales ne sont pas seulement en concurrence entre elles, elles le sont également avec les espaces naturels (développement dans les vallées, étalement urbain, activité touristique

sur la côte,...). La perspective du développement durable implique désormais d'intégrer cette question dans les stratégies d'aménagement et de développement.

Ces problématiques de cohabitation sont particulièrement sensibles dans les « **nouvelles campagnes** », territoires où les dynamiques de transformation sont rapides et où plus forte est la présence de populations qui se confrontent au quotidien aux problèmes des déplacements (pour le travail, pour les services, pour les loisirs,...).

Il s'agit donc de maîtriser l'étalement urbain et d'organiser ces espaces dans une logique de **durabilité**. L'enjeu d'action publique réside dans la **régulation des fonctions dans l'espace**, tout en maintenant la qualité de l'environnement et la gestion économe des ressources.

Les politiques de zonages, et en particulier celles qui visent à étendre les espaces protégés, ne suffisent plus et sont inaptés à traiter de la complexité des espaces, de leurs imbrications et de leurs relations systémiques. Il s'agit de renouveler le rapport entre milieux naturels, populations et activités productives, et de penser la **mixité** des fonctions.

« L'ouverture de notre territoire se traduit essentiellement par deux choses : d'une part, l'augmentation des flux de transit et le développement de l'activité logistique ; d'autre part, par l'installation de ménages issus des régions voisines. Ces deux « effets positifs de l'ouverture entrent en conflit dans l'espace ».

Atelier territorial de Soissons, septembre 2008.



© Didier RAUX

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Mots clés du débat

Gestion du foncier
Domicile - travail
Mixité fonctionnelle
Documents d'urbanisme
Biodiversité
Agriculture
Énergie
Jardins
Services
Mitage, densification, modes d'occupation de l'espace
Qualité de vie
Droit à construire
Mobilités
...

Description de la DRA et ses objectifs

La DRA doit permettre de trouver des solutions innovantes afin de maintenir la **mixité des fonctions dans les nouvelles campagnes, tout en en réduisant les effets négatifs**. Cet objectif incite à expérimenter des solutions pour l'aménagement des **espaces à revaloriser** (friches industrielles, terrains en abandon, zones militaires,...), mais également à trouver des outils pour la gestion

des **espaces vécus** (bâtis, milieux naturels, espaces productifs, jardins « ouvriers »,...).

- Quelle mixité fonctionnelle est souhaitable : quel équilibre libre entre espace urbanisé, espace agricole et espace naturel ?
- Quelles nouvelles fonctions (écologiques, de services, productives,...) donner aux espaces délaissés ? Comment permettre la réversibilité de l'usage des sols ?
- Comment préserver l'agriculture périurbaine ?
- Quels outils d'affectation des sols inventer, au-delà de la logique de préservation et de zonage ? Comment mettre en place un système de compensation dans la consommation de l'espace, à l'échelle de grandes entités écologiques (ex : zone humide) ?
- Quelles formes de participation citoyenne envisager autour de la mixité des espaces ?
- Quelles coopérations mettre en place au niveau de l'expertise régionale ?



© X.RENOUX

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Le SRADDT exprime une vision spatiale qu'il s'agit de traduire en termes de mise en cohérence de l'action publique, de partenariats et de programmation. Au-delà des Grands projets régionaux et des Directives régionales d'aménagement, la mise en œuvre du SRADDT n'aura de sens que si elle s'appuie aussi sur la promotion d'une démarche intégrée de développement/aménagement et si elle positionne les différents partenaires territoriaux de la Région au centre des processus de renforcement, de mise en cohérence et de contractualisations. L'enjeu est bien de s'appuyer sur la diversité et la spécificité de chaque territoire et de les associer :

- pour relever ensemble les grands enjeux territoriaux issus de la vision partagée proposée par le SRADDT,
- pour mettre en œuvre les communautés de projets identifiées,
- pour traduire spatialement le concept de métropole en réseau,

- pour faire vivre des thèmes régionaux fédérateurs,
- pour engager des coopérations interrégionales.

Au regard des nouvelles orientations du SRADDT, l'enjeu territorial et les objectifs des contractualisations territoriales doivent être affirmés en s'appuyant sur deux aspects :

La territorialisation : promouvoir un développement intégré en facilitant croisement entre approche sectorielle et approche territoriale

L'un des enjeux est de garantir une cohérence entre la vision stratégique posée par le SRADDT et les visions et stratégies portées par les territoires. Un autre enjeu est de construire avec les territoires l'articulation entre les enjeux locaux et les politiques définies dans les schémas sectoriels régionaux (Schéma régional de développement économique, Plan régional éducation formation, Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, Schéma régional du développement culturel, Stratégie régionale du patrimoine naturel...), et ce, afin de renforcer l'effet levier des politiques régionales.

Le principe de territorialisation est d'ores et déjà inscrit comme principe directeur de l'action régionale : les

territoires picards ont chacun une identité propre, c'est donc territoire par territoire qu'il faut apporter des réponses adaptées pour l'emploi, la formation, la mobilité, le logement, la culture le bien-vivre ensemble, la protection de l'environnement, ou encore la lutte contre le changement climatique. La vision stratégique portée par le SRADDT doit se décliner Pays par Pays afin de construire à cette échelle une nouvelle forme de développement intégré mettant les politiques publiques au service de projets partagés dans le respect des principes du développement durable. Il s'agit de « **penser globalement, agir localement** », en mettant au cœur des stratégies le triptyque « un périmètre, un projet, un contrat ».



L'Élispac à Beauvais

© Elispac

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

1 Les Grands projets régionaux

Bien plus qu'une simple volonté d'adaptation des politiques régionales aux réalités locales, l'approche territoriale conduite par la Région Picardie a consisté, au travers de la territorialisation de ses politiques, à adapter l'action régionale aux besoins et aux attentes des Picards, à favoriser une structuration des territoires pour faire émerger des coopérations et des cohérences d'actions et soutenir les projets structurants et porteurs d'avenir.

Le SRADDT réaffirme le principe de territorialisation

en continuant à faciliter le développement de contractualisations territoriales, que cela soit au titre de ses politiques sectorielles ou de sa politique territoriale. Les partenariats engagés entre la Région, les Départements et les Pays seront ainsi consolidés, notamment en favorisant :

- le renforcement de l'articulation entre les politiques locales, les Grands projets régionaux définis dans le SRADDT, et les politiques sectorielles ;
- le soutien aux approches intégrées du développement local et une meilleure prise en compte des démarches participant à la planification territoriale (SCoT, PLH, Plan territorial énergie-climat, Plan de déplacement territorial, Schéma d'accueil d'activités, Schéma local du patrimoine naturel...);

2 Les Directives régionales d'aménagement

- l'incitation à la prise en compte plus systématique des enjeux du développement durable ;

- le soutien à la participation de la société civile dans la vie publique locale.

L'appui à la métropolisation : construire la métropole en réseau

L'enjeu est de construire un cadre de coopération et de contractualisation pour relever les défis de **l'optimisation des fonctions supérieures et d'excellence et de leur mise en réseau, au sein des agglomérations et des territoires**. Il s'agit d'appuyer le rayonnement régional sur la scène nationale et internationale, grâce à une triple logique de diversification, de montée en gamme et de mutualisation.

Au-delà de sa mission d'animation stratégique, qui s'est notamment traduite par l'élaboration des Schémas de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou du développement économique par exemple, la Région doit faciliter la traduction spatiale de ces schémas et de certaines de leurs orientations en coordonnant les acteurs concernés, particulièrement les agglomérations, et en renforçant les synergies.

3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Par ailleurs, le second parti pris du SRADDT montre bien en quoi les spécificités de l'organisation territoriale picarde peuvent constituer un atout pour développer des logiques métropolitaines, à condition de développer les complémentarités et les synergies des fonctions urbaines, rurales et « rurbaines ». Cet enjeu devra permettre dans le cadre des contractualisations territoriales d'appuyer les villes relais dans leurs fonctions de structuration et de diffusion des services de type urbain au bénéfice de l'ensemble d'un territoire.

Pour cela, la Région mettra en place un **soutien spécifique aux agglomérations et villes moyennes** de Picardie reconnaissant ainsi leur rôle moteur dans la croissance et l'emploi.

Cette politique métropolitaine s'inscrit dans un double objectif de renforcement de leur performance, de leur compétitivité et de leur attractivité, mais également de maintien d'un maillage équilibré à l'échelle régionale des fonctions métropolitaines et urbaines de service à la population. Elle s'inscrit également comme outil permettant de traduire concrètement la mise en œuvre de la métropole en réseau et participe à la **promotion du modèle régional en tant qu' « Ecorégion solidaire »** mettant en avant ses avantages comparatifs et ses fonctions technopolitaines de référence.

Les déclinaisons opérationnelles du SRADDT

- 1 Les Grands projets régionaux
- 2 Les Directives régionales d'aménagement
- 3 Des nouvelles formes de partenariats s'inscrivant dans une double logique de territorialisation et d'appui à la métropolisation

Cette refonte de la territorialisation des politiques régionales ainsi que l'appui à la métropolisation nécessitent de **développer une approche renouvelée de la contractualisation** à triple niveau :

- une **approche locale**, permettant à la Région de prendre en compte les problématiques de développement aux différentes échelles de territoire. Elle souhaite ainsi coordonner son intervention avec les agglomérations, les Pays et les Départements, dans un souci de mise en cohérence et de concentration des moyens publics sur les projets reconnus conjointement comme structurants ;
- une **approche « métropolisation »**, permettant à la Région d'appuyer la montée en gamme des fonctions supérieures et d'excellence et leur mise en réseau au sein des agglomérations et des territoires ;
- une **approche interrégionale**, qui permettra de développer des partenariats interrégionaux (coopérations bilatérales de proximité ou coopérations transrégionales), de concrétiser certaines options du SRADDT (accessibilité, trame verte et trame bleue, programmations liées aux Grands projets régionaux), de conforter l'interrégionalité émergente au sein du Grand Bassin

Parisien, et au-delà, d'accroître la place de la Région et de ses composantes dans les réseaux, et d'affirmer la présence régionale au niveau européen.

L'ensemble de ces dispositions vient en complément des Grands projets régionaux qui n'ont pas vocation à traiter toutes les problématiques sur un territoire donné.



Le parc du Griffon



Annexes : **Avis des Citoyens**

Conférences citoyennes
Décembre 2008

« Le développement de la Picardie passe-t-il par l'affirmation de son identité ou par son ouverture sur le Nord-Ouest européen ? »

Avis citoyen - Amiens, 6 décembre 2008

Le groupe de citoyens :
Mélanie COLOMBIER
Sébastien DELECOURT
Françoise de SAINT MARTIN
Cécile GBENOU
André HAIDUCU
Anita HAUDA
Michel JULLIEN
Bernard LEFORT
Agnès LEPOUTRE
Caroline LIEVIN
Sophie LOUEY
Didier MANGELINCK
Alain MORTIER
Véronique VILLAIN
Sébastien W

Introduction

Notre groupe se compose de 15 citoyens sélectionnés par Ipsos, qui représentent une certaine diversité picarde en termes de zones géographiques, de générations et de milieux socio-professionnels.

Nous nous sommes réunis 4 week-ends entre septembre et décembre 2008 : nous avons d'abord rencontré quinze intervenants experts, élus ou acteurs de terrain ; puis nous en avons auditionné quinze autres en public, et enfin, nous avons rédigé ensemble le présent avis pour répondre à la question que vous nous avez posée :

Le développement de la Picardie passe-t-il par l'affirmation de son identité ou par son ouverture sur le Nord-Ouest européen ?

Avant de vous donner notre réponse, nous voudrions vous dire ce que nous avons pensé de la démarche.

Celle-ci présente de vrais points forts :

- elle permet d'abord de donner la parole aux citoyens ; nous sommes heureux d'avoir été consultés et d'avoir pu construire un avis en commun ;
- nous considérons également que la diversité de notre panel nous a permis de mener une réflexion riche ;
- la démarche permet de confronter différents points de vue ;
- elle permet de réfléchir à notre avenir ;
- elle nous a permis de rencontrer de nombreux

intervenants de qualité qui nous ont apporté beaucoup d'informations ;
 ● enfin, nous voudrions souligner la qualité de l'accueil de la Région et des organisateurs des travaux.

Cependant, la démarche présente aussi des limites et des faiblesses :

- elle était difficile à comprendre au démarrage ;
- elle était un peu trop étalée dans le temps, en particulier entre le 2ème et le 3ème week-end ;
- elle ne nous a pas toujours laissé suffisamment de temps pour approfondir ;
- il a pu manquer certains intervenants ;
- il nous a également manqué certaines approches plus concrètes émanant davantage de professionnels ;
- nous aurions aussi aimé partager un peu plus nos impressions entre les deux groupes de citoyens ;
- enfin, et ceci est le point le plus important, nous avons le sentiment que notre travail s'est situé en peu trop en aval dans la réflexion sur le SRADDT ; nous aurions aimé travailler davantage sur les options de départ.

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Nous apportons maintenant la réponse suivante à la question que vous nous avez posée :

1. L'ouverture de la Picardie est inéluctable et apporte des conséquences positives, même si elle comporte aussi des difficultés ;
2. Les élus doivent conduire cette ouverture en mettant systématiquement l'Homme au cœur de leurs décisions et en cherchant l'épanouissement personnel et le bonheur collectif ;
3. La condition pour cela, c'est de s'appuyer sur l'identité picarde qui favorise l'appartenance et la cohésion sociale.

1 L'ouverture de la Picardie est inéluctable

Une ouverture en phase avec l'histoire et la géographie

Nous avons perçu que le monde bouge et que la Picardie ne peut pas rester en dehors de ce mouvement. Ceci correspond à l'évolution historique de notre région qui a toujours été une terre d'ouverture. C'est également en phase avec sa géographie qui est naturellement ouverte et en articulation avec les autres régions. Nous concevons cette ouverture non seulement comme le croisement d'un axe Nord-Sud déjà existant avec un axe Est-Ouest à renforcer, mais aussi comme une capacité à combiner ses atouts de communication terre-air-mer-voies navigables.

Des avantages en termes d'économie et d'épanouissement

La Picardie doit donc continuer à s'appuyer sur cette capacité d'ouverture en valorisant ses atouts traditionnels, notamment les secteurs agricoles et industriels... Ceci

doit permettre d'améliorer ses positions économiques, de décrocher des marchés, de vendre son savoir faire, de favoriser des retombées économiques et, par conséquent, des créations d'emploi.

La Picardie doit en profiter pour rattraper certains retards qu'elle connaît actuellement, notamment en matière d'éducation et de formation.

Cette ouverture doit aussi permettre aux Picards de s'épanouir culturellement, de développer et d'encourager la tolérance, de découvrir l'art de vivre des autres peuples et de s'enrichir en allant vers les autres. Ce dernier point est important car il amènera les Picards à améliorer leurs capacités d'adaptation.

Des difficultés liées à cette ouverture

Cependant, cette ouverture a aussi des effets négatifs liés à la mondialisation : certaines catégories de population risquent de rester en marge de cette évolution. Il convient donc d'être vigilant sur ces difficultés : désertification de villages, délocalisation d'entreprises, tendance à créer des cités dortoirs, accroissement des trajets domicile-études-travail-loisirs-commerces et de leurs conséquences induites sur notre environnement et le climat, etc.

Des orientations à appuyer pour favoriser cette ouverture

Pour limiter ces difficultés et profiter pleinement de cette ouverture, nous pensons que la Picardie doit proposer un « produit » différent de celui des autres régions qui lui font concurrence. Ceci implique sans doute de favoriser notamment l'innovation et la recherche.

Cela signifie aussi que la Picardie doit être visitée, qu'elle doit être présente ailleurs et qu'elle doit donc disposer

pour cela d'ambassadeurs convaincus de son potentiel. Ceci concerne tant les investissements que le tourisme.

Pour s'ouvrir, il faut également dialoguer et être donc capable de parler avec les autres en améliorant ses capacités linguistiques.

Tous ces éléments doivent s'appuyer sur une volonté politique affirmée.

2 Les élus doivent conduire cette ouverture en mettant systématiquement l'Homme au cœur de leurs décisions

Nous pensons donc, qu'au-delà de ses conséquences positives, l'ouverture risque aussi d'amener plusieurs constats :

1. des laissés pour compte qui vont venir amplifier le phénomène de la spirale de l'échec scolaire ; on constate d'ailleurs que la Picardie se situe à l'avant-dernière position des régions de France en matière de niveau de formation ;
2. des délocalisations d'entreprises avec leur cortège de chômage, fermetures de petites et moyennes entreprises, des pertes de savoir-faire et la fuite des cerveaux : en clair, on risque de couper les racines de l'arbre picard ;
3. des zones de vie de plus en plus du style des cités-dortoirs, avec à terme une réelle désertification de certains territoires picards ; au mieux, nous dormirons en Picardie mais en travaillant et en consommant bien plus loin.

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Face à ces constats, voici notre principale proposition : remettre l'Homme au coeur des décisions des élus

En disant cela avec force, nous voulons indiquer qu'être le premier ne constitue pas un but en soi : on peut mettre des millions d'euros sur des pôles d'excellence, mais, pour nous qui ne serons jamais des gens exceptionnels, il n'est pas certain que cela nous touche beaucoup. Il faut donc, chaque fois qu'une action contribuant à l'ouverture de la Picardie est mise en place, s'interroger sur la façon dont cela impacte les hommes et les femmes de Picardie.

Pour cela, nous vous proposons :

1. d'avoir comme ambition d'assurer à chacun un niveau de vie correct : un logement décent, une formation, un métier et un travail ;
2. d'informer plus complètement les Picards de ce que la Région fait pour eux, mais aussi de leur donner la possibilité de s'exprimer au mieux vis-à-vis de leurs élus ; en un mot, après avoir bâti la communication du haut vers le bas, il faut cultiver la communication du bas vers le haut ;
3. de faciliter l'accès à la culture pour tous afin d'accompagner au mieux le progrès ; ceci peut se faire par exemple, en assumant la gratuité des entrées dans tous les musées publics picards mais aussi en généralisant l'utilisation gratuite des moyens de communication actuels comme l'Internet.

Pour faire cela, appuyons-nous sur l'identité picarde, comme nous le développerons en troisième partie : si le Picard se caractérise par le dicton « grand faiseur, petit

diseux », que les élus retroussent leurs manches autant que nous, Picards de base ; faisons tous cela au jour le jour.

L'ambition des élus pourrait donc être de promouvoir le bonheur de tous à travers la mise en place des conditions de l'épanouissement personnel de chaque Picard : nous souhaitons à ce titre que l'ouverture de la région s'accompagne d'une politique du « zéro exclu ».

Pour illustrer cette grande ligne de conduite, voici quelques pistes de propositions

Se donner des objectifs ambitieux et réalistes : par exemple, donner accès à tout jeune à partir de 16 ans, à un bilan d'orientation professionnelle complet et, pourquoi pas, à un suivi dans le temps.

Il nous paraît en effet fondamental de casser la spirale de l'échec scolaire en passant d'une simple obligation de fréquenter l'école à un système d'éducation et de formation mieux adapté à chaque individu ; certains dans notre groupe pensent même qu'il faudrait compléter un enseignement qui dispense des connaissances par un enseignement portant aussi sur le comportement et l'éducation. Il nous semble également nécessaire de mettre le maximum de moyens pour permettre à chacun d'avoir le niveau de culture générale lui permettant de s'adapter aux futurs changements et aux métiers du futur.

En conclusion, nous vous demandons des actions concrètes qui nous touchent dans notre vie au quotidien. Il faut considérer les hommes non seulement comme une ressource productive mais aussi comme des individus qui

ont des besoins et des aspirations diversifiés.

En un mot, respecter l'Homme avant tout autre critère.

3 Pour conduire ce type d'ouverture, il faut s'appuyer sur l'identité picarde qui favorise l'appartenance et la cohésion sociale

Notre approche de l'identité picarde

L'identité, ce n'est pas seulement les traditions (danse, langue, jeux, gastronomie), même si elles sont conséquentes : elles font partie intégrante de l'imaginaire collectif, elles influencent directement et indirectement, consciemment ou inconsciemment, la population. En cela, elles sont vitales pour les Picards.

Mais, d'autres éléments importants rassemblent les Picards, à commencer par leur caractère : « grands faiseurs, petits diseux », ils sont pragmatiques, ils ne parlent pas pour rien ; ce sont de grands travailleurs ; quand ils disent, ils font. Par ailleurs, ce sont de grands inventeurs, qui ont une capacité d'adaptation, et des savoir-faire particuliers (architecturaux, agricoles...).

L'identité picarde est donc difficilement définissable : elle est plurielle, elle est subjective, chacun se l'approprie différemment. Il y a plusieurs manières de vivre son attachement à la Picardie.

Cependant, ce qui nous rassemble, c'est notre conscience d'être Picard.

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Une nécessaire cohésion

Certes, l'état d'esprit picard est différent dans l'Aisne, dans l'Oise ou dans la Somme, mais nous ressentons le besoin d'une plus grande cohésion entre ces départements, même et surtout s'ils étaient amenés à disparaître. Malgré la différence des trois départements, l'identité plurielle ne doit donc pas constituer un frein pour la cohésion. En effet cette cohésion est nécessaire, tant pour le développement interne de la Picardie que pour son ouverture sur l'extérieur.

Une différence bien employée est un enrichissement. C'est dans ce sens que nos différences d'identités seront source de cohésion. Plus les Picards seront soudés, plus ils pourront avancer, et se tourner vers les autres. L'identité ne devra pas isoler.

Un nécessaire métissage des départements entre eux, est donc rendu possible parce que la Picardie est historiquement une terre ouverte, accueillante, métissée. Les Picards sont capables de transcender les différences, et sauront s'ouvrir.

La Région a ainsi pour mission de renforcer cette identité qui soude les Picards, par exemple en développant de façon harmonieuse les trois départements. Il faut réunifier, il faut estomper les frontières administratives, il faut une solidarité. Il faut empêcher la primauté d'un département sur un autre.

Au total, afin de faciliter et de développer cette cohésion, la Région doit tout mettre en œuvre pour renforcer l'identité picarde.

En conclusion

La Région doit donc favoriser un développement harmonieux, tout en continuant à promouvoir les identités traditionnelles, en favorisant toutes les initiatives fédératrices, telles que les fêtes et les spectacles. Tout est à créer en ce domaine, où il existe peu d'éléments fédérateurs (réderies, festival des cathédrales...).

La Région aura ainsi à cœur de remédier à son manque de visibilité par une publicité opportune et interdépartementale, pour rendre ses atouts paysagers et culturels attractifs et attrayants. Elle devra promouvoir aussi son « folklore », ses traditions, pour les faire connaître et les rendre accessibles à tous.

Dans ce contexte, l'accès aux médias de la région doit être facilité.

L'ensemble de ces éléments doit permettre de faire prendre conscience à tous les Picards que ces spécificités font leur identité.

NB : Pour deux d'entre nous, la notion d'identité picarde utilisée dans cette partie est présentée de manière un peu trop réductrice.

4 Ce raisonnement en trois points peut être décliné dans tous les domaines d'action de la Région

Nous avons donc tenu un raisonnement en 3 temps :

1. l'ouverture est inéluctable ;
2. les élus doivent mettre l'Homme au cœur de cette ouverture ;

3. pour cela, il est possible de s'appuyer sur une identité picarde facteur de cohésion sociale.

Nous sommes persuadés que ce raisonnement peut s'appliquer à toutes les politiques de la Région. Pour le démontrer, nous avons retenu 6 politiques importantes : infrastructures, économie, formation, recherche, emploi, tourisme. Ceci est retraduit dans le tableau ci-après.



Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Axes	L'ouverture de la Picardie est inéluctable car...	Les élus doivent mettre l'Homme au cœur des projets en...	Une réelle identité picarde existera si...
<i>Infrastructures</i>	L'interconnexion avec d'autres régions françaises et européennes existe Ex : canal Seine-Nord, TGV, desserte Roissy...	<ul style="list-style-type: none"> Tenant compte des besoins des populations et des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> L'Aisne n'est plus isolée du reste de la Picardie Les transports sont aménagés sur la totalité du territoire Des arrêts sont mis en place (arrêt à la demande)
<i>Economie</i>	Les entreprises sont de plus en plus multinationales	<ul style="list-style-type: none"> Développant les partenariats entre entreprises privées et secteur public Favorisant le développement de l'artisanat et des TPE 	<ul style="list-style-type: none"> L'éco-construction est adoptée La connaissance des anciens métiers est valorisée et adaptée aux techniques modernes Les métiers artisanaux atypiques picards sont revalorisés (taille de pierre, cannage des chaises ...)
<i>Formation</i>	Le développement des échanges favorise et rend possible la diversité des lieux de formation	<ul style="list-style-type: none"> Aidant par des mesures de renforcement le niveau de formation des Picards Valorisant la motivation Accompagnant les Picards en échec scolaire Identifiant les besoins futurs 	<ul style="list-style-type: none"> L'anglais est introduit le plus tôt possible dans la formation initiale Le permis de conduire est financé pour les jeunes obtenant un diplôme professionnel sur des métiers en tension Le transfert des savoirs traditionnels est valorisé
<i>Recherche</i>	La mise en commun des connaissances développe la créativité et permet la mise en place de projets novateurs	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyant sur les besoins du territoire Pérennisant les pôles d'excellence existants Mettant en avant des applications concrètes et régionales 	<p>Les pôles suivants sont mis en valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> I-Trans Pôle agro-alimentaire UTC
<i>Emploi</i>	La région doit devenir actrice de la mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> Corrigeant les effets négatifs par la solidarité Développant l'aide à la mobilité professionnelle 	<p>Des aides sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> auto-école sociale (pour les adultes) clause de non-mobilité pour certains métiers en déficit dont la formation est financée par le Conseil régional
<i>Tourisme</i>	La Picardie est un croisement géographique, avec une histoire riche et variée. Les hommes ont de plus en plus besoin de se ressourcer	<ul style="list-style-type: none"> Continuant la politique de soutien au tourisme local 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a synergie entre les différentes associations et organismes publics La Baie de Somme est préservée Des aides sont données aux structures d'accueil Le tourisme industriel et agricole est valorisé Si la région est repérée par un label

Notre démarche est maintenant terminée. Nous voudrions maintenant vous proposer une dernière chose, Monsieur le Président : nous souhaiterions avoir une vision de la suite de cette démarche : c'est pourquoi nous vous demandons, de bien vouloir nous réunir tous, lorsque des actions auront commencé à se concrétiser, peut-être dans un an, pour nous informer de l'état d'avancement de vos travaux.



Conférence citoyenne à Amiens à l'automne 2008

© Léandre LEBER

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

« La Picardie durable : comment doser l'énergie collective et les initiatives individuelles, l'incitation et la contrainte ? »

Notre vision citoyenne - Amiens, 6 décembre 2008

Le groupe de citoyens :

Maryline ADAM
Arnaud ALBERTELLI
Jean-Michel APPERCE
Christophe BRUYER
Antoinette ETIENNE
Elodie EUGENE
Fabrice GOFFAUX
Pascal GOURMELEN
Bruno GRONNIER
Pierre LEU
Hélène PERRIN
Agnès POSTEL
Bernadette QUENIAT
Cyril SULERCZYCKI
Odette VAZELLE

La démarche des ateliers citoyens

En tout premier lieu, nous voulons rappeler le principe de la démarche des conférences citoyennes à laquelle nous avons participé.

Nous avons été recrutés par IPSOS il y a trois mois, pour participer à des ateliers citoyens organisés par le Conseil régional sur l'avenir de la Picardie. Nous avons été retenus en tant que citoyens habitant la région et témoignant de sa diversité.

Nous avons bénéficié de deux week-ends d'information

(les 26-27 septembre et 3-4 octobre) au cours desquels nous avons rencontré une douzaine de témoins et d'experts qui nous ont fait réagir par leurs points de vue. Nous avons ainsi formulé une série de questions que nous avons posées lors de l'audition publique qui a eu lieu le 29 novembre. Nous avons enfin travaillé ensemble hier après midi, hier soir et ce matin pour rédiger cet avis que nous vous présentons aujourd'hui.

Cette démarche a suscité chez nous un certain scepticisme : une conférence citoyenne, oui, mais pourquoi ? Pour donner l'impression d'une démocratie participative ? Légitimer la politique en place ou s'informer réellement des désirs des habitants ?

Aussi, nous sommes en attente des suites qui seront données à cette initiative, qui a le mérite d'exister. Nous sommes intéressés par la richesse du processus et le caractère non politicien de la démarche qui est la nôtre.

Mais nous avons été largement frustrés par le manque de temps pour approfondir les sujets et discuter avec les intervenants. Certains d'entre nous ont trouvé que parfois les points de vue présentés n'étaient pas assez contradictoires et que certaines questions sont restées sans réponse.

Nous souhaitons nous assurer que notre travail ne sera pas jeté aux oubliettes et serions très intéressés par une étape supplémentaire qui nous permettrait de nous revoir

et de faire le bilan des suites données par la Région à nos propositions.

Ainsi nous aimerions vraiment qu'au-delà des échéances électorales et des clivages politiques nos idées soient au moins partiellement reprises dans le projet de la Région pour les années à venir.



© COM DES IMAGES

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Notre avis sur la question posée

Avant même de parler d'inciter ou de contraindre, nous pensons qu'il est nécessaire de communiquer, d'informer, de sensibiliser et de former. Les pouvoirs publics, et notamment la Région doivent pouvoir fournir aux citoyens les éléments d'un choix informé qu'ils n'ont pas toujours. L'information est un service public et la Région doit y contribuer dans tous les domaines du développement durable...

Il faut faire la publicité des bonnes pratiques et encourager leur multiplication, par exemple par un appel à projet de la Région en ce sens pour qu'en 2020 ou 2030 la Picardie regorge d'exemples comme celui de Montdidier qui nous a été présenté et entraîne la collectivité dans ce mouvement. Il faut aussi que les collectivités soient exemplaires « je fais, donc nous faisons ».

Il faut aussi se rendre compte de la nécessité de donner les moyens à chacun, et surtout aux jeunes, de s'inventer un projet de vie qui constitue un nouvel espoir face à l'avenir catastrophique qu'on nous dessine. Picardie 2030, c'est aussi cela !

Ensuite une fois ces étapes préalables respectées des actions d'incitation peuvent être entreprises dans les domaines majeurs que sont l'énergie, l'agriculture, les transports et l'urbanisme, consommation responsable.

Enfin, avant de contraindre, il faut commencer par contrôler que les règles existantes sont bien mises en œuvre. La contrainte doit arriver en dernier ressort, et relève plutôt du niveau de l'État, mais pourrait être utilement assignée à la Région dans certains domaines où le contrôle et la sanction pourraient être décentralisés pour plus d'efficacité, comme en matière de tri sélectif ou de pollution locale, par exemple.

Pour nous, il s'agit bien de respecter les différentes étapes qui se suivent logiquement d'abord, informer, communiquer, sensibiliser et former, puis inciter, enfin contrôler. En arriver à la contrainte signifie que les actions de responsabilisation et d'incitation ont échoué.

Communiquer, informer, sensibiliser, former

Une communication efficace et une information pertinente sont indispensables pour offrir une vision transparente permettant la clarté des choix et la prise de conscience des défis à relever. De ce point de vue, il nous semble que c'est dans ce domaine que la Région doit commencer par améliorer son action en ce qui concerne le développement durable.

Nos constats

L'information, la communication et la sensibilisation jouent un rôle fondamental dans le changement des mentalités et des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Elles sont indispensables à la réussite des politiques incitatives et réglementaires en créant les conditions d'un choix éclairé.

Sur le thème du développement durable, la Région pourrait améliorer ainsi ses moyens de communication et ses efforts de sensibilisation. Cela ne remet aucunement en cause les outils mis en œuvre, mais nécessite une réflexion approfondie sur l'attractivité de la communication disponible (mensuel « Agir en Picardie », site Internet...)

Il y a des informations disponibles sur le thème du développement durable dans tous ces supports, mais de l'avis de tous, elles gagneraient à être diffusées plus largement, tout comme les actions conduites par la Région de concert avec des acteurs comme l'ADEME pour éduquer et sensibiliser les publics aux enjeux du développement durable qui devraient encore être renforcés. Ainsi, les points d'informations restent encore méconnus de la majorité des habitants de la région.

Par ailleurs, les informations existantes sont perçues par notre panel comme trop abstraites et il nous semble regrettable que celles-ci prennent souvent la forme d'opérations de communication ou de marketing politique. Nous avons en revanche trouvé intéressant de voir exposé l'exemple des actions menées à Montdidier sur le développement durable (en particulier l'installation d'éoliennes qui apportent de l'argent à la commune et permettent de financer le tout à l'égout). Mais sur de tels projets, il nous manquait des contradicteurs, ce qui nous aurait permis de nous forger une opinion réellement objective. Cela nous permet de souligner que pour être crédible l'information doit être contradictoire et sur un thème aussi complexe que le développement durable il nous apparaîtrait utile d'avoir un vrai débat qui confronterait différentes initiatives et des points de vue opposés. Avec une telle démarche nous pourrions vraiment faire un choix éclairé.

Dans le même esprit, il nous a semblé qu'il n'y a pas assez de formation professionnelle et universitaire sur le développement durable en Picardie. L'éventail d'offre de formation de la région n'est pas assez large. Or s'il y a bien un domaine d'intervention que peut revendiquer la Région, c'est celui de la formation.



© Didier RAUX

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Nos préconisations

Pour améliorer les actions menées sur le terrain de l'information, la communication et la sensibilisation, le groupe formule les préconisations suivantes :

- Harmoniser la couverture de France 3 Picardie et développer la radio.
- Favoriser l'accès aux médias (subventionner l'achat des journaux par les particuliers, aider à la généralisation d'Internet, avec le haut débit pour tous et organiser la modernisation accélérée et régulière de l'équipement informatique dans les établissements scolaires) pour que tous les citoyens puissent avoir accès à l'information. Créer dans les communes des « points médias/points presse » susceptibles d'être des lieux de rencontre et d'échange et de diffusion de l'information.
- Créer des lieux de réflexion, de débats contradictoires. Des réunions publiques pourraient être organisées dans les communes. Les maires pourraient être les relais des décisions prises au niveau de la Région.
- Pour que les citoyens puissent s'appropriier les projets, il faut que le Conseil régional puisse expliquer les décisions qu'il prend, le contexte, les options possibles et les raisons des choix finalement retenus pour un processus décisionnel plus transparent.
- Il faudrait communiquer sur les choses qui marchent, les bonnes pratiques qui existent, par exemple Compiègne et Chantilly qui ont mis en place une politique de transports gratuits dans la ville. Pour cela, il ne faudrait pas se limiter à ce qui se fait dans la région et aller voir à l'extérieur (l'exemple de Perpignan qui a construit une politique de transports à 1 euro sur les communes environnantes).

- La meilleure façon de sensibiliser c'est donner l'exemple. Il faudrait que la Région communique davantage sur ce qu'elle fait. « Fais ce que je dis, pas ce que je fais » semble parfois être le discours de la Région alors que ce devrait être « Fais ce que je fais ».
- Avant d'informer et de communiquer, il conviendrait de bien analyser les besoins et les moyens mis en œuvre, comprendre les échecs et les limites des dispositifs existants. Par exemple il faudrait s'interroger sur les raisons pour lesquelles certaines personnes (les personnes âgées par exemple) ne font pas le tri sélectif ou analyser les freins au développement du co-voiturage.
- Améliorer l'offre de formation professionnelle et universitaire sur le développement durable en Picardie.

Une fois ces actions de communication mises en œuvre, les actions incitatives pourront alors trouver toute leur place et recevoir l'écho qu'elles méritent chez des citoyens informés et éclairés.

Inciter

Trois grands chantiers nous semblent prioritaires en matière de développement durable et nécessiteraient de faire l'objet de mesures d'incitation : transports, urbanisme et mobilité ; énergie ; agriculture et consommation.

Transports, urbanisme et mobilité

La question des liens entre l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité et les transports a occupé une part importante de nos débats. L'augmentation de la circulation automobile qui entraîne la perte de temps, le stress, la pollution, les accidents... doit nous conduire à repenser les mobilités pour :

- Diminuer la demande de transport en développant le télétravail, la visioconférence et le haut débit. Par exemple : doter la région d'équipement de visioconférence dans des locaux répartis sur chacun des trois départements pour permettre aux élus de tenir des réunions sans se déplacer. Ces installations pourraient être également mises à disposition des PME.
- Développer l'usage des transports en commun dans les villes par des prix fixes très bas pour tout le monde et entre les agglomérations en maillant le territoire avec des bus neufs et des trains sécurisés. Arrêter de fermer certaines gares et les petites lignes.
- Gérer les sorties d'école et inciter les établissements scolaires à mettre en place le Pédibus. Lister les points noirs par rapport à la fréquentation : horaires d'entrée et de sortie des écoles, horaires de bureaux, pour accroître les rotations des transports en commun à ces moments et à ces endroits-là.
- Inciter les entreprises à organiser le co-voiturage entre salariés (prime au transport).
- Faire connaître et développer les relais-navettes à l'entrée des villes (surtout à l'extérieur et dans les entreprises).
- Mettre en place des auto-écoles sociales à but non lucratif, le permis de conduire restant un élément majeur d'intégration sociale et professionnelle.
- Protéger et développer les commerces de proximité en créant un fonds destiné à acquérir ces commerces pour les louer. Éviter la désertification de certaines zones et maintenir en vie les services publics locaux (exemple : réouverture de La Poste de Goincourt) qui sont des espaces de rencontre et de communication et qui évitent des transports inutiles.

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Il nous semble que la proximité de l'Île-de-France entraîne la Région à favoriser le Sud par rapport au Nord. Elle entraîne un fort déséquilibre des flux de voyageurs. Nous pensons que la Région doit vraiment inciter au rapprochement des lieux de travail et des lieux d'habitation qui doit constituer une priorité pour la Picardie en 2030, même si aucun des intervenants ne nous a fourni de solution miracle en la matière.

Nous suggérons par exemple :

- d'éviter que les institutions utilisent des locaux de centre-ville pour en faire des bureaux alors que ceux existant ne sont pas utilisés de façon rationnelle et qu'il manque des logements ;
- de créer un fonds pour réhabiliter les friches (les casernes et autres) et développer le logement social (aires de jeux ou places de stationnement) ;
- inciter les communes à rationaliser les constructions : moins de lotissements, moins de voiries ;
- lorsque des locaux sont vacants dans les communes, inciter à la mutualisation de structures de services au public (crèches, bibliothèques, médiathèques, associations...).

Enfin, nous souhaitons vraiment que la Picardie, qui est une région où la nature doit conserver tous ses droits, ne soit pas dénaturée et conserve sa qualité de vie, liée notamment à ses espaces naturels.

Énergie

En matière d'énergies renouvelables, la question de

l'information avant toute incitation, selon le schéma que nous défendons, est encore plus essentielle qu'ailleurs. Ainsi plusieurs d'entre nous ont été démarchés par des entreprises en ayant l'impression d'avoir une information parcellaire.

Aujourd'hui, soit on a la volonté de s'informer et on peut trouver des sources d'information, soit on reçoit des choses qui ne sont pas objectives.

- La Région pourrait jouer sur ce plan un vrai rôle de service public pour fournir une information objective et complète. Elle pourrait ainsi organiser avec les communes et l'ADEME une vraie information sur l'ensemble du territoire.

L'isolation est un autre enjeu important particulièrement dans notre région, à la fois du fait de son climat et du fait de son parc immobilier.

- Nous proposons que la Région contribue à développer et à faire connaître les prêts à taux 0 l'ensemble des aides et crédits d'impôts disponibles pour les travaux d'isolation et réfléchisse à un dispositif qui permette d'en bénéficier dans l'habitat collectif, même pour des rénovations partielles.

La Région a dans le domaine de l'isolation un rôle d'éducation de ses habitants sur l'importance de l'action dans ce domaine pour économiser l'énergie.

- Elle pourrait ainsi se fixer comme objectif de dresser une carte des déperditions de chaleur sur son territoire (thermographie aérienne) qui serait mise à disposition

des habitants. Une action incitative ciblée pourrait alors être mise en place pour traiter les situations au niveau individuel.

- De même, la Région pourrait subventionner la réalisation de bilans énergétiques en dehors des transactions immobilières.
- La production locale d'isolants naturels (chanvre, lin, réutilisation des vêtements usagés...) serait un bon exemple de développement durable : cela créerait de l'emploi en utilisant des produits locaux et en minimisant la demande de transport induite.
- La Région pourrait participer à la modification des comportements en matière d'énergie en impulsant un système du type réunions « Tupperware » sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables afin de diffuser les bonnes pratiques sur la base d'exemples vécus. Les personnes ayant organisé le plus de réunions de ce type pourraient par exemple se voir offrir un abonnement d'un an au TER par la Région.

La question des éoliennes a été très controversée au sein du groupe et n'a pas pu faire l'objet d'un consensus entre partisans et adversaires de cette forme d'énergie. Pour autant, le groupe s'accorde pour demander une plus grande transparence et une meilleure information des populations environnantes, voire une concertation élargie qui pourrait éventuellement prendre la forme d'un référendum.

Avis des Citoyens - Conférences citoyennes - Décembre 2008

Agriculture et consommation

L'agriculture et la consommation ont été au cœur de discussions animées dans le groupe qui a convenu avec Pascal Dacheux que : « l'agriculture est une chose trop sérieuse pour la laisser aux seuls agriculteurs ». Nous sommes ainsi particulièrement inquiets des nappes phréatiques polluées, du drainage abusif, de la déforestation massive, de l'utilisation non contrôlée de pesticides, entraînant des conséquences écologiques et humaines néfastes.

La qualité de l'eau dans la région nous préoccupe beaucoup (pesticide, calcaire...) et nous nous interrogeons sur ce que pourrait faire la Région, en concertation avec les distributeurs d'eau, pour remédier à cette situation.

Face à ces constats, nous préconisons certains axes d'amélioration générant plus de respect pour la planète et ses habitants, grâce à une agriculture diversifiée et de qualité. Ces mesures pourraient passer par une politique agricole régionale basée sur des mesures incitatives mais néanmoins attractives :

- Favoriser la formation et le soutien des particuliers désireux de s'inscrire dans une démarche d'agriculture équitable ;
- Proposer un remembrement entre les grands exploitants agricoles actuels et l'implantation d'une agriculture raisonnée biologique en subventionnant les initiatives individuelles et collectives (AMAP) et inciter

- les gros agriculteurs à louer une parcelle aux AMAP avec des subventions ;
- Encourager le pâturage et la réimplantation des bocages en lieu et place des mono cultures ;
- Favoriser une alimentation bio dans les collectivités (écoles, collèges, lycées, entreprises...) à coût constant pour les utilisateurs ;
- Garantir aux AMAP des points de distribution dans les quartiers afin de mieux informer et responsabiliser les consommateurs ;
- Constituer un Fonds régional destiné à l'acquisition de terres à usage de petites exploitations.

Pour tendre vers une agriculture durable, il serait nécessaire de poser des règles reflétant une volonté affirmée de se tourner vers une agriculture respectueuse de la Terre et des hommes.

Le développement durable étant aussi basé sur une consommation réfléchie, nous émettons des doutes quant aux actions des industriels et des distributeurs, qui sous couvert de développement durable, semblent mises en place essentiellement à des fins marketing.

Il nous semble essentiel de permettre au citoyen de se responsabiliser en s'appuyant sur des alternatives concrètes : association loi 1901, AMAP, SCOP, assurances et banques mutualistes par le biais de communications et

de diverses animations dans les pôles de consommation. La promotion de l'économie sociale et solidaire nous paraît indispensable à l'avènement d'une Picardie durable.

Nous pensons qu'il est tout aussi important que les consommateurs puissent prendre en compte et expérimenter les moyens visant à mesurer les actions au quotidien des grands distributeurs en faveur du développement durable :

- Réduction de leurs marges sur les produits régionaux et promotion active de ces produits pour favoriser les circuits courts
- Diminution des emballages
- Valorisation du retour à la production laitière et des viandes naturelles

Enfin pour évoluer positivement vers une consommation raisonnée, nous pensons primordial de mettre en œuvre des moyens de déconditionnement des réflexes conditionnés au profit d'une éducation à une consommation raisonnée.



© Léandre LEBER

Contrôler puis contraindre

Enfin, le groupe est partagé sur la question de la contrainte, quelques uns d'entre nous y étant résolument opposés. La majorité d'entre nous s'accorde néanmoins pour reconnaître sa nécessité en ultime recours après constat d'échec suit à une politique d'information puis d'incitation.

En l'état actuel des choses, la Région n'a pas de réel pouvoir de contrainte, le pouvoir réglementaire étant essentiellement du ressort de l'État. Nous pensons que la Région pourrait tenir un rôle d'alerte et de vigilance au regard des législations déjà existantes.

Cependant, pourquoi ne pas envisager de donner dans un futur proche un pouvoir de contrainte à la Région pour régler des problèmes de proximité, comme par exemple le respect des normes de pollution (eau, air...) par les entreprises agricoles et industrielles locales ou en matière de tri sélectif ?

Certains estiment même que la Région devrait alors se voir offrir la possibilité de durcir les normes existantes en fonction d'éventuels impératifs locaux.

Et ce sont d'abord les institutions : école, lycée, préfecture, impôts, mairie etc. qui devraient se voir contraintes de mettre en place le développement durable : « faites d'abord, nous ferons avec vous ».

Conclusion

Notre mission est de redonner l'envie d'avoir envie. Il s'agit particulièrement de refaire rêver nos jeunes qui

aujourd'hui ont une vision noire de leur devenir. Le développement durable sera désirable ou ne sera pas.



© PANORAMIQUE.COM - Fred BOUCHER

Glossaire

ADEME : Agence de Développement et de Maîtrise de l'Energie

AFPA : Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

ALENA : Accord de Libre Echange Nord-Américain

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOT : Autorité Organisatrice des Transports

ARI : Agence Régionale de l'Innovation

ASEAN : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CODEM : Construction Durable et Eco-Matériaux

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

DADS : Déclaration Annuelle de Données Sociales

DIF : Droit Individuel à la Formation

DRA : Directive régionale d'aménagement

DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

DRE : Direction Régionale de l'Equipement

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

EPCC : Etablissement Public de Coopération Culturelle

ESCOM : Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale

GES : Gaz à Effet de Serre

GIP-CARMEE : Groupement d'Intérêt Public-Centre d'Analyse Régional des Mutations de l'Economie et de l'Emploi

GRETA : Groupement d'Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

INTERREG : Programme de Coopération Inter-Régionale

IPLB : Institut Polytechnique Lasalle Beauvais

IRTS : Institut Régional du Travail Social

LGV : Ligne à Grande Vitesse

MERCOSUR : Communauté Economique des Pays d'Amérique du Sud

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

PCMH : Pôle Chaudronnerie Maintenance de Ham

PHMA : Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert

PIB : Produit Intérieur Brut

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PRQA : Plan Régional de la Qualité de l'Air

PNR : Parc Naturel National

RN : Route Nationale

RD : Route Départementale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOP : Société Coopérative de Production

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France

SPL : Système Productif Local

SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

TER : Train Express Régional

TER GV : Train Express Régional à Grande Vitesse

TGV : Train à Grande Vitesse

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TPE : Très Petites Entreprises

UE : Union Européenne

UPJV : Université de Picardie Jules Verne

UTC : Université de Technologie de Compiègne

VIE : Volontariat International en Entreprise

ZA : Zone d'Activités



Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notes

Lined writing area for notes on the left side of the page.

Lined writing area for notes on the right side of the page.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conseil régional de Picardie
Direction de la Prospective, de la Programmation et de l'Evaluation
Tél. : 03 22 97 16 66

Bureau d'études missionné par le Conseil régional de Picardie :
Acadie - Coopérative Conseil

Picardie
Objectif

2030



PICARDIE
LA RÉGION

Conseil régional de Picardie

15 mail Albert 1^{er} - BP 2616 - 80026 - Amiens Cedex 1

www.picardie.fr

Tél : 03 22 97 37 37 Fax : 03 22 97 39 00